
UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(7e ANNÉE, 1890)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

TOME VI

ANNÉE 1890

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(SEPTIÈME ANNÉE)



PARIS

CHARAVAY FRÈRES

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

4, RUE DE FURSTENBERG

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

EN 1890.

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Grenoble.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de la Ville de Paris.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de la préfecture de la Seine (bureau des Beaux-Arts).
La Bibliothèque de Troyes.
La Bibliothèque de l'École des Chartes.
La Bibliothèque de l'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

André (Édouard), à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Paris.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Bapst (Germain), à Paris.
Barbet de Jouy, membre de l'Institut, à Paris.
Berger (Georges), à Paris.

Bonnaffé (Edmond), à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Charavay (Étienne), à Paris.
Chennevières (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.
Chevrier (Maurice), à Paris.
Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, à Paris.
Courajod (Louis), conservateur-adjoint au Louvre, à Paris.
Darcel (Alfred), directeur du Musée de Cluny.
Dassy (Léon), architecte, à Paris.
Decaux (G.), éditeur, à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
Destailleur, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du gouvernement, à Paris.
Doucet, à Paris.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Courbevoie.
Duplessis (Georges), conservateur du Cabinet des Estampes.
Fréville (E. de), à Paris.
Gautier, à Versailles.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison (Charles de), à Tours.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Havard (Henry), à Paris.
Hédou (Jules), à Rouen.
Héluis, à Paris.
Herbet, à Paris.
Herluison (H.), libraire, à Orléans.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henry), à Paris.
Laborde (le marquis de), à Paris.

Lacombe (Paul), à Paris.
Lafenestre (Georges), conservateur des peintures au Louvre, à Paris.
Laisné (Charles), architecte du gouvernement, à Paris.
Leblanc (Paul), à Brioude.
Le Breton (Gaston), à Rouen.
Lemarié, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), libraire, à Berlin.
Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, à Paris.
Mantz (Paul), directeur honoraire des Beaux-Arts, à Paris.
Mareuse (Edgar), à Paris.
Marmottan (Paul), à Paris.
Marx (Roger), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Mely (F. de), à Paris.
Merson (Olivier), à Paris.
Molinier (Émile), attaché à la conservation du Louvre, à Paris.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Pallier, à Viroflay.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.
Patenotte (Mme), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Paris.
Périn, architecte, à Paris.
Petit (F.), à Paris.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), membre de l'Institut, à Angers.
Pulmann, libraire, à Paris.
Regnier (L.), à Gisors.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Salles (E.), à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Stein (Henri), à Paris.

Sully Prudhomme, de l'Académie française, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Tourneux (Maurice), à Paris.
Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.
Valabrègue (Antony), à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.
Varennes (le marquis de), à Paris.

ÉTAT

DES

OBJETS D'ART

PLACÉS DANS

LES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS DE PARIS

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

HENRI STEIN

On n'a jamais publié l'état des objets d'art qui ornaient les monuments religieux et civils de Paris avant 1793, c'est-à-dire avant l'époque où la plupart d'entre eux, enlevés à leur destination primitive, ont été transférés au Musée des Petits-Augustins ou ailleurs, pour aller orner ensuite certains musées ou certaines collections, à moins qu'ils n'aient disparu complètement dans la période la plus troublée de la Révolution française.

Nous avons dit ailleurs[1] comment, après la constitution d'un « bureau de liquidation des biens nationaux ecclésiastiques du département de Paris, » l'administration avait fait appel au zèle de certains artistes chargés, dès le début de septembre 1790, d'aller sur place juger et apprécier les tableaux, sculptures et autres monuments précieux que possédaient encore les églises, les maisons religieuses et quelques monuments civils de la capitale. Le peintre *G.-F. Doyen* fut le premier désigné pour ce travail de recherche, et nous avons donné la liste des inventaires qu'il rédigea, en même temps que les délibérations du Comité d'aliénation, rendant justice à son dévouement et à son activité. *Doyen* se contentait d'inventorier les peintures; son collègue *Mouchy* se chargeait d'examiner les sculptures.

Mais on sait dans quelles circonstances *Doyen*, craignant d'être suspect,

---

1. *Le peintre G.-F. Doyen et l'origine du Musée des Monuments français*, par Henri Stein (Paris, Plon, Nourrit et C[ie], 1888, in-8°), p. 20.

quitta la France et alla mourir sur une terre étrangère. Son successeur dans ce travail officiel d'inventaire fut le peintre *Jean-Baptiste Lebrun*, l'artiste et expert célèbre qui se représenta lui-même dans une toile exposée au Salon de 1795, et qui épousa la spirituelle et jolie Mme *Vigée-Lebrun*, élève elle-même de *Doyen*. Les états de tableaux fournis au Comité de liquidation postérieurement au 1er décembre 1791 doivent tous, qu'ils soient anonymes ou signés[1], être attribués à *Lebrun*, auquel s'adjoignit parfois *Naigeon*. *Mouchy* continua à opérer conjointement avec eux.

Ainsi fut constitué ce Musée des Monùments français, dont la première pensée revient à *Doyen*, et dont Lenoir a voulu se réserver tout l'honneur et le profit.

Est-ce à dire que l'état des objets d'art dressé successivement par *Doyen*, *Lebrun* et leur collaborateur *Mouchy* soit exempt de tout reproche? On ne portera pas un jugement trop sévère en regrettant leur trop grande sécheresse, l'insuffisance des détails qui faciliteraient leur identification, et la négligence fréquente dans la transcription des noms propres. Nous sommes loin, en effet, du désir exprimé par *Doyen* dans une lettre que nous avons reproduite[2], et qui réclame « le détail de l'objet représenté dans chaque tableau, soit original ou même copie, le nom de l'auteur, la proportion, la hauteur et la largeur du tableau, soit sur toile, sur cuivre, sur bois ou même sur marbre : on peut faire la mention de la nature de la matière du cadre où il pourroit avoir quelques inscriptions..., etc. » L'exécution d'un semblable travail a été réalisée avec succès dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, publié aujourd'hui par la Direction des Beaux-Arts.

Mais, encore qu'elles soient sommaires et insuffisantes, les listes que nous publions ne paraissent pas inutiles. D'abord elles sont la constatation exacte des richesses possédées, au début de la Révolution française, par les établissements où se transportèrent les « commissaires artistes pour la conservation des monuments des sciences et arts; » elles peuvent nous permettre de contrôler certaines attributions ou certaines indications de provenance qui, sans cela, auraient grande chance de manquer d'exactitude; enfin elles compléteront et rectifieront au besoin l'état de nos connaissances et les renseignements fournis par Lenoir dans les catalogues qu'il dressa ultérieurement.

On a, dans le courant de ces dernières années, publié quelques états du même genre pour les départements du Finistère[3], du Loir-et-Cher[4], du

---

1. Nous n'avons malheureusement pu retrouver toujours les originaux, qui auraient dû rester au Bureau de liquidation; mais nous possédons des copies contemporaines faites avec soin, qui ont été authentiquées par Bernier ou Roard, officiers municipaux, et méritent toute notre confiance.

2. Voy. notre brochure citée, p. 25, d'après Archives nationales, T. 714.

3. *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, dressé par Cambry en l'an III, nouvelle édition, par J. Trévédy (Rennes, 1889), in-8°, XXII-278 pages.

4. *Les derniers jours de la collégiale Saint-Georges de Vendôme, inventaire dressé en 1790*, par l'abbé Ch. Métais (Vendôme, 1885), in-8°, 53 pages. — *L'Église et l'abbaye de la Trinité de Vendôme pendant la Révolution* (1790-1802), par le même (Vendôme, 1886), in-8°, XXIV-44 pages.

Nord[1], de la Marne[2], de l'Oise[3], de l'Yonne[4]; il y a lieu d'espérer que la tentative se généralisera[5]. Paris ne doit pas rester en arrière, et les mille œuvres d'art de premier ordre qui constituaient son apanage artistique se trouveront ainsi groupées dans une même publication.

Nous n'avons pas l'espérance d'avoir retrouvé tous les états dressés par *Doyen*, *Lebrun* et *Mouchy*, qui sont épars dans les cartons du Comité d'instruction publique et dans les papiers des corporations religieuses supprimées du département de la Seine, aux Archives nationales[6]. Au moins avons-nous cherché à rendre ces listes aussi complètes que possible, et y avons-nous ajouté quelques textes empruntés à d'autres sources et que le hasard nous a fait découvrir. A la fin de la publication, nous avons pris la liberté d'ajouter quelques états se rapportant aux environs immédiats de Paris, qu'il eût été difficile d'en séparer : peut-être ne nous saura-t-on pas mauvais gré de ce complément d'informations.

On s'étonnera sans doute, mais à tort, de voir certaines listes commencer par ces mots : « Du procès-verbal d'inventaire dressé le..... a été extrait, etc..... » L'extrait n'est point de notre fait, et nous avons transcrit respectueusement les originaux; d'ailleurs nous avons acquis la certitude que, même dans ce cas, nous nous trouvions en présence d'un travail complet en soi, le surplus de l'inventaire dressé étant seulement relatif à des objets mobiliers sans valeur artistique, et dont l'absence ici ne saurait inquiéter

---

1. *Les tableaux des ci-devant établissements religieux de Cambrai* (1789-1806), par A. Durieux (Cambrai, 1880), in-8°, 53 pages. — *Les tableaux, vases sacrés et autres objets précieux appartenant aux églises abbatiales, collégiales et paroissiales, chapelles des couvents, etc., de Douai et de son arrondissement au moment de la Révolution*, par L. Dechristé (Douai, 1877), in-8°, 152 pages.

2. Pour la ville de Reims, dans le récent travail de M. H. Jadart : *Nicolas Bergeat, dernier vidame du Chapitre, premier conservateur du Musée de Reims* (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 13e session; Paris, Plon, 1889, in-8°), p. 775-794.

3. *Documents relatifs à des œuvres d'art conservées à Compiègne en 1792 et à des monuments et emblèmes détruits à cette époque*, publ. par le comte A. de Marsy (Paris, 1878), in-8°, 32 p. Extr. de la *Picardie*.

4. *Visite par les délégués de la Convention en 1793 des monuments des arts existant à Sens et à Auxerre*, publ. par Max. Quantin (*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XX, p. 46-62).

5. Un inventaire du même genre pour la ville de Niort doit être prochainement publié. Il en existe également un pour la ville de Rouen, que M. Ch. de Beaurepaire a utilisé dans un de ces travaux : *Notes historiques sur le Musée de peinture de Rouen* (Rouen, 1854, in-8°). On aurait peut-être l'idée de chercher des documents semblables dans une brochure intitulée : *Spoliation des couvents, chapitres et églises du Gers pendant la Révolution française* (Auch, 1885, in-32, 232 pages); mais son auteur anonyme, dont l'œuvre est surtout historique, n'a pas jugé à propos de comprendre les tableaux et sculptures, mais seulement le mobilier, dans sa récapitulation.

6. Séries F^{17} et S.

qui que ce soit. Nous avons simplement suivi l'ordre qui se présentait dans les cartons d'où ces listes ont été extraites. Il eût été facile de fournir une annotation considérable en racontant l'historique de chaque œuvre d'art mentionnée, mais ce n'eût jamais été qu'une suite de notes fastidieuses sur des sculptures et des tableaux très souvent décrits; de plus, c'est ici la place de documents inédits et non de dissertations variées. On voudra donc bien se contenter d'explications sobres, destinées à faciliter des recherches ultérieures, s'il y a lieu, ou à donner la véritable forme de quelques noms propres défigurés. Au surplus, on a pour les richesses d'art de l'ancien Paris des guides excellents, Germain Brice, Piganiol de la Force, Thiéry, auxquels on pourra toujours se référer dans le doute ou l'incertitude.

Enfin, on comparera les états publiés ci-dessous avec des documents de même nature, mais d'origine moins officielle, qui ont déjà vu le jour : nous voulons parler du *Catalogue historique et chronologique des peintures et tableaux réunis au dépôt national des Monuments français*, par Alexandre Lenoir, adressé au Comité d'instruction publique le 11 vendémiaire an III et publié dans le *Bulletin du Comité des Arts et Monuments*, III (Paris, 1844-5, in-8°), p. 276-327; et des listes d'envoi et rapports publiés à différents endroits de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France, Archives du Musée des Monuments français*, 2e partie (Paris, Plon, 1886, in-8°), et 3e partie (Paris, Plon, 1887, in-8°), p. 164-214 et 263-270 : on aura désormais tous les éléments nécessaires pour reconstituer l'état artistique des monuments religieux et civils de Paris, il y a un siècle.

H. S.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Notre-Dame de Paris[1], le 18 novembre 1790, a été extrait ce qui suit :

DANS LE CHŒUR.

Le maître-autel est en forme de sarcophage en marbre d'Égypte; il est orné d'un grand bas-relief de bronze doré représentant un Christ porté au tombeau, par *Vassé*[2]. Les côtés sont en porphyre,

---

1. Un autre inventaire commence par ces mots : « Moy *Le Brun*, membre de la Commission nommée par le Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale, et en vertu des pouvoirs qu'il m'a donnés, je me suis transporté dans l'église Notre-Dame de Paris, le 18 frimaire an II. » La différence de date suffit à expliquer qu'il dut y avoir double expertise.

2. La *Description historique des curiosités de l'Église de Paris*, de l'abbé Guillot de Montjoye (Paris, Gueffier, 1763, in-12), dit qu'il fut exécuté, sur

ornés de chérubins et d'ornemens de bronze doré, aussi de *Vassé* le père. Deux anges adorateurs, portés sur deux piédestaux de marbre blanc, accompagnent l'autel; ils sont aussi de bronze doré et de *Caillot*[1].

Sur l'autel, une croix accompagnée de deux petits adorateurs, et six chandelliers bien décorés : le tout en cuivre doré, par *Philippe Cafiéry*[2].

DERRIÈRE L'AUTEL.

L'autel des féries est de marbre verd campan; au milieu est un cartouche représentant les cloux et la couronne de Jésus : de chaque côté des chérubins et ornemens en cuivre doré, aussi de *Vassé*.

Au-dessus de l'autel est un grouppe considérable de marbre blanc, représentant la Vierge portant Jésus mort sur ses genoux; sa croix est derrière, elle est accompagnée de plusieurs anges. Ces figures sont plus fortes que nature et d'une belle exécution, par *Coustou*[3]; au-dessus est une Gloire au milieu de laquelle est un grouppe d'anges portant le ciboire dans un espèce de cornet (que l'on dit être d'argent); ce grouppe est de MM. *Coustou*.

La contretable de l'autel des féries est de marbre verd campan et parsemé de fleurs de lys de bronze doré.

A la droite de l'autel, est Louis XIII à genoux, portant son sceptre et sa couronne; il est vêtu de ses habits royaux. Cette statue, de marbre blanc, est de *Coustou*[4]; elle est portée par un piédestal au milieu duquel est un cartouche orné de deux grandes ailes, de palmes et de branches de laurier, portant l'inscription suivante :

---

le modèle de *Vassé* le père, par *Vassé* le fils. Le reste de la description correspond d'ailleurs assez exactement à tout ce qui est mentionné dans cet ouvrage, et nous ne serions pas éloigné de croire que le rédacteur du procès-verbal avait, en l'écrivant, le livre de l'abbé de Montjoye sous les yeux.

1. *Cayot* (*Claude-Augustin*), élève de *Van Clève*, mort en 1722.

2. Pour remplacer ceux d'argent qui étaient du dessin de dom *Claude Baslin* (*Description historique*, p. 62). Voir, sur l'exécution de la croix et des chandeliers de bronze, *les Caffiéri*, par Jules Guiffrey (Paris, Morgand, 1877, in-8°, p. 126-131).

3. Il s'agit de *Nicolas Coustou* l'aîné, et ces travaux furent terminés en 1723.

4. C'est de *Guillaume Coustou*, frère cadet de *Nicolas*. La statue de Louis XIII et celle de Louis XIV qui suit sont replacées aujourd'hui dans le chœur de Notre-Dame de Paris (*Inventaire des richesses d'art de la France, Monuments religieux, Paris*, t. I, p. 388).

LVDOVICVS XIII REX CHRISTIANISSIMVS SE ET REGVM DEO SVBS. MARIÆ TVTELA CONSECRAVIT, ARAM VOVIT.

Sur les côtés est aussi une grande feuille en cuivre doré.

A la gauche est la statue de Louis XIV; elle est aussi de marbre blanc, et presque dans la même attitude que celle de son père; il porte aussi ses habits royaux et est sculpté par *Coizevox*[1]; son piédestal est orné comme le précédent. Voici son inscription :

LVDOVICVS XIV REX CHRISTIANISSIMVS VOTVM A PATRE NONCVPATVM SOLVIT, ARAM POSVIT.

L'estrade du maître-autel et ses marches sont en marbre de Languedoc, et représentant les armes de France et divers dessins.

LE SANCTUAIRE.

La balustrade du sanctuaire est d'un superbe marbre d'Égipte, de plusieurs couleurs; ses balustres sont en bronze doré. Cet ouvrage a été exécuté par *Tarlay*. Sur ses balustrades posent deux chandeliers ou torchaires à neuf branches : ils sont de cuivre doré et par *Cafiéry*. Six statues en bronze, grandeur naturelle, représentent des anges portant des instrumens de la Passion; les deux plus près de l'autel et vis-à-vis l'un de l'autre, portant l'un un roseau et l'autre une couronne d'épine, sont de *Van Clève;* les deux du milieu, je veux dire celui qui tient l'éponge, est de *Hurtrelle;* l'autre, porteur des cloux, est de *Poirier;* les deux derniers, dont l'un tient l'inscription de la croix, est de *Magnier*, et l'autre, porteur de la lance, est de *Anselme Flamand*[2].

Au-dessus des arcades sont les douze vertus cardinales avec leurs attributs; ces douze vertus forment six bas-reliefs en plomb doré, de divers maîtres :

A la droite, 1re arcade : sçavoir la Charité et la Persévérance, par *Poulletier*[3];

2e arcade : la Prudence et la Tempérance, par *Frémin*[4];

---

1. Elle fut exécutée de 1713 à 1715. Cf. *Antoine Coyzevox*, par Henry Jouin (Paris, 1883, in-12), p. 209.

2. Lisez *Flamen*. — Toutes ces indications sont empruntées à la *Description historique*, qui ajoute : « Ces quatre derniers [anges] ont été fondus par *Roger Schabol*, de Bruxelles » (p. 64).

3. Lisez *Poultier* (*Jean*). Tous les artistes nommés ici sont des contemporains de Louis XIV.

4. *René Frémin*, dont le portrait est conservé à l'École des Beaux-Arts.

3e arcade : l'Humilité et l'Innocence, par *Lepautre*[1];
A la gauche, 1re arcade : la Foi et l'Espérance, par *Lemoine;*
2e arcade : la Justice et la Force, par *Bertrand;*
3e arcade : la Virginité et la Pureté, par *Thiéry*.
Ces reliefs sont plaqués sur du marbre.

PILIERS.

Sur les huit piliers qui portent les arcades sont des trophées analogues au Sacerdoce et à la Religion : des têtes de chérubins, et des petits bas-reliefs représentant les souffrances de Jésus; ils sont en plomb doré et je les crois de *Vassé.*

Description des petits reliefs : le 1er du côté de la sacristie représente la Descente de croix; — le 2e, Jésus-Christ au tombeau; — le 3e, la Flagellation de Jésus; — le 4e, l'Ascension de Jésus; — le 5e, Jésus dans le jardin des olives; — le 6e, Jésus à la colonne portant un roseau; — le 7e, Jésus portant sa croix; — le 8e, Jésus élevé en croix.

Ces reliefs sont plaqués sur du marbre.

Le pavé du chœur est de marbre de deux couleurs, et forme la mosaïque.

Le pourtour du sanctuaire intérieurement et extérieurement est décoré de marbre de Languedoc.

PORTES DES BAS-CÔTÉS DU CHŒUR.

Ces deux portes sont ornées de chambranles de marbre de Languedoc, et surmontées d'un grouppe de chérubins qui entourent d'un côté le nom de la Vierge, et de l'autre celui de Jésus; ils sont de plomb doré, et par *Vassé.*

MILIEU DU CHŒUR.

Un grand aigle, servant de pupître : sa forme est triangulaire, sa base est un déz de marbre de bleu turquin. Les trois vertus cardinales sont assises sur cette base qui est accompagnée de leurs attributs, et de diverses armoiries; elles sont de bronze; sa tige est d'un cuivre poli représentant à chaque triangle une lyre en

---

1. *Pierre Lepaultre*, décédé à Paris le 22 janvier 1744. Il travailla avec *Bertrand* ci-dessous nommé à la décoration de la fameuse pompe du Pont-Neuf.

relief, ornée de guirlandes de fleurs; au-dessus sont des têtes de chérubins. Sur la tige est posé un globe terrestre; au-dessus s'élève un aigle dont l'envergure des ailes sert à poser le livre. Ce superbe morceau est exécuté par *Duplessis*[1].

CHAIRES DU CHŒUR.

Les deux chaires épiscopales, d'une grande forme et supérieurement ornées, soit en grouppe et en bas-relief, sont sculptées en bois par *Vassé;* le bas-relief de celle où siège l'archevêque de Paris représente le Martyre de saint Denis et de ses compagnons; l'autre chaire vis-à-vis représente la Guérison miraculeuse de Childebert premier par l'intercession de saint Germain. Elles sont ornées de onze bas-reliefs et de trophées de fleurs. Ces trophées et ces reliefs qui sont autant de chefs-d'œuvre, sont de *Dugoullon*[2], *Besseau*[3], *Taupin*[4] et *Legrouppe*[5]; ils représentent Jésus donnant les clefs à saint Pierre (celui-ci se trouve dans les trophées).

[Menu côté.] Le 1er est la naissance de la Vierge; — le 2e, la Présentation de la Vierge au Temple; — le 3e, l'Éducation de la Vierge par sainte Anne; — le 4e, le Mariage de la Vierge avec Joseph; — le 5e, l'Annonciation par Gabriel; — le 6e, la Visita-

---

1. Célèbre fondeur du roi, qui termina ce chef-d'œuvre en 1755. C'est ce même *Duplessis* (*Jean-Claude-Thomas*) qui a modelé les bronzes du superbe bureau Louis XV, placé dans la grande salle des pastels au Louvre.

2. Le même qui sculpta les stalles de la cathédrale d'Orléans, conservées aujourd'hui à l'évêché de la même ville. Cf. un article de M. Henry Jouin, dans l'*Artiste*, décembre 1889. Cf. encore *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, X (1883), p. 28-29. — A propos de cet article, M. Ét. Charavay veut bien me communiquer une quittance qui trouvera bien sa place ici et nous donnera la véritable forme de son nom, trop souvent défigurée : « *Julles De Goullon*, me sculpteur à Paris, confesse avoir receu de... la somme de cinquante livres pour les six premiers mois de la présente année à cause de cent livres de rente constituée à son proffit sur les aydes et gabelles, le 8e mars 1700, dont quittance... Fait et passé à Paris es estudes, l'an 1700, le 15 mars, et a signé : JULLE DE GOULLON. MAHAULT. MALINGRE. »

3. La *Description historique* le nomme *Belleau.*

4. Peut-être *Jean Taupin*, maître fondeur, décédé à Paris le 8 septembre 1726 (cf. *Scellés et inventaires d'artistes*, publ. par M. Jules Guiffrey, III, 1885, p. 271).

5. La *Description historique* le nomme *Le Goupel,* et je pense qu'il faut plutôt lire *Le Goupil;* car il existe un *Mathieu Le Goupil,* sculpteur des bâtiments du Roi, sur le compte duquel M. Jules Guiffrey a publié une curieuse pièce, de 1736, dans le *Courrier de l'Art,* n° 41 de 1885, p. 498.

tion de la Vierge par sainte Élisabeth; — le 7[e], la naissance de Jésus; — le 8[e], l'Adoration des Mages; — le 9[e], la Circoncision de Jésus; — le 10[e], la Purification; — le 11[e], la Fuite en Égipte.

Dans le petit pilastre, autre petit bas-relief représentant l'Ascension de Jésus; onze grands bas-reliefs et deux petits. Le 1[er] petit représente Jésus au jardin des oliviers.

[Grand côté.] Le 1[er] est une sainte Famille; — le 2[e], Jésus au milieu des docteurs; — le 3[e], les Noces de Cana; — le 4[e], la Vierge au pied de la croix de son fils; — le 5[e], une Descente de croix; — le 6[e], la Descente de l'Esprit saint sur les apôtres de Jésus; — le 7[e], une Assomption de la Vierge; — le 8[e], la Religion un encensoir à la main; — le 9[e], la Prudence; — le 10[e], la Modestie ou l'Humilité; — le 11[e], la Douleur ou Mélancolie.

Le dernier des petits représente les Pèlerins d'Émaüs; il est dans un pilastre.

DANS LA NEF.

(Chapelles tenantes à la grille du chœur.)

Chapelle Saint-Denis.

L'autel est de marbre; le devant est fermé par une grille dorée; toute la chapelle est garnie de marbre blanc et de Languedoc, elle est décorée de colonnes et de pilastres aussi de marbre, ainsi que les pourtours intérieurs et extérieurs. Le tabernacle est décoré d'un bas-relief en cuivre doré représentant une tête de Christ par *Vassé;* au-dessus est la statue de saint Denis prêchant la Foi : elle est de grandeur naturelle en marbre blanc, et de *Coustou;* les anges qui servent de couronnement et les bas-reliefs qui y tiennent sont en bois doré et sculpté sur les dessins de *Vassé;* le pavé et l'estrade en marbre.

Chapelle de la Vierge.

L'autel est en tombeau, de marbre brun et décoré par des chérubins, des fleurs, des palmes, et du nom de la Vierge en bronze doré, par *Vassé;* au tabernacle est un bas-relief en cuivre doré du même auteur, représentant les disciples d'Emmaüs. Au-dessus, la statue de la Vierge, grandeur naturelle, en marbre blanc, par *Vassé.* Les anges qui couronnent, pendentifs et bas-reliefs sont

en bois doré, par le même[1]. Cette chapelle représente la même décoration que celle de Saint-Denis, garnie de colonnes et de marbre partout; son pavé et son estrade aussi de marbre.

Chapelle Saint-Marcel (côté du cloître).

Cette chapelle est toute décorée de marbre et par deux colonnes aussi de marbre. L'autel en sarcophage est de marbre d'Égipte, orné de deux pieds avec griffes, et, dans le milieu, d'un agneau : le tout en bronze doré. La contretable est de marbre; ses ornemens et plusieurs autres sont en bois doré. Sur l'autel, dans une niche en marbre, est la statue de saint Marcel domptant un monstre qui ravageoit un des faubourgs de Paris : ce modèle en plâtre, de grandeur naturelle, est de M. *Mouchy*.

Chapelle Saint-Christophe (côté de l'archevêché).

Cette chapelle est décorée sur les même dessins que celle désignée ci-dessus. La statue de l'autel est saint Christophe portant l'enfant Jésus : ce modèle en plâtre, de grandeur naturelle, est de M. *Gois*.

Vis-à-vis la chapelle de la Vierge, tenant à un gros pilier, est le mausolée du cardinal de Noailles. Il représente un grand tableau antique, il est en marbre de Languedoc, et surmonté d'un enfant qui tient deux couronnes et qui ouvre une urne cinéraire : c'est une allégorie à l'immortalité. Il est accompagné de plusieurs grouppes de crosses et de mitres; ces ornemens ainsi que l'allégorie sont de bois doré. Au milieu du tableau est une table de marbre blanc, encadrée de marbre gris, terminé par deux griffes de bronze. L'inscription latine que porte cette table peint avec élégance les vertus morales de Louis-Antoine de Noailles, cardinal et archevêque de Paris. Au-dessous du tableau sont les armes de Noailles en bronze doré; sa base est de marbre.

Côté du cloître.

De l'autre côté, vis-à-vis saint Denis, est le mausolée de l'abbé de la Porte[2]; il est aussi de marbre, dans la même forme, portant

1. Cet ensemble fut exécuté en 1721 par *Antoine Vassé* le père.

2. Ce chanoine mourut le 24 décembre 1710. Cf. Lebeuf (édit. Cocheris), I, p. 38. Villot (*Catalogue du Louvre*) donne à tort la date de 1719. Cf. Thiéry, II, p. 95 et 99. Voir plus loin, p. 33, les représentations faites de lui par *Jouvenet;* et, dans les *Archives de l'Art français*, IV, p. 213-215, son testament.

une inscription en l'honneur des bienfaits et des vertus de l'abbé de la Porte, si renommé dans l'Église de Paris; son mausolée est surmonté d'une urne cinéraire, entourée de cyprès en plomb doré.

Côté de l'archevêché.

Le roy Philippe le Bel, porté par deux colonnes de bois peintes en forme de porphire : cette statue équestre est en bois et a été donnée par ce roy après une bataille qu'il remporta sur les Flamands à ce qui désigne l'inscription latine qui est au-dessous, sur un cartouche de marbre blanc. Le roy y est représenté tel qu'il entra dans l'Église à la sortie du combat, casqué, cuirassé, portant ses gantelets, et monté sur son cheval aussi caparaçonné, selon le costume du tems[1].

DANS LA NEF.

Des deux côtés.

Trois tombes en cuivre, représentant une tête de mort entourée d'une branche de ciprès liée par un serpent, et encadrée de l'inscription suivante : *Seminatur in ignobilitate*, *surget in gloria* (1. Cor., cap. XV et XLIII), portant aux quatre coins des chauve-souris, une cloche et un sabre, et tout ce qui caractérise la mort.

De chaque côté de la nef.

Deux superbes bénitiers portant chacun une grande cuvette en porphire, portée par une colonne de granit dont le déz est aussi de porphire.

Près les portes d'entrée, *du côté de l'Hôtel-Dieu.*

Une plaque de cuivre, au bas de laquelle est une tête de mort en relief, portant une inscription qui annonce une fondation de messe ou d'obiit.

Autre plaque en marbre portant aussi une inscription de fonda-

1. On a supposé, non sans raison, que cette statue avait dû être plutôt élevée en l'honneur de Philippe VI, après la bataille de Cassel. Cf. *Restauration de la statue de Philippe le Bel à Notre-Dame en 1750-1751*, par M. G. Bapst (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), p. 120-125). Cette restauration fut faite par *Lointier*. A cet article est annexée la vignette de *Cochin*, reproduite d'après l'ouvrage du président Hénault, qui représente cette œuvre d'art disparue.

tion de messe et d'obiit; lesquels fondateurs sont enterrés en la chapelle Sainte-Anne, près de laquelle sont ces deux plaques.

Vis-à-vis, près de la porte de la tour, est un bas-relief gothique représentant un cadavre rongé des vers; au-dessus de lui est un tombeau duquel sort un mort; il est entouré d'une espèce de diacre que je crois être saint Étienne, et d'une autre figure qui peut être saint Jean, à cause d'une coupe remplie de serpents qu'elle tient à sa main; au haut du bas-relief est un autre sujet qui a assez l'air de représenter le Jugement dernier : Jésus-Christ y est accompagné de ses anges ayant des glaives dans sa bouche, ce qui désigne, à ce que je crois, que de cette même bouche sortira la Justice. Plusieurs inscriptions latines tracées en gaulois expriment diverses maximes de Jésus-Christ. L'inscription près du cadavre rongé de vers désigne les prières d'un suppliant qui implore la clémence divine. Ce tombeau paroît être celui d'Étienne Iver, chanoine de ladite église, où il fut enterré en 1467, le 24 février. Ce bas-relief, quoique d'un goût barbare, peut intéresser[1].

PORTAIL.

Les portes du milieu sont sculptées en bois; intérieurement elles offrent des caissons remplis de fleurs de lys; au-dessus est représentée en relief la Vierge et l'enfant Jésus, au milieu d'une gloire portée par le monde; extérieurement elles représentent d'un côté Jésus portant sa croix, et de l'autre la Vierge accablée de douleur; les soubassemens sont semés de fleurs de lys; et le couronnement représente le nom de la Vierge porté par des anges. Toutes ces figures sont de grandeur naturelle et exécutées par *Fixon*[2], d'après les modèles et dessins de *Michel-Ange Slodtz*.

CHAPELLES DES BAS-CÔTÉS DE LA NEF.

Les deux portes d'entrée qui conduisent aux bas-côtés sont garnies de dessins en fer très précieux ; elles sont de *Biscornet*, fameux serrurier de ce temps[3].

---

1. On peut voir la description et la représentation de ce tombeau dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, par F. de Guilhermy, I, p. 32-38, suivies d'une notice assez étendue sur le chanoine qui y est enterré.

2. Sculpteur des bâtiments du roi, membre de l'Académie de Saint-Luc, *Pierre Fixon* mourut le 8 avril 1788 (Archives nationales, Y 13452).

3. Ne serait-ce pas le même que *Bigonnet*, *maître serrurier*, qui exécuta,

Chapelle Sainte-Anne.

Une Vierge, en pierre, grandeur naturelle; elle est d'un goût gothique.

Chapelle Saint-Thomas.

Une plaque en marbre blanc; son cadre est de bois, peint en marbre, et surmonté d'armoiries. Cette plaque est près de l'autel et désigne par son inscription que ladite chapelle est la sépulture de Jean-Antoine d'Agoult et de sa famille.

Chapelle Sainte-Marie-Madeleine
(ou sacristie des messes).

Une fontaine en marbre de deux couleurs; sa forme est d'un quarré long; la plaque du milieu est ornée de deux boutons et d'un robinet représentant un cygne et des roseaux : ces ornemens sont en plomb doré; sa jatte est de marbre de Languedoc et porte au milieu un écouloir en cuivre. Le soubassement est de bois, peint en marbre.

Dans son passage, est une plaque de marbre blanc[1] désignant que le cardinal de Noailles a supprimé ces deux chapelles pour en former la sacristie.

AUTOUR DU CHŒUR.

Chapelle Saint-Pierre.

Une fontaine en marbre rouge brun; sa forme est carrée longue; dans le milieu est une plaque en marbre ornée de quatre rosaces et d'un robinet en forme de gueule de poisson, en cuivre doré; sa cuvette et son soubassement sont de marbre de Languedoc.

Sacristie.

La porte de la sacristie est entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc.

Les deux portes sculptées en bois représentent divers trophées analogues au sacerdoce; ils sont sculptés par M. *Guibert*[2].

---

d'après Thiéry, II, p. 30-31, les ornements en cuivre doré à la grille de la Sainte-Chapelle?

1. Cette plaque, de l'année 1723, se trouve dans la publication de F. de Guilhermy, I, p. 55.

2. Voir Thiéry, I, p. 572. — *Honoré Guibert*, demeurant à Paris, place

Chapelle des Ursins.

On y voit un mausolée représentant Juvénal des Ursins à genoux, revêtu de sa cotte d'armes; sa femme derrière lui est dans la même attitude : tous deux vêtus selon le costume du temps. Ces deux figures sont de grandeur naturelle, sculptées en pierre, et coloriées à l'huile. Ce tombeau sur lequel ils reposent est aussi de pierre, peint en façon de porphire; autour de ce tombeau est une inscription gauloise[1].

Trois tombes en plaques de cuivre; d'un côté est celle d'un des Ursins portant une inscription : *Ci git haut et puissant seigneur baron de Treinel et mort en 1547;* celle du milieu est beaucoup plus grande, elle représente deux figures et ornemens, savoir un chevalier et l'autre un chancelier, avec une inscription en gothique à côté; et celle d'une femme portant l'inscription : *Ci git noble dame, dame d'Armenonville et de .....;* le reste a été coupé[2].

Près la grille est une plaque en marbre blanc surmontée d'armoiries et portée par deux blasons, au milieu desquels est une tête de mort ornée de drapeaux; le tout en relief dans le même marbre, portant une inscription latine annonçant que le Régent récompensa de Harville des Ursins en lui donnant une place de colonel dans ses dragons. Cette chapelle comporte plusieurs inscriptions en faveur de la famille des Ursins; entr'autres j'en ai distingué une qui annonce qu'en 1380 Jean-Juvénal des Ursins, baron de Trainel, conseiller au Châtelet de Paris, et par suite prévôt des marchands[3], fut récompensé de sa vie, mœurs, et surtout de son courage par Charles VII qui le fit président au Parlement séant alors à Poitiers; cette chapelle leur fut concédée par le chapitre de l'Église de Paris qui la donna à toute sa postérité.

Chapelle d'Harcourt.

L'autel est de marbre brun et représente un sarcophage; son

Saint-Sulpice, fut en 1770 l'exécuteur testamentaire du peintre *Vialy* (cf. *Scellés et inventaires d'artistes*, publ. par M. Jules Guiffrey, II, 1884, p. 447).

1. Ce qui reste de ces tombeaux et de ceux de la famille des Ursins dont il est parlé ci-après est aujourd'hui au Musée de Versailles. Cf. Piganiol de la Force, I, p. 305 et suiv.; Guilhermy, I, p. 60-62, et *Description historique*, p. 160-168.

2. François des Ursins, baron de Traînel, et Anne l'Orfèvre, dame d'Armenonville, sa femme.

3. Le tableau qui le représente avec sa famille, provenant de cette cha-

estrade est aussi de marbre; son gradin et sa contretable sont en marbre brun; elle est surmontée d'une urne cinéraire enveloppée d'une guirlande de cyprès, de bronze; les deux côtés de l'autel et ses retours sont de même marbre, et portent de chaque côté une guirlande et un bouton en cuivre; au milieu de chacun des côtés est une plaque en marbre blanc, chacune surmontée de deux branches de cyprès en bronze, et portant chacune une inscription annonçant des fondations de messes en l'Église de Paris par divers personnages de la maison d'Harcourt. En face du mausolée est un grand panneau en marbre brun, portant à chacun des bouts une guirlande et un bouton en cuivre, et dans deux petites niches deux urnes lacrimales sculptées dans le même marbre; au milieu est une très grande table en marbre blanc, ornée seulement d'une guirlande transversale et de deux boutons en cuivre, et surmontée d'une petite urne cinéraire, aussi de cuivre[1].

Description du tombeau d'Harcourt.

Le mausolée d'Harcourt est placé sous une espèce de vérité toute de marbre; il représente un sarcophage en marbre d'Égipte, élevé sur des gradins de marbre campan; la mort ornée de son sable et de sa faulx ouvre le sarcophage, et le comte d'Harcourt s'élève et se découvre de son linceuil pour parler à sa femme qui est prosternée sur les marches de son tombeau de la vie sur l'estrade, et des marches de marbre par lesquelles on arrive à ce monument, est placé un blason de marbre blanc sur lequel sont tracées les armes d'Harcourt et cette légende : *Gesta verbis prevenient.* Toutes ces figures sont de grandeur naturelle et de marbre blanc, sculptées par *Pigalle;* une grande piramide en marbre de Languedoc élève la composition; elle porte une inscription latine qui exprime toutes les vertus guerrières et morales du maréchal d'Harcourt, et toutes les vertus domestiques de son épouse, qui le rejoignit peu de temps après.

Sur un petit mur qui sépare la chapelle d'Harcourt de celle des Ursins, est un squelette, proportion de deux pieds, en albâtre bronzé; il a été apporté en cet endroit et bronzé depuis peu; jadis il étoit dans le cimetière des Innocents[2], enfermé dans une boëte.

---

pelle, est aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 651. — Voir plus loin, p. 28.

1. Cf. *Description historique*, p. 168-173.

2. Cette statuette est aujourd'hui au Musée du Louvre, après avoir passé

Ce morceau précieux est, dit-on, de *Jean Goujon*. Je le crois, moi, antérieur à ce fameux artiste. Les vers suivans sont écrits en gaulois sur un blazon qu'il tient :

Il n'est vivant tant soit plain d'art
N'a de force pour résistance
Que je ne frape de mon dard[1]
Pour baier aux vers leur pitance.

Chapelle Saint-Nicaise, Saint-Louis et Saint-Rigobert.

Un mausolée en marbre noir, avec des compartimens en marbre blanc; sa forme est d'un carré long et porte une statue en marbre blanc, grandeur naturelle; cette figure est couchée et représente Simon Matifas de Bucy, 83e évêque de Paris; il est représenté en habits pontificaux[2].

Une plaque de marbre noir sur laquelle sont gravées des armes, et une épitaphe qui annonce que Bernard de Bonqueret Leblanc est enterré dans ladite chapelle, qu'il étoit doyen de l'Église de Paris, qu'en reconnoissance de ses vertus son neveu, aussi chanoine de l'Église de Paris, et sa sœur lui firent élever ce monument[3].

Au-dessous est une autre plaque en marbre blanc, placée en l'honneur de Girard de Collodun[4], chanoine de l'Église de Paris.

L'autel est en marbre blanc; son cadre est de marbre blanc; sa contretable et tableau sont de marbre brun encadré en blanc; elle est couronnée par deux anges en bois doré.

POURTOUR DU CHŒUR.

Près la grille de cette chapelle, est une petite colonne en pierre sur laquelle est placée une statue en pierre d'un genre gothique représentant un évêque; l'inscription gothique qu'elle porte annonce qu'elle représente Matifas de Bucy, évêque de Soissons et par suite de Paris, qu'il fonda ces trois chapelles où il repose, et qu'il ordonna celles qui entourent le chœur de cette église, et mourut en M CC XCVI.

---

au Musée des Monuments français. Cf. *Inventaire des richesses d'art de la France*, *Archives du Musée des Monuments français*, 3e partie, p. 108-109 (n° 91).

1. Il tient une lance à la main.
2. L'épitaphe existe encore. Cf. Guilhermy, I, p. 17-19.
3. Cf. *Description historique*, p. 177-178.
4. Il faut lire : Girard de Courlandon. Voir sur ce personnage Guilhermy, I, p. 27-29.

Chapelle Saint-Louis, dite des Gondy.

Cette chapelle est la sépulture des Gondy. Le tombeau qui est à gauche est le mausolée d'Albert de Gondy, duc de Retz ; il y est représenté à genoux devant un prie-Dieu. Cette statue est de marbre blanc, de grandeur naturelle ; elle est portée par quatre colonnes de marbre noir ; leur base et chapitaux sont en marbre blanc, et l'entablement portant la statue est de marbre noir. Au-dessous des quatre colonnes est un grand sarcophage en marbre noir, porté par deux espèces de tréteaux en marbre blanc, ornés de têtes de chérubins et de reliefs représentant d'un côté des attributs d'équipages de marbre, et de l'autre des cuirasses, des casques et boucliers ; le sarcophage est surmonté d'une urne cinéraire de marbre bronzé. Les inscriptions qui sont autour de la tombe portent que ce Gondy, duc de Retz, étoit général des galères, chambellan et général des armées des rois Charles IX et Henri III, qu'il remporta cinq batailles et leva nombre de sièges, qu'il fut ambassadeur de la cour de France auprès d'Élisabeth, et représenta le connétable au mariage de Henri III. Ses neveux lui ont érigé ce monument.

Le tombeau qui est à droite est calqué sur les mêmes dessins que celui ci-dessus désigné ; il représente Pierre de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Langres et de Paris. Les bas-reliefs autour du sarcophage représentent des trophées sacerdotaux, et l'inscription dit qu'il fut le conciliateur de Henri IV en la cour de Rome, qu'il tint Louis XIII sur les fonds de baptême, qu'il fut aimé de Médicis et de Charles son fils, et qu'il mourut à quatre-vingt-quatre ans. Cette chapelle est décorée par une quantité d'armes, de blason, d'arabesques et d'inscriptions analogues à la famille des Gondy[1].

Chapelle Saint-Jean.

Sur l'autel est une Vierge d'albâtre, grandeur naturelle ; cette Vierge est d'un très beau gothique.

Une plaque en marbre noir, portant les armes et inscriptions de Joachim Dreux, sous-chantre de l'église de Paris[2].

---

1. Voir la très longue description de cette chapelle dans la *Description historique*, p. 179-208. Ce qui reste du tombeau est aujourd'hui au Musée de Versailles, n° 2716 et suiv. — Cf. Guilhermy, I, p. 717-720.

2. L'inscription est publiée dans la *Description historique*, p. 215.

Deux autres plaques portant une fondation de M. Gérard de Curtile, professeur en droit : ces deux petites plaques sont en marbre blanc.

Chapelle de Vintimille.

Au bas de l'autel une estrade en marbre brun.

Deux plaques en forme de cartouches de marbre blanc veiné, portant chacune une inscription, l'une désignant que Charles-Gaspard-Guillain de Vintimille, archevêque de Paris, décora et fonda ladite chapelle pour sa sépulture et celle de sa famille, et l'autre une fondation des chanoines de l'Église de Paris pour honorer la mémoire de Charles-François de Vintimille, commandeur des ordres du Roy et frère de l'archevêque[1].

Chapelle Saint-Michel
(ou sépulture des Noailles).

L'autel, en marbre de deux couleurs, est orné de deux chérubins posés sur des pieds d'ouche, et d'une colombe en bronze doré; au-dessus de l'autel est un bas-relief en bronze doré représentant le sacrement de Pénitence : il est de *Vassé;* au-dessus est une Assomption de la Vierge, mêlée de grouppes d'anges; ce bas-relief est plaqué sur un fond de marbre de Languedoc, il est de plomb doré et fait par *Fremin*[2]. A chacun des côtés de l'autel est placé d'un côté un saint Louis, et de l'autre un saint Maurice, figures en marbre blanc, grandeur naturelle, de *Boussault*[3]*;* ces deux statues sont posées chacune sur un piédestal de marbre de couleur et orné des armes de Noailles, en bronze doré. La contretable est de marbre, décorée par un ornement en bronze doré; l'estrade qui emmène à l'autel est en marbre ainsi que le pavé. Cette chapelle est entièrement décorée de marbre en forme de panneaux, au milieu desquels sont des plaques de marbre blanc de diverses formes, inscrites et non inscrites[4]; ces inscriptions sont en l'honneur de la famille des Noailles, dont plusieurs ont été archevêques

---

1. Voir la *Description historique*, p. 215-220.
2. Élève de *Girardon* et de *Coyzevox*, peu connu d'ailleurs, il alla travailler surtout à la cour de Philippe V d'Espagne. Cf. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, II, p. 201-209.
3. *Jacques Bousseau* alla également exercer son art en Espagne, où il mourut.
4. Voir la *Description historique*, p. 223-232.

de Paris. Près le vitrage, au-dessus d'une des plaques, est une urne cinéraire en porphire, enlacée de ciprès; elle renferme le cœur du cardinal de Noailles, à ce qu'annonce l'inscription qui est au-dessus:

Chapelle Saint-Faréole[1].

L'estrade de l'autel est en marbre noir, ornée de têtes de mort et d'armes en marbre incrusté; près l'autel est une plaque en marbre blanc, encadrée d'un bois peint, et surmontée d'un cartouche représentant des armes : cette plaque désigne que Michel Lemasle, grand chantre de l'Église de Paris[2], a été enterré en ladite chapelle[3].

Chapelle Saint-Jean-Baptiste.

L'estrade de l'autel est en marbre; les panneaux sont de bois; on y voit deux plaques en marbre blanc, l'une surmontée d'un trophée analogue au sacerdoce de crosses et de mitre au milieu desquels sont les armes de Beaumont (l'inscription annonce qu'en cette chapelle repose Christophe de Beaumont[4], dernier archevêque de Paris); l'autre, plus simple et sans décoration, ornée seulement d'un peu de cyprès en bois doré, indique aussi que laditte chapelle est la sépulture de Armand[5]-Louis-Marie-Stanislas-Adhémar de Lostanges, maréchal des camps et armées du Roi[6].

Chapelle Saint-Eustache.

Dans le panneau de laditte chapelle est une plaque en marbre noir; son inscription annonce qu'elle est la sépulture de Jean V de Budes, comte de Gembrian[7], et celle de Dubée Crépin, son épouse[8].

---

1. *Corr.* Saint-Ferréol.

2. Cf. Guilhermy, I, p. 45-46. C'est ce Michel Le Masle qui donna les quatorze tapisseries de la Vie de la Vierge d'après *Philippe de Champagne*, dont il sera question plus loin, p. 32.

3. La même chapelle renfermait la pierre tombale de Pierre Lescot (*Description historique,* p. 233).

4. Cf. Guilhermy, I, p. 47.

5. *Corr.* Arnaud.

6. Il mourut à la veille de la Révolution; il avait marié sa fille en 1786 (cf. Père Anselme, Suppl. par Potier de Courcy, p. 118).

7. *Corr.* Jean-Baptiste de Budes de Guébriant, maréchal de France, inhumé le 24 novembre 1643.

8. *Corr.* Renée du Bec-Crépin, femme du précédent, inhumée le 2 sep-

Chapelle Sainte-Anne et Saint-Martin.

Dans le panneau de ladite chapelle, une plaque en marbre blanc surmontée d'armoiries en bois; son inscription annonce qu'elle sert de tombeau ou de sépulture à Jacob Barnage, chanoine de l'Église de Paris; et plus bas est celle de Louis de Barnave, aussi chanoine de l'Église de Paris.

BAS-CÔTÉ DE LA NEF.

Chapelle Sainte-Catherine.

Une piramide, en marbre de Languedoc, ornée d'un médaillon en marbre blanc sur lequel est représenté en bas-relief l'abbé de La Grange, à genoux devant un soleil; cette piramide est ornée de guirlandes de cyprès et surmontée d'une cassolette en plomb doré; elle est soutenue par un sarcophage en marbre de Flandres; au bas est une plaque de marbre brun, surmontée d'armes et d'ornemens sacerdotaux en plomb doré. L'inscription latine peint les vertus de l'abbé La Grange, chanoine de jubilé et ordonné diacre de ladite Église.

AU-DESSUS DU TRÉSOR.

Le modèle en petit du tombeau d'Harcourt.

CHAPITRE.

Trente-sept bas-reliefs d'un genre gothique, représentant plusieurs saints, et dans le milieu un Calvaire.

Un christ en bronze doré et sa croix en bois.

RECETTE GÉNÉRALE.

Un buste en marbre blanc, représentant le cardinal de Richelieu.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

---

tembre 1659 (cf. abbé Lebeuf, édit. Cocheris, I, p. 38). — On voit aujourd'hui, à Notre-Dame, un monument à la mémoire du maréchal de Guébriant et de sa femme, élevé par les soins de Viollet-le-Duc.

TABLEAUX.

Nef (à droite, en entrant par la porte) :

Un boîteux guéri par saint Pierre à la porte d'un temple, par *Silvestre*[1].

Un saint Pierre délivré de la prison, peint par *Jean-Baptiste Corneille*[2].

Le départ de saint Paul de l'église de Milet pour aller à Jérusalem, peint par *Galloche*[3].

Le martire de saint Simon en Perse, peint par *Louis Boulogne*[4].

Saint Jean l'Évangéliste jetté dans la chaudière d'huille bouillante près la Porte-Latine à Rome, peint par *Daniel Hallé*[5].

---

1. Ce tableau est l'un de ceux qui furent, pendant près de quatre-vingts ans (1630-1707), commandés à des artistes en vogue par la corporation des orfèvres pour être offerts annuellement (au mois de mai) au chapitre de Notre-Dame : d'où leur nom de *mays de Notre-Dame* sous lequel ils étaient généralement connus. Cf. *les Mays de Notre-Dame*, par Ém. Bellier de la Chavignerie (*Gazette des Beaux-Arts*, XVI (1864), p. 457-459); un article de M. V.-J. Vaillant dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, VIII (1881), p. 390-450, et *les Mays de Notre-Dame d'après un manuscrit conservé aux Archives nationales*, par Jules Guiffrey (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XIV (1886), p. 289-316). — Ces tableaux, qui formaient un ensemble curieux et unique, sont aujourd'hui dispersés dans différentes églises ou dans certains musées de province. Le plus grand nombre, qui était demeuré jusqu'à l'année 1862 à Notre-Dame, a été à cette époque, sur le désir formel de Viollet-le-Duc, déposé au Musée du Louvre. Mais, soit par insouciance, soit faute de place, l'administration des Musées nationaux a conservé ces toiles, dont quelques-unes atteignent 4 mètres de largeur sur autant de hauteur, roulées dans un magasin situé sous le grand dôme central du Louvre. On se demande quel intérêt il peut y avoir à conserver ainsi, sans profit pour la science, des tableaux qui ne sont pas sans valeur. Si l'on ne peut s'en défaire au profit des musées de province, parce que ce sont des pièces de trop grande dimension et que ces musées sont généralement logés trop à l'étroit et déjà fort encombrés, pourquoi ne les exposerait-on dans quelque bâtiment national ou dans quelque propriété de l'État, où chacun pourrait les aller étudier et examiner à son aise? Ce serait plus sage que de les laisser se décolorer dans la poussière, sinon dans l'humidité. — Ce tableau de *Silvestre* était le *mai* offert en 1703, et le Louvre l'a ainsi emmagasiné. Comme presque tous les autres, il a été gravé au XVIIIe siècle.

2. Tableau du *mai* de 1679 (magasins du Musée du Louvre).

3. Tableau du *mai* de 1705 (idem).

4. Tableau du *mai* de 1648 (idem).

5. Tableau du *mai* de 1662 (idem).

Jésus-Christ apparaissant à saint Pierre, peint par *Sorlay*[1].

Saint Pierre ressuscite la veuve Tabithe, peint par *Testelin*[2].

Saint Paul faisant brûler la bibliothèque d'Éphèse; ce superbe tableau est peint par *Eustache Le Sueur*[3].

Nef (à gauche, toujours en entrant par la porte) :

Jésus chez Marthe et Marie, par *Claude Simpol*[4].

La multiplication des pains et des poissons, par *Christophe*[5].

Saint Pierre et saint Paul quittent leurs filets pour suivre Jésus, peint par *Michel Corneille*[6].

Les Vendeurs chassés du temple, par *Claude Hallé*[7].

Jésus en entrant dans Nazareth guérit un paralytique; ce superbe tableau est peint par *Jouvenet*[8].

Entretiens de Jésus avec la Samaritaine, par *Louis Boulogne*[9].

Le Centenier demandant à Jésus la guérison de son serviteur, peint par *Louis Boulogne*[10].

Jésus guérissant un paralytique au bord de la piscine, peint par *Bon Boullogne*[11].

Croisée du côté de l'archevêché.

Le Vœu de Louis XIII; ce roi est représenté à genoux devant

---

1. Tableau du *mai* de 1664. Cf. *Archives de l'Art français*, IV, p. 42-44. *Sorlay* était un élève de *Mignard* d'après les uns, de *Lebrun* d'après les autres; on ne connaît pas d'autres ouvrages de lui (cf. Thiéry, II, p. 90, n. 4). — Ce tableau orne aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Louis à Versailles.

2. Tableau du *mai* de 1652 (magasins du Musée du Louvre).

3. Tableau du *mai* de 1649; il fut payé 400 livres et c'est aujourd'hui une des œuvres exposées au Louvre, École française, n° 521.

4. Tableau du *mai* de 1704 (magasins du Musée du Louvre).

5. Tableau du *mai* de 1696 (idem).

6. Tableau du *mai* de 1672 (idem). Villot (*Catalogue*, p. 78) dit à tort que cette toile fut faite en 1658.

7. Tableau du *mai* de 1687 (idem).

8. Tableau du *mai* de 1673. — Cette toile a été déposée par l'administration du Louvre dans la chapelle de l'École militaire, à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

9. Tableau du *mai* de 1695. Il est aujourd'hui exposé au Musée de Rennes, n° 213.

10. Tableau du *mai* de 1686 (magasins du Musée du Louvre).

11. Tableau du *mai* de 1678 (idem).

une Descente de croix : tableau précieusement peint par *Philippe de Champagne*[1].

Saint André à genoux devant sa croix, par *Jacques Blanchard*[2].

Saint Jacques le Majeur, conduit au supplice, embrasse son accusateur : ce tableau est peint par *Coypel* le père[3].

Saint Paul et Sillas flagellés à Philippe en Macédoine, peint par *Louis Testelin*[4].

Jésus guérissant Hémoroïse, par *Cazes*[5].

Saint Paul lapidé à Listres en Licaonie; le croyant mort, on le traîna hors la ville : ce tableau est peint par *Jean-Baptiste Champagne*[6].

Prédication de saint Pierre à Jérusalem, par *Poërson*[7] père.

Croisée du cloître.

La Descente du Saint-Esprit sur les apôtres : magnifique tableau peint par *Blanchard*[8].

Saint Paul refusant les honneurs divins, par *Michel Corneille*[9].

Baptême de l'eunuque de Caudace, reine d'Éthiopie, par saint Philippe : peint par *Blanchet*[10].

Le Martire de saint Étienne, peint par *Le Brun*[11].

Le Martire de saint Pierre crucifié à Rome, peint par *Bourdon*[12].

---

1. Cette toile est depuis 1803 au Musée de Caen, qui l'expose aujourd'hui sous le n° 98.

2. Tableau du *mai* de 1670 (magasins du Musée du Louvre).

3. Tableau du *mai* de 1661 (idem). — Cette toile a été aussi attribuée à *Corneille* le père.

4. Tableau du *mai* de 1655. — Il est aujourd'hui encore à Notre-Dame (*Inventaire des richesses d'art de la France, Paris, Monuments religieux,* I, Notre-Dame, p. 43); mais l'auteur de cette monographie l'a intitulée : Flagellation de saint Paul et de saint Barnabé.

5. Tableau du *mai* de 1706 (magasins du Musée du Louvre).

6. Tableau du *mai* de 1667. — Il est aujourd'hui au Musée de Marseille, n° 365.

7. Tableau du *mai* de 1642 (magasins du Musée du Louvre).

8. Tableau du *mai* de 1634 (idem).

9. Tableau du *mai* de 1644 (idem). — Voir à la *Chalcographie du Louvre.*

10. Tableau du *mai* de 1663 (idem).

11. Tableau du *mai* de 1651. — Il est aujourd'hui exposé au Musée du Louvre, École française, n° 65.

12. Tableau du *mai* de 1643. — Il est aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 42.

Le Martire de saint André dans la ville de Satras, peint par *Le Brun*[1].

La Conversion de saint Paul, peint par *La Hyre*[2].

CHŒUR.

L'Annonciation de la Vierge, peint par *Hallé*.

La Visitation de la Vierge; un des beaux tableaux de *Jouvenet*[3].

La Nativité de Jésus, peint par *Lafosse*.

L'Adoration des Mages, par *Lafosse*.

La Présentation de Jésus au Temple, par *Louis Boulogne*.

Une Fuite en Égipte, par *Louis Boulogne*[4].

Jésus dans le Temple au milieu des docteurs, par *Antoine Coypel*.

L'Assomption de la Vierge, peint par *Antoine Coypel*[5].

Côté de l'Archevêché.

L'Adoration des Mages, peint par *Vivien*[6].

Décollation de saint Jean-Baptiste; son corps est enlevé par ses disciples et sa tête par la fille d'Hérode : peint par *Claude Audran*[7].

Le Repentir de saint Pierre; il pleure sa faute en regardant Jésus : ce tableau est peint par *Tavernier*[8].

Saint Paul plaidant devant Agrippa et Bérénice, peint par *Villequin*[9].

Côté du cloître.

Le prophète Agabus[10] prédit à saint Paul ce qu'il souffrira à Jérusalem pour la foi, peint par *Chéron*[11].

---

1. Tableau du *mai* de 1647. — Il a été en 1803 restitué à Notre-Dame (*Inventaire* précité, p. 43). Cf. *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*, par Henry Jouin (Paris, Laurens, 1889, in-4°), p. 487.
2. Tableau du *mai* de 1637 (magasins du Musée du Louvre).
3. Un de ceux que le peintre paralysé peignit de la main gauche.
4. Sur ces quatre derniers tableaux, voir *Archives de l'Art français*, IV, p. 213-214, les marchés publiés par M. A. de Montaiglon.
5. Tableau du *mai* de 1680 (magasins du Musée du Louvre).
6. Tableau du *mai* de 1698 (idem).
7. Tableau du *mai* de 1674 (idem).
8. Tableau du *mai* de 1699 (idem).
9. Tableau du *mai* de 1656.
10. Qu'il ne faut pas confondre avec le prophète Habacuc.
11. Tableau du *mai* de 1688 (magasins du Musée du Louvre).

Saint Jean prêchant le peuple dans un désert, peint par *Parrocel*[1].

L'Adoration des Mages, par *Vivier*[2].

Saint Paul convertissant saint Denis, par *Cestin*[3].

La Résurrection d'Eutique par saint Paul à Troade, peint par *Courtin*[4].

Chapelle Sainte-Anne.

Au maître-autel est un tableau représentant sainte Anne et la Vierge, peint par *Simon Vouet*. Vis-à-vis est une Présentation de la Vierge, par *Michel Corneille*[5].

Deux évêques peints sur panneaux, par *Champagne*.

Trois panneaux[6] peints par *Vignon*, savoir saint Pierre quittant ses filets pour suivre Jésus; l'autre représente la Pentecôte, et l'autre l'incrédulité de saint Thomas.

Treize autres panneaux représentant plusieurs sujets de la Vierge, peint par *Lallement*.

Chapelle Saint-Barthélemy et Saint-Vincent.

Au maître-autel est un tableau représentant le Martire de saint Barthélemy, peint par *Baugin*[7]. Vis-à-vis est un tableau représentant Jésus prêchant sur la montagne, peint par *Poerson* fils[8].

Onze panneaux sur lesquels sont peints plusieurs vües de Notre-Dame de Lorette et plusieurs traits d'histoire de la Vie de la Vierge, par *Lallement*.

---

1. Cette toile, de *Joseph Parrocel*, fut faite pour le *mai* de 1694 (magasins du Musée du Louvre).

2. Peintre inconnu. Il doit y avoir confusion avec *Vivien*, dont on a vu plus haut un tableau représentant le même sujet.

3. Il faut lire, au lieu de *Cestin* (nom qui est bien donné aussi par Thiéry, II, p. 104), *Lestin* (*Ninet de*). — Cette toile fut faite pour le *mai* de 1636 et orne aujourd'hui les galeries du Musée de Strasbourg.

4. Tableau du *mai* de 1707.

5. Cette toile est attribuée ailleurs à *La Hire*.

6. D'après la *Description historique*, p. 132-133, ces panneaux et les suivants auraient été exécutés en 1625.

7. Ce doit être le tableau de cet artiste que possède actuellement le Musée de Rouen, n° 2 (Cat. de 1861).

8. Tableau du *mai* de 1685.

Chapelle Saint-Jacques.

Sur l'autel est un Christ en croix, peint par *Le Nain.* Vis-à-vis est la Femme adultère, peint par *Renault*[1].

Onze panneaux représentant la Vie de saint Jacques et de saint Philippe, peints par un auteur médiocre et inconnu.

Chapelle Saint-Antoine et Saint-Michel.

Le tableau de l'autel représente saint Michel à genoux devant la Vierge, peint par *Philippe de Champagne*[2]. Vis-à-vis est un possédé guéri par Jésus, peint par *Vernansal*[3].

Onze panneaux sur lesquels sont peints la Vie de saint Antoine et de saint Michel, par un auteur médiocre et inconnu.

Chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry.

Le tableau de l'autel représente la Vierge tenant l'enfant Jésus; saint Dominique et saint Thomas sont à genoux : ce tableau est peint dans le goût de *l'Anfranc*[4]. Vis-à-vis est la Résurrection du fils de la veuve de Naïm, peint par *Guillebault*[5].

Onze panneaux et deux petits anges, peints par *Aubin Vouët*, représentant la Vie de la Vierge.

Chapelles de Saint-Augustin et de Sainte-Marie-Madeleine (servant de sacristie).

Dans la 1re est la Piscine, tableau peint par *Alexandre*[6]. Vis-à-vis est un tableau représentant saint Paul convertissant le proconsul Sergius Paulus, peint par *Nicolas Loir*[7].

Trois panneaux représentant la Vie de saint Augustin, par *Godefroy.*

---

1. Tableau du *mai* de 1701.
2. Cette toile, d'après la *Description historique*, p. 144, avait été peinte en 1670.
3. Tableau du *mai* de 1700.
4. Appréciation fournie par Thiéry, II, p. 108.
5. Tableau du *mai* de 1691. — Il orne aujourd'hui le maître-autel de l'église de Larchant (Seine-et-Marne); il ne fut pas donné à cette église en 1736 par les chanoines de Paris comme on l'a dit, puisque la Révolution le trouva encore à Paris.
6. Tableau du *mai* de 1682 (la *Description historique* dit à tort 1692). Le peintre s'appelait véritablement *Alexandre Ubelesqui.*
7. Tableau du *mai* de 1650 (magasins du Musée du Louvre).

Sept autres, peints par *Arnould.*

Dans la 2e est l'Incrédulité de saint Thomas : tableau peint par *Arnould*[1].

Vis-à-vis est la Résurrection de la fille de Jaïre, par *Vernansal*[2].

Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul.

Le Voyage de saint Pierre et saint Paul accompagnés de leurs disciples : ce tableau ovale est peint par *Baugin.*

Vis-à-vis un Christ au tombeau, par un auteur inconnu ; on le vérifiera.

Dans la chapelle Saint-Pierre est un tableau représentant saint Pierre qui guérit des malades par son ombre : ce tableau est peint par *La Hire*[3].

Vis-à-vis est le Naufrage de saint Paul dans l'île de Malthe, par *Poerson* père[4].

Chapelle Saint-Denis et Saint-Georges.

Sur l'autel est une Notre-Dame-de-Pitié, peinte dans l'école du *Vouet.*

Vis-à-vis est un saint Pierre délivré de la prison, par *Simon Vouet.*

Un Ex-voto à la Vierge dans un champ de bataille.

Chapelle Saint-Gérard.

Sur l'autel est un tableau représentant la Mort de la Vierge : ce tableau est peint par *Poussin*[5].

Chapelle Saint-Remi (dite des Ursines).

Le tableau de l'autel représente saint Claude ; il est peint par *Galloche.*

---

1. Tableau du *mai* de 1693. — Il s'agit d'*Arnould de Vuez.*
2. Tableau du *mai* de 1689 (magasins du Musée du Louvre).
3. Tableau du *mai* de 1635. — Il est aujourd'hui exposé au Musée du Louvre, École française, n° 288. L'esquisse de la même œuvre porte le n° 289 de cette collection.
4. Tableau du *mai* de 1653. — Il aurait été donné à une église des environs de Paris, d'après les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1878, p. 390.
5. Cette toile du *Poussin* doit être celle qui fut offerte à Notre-Dame par les maîtres orfèvres en 1627.

La famille des Ursins, peinte sur bois dans un genre très gothique en l'an 1400[1].

Au-dessus est une sainte Famille, par *Bichu*[2].

Chapelle Saint-Crépin, Saint-Crépinien et Saint-Étienne.

Sur l'un des autels est un Christ en croix, peint par *Baugin*.

Sur l'autre une Résurrection, par *Le Sueur* étant encore chez le *Vouet*.

Et sur l'autre une Ascension, aussi de *Le Sueur*.

Sur la gauche est un tableau représentant saint Pierre baptisant le centenier Joppé, peint par *Michel Corneille*[3].

Vis-à-vis, Hérodiade à table, par *Chéron*[4].

Chapelle Saint-Nicaise.

Un grand tableau représentant le Jugement dernier, peint sur bois dans le goût de *Jean Cousin*, par *Dehéry*[5].

Chapelle Saint-Louis et Saint-Rigobert.

Sur l'autel est un Christ en croix, copié d'après *Michel-Ange*.

Le Martire de saint Barthélemy, peint par *Paillet*[6].

A gauche est un grand tableau représentant saint Étienne saisi par ses bourreaux : il est peint par *Houasse*[7].

Chapelle Saint-Jean.

Un tableau représentant l'Assomption de la Vierge, peint sur bois par *Charles Hurel*. Au-dessus est une Décollation de saint Jean-Baptiste, peint par *Louis Boulogne*.

---

1. Ce tableau est au Louvre, n° 651 de l'école française. M. Durrieu a établi récemment, à l'aide des inscriptions placées sous les personnages, qu'il avait été exécuté entre les années 1445 et 1448 pour Jean Juvénal des Ursins, évêque de Laon, qui figure sur le tableau.

2. Sans doute *Robert Bichu*, peintre, qui en 1737 habitait à Paris, au collège des Trésoriers, place de Sorbonne (cf. *Scellés et Inventaires d'artistes*, par M. Jules Guiffrey, t. I, p. 349).

3. Tableau du *mai* de 1658.

4. Tableau du *mai* de 1690 (magasins du Musée du Louvre).

5. Peut-être s'agit-il de *Martin de Héry*, fils du célèbre graveur et orfèvre *Claude de Héry*, qui vivait au commencement du XVIIe siècle (Jal, p. 681).

6. Tableau du *mai* de 1660 (idem).

7. Tableau du *mai* de 1675 (idem).

Chapelle de Vintimille.

Sur l'autel est un saint Charles Borromée communiant les pestiférés de Milan, peint par *Carle Vanloo*[1].

Vis-à-vis est une sainte Famille, peinte par *Paillet*[2].

Chapelle Sainte-Anne, Saint-Martin et Saint-Michel.

Dans cette chapelle est un tableau représentant l'Ange du Seigneur apparaissant aux trois Maries; il est peint par *Natoire*.

Chapelle Saint-Ferréol.

Sur l'autel est un saint Michel, peint par *Vignon*.

Au-dessus de ce tableau, pour couronner l'autel, est un Père éternel, peint par *Champagne*.

Vis-à-vis est une Annonciation peinte par *Philippe de Champagne*[3].

Les panneaux de cette chapelle représentant plusieurs sujets de l'Ancien Testament sont fort beaux; ils sont peints par *Philippe de Champagne*.

Chapelle Saint-Eustache.

Ex-voto du marquis de Lomaria.

Le Parlement est assemblé pour juger un procès, et saint Yves paroît dans une gloire : ce tableau est peint par *Lemonnier*[4].

Sur le maître-autel est une Transfiguration, copiée d'après celle de *Raphaël*.

Chapelle Sainte-Agnès.

Sur l'autel est un tableau représentant l'Accouchement de sainte Anne, peint par *Lallement*[5].

Les panneaux sont peints en grisaille, et médiocres.

---

1. Cette toile est encore aujourd'hui à Notre-Dame (*Inventaire* précité, p. 43). Ce doit être la même qui figurait au Salon de 1753 et était alors destinée à l'église Saint-Merry.

2. Cette toile a été exposée au Salon de 1699.

3. Ce tableau est aujourd'hui au Musée de Toulouse, n° 148. C'est un envoi du gouvernement en 1803.

4. Cette toile a été donnée en 1697 par la confrérie des procureurs à Notre-Dame. L'artiste s'appelle *Pierre Monier*.

5. *Georges Lallemand*, le peintre lorrain, avait fait plusieurs tableaux pour Notre-Dame; mais celui-ci n'y figurait pas.

Chapelle Saint-Nicolas.

Sur l'autel est un tableau représentant saint Nicolas sauvant des pénitents du naufrage; il est peint par *Thiersonier*[1].

Vis-à-vis est un tableau représentant le Miracle de saint Paul et Sillas étant en prison; il est peint par *Platte-Montagne*[2].

Chapelle Sainte-Catherine.

Sur l'autel est un tableau représentant le Martire de sainte Catherine, peint par M. *Vien*[3].

Chapelle Saint-Julien.

Le tableau de l'autel représente Zozime donnant la communion à sainte Marie Égiptienne; il est peint par *Baugin*[4].

Vis-à-vis est un tableau représentant les Noces de Cana; il est peint par *Cotelle*[5].

Chapelle Saint-Laurent.

Sur l'autel est un tableau représentant le Martire de saint Laurent, peint par *Baugin*.

Un autre représentant l'Apparition de Jésus aux trois Maries, peint par *Marot*[6].

Chapelle Sainte-Geneviève.

Le tableau de l'autel représente la Vierge, l'enfant Jésus, saint Jean et sainte Geneviève; il est peint par *Baugin*[7].

Le tableau de vis-à-vis représente des Démoniaques guéris.

Chapelle Saint-Georges et Saint-Blaise.

Le tableau de l'autel représente une Mère de douleur; il est peint par *Baugin* et un des meilleurs de ce maître.

---

1. Peintre peu connu, membre de l'Académie de Saint-Luc, accusé de diffamation dans une pièce d'ordre judiciaire, publiée par M. Jules Guiffrey (*Courrier de l'Art*, 1884, p. 429).

2. Cette toile a été exposée au Salon de 1699.

3. Ce tableau, fait en 1750, est encore aujourd'hui à Notre-Dame (*Inventaire* précité, p. 43).

4. On ne sait ce qu'est devenu ce tableau, mais il a été gravé par *N. Caron* en 1663.

5. Tableau du *mai* de 1681.

6. Tableau du *mai* de 1697.

7. Cette toile serait peut-être celle que possède actuellement le Musée de Nancy, sous le n° 266.

Vis-à-vis est un tableau représentant les Miracles de saint Paul à Éphèse; il est peint par *Louis Boulogne*.

Chapelle Saint-Léonard.

Le tableau de l'autel représente saint Léonard en habit de guerrier; il est peint par *Philippe de Champaigne*.

Vis-à-vis est un ex-voto pour la maladie de la Grande Duchesse; il est peint par *Duménil*.

GALLERIE DE LA TOUR.

Un tableau représentant saint Barthélemy délivrant du démon une princesse d'Arménie; il est peint par *Vignon*[1].

Autre tableau représentant la Séparation de saint Pierre et de saint Paul; il est peint par *Ballin*[2].

Près d'une des portes, du côté de l'archevêché, dans un coin : un tableau représentant la Mort d'Ananie; il est peint par *Aubin Vouët* et est un des bons de ce maître[3].

Autre tableau représentant le Centenier au pied de Jésus-Christ, peint aussi par *Aubin Vouët*[4].

TRÉSOR.

Portrait de l'abbé de Montjoye, par M. *Duplessis*.

Portrait du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par un inconnu.

Portrait de Vintimile, archevêque de Paris; copié d'après *Rigaud*.

Portrait de M. Delaporte, chanoine, par *Jouvenet*.

SALLE.

Une Madeleine mourante, soutenue par deux anges; peint par *Baugin*.

AU-DESSUS DU TRÉSOR.

Un petit tableau charmant, représentant une Apparition de la Vierge à saint Ignace; il est peint par *Solimen*[5].

---

1. Tableau du *mai* de 1668.

2. Tableau du *mai* de 1676; ce serait plutôt la Séparation de saint Paul et de saint Barnabé (cf. Jal, p. 102).

3. Tableau du *mai* de 1632.

4. Tableau du *mai* de 1639.

5. *Francesco Solimena*, dont le nom a été francisé.

Portrait de saint Augustin, copié d'après *Champagne.*

Portrait de saint Jérôme dans le genre de *Porbus.*

Portraits de saint Pierre et de saint Paul, copiés d'après divers maîtres.

Un Ecce Homo, par un maître italien.

Un Christ au tombeau, copié d'après *Bassan.*

Une Vierge et l'enfant Jésus, peints sur bois : école vénitienne.

Un mauvais ex-voto.

Une armoire sur laquelle sont peints cinq tableaux, savoir : un Christ debout, formant le milieu ; au-dessus est le portrait de la Vierge, et à côté celui de Jésus ; au-dessous est le portrait de saint Jean, et à côté celui de Marie Madeleine. Cette armoire peinte avec beaucoup de grâce est de *Baugin.*

Dans un magasin à côté : quatre panneaux peints dans l'école florentine, représentant les sujets suivants, savoir : l'Adoration des Mages, l'Adoration des Bergers, la Circoncision de Jésus, l'Annonciation de la Vierge.

Une sainte Famille, copiée d'après *Trevisani.*

GALLERIE DU CHŒUR.

Le Banquet des Apôtres ou la Cène : ce tableau est peint sur bois, dans le genre de *Michel-Ange*, par *Somme* [1].

Un Christ au tombeau, par *Lallement.*

Un Ex-voto.

CHAPITRE.

Cinq grands tableaux représentant le Mariage de la Vierge, l'Annonciation de la Vierge, la Présentation de la Vierge au Temple, la naissance de la Vierge et l'Apothéose de la Vierge : ces superbes et magnifiques tableaux sont de *Philippe de Champagne* [2].

---

1. Sous ce nom l'auteur a peut-être voulu désigner un des nombreux artistes qui ont porté le nom de *Van Somer.*

2. Ces tableaux ont disparu ; ils avaient été exécutés en 1636 et copiés en quatorze pièces de tapisseries, ordinairement tendues dans le chœur, avant sa reconstruction en 1713 (cf. *Description historique*, p. 431). Cette tapisserie fut offerte à l'église par Michel le Masle, prieur des Roches et secrétaire du cardinal de Richelieu, le même qui donna sa bibliothèque à la Sorbonne (G. Brice, *Description de Paris*, 6e édit., 1713, t. III, p. 269).

Quatre figures, grandeur naturelle, peintes en grisaille dans le goût de *Baugin*, sont saint Denis, saint Marcel, sainte Geneviève et un Sauveur du monde.

SALLE DE LA RECETTE GÉNÉRALE.

L'abbé Delaporte disant la messe dans le chœur de Notre-Dame : ce tableau est peint par *Jouvenet*[1].

Portrait du cardinal de Noailles au milieu de ses attributs pontificaux, peint dans le goût de *Tournière*.

SECRÉTARIAT.

Portrait de l'abbé Jolly, chanoine de l'Église de Paris.

Portrait du cardinal de Noailles, à genoux devant son prie-Dieu.

Portrait de Pierre Dreu, grand archidiacre de Paris en 1579.

Portrait de l'abbé Delaporte, copié d'après *Jouvenet*.

Quatre autres portraits.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS

(RUE DU POURTOUR).

Moi, *Lebrun*, membre de la Commission nommée par le Comité d'Instruction publique de la Convention N^le^, je me suis transporté dans l'église de Saint-Gervais, où j'y ai trouvé les objets cy après. Savoir :

Dans la nef.

Six tableaux, différens sujets du martire des saints Gervais et Protais.

Le 1er, ces deux saints refusant de sacrifier aux idoles, par *Le Sueur*[2];

Le 2e, saint Gervais sur le chevalet, par *Goulay*[3];

---

1. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 350.
2. Ce tableau est aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 520.
3. Il faut lire *Goussay* (*Thomas*), qui était beau-frère de *Lesueur*. Cf. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie*,

Le 3e, Décolation de saint Protais, par *Bourdon*[1];

Le 4e, l'Apparition de ces deux saints à Ambroise, par *Ph. de Champagne*[2];

Le 5e, l'Invention de leurs reliques, par *le même*[3];

Le 6e, la Translation de leurs corps, par *le même*[4].

Maître-autel.

Un tableau représentant les Noces de Cana.

Chœur et chapelle des Trois-Maries.

Vitraux, par *Jean Cousin*[5].

Chapelle Saint-Michel.

Vitraux, par *Pinaigrier*[6].

Chapelle Notre-Dame de Passi.

Mausolée de Boisemont, par *Pajou*.

Chapelle Le Camus.

Perrin, sur les dessins de *Le Sueur*.

Chapelle de la Providence.

Un tableau représentant la Multiplication des pains, par *Cazes*[7].

I, p. 166 et 173. — Cette toile et les suivantes ne figurent pas sur l'état des tableaux provenant de Saint-Gervais, qui passèrent au Musée de la rue des Petits-Augustins (*Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du Musée des Monuments français*, II, p. 284-5). Elle est aujourd'hui exposée au Musée de Lyon, n° 252. C'est un don du Gouvernement en 1811.

1. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 41.

2. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École flamande, n° 80.

3. Aujourd'hui au Musée de Lyon, n° 77.

4. Aujourd'hui au Musée du Louvre, n° 81. Ce sujet et les précédents ont servi de modèles à des tapisseries que l'église Saint-Gervais, après les avoir longtemps conservées, a aliénées en 1873. Aujourd'hui, la ville de Paris les a recouvrées et les conserve dans ses magasins, sauf les bordures, devenues la propriété de M. de Camondo.

5. Ces vitraux existent encore. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, I (1878), p. 358-359. Mais sont-ils bien de *Jean Cousin?*

6. Ceux-ci existent encore. Cf. le même ouvrage, I, p. 360-361.

7. Cette toile avait figuré au Salon de 1758.

Maître-autel.

Les statues de saint Gervais et de saint Protais, par *Bourdin.*
Des anges, par *Guérin.*

Porte d'entrée de chœur.

Le Crucifix, par *Sarazin.*
La Vierge et saint Jean, par *Buizette*[1].

Chapelle de Fourcy.

Un Ecce Homo en pierre, grand comme nature, par *Germain Pilon.*

Chapelle suivante.

Le tombeau en marbre de Letellier[2]. Il est représenté à demi-couché, un génie à ses pieds; la Prudence et la Justice sont sur l'archivolte, et la Religion et la Force sur les bases des pilastres. *Mazeline* et *Hurtrel*[3] en sont les auteurs.

Chapelle vis-à-vis la porte latérale du chœur.

Le mauzolée de François Feu, curé de cette paroisse, exécuté en stuck, par *Feuillet*[4].

Le présent inventaire fait le 17 frimaire an II de la République une et indivisible.

(Signé :) LEBRUN.

COUVENT DES PÈRES DE NAZARETH.

Du procès-verbal d'inventaire dressé au couvent des Pères de Nazareth a été extrait ce qui suit :

Sacristie.

Un Christ en ivoire.
Deux mauvaises statues sculptées en bois.

---

1. Corr. *Buirette* (*Jacques*).

2. A été conservé dans l'église Saint-Gervais. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* I, p. 354-355.

3. *Hurtrelle* (*Charles*) a collaboré plusieurs fois avec *Mazeline* (*Pierre*), car ils sont aussi les auteurs du monument funéraire de Charles de Créquy, à l'église Saint-Roch.

4. Sculpteur peu connu, qui fut cependant directeur de l'Académie de Saint-Luc; il mourut à Paris en 1784.

Chapitre.

Deux médiocres statues en terre cuite (saint Pierre et saint Paul).

Petit jardin.

Un Sauveur du Monde portant sa croix, grandeur naturelle, en pierre, médiocre.

Cloître.

Quatre petits modèles de Vierge en plâtre, par le même auteur; ils sont remplis de goût et de grâce.

Chœur.

Deux anges portant une châsse, sculptée médiocrement en bois.
Un Christ en croix, sculpté médiocrement en bois.

Église.

Deux adorateurs en plâtre, grandeur naturelle, très médiocres.

Chapelle de la Vierge.

Un autel en marbre de Flandre, son tabernacle même marbre; il est garni d'une porte en bronze doré.

Une statue de la Vierge, représentée assise, grouppée par plusieurs Chérubins, le tout grandeur naturelle et modelé en terre cuite par *Vassé*[1]; deux petits dessus de marbre et leurs supports en plomb doré; quatre plaques de marbre.

Autre chapelle.

Une mauvaise statue en pierre représentant saint François.

Autre chapelle.

Saint Edme, sculpté en bois très médiocrement.
Saint François, sculpté en bois idem.
Un Christ en croix, sculpté en bois idem.
Un Christ en croix, en plâtre, médiocre.
Deux bénitiers en forme de coquille, en marbre blanc.

---

1. Thiéry (*Guide des amateurs,* I, p. 601) ne parle ni de cette œuvre ni des autres morceaux de sculpture dont il est question ici. Par contre, il mentionne quelques tableaux dont deux furent déposés ensuite au Musée de la rue des Petits-Augustins (*Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du Musée des Monuments français,* II, p. 256).

Sur le portail.

Quatre statues médiocres, sculptées en pierre, plus fortes que nature.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, le 9 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

COUVENT DES RELIGIEUX DE PICPUS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé dans la maison des religieux Picpus, a été extrait ce qui suit :

Réfectoire.

Vingt-cinq figures, bas-reliefs en plâtre, grandeur naturelle, sculptés par un élève de *Germain Pilon;* plusieurs de ces figures portent un grand caractère, sont bien drapées et bien ajustées; elles représentent, savoir : Jésus portant la boule du monde; saint Jean-Baptiste; le prophète Élie; saint Antoine; saint Bazile; saint Augustin; saint Odo; deux abbés des Clunistes; saint Benoît; saint Romnaldus, instituteur des Camalduls; saint Robert; saint Bruno; saint Étienne de Grandimon[1]; saint Norbert, fondateur des Prémontrés; saint Bernard, premier abbé de Clarenval[2]; saint Dominique, instituteur des Jacobins; bienheureux Jean Amarta, instituteur de la Trinité; saint Pierre, fondateur de la Merci; saint Célestin, grand pontife; saint François de Paule; saint Cajétan; saint Ignace, fondateur des Jésuites; le bienheureux Jean, fondateur de la Charité; saint François donnant la règle de son ordre à saint Louis et à la reine Élizabeth.

Dans le chœur.

Au-dessus du pupitre en bois, un Christ en cuivre d'une bonne forme et d'un bon dessin dans le goût de *Sarrazin;* une plaque de marbre noir.

Sur l'autel des Féries.

Deux anges, bas-reliefs en plâtre, toujours de l'école de *Pilon.*

---

1. *Lisez* Grandmont.
2. *Lisez* Clairvaux.

Sanctuaire.

Le maître-autel garni de deux pilastres en écaille, orné de têtes de chérubins et de fleurons en cuivre doré; de chaque côté de l'autel huit plaques de marbre, la moitié de Flandre et l'autre de Languedoc; deux têtes, bas-reliefs en pierre (la Vierge et l'ange Gabriel); le tabernacle, en bois doré, comporte sept petites figures charmantes, sculptées en bois et dorées, dont quatre représentent des anges et une Jésus-Christ ressuscitant; sur l'autel l'Annonciation de la Vierge, sculptée en pierre, figures colossales d'un goût moderne et d'une manière assez large; au-dessus un grouppe de Chérubins au milieu d'une gloire, le tout en bois doré.

Sur les côtés de l'autel, deux anges en pierre sculptés par *Germain Pilon.* Ces deux anges sont couverts de deux tuniques, d'une longue et d'une retroussée; cette manière tient aux Grecs et non aux Hébreux, qui n'en portoient qu'une longue. Ces anges, si gracieux par la finesse de leurs contours et la douceur que portent leurs visages, sont les portraits des filles de *Pilon;* ce sculpteur trouva dans la beauté de ses enfants ce caractère angélique qui nous élève l'âme : ce n'est que par la majesté et la grandeur de ses contours qu'Apollon antique fait plier les genoux de ses spectateurs.

Le tour de l'entablement de la nef est orné de vingt-huit anges enfans tenant des couronnes; ils sont de plâtre, sculptés par un élève de *Pilon.*

Dans la nef.

La chaire, portée par un pilier quarré, est construite en pierre garnie de marbre plaqué de diverses couleurs et ornée de cinq bas-reliefs, représentant saint Gérôme, saint Grégoire, Jésus prêchant, saint Ambroise et saint Augustin; ils sont en plâtre bronzés d'une belle exécution et bien agencés; ils sont de *G. Pilon.* Dix pilastres en marbre noir décorent aussi cette chaire, et quatre plaques en marbre du Languedoc; au-dessus est une grande plaque en marbre noir encadrée par du Languedoc; deux enfants plus forts que nature tiennent chacun un blazon colorié.

Au-dessus des confessionnaux sont les figures suivantes, savoir, la première est son Ecce Homo, si famé à juste titre; il est assis les jambes enlassées; ses bras croisés sur sa poitrine qu'il serre de ses mains expriment la douleur morale; sa figure, d'une expres-

sion surprenante, porte la douce souffrance de son phisique et la pureté de son âme; cette figure surprenante porte un caractère de sensibilité si profond qu'il est difficile de n'être point attendri; cette figure est en plâtre coloriée à l'huile.

La deuxième, Jésus prêchant sa doctrine; il est debout, vêtu d'une longue tunique à la manière des Hébreux sans manteau : cette figure, simple dans son attitude, exprime la naïveté de l'éloquence du Christ; elle est de plâtre aussi coloriée à l'huile.

La troisième, une Mère de douleur, en plâtre, non coloriée; elle est la même que nous avons trouvée à la Sainte-Chapelle, mais infiniment mieux conservée : cette belle figure de *Germain Pilon* est assise, serrant sa poitrine de ses mains; sa tête est penchée foiblement et exprime l'état de sa douleur par les larmes qui coulent de ses yeux; elle est toute drapée; sa tête est voilée, ce qui ajoute peut-être à son expression.

La quatrième est vis-à-vis; elle représente une Magdelaine.

Et la cinquième un saint Pierre.

Ces deux figures sont en plâtre et d'une manière lourde et sans grâces, quoiqu'assés bien agencées; elles sont d'un élève de *Pilon*.

Plusieurs bénitiers de marbre.

Au-dessus de la porte extérieurement.

Trois moyennes figures : un saint Louis, un saint François et une Vierge au milieu; cette dernière est infiniment mieux que les autres et tient beaucoup à la manière de *Pilon*. Cependant je la crois d'un de ses élèves, ne portant pas le caractère de finesse qui distingue ce maître si fameux : au-dessous est une plaque de marbre noir inscrite.

Dans le cloître.

Deux bas-reliefs en plâtre, un repos en Égipte et l'autre une Vierge, par le même auteur; un cartel représentant la Tête de saint François soutenue par deux enfants; bas-reliefs en plâtre par le même.

Nef.

Un Christ en croix colorié placé sur la grille; il est d'un dessin très lourd, mais d'une bonne forme. Élève de *Pilon*.

Chapelle Saint-Prix.

Le Martyr de saint Prix, composé de trois figures demi-nature; la Vierge et saint Jean, médiocres statues.

Chapelle de la Vierge.

Une Madone en plâtre, grandeur naturelle, par le même élève; un petit dessus de marbre; trois plaques en marbre noir; une estrade en marbre de Languedoc.

Première sacristie.

Deux plaques de marbre noir encadrées en bois, dont une décorée d'armoiries : ce sont deux fondations de chanoines peu intéressantes.

Jardin potager.

Dans une grotte de rocaille, un saint François stigmatisé; un de ses disciples lui essuye ses playes : figures grandeur naturelle et terre cuite, par l'élève de *Pilon*. Cet élève, dit-on, étoit un religieux de la maison[1], qui s'est plû à la décorer. Dans le clos, on voit de lui saint François exhortant saint Louis et sainte Élizabeth; celles-ci sont médiocres.

Autre grotte.

Le Jardin des Oliviers, comportant sept figures en plâtre colossales, Jésus, l'Ange apportant le calice, saint Pierre, saint Jean et un autre apôtre, deux soldats suivis de quatre autres dont on ne voit que les têtes; huit enfants soutenant des cartouches portant des inscriptions relatives à la Passion, toujours par le même : ces groupes sont d'une manière lourde.

Autre grotte.

Un Hermitage, composé de figures diverses, par le même; un Calvaire, le Christ en croix, la Vierge et la Magdelaine et saint Jean, figures en plâtre plus fortes que nature, entourées des attributs de la Passion, par le même.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce neuf juin 1791.

ROARD, officier municipal.

---

1. Thiéry, qui ne donne d'ailleurs aucun des détails que nous lisons ici, attribue ces travaux d'art au frère *Blaise*, qui serait l'élève de *G. Pilon.*

MAISON ET ÉGLISE DES BLANCS-MANTEAUX.

Église.

Un grand tableau par *Parocel*, représentant Jésus au jardin des Olives[1].

Jésus-Christ, Marthe et Marie, copié d'après *Eustache Le Sueur*.

Apparition de la Vierge à saint Louis, d'un peintre moderne.

Le Miracle des cinq pains, dans le goût de *Stella*.

Un Christ en croix, dans le goût de *Lafosse*.

Un petit saint Jean, dans le genre de *Vanloo*.

Sept tableaux copiés d'après différents maîtres, un d'après *Rubens*.

Un grand tableau représentant une Annonciation et les Prophètes, d'un goût gothique.

Une Annonciation d'une plus petite forme, école françoise.

Une Descente de Croix, de l'école des Trévisans[2].

Un petit Christ au milieu de la Vierge et saint Jean, sur bois, d'un goût gothique, peint dans le XIe siècle[3].

Un charmant Christ en cuivre et sa croix, en bois, par *Girardon*[4].

Un grand tombeau ou mausolée, par *Mazierre*[5], représentant M. Le Camus, lieutenant civil; son sarcophage et son piédestal en marbre, ses armoiries et deux bas-reliefs en cuivre doré.

Six statues en pierre tendre, du goût moderne; deux têtes bas-

1. L'esquisse de ce tableau, qui est de *Joseph-François Parrocel*, fut exposée au Salon de 1767.

2. Dans la liste de Lenoir (*Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du Musée des monuments français*, II, p. 253), ce tableau est indiqué ainsi : « Jésus mort posé sur les genoux de sa Mère, attribué à *Trévisani*. »

3. Est-ce une faute du copiste ou le fait de l'ignorance du rédacteur de l'inventaire?

4. Corrard de Bréban ne dit mot de cette œuvre d'art.

5. *Simon Mazière* avait aussi élevé le tombeau de Nicolas Ménager à l'église Saint-Roch (Thiéry, I, p. 164) et sculpté une statue pour la chapelle de Saint-Augustin aux Invalides (Thiéry, II, p. 614). — Le mausolée de Jean Le Camus avait été exécuté en 1719. Cf. Millin, *Antiquités nationales*, IV, n° XLVII. Ce qui en subsiste est le buste, au Musée historique de Versailles (n° 2764), et l'épitaphe, demeurée à l'église des Blancs-Manteaux. Cf. Guilhermy, *Inscriptions de la France, ancien diocèse de Paris*, I, p. 383.

reliefs en marbre, Jésus et la Vierge; deux statues en pierre, saint Benoît et saint Maur.

Un grand Christ d'ivoire, d'une médiocre sculpture, sur un fond de velours et bordé en or.

Le buste en plâtre du maréchal de May[1].

Dans la rue du Paradis.

Une Vierge d'un charmant goût, sculptée en pierre, grandeur naturelle, dans le goût de *Vassé le Père;* son dessin et son attitude sont du meilleur goût.

Dans les salles de la maison.

Douze tableaux, sçavoir :

Une grande copie d'après *le Poussin*, représentant le Frappement du rocher[2].

Saint Maure et saint Benoît.

Autre grande copie d'après *Stella*, représentant le Miracle des cinq pains.

Saint Louis et la Vierge, copiés.

La femme adultère.
La Samaritaine.
La Tentation de Jésus.
Les disciples d'Emmaüs.
Apparition de Jésus à ses apôtres.
Adoration des Anges.

} tous copiés d'après divers maîtres.

Dans une des salles.

Un Abigaïl devant David, peint sur bois par *Martin de Vos;* pour pendant un Calvaire et plusieurs figures d'un goût gothique. (Au-dessus de la porte :) Une moyenne bataille d'Arbelle entourée par deux déjeûners, dans le goût de *Desportes*.

Le portrait de deux Papes.

Le portrait à mi-corps de Ganganelli[3], fait à Rome.

---

1. On ne connaît pas de maréchal de ce nom : ne s'agirait-il pas plutôt du maréchal du Muy, mort en 1769 et inhumé dans la cathédrale de Sens?

2. Le tableau original est aujourd'hui au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Mais le Louvre possède, dans sa Collection de dessins, deux études à la plume, lavées de bistre, de la même composition.

3. Le pape Clément XIV.

Portrait de trois généraux de la Congrégation de Saint-Maur, savoir : D. Celedon, D. Lamau, D. Delerue.

Un paysage en dessus de porte.

Une copie, d'après *Coypel,* représentant le Père Éternel apparoissant à Caïn.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, le 18 juin 1791.

BERNIER, officier municipal.

ÉGLISE SAINTE-MARINE.

Un Christ en Croix, copié d'après *Van Dijck.*

Deux petites statues en bois, une Vierge et une sainte Marine; ces deux figures sont médiocres.

Un cénotafe en pierre garni de deux plaques de marbre noir, inscrites en l'honneur de Miron, lieutenant civil; autre idem peu intéressante; autre plaque noire de fondation; autre en pierre idem; autre en marbre noir; petit cénotafe en pierre orné de têtes de chérubins, d'attributs funèbres et d'une plaque noire.

Une plaque en pierre pour fondation; autre idem; deux en cuivre; un cénotafe en pierre orné de deux enfants sculptés et d'armoiries, et d'une plaque en pierre inscrite; deux autres plaques en pierre de fondation; dessus la porte extérieure, la Vierge et sainte Marine, sculptées médiocrement en pierre[1].

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 18 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-PIERRE-AUX-BŒUFS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs a été extrait ce qui suit :

1. Ces maigres renseignements ne sauraient être complétés par d'autres recueils; Thiéry notamment (t. II, p. 64) ne donne sur cette église pauvre en objets d'art que neuf lignes insignifiantes.

Sur le maître-autel.

Une Adoration des Bergers, peinte par *Philippe de Champagne*[1].

Douze autres tableaux, peints dans son école, dont plusieurs sont retouchés par lui.

Le maître-autel est en forme de sarcophage en marbre de Flandre de deux couleurs, rouge jaspé et noir jaspé; au milieu un Jéovah en plomb doré.

Un aigle en cuivre servant de pupitre, orné de trois reliefs : saint Pierre, saint Paul et saint Laurent.

Une plaque en pierre gothique, représentant un religieux ayant les mains jointes et couronné d'une tonsure; il est entouré de fleurs de lys, l'an 1280. C'est Jean de Vandosme[2]; sous ses pieds sont deux chiens se disputant un os.

Autre garnie d'une plaque de marbre noir.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, sculptés en bois, médiocre.

Une plaque en pierre de peu de valeur; autre en marbre noir; autre en cuivre; un autel en sarcophage de marbre de Flandre rouge, et sa table en Languedoc.

Saint Denis, statue en plâtre, médiocre.

Un bas-relief en plâtre, représentant saint Pierre confessant sa faute à Jésus; ce relief est médiocre.

Un bénitier marbre blanc.

Sur la porte extérieure, un grouppe gothique et mauvais, représentant le Père Éternel au milieu de saint Pierre et de saint Paul.

Sur la chaire sont sculptés en bois, mauvais bas-reliefs, saint Louis, saint Pierre, saint Paul.

Les fonts en plâtre, mauvais goût, sont recouverts en cuivre.

Deux mauvais gothiques en bois, saint Pierre et saint Paul.

Une plaque en calque, représentant un archidiacre, chantre de Troies, conseiller du Roi.

Un Christ en plomb doré, d'après *Girardon.*

---

1. Cette toile est aujourd'hui exposée au Musée du Mans, n° 62; elle a été donnée par le gouvernement en 1799.

2. Contemporain et peut-être compatriote de Mathieu de Vendôme, le célèbre abbé de Saint-Denis, mort en 1287, qui fit rédiger les *Grandes chroniques* et fut régent pendant la dernière croisade de Louis IX (Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 574-576).

Un cénotafe en pierre, garni d'une plaque de marbre noir.

Deux autres cénotafes en pierre, garnis de plaques noires et de plaques de marbre plaqué et d'armoiries : tous trois fondations de peu de valeur.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

(Signé :) Roard, officier municipal.

ÉGLISE DES PETITS-AUGUSTINS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église des Petits-Augustins a été extrait ce qui suit :

Maître-autel.

Au maître-autel est un groupe fort beau, représentant un mourant soutenu par un ange, pendant que saint Nicolas de Tolentin[1] est en prière. Ce groupe est d'un auteur peu connu (son nom[2] est *Billardeau*). Aux chaques coins de l'autel est une religieuse (sainte Victoire et sainte Monique, par *le même*) ; les deux figures sont du même auteur ; le groupe et les deux figures sont de stuc.

Le tabernacle représente un temple; il comporte neuf pieds de large sur trois pieds trois pouces de haut, sans y comprendre un dôme qui sert à son couronnement, et qui est orné d'une balustrade et d'une croix de cuivre doré, de dix-sept petits vases en argent garnis de flammes et de socles en cuivre. La totalité du tabernacle est plaquée en bois d'ébène et en écaille; il est décoré par seize colonnes d'ordre ionique ; leurs bases et leurs chapiteaux sont de cuivre doré, garnis de leurs rosettes en argent et de huit chœurs aussi d'argent, et par sept niches en écaille, ornés de chiffres, savoir quatre au nom de Jésus et trois au nom de la Vierge; ces chiffres sont placés dans la frise de chaque colonne et les niches surmontées de guirlande, le tout en argent. Les portes

---

1. Patron de l'église.

2. Son véritable nom est *Pierre Biardeau.* Il est plus connu depuis la publication de M. C. Port, *les Artistes angevins* (Paris, 1881, in-8°), où une longue et intéressante notice lui a été consacrée (p. 25-41).

du tabernacle sont garnies d'ornement, partie en argent et le surplus doré; la base dudit tabernacle est ornée de chaque côté d'une frise en forme de feuilles de vigne rampantes en argent, et ses grappes majeures sont de cuivre doré, chacune desdites frises ayant cinquante pouces de long sur quatre de hauteur. Le devant d'autel est un bas-relief en cuivre doré représentant le Baptême de saint Augustin; il est modelé par *Gaillard*.

Deux petits bas-reliefs en cuivre doré, formant deux tableaux encadrés par des bordures d'ébène garnies d'ornemens en cuivre doré, représentant tous deux la même allégorie analogue à la fondation de la maison.

Quatre anges de bronze doré, d'un mauvais dessin, un Christ, et ses fleurons en cuivre doré, monté sur une croix d'ébène, le tout fort ordinaire.

Une colombe, et un nuage d'argent accompagnant une gloire en cuivre doré; une croix processionnelle en ébène; le Christ et les fleurons en argent, et d'un dessin fort ordinaire; une Vierge en terre cuitte d'un assez bon stile.

Dans la chapelle de l'infirmerie, un Christ en croix de trois pieds en terre cuite, bronzé, d'une assez bonne forme.

Chapelle de la Vierge.

Une statue de la Vierge et deux adorateurs de grandeur naturelle, médiocrement sculptés et peints en gris.

Un petit catafalque en marbre, en l'honneur de la reine Marguerite; il est surmonté de son cœur, qui est renfermé dans du plomb.

Plusieurs plaques de marbre blanc et noir, inscrites en l'honneur de plusieurs particuliers et peu intéressantes.

Un mausolée de marbre noir, avec deux figures de femmes pleurantes et plusieurs attributs de marbre blanc, sculptés en bas-relief; le tout de peu de valeur.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, le 18 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

COUVENT DES MINIMES DE VINCENNES.

Du procès-verbal d'inventaire dressé au couvent des Minimes de Vincennes le 7 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Dans la sacristie.

Un tableau connu dans tout le monde entier, représentant le Jugement dernier, peint par *Jean Cousin*[1]; il a été donné par Henri III.

Deux petits paysages peints dans le goût de *Perelle;* l'un représentant les Pèlerins d'Emmaüs et l'autre une Fuite en Égypte.

Portrait de saint François de Paule, peint sur bois.

Une Annonciation, mauvaise copie.

Autre mauvaise copie, en petit, de l'Assomption de la Vierge, par *Rubens.*

Un Christ en croix et la Madeleine à ses pieds; médiocre tableau.

Jésus enfant portant sa croix, peint sur bois.

Autre représentant une sainte Famille.

Un saint François en adoration, copié d'après l'école de *Carrache.*

Une sainte Véronique, médiocrement peinte.

L'Ange annonçant aux bergers la naissance de Jésus, peint sur bois d'après *Bloëmart*[2].

Une tête de saint Pierre.

Un tableau peint en miniature sur vélin, représentant une sainte Famille; les Quatre Évangélistes, en plus petit, peints de même; et encore plus petits les Quatre pères de l'Église, copiés d'après *Séléman.*

Un tableau de fleurs, aussi en miniature sur vélin.

Une espèce de baiser de paix, miniature peinte en émail sur argent, représentant la Nativité de Jésus; il est précieusement peint dans le goût d'*Albert Dürer;* les draperies sont liziérées par des filets d'or. Ce morceau est garni de quantité de petits sujets peints aussi en miniature.

---

1. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, nº 137. On en connaît, en outre, plusieurs esquisses.

2. Sans doute d'après le tableau original qui se trouve au Musée de Haarlem, nº 10 (catal. de 1888).

Sanctuaire.

Deux mauvais tableaux accompagnent l'autel : une sainte Famille, mauvaise copie d'après *Michel-Ange*, et l'autre plus mauvaise encore, saint François en oraison devant une thiare qui descend du ciel.

Autre tableau représentant un saint Michel combattant le démon ; il est peint dans le goût de *Vignon.*

Autre représentant saint Antoine de Pade ; mauvais tableau.

Chœur.

Tout le chœur est décoré par des trophées sacerdotaux, des fleurs et des arabesques peintes sur la boiserie.

Chapelle.

Sur l'autel, une très mauvaise copie d'après *Vouët*, représentant une sainte Famille.

Autre sainte Famille médiocrement copiée d'après *Raphaël;* l'original est au Palais ci-devant royal.

Autre chapelle.

Saint Antoine de Pade en oraison devant un ange ; mauvaise copie.

Nef.

Saint Siméon recevant l'Enfant Jésus, peint sur bois d'après *Cafféry.*

Un saint Jérôme copié d'après *Pordenon.*

Un Christ peint sur bois ; ce tableau est en très mauvais état.

Une Circoncision peinte sur bois, par *Albert Dürer.*

Une Résurrection peinte sur bois.

Un mauvais tableau représentant saint François de Paule.

Réfectoire.

Il est décoré par de mauvaises copies peintes sur la muraille.

Six vitreaux, dont trois assez bien peints, savoir : la Décollation de saint Jean, les Disciples d'Emmaüs, le Repas du Pharisien, le Repas d'Antiochus, le Mauvais Riche, et Adam et Ève dans le jardin de délices.

Autre salle.

Un portrait d'Henry III, copié d'après *Porbus.*
Portrait d'Henry IV.
Portrait de Médicis, copié idem.
Portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, sa femme.
Portrait de Louis XIV, copié d'après *Santerre.*
Saint François de Paule.
Louis XV et sa femme; mauvaises copies.
Le duc de Bourgogne et son épouse; mauvaises copies.
Un philosophe; mauvaise copie.
Un port de mer; mauvais tableau.

Chapelle souterraine.

La Vierge et saint Jean; peints sur bois.

Bibliothèque.

Portraits de saint Thomas d'Aquin, de saint Antoine de Padoue, de saint François de Paule, de saint Bonaventure, de M. de Villeroy, ministre sous Henry III, qui fit construire le bâtiment neuf de cette maison : tous ces portraits sont mauvais.

Chapelle souterraine.

Un plafond peint à fresque, représentant les Évangélistes, les Pères de l'Église et divers sujets de la Passion, que le temps a ravagé.

AUTRES OBJETS D'ART.

Sacristie.

Une petite Magdelaine en ivoire.

Sanctuaire.

L'autel est décoré de bois peint et doré. Le tabernacle comporte neuf figures médiocrement sculptées en bois et dorées, savoir Samuel et Melchisédec, saint François de Paule et saint Antoine de Padoue, la Vierge et l'ange Gabriel, deux autres anges, et au-dessus le Christ ressuscitant; ces figures sont petites et non grouppées.

Nef.

Un Christ en croix, médiocrement sculpté en bois.
Trois bénitiers en marbre blanc.

Sur le porche de l'église.

Deux statues en pierre, grandeur naturelle, médiocres (saint Louis et Charlemagne).

Dans le cloître.

Une tombe en pierre, représentant en calque un guerrier cuirassé portant un bouclier et une dague; son inscription gauloise annonce être Jean-Philippe Daval, écuyer du Roy et concierge de Vincennes; il est monté sur un chien de chasse et mort le 5 juin 1334. Trois autres tombes en pierre représentant aussi en calque une femme, un religieux et un guerrier : ces tombes sont à moitié effacées et indéchiffrables.

Chapelle souterraine.

Une statue de pierre, représentant un guerrier couché sur une tombe de pierre quarrée; la tête et les mains sont de marbre blanc; il est monté sur un lion, et c'est Faste de Ligne [1], comte de Flandre, mort au château de Vincennes; il ne porte aucune inscription.

Autre tombe en pierre représentant en calque un guerrier que l'inscription dit être Roger de Canal, sire de Marsac, gouverneur de la citadelle de Nanci, capitaine des mousquetaires du Roy et aussi gouverneur de Vincennes, mort le 10 avril 1665.

Autre plaque en pierre simple, sans inscription, si ce n'est frère Bernard, ancien hermite du bois de Vincennes, très considéré à la cour de Philippe-Auguste [2], à qui il conseilla l'expulsion des Juifs : ce que le Roi fit.

Une Madone en pierre, gothique, grandeur naturelle.
Autre Madone gothique, sculptée en bois.
Ecce Homo gothique, sculpté en bois.

---

1. Fastré de Ligne n'a jamais été comte de Flandre, mais gouverneur du Hainaut; il mourut en 1335. Cf. *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, par le Père Anselme, VIII, 32.

2. Voir, sur ce Bernard de Bré, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publ. par H.-F. Delaborde (Soc. de l'hist. de France), t. I, p. 20 et 25.

Une plaque en pierre représentant en calque l'abbé Le Coq, chanoine, mort dans ladite maison lorsqu'elle étoit occupée par les Grammontains; la date est effacée.

Dans un autre souterrain.

Un gothique en pierre, représentant une figure de jeune homme vêtu d'une tunique longue et d'un manteau tel que le portoient les premiers Gaulois[1]; il est tout en blanc, ses vêtements lisiérés seulement d'un filet en or : ce gothique est curieux.

Autre gothique sculpté en bois.

N. B. La tombe de frère Bernard, dont il est parlé plus haut, est d'autant plus intéressante qu'il étoit en grande vénération à la cour de Philippe-Auguste; c'est lui qui conseilla à ce Roi de chasser les Juifs de ses États et de prendre leurs biens; il céda à ce conseil et par ce moyen enrichit son royaume, car alors les Juifs possédoient de grands biens : en récompense Philippe fit bâtir une chapelle et une maison à ce même Bernard.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce neuf juin 1791.

Roard, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Barthélemy, le 11 août 1781, a été extrait ce qui suit :

Le Mariage de sainte Catherine; charmant tableau peint par *Verdier* ou *Corneille*.

Un Guerrier mourant dans un désert, peint dans le goût de *Coypel;* le paysage servant de fond traité d'une grande manière.

Un « Noli me tangere » ou Jésus apparoissant à Magdeleine, médiocre.

Un saint Roch, peint dans l'école de *Blanchard*.

Saint Charles dans un désert; le paysage peint par *Forêt*[2].

---

1. Inutile d'insister sur cette grotesque désignation.

2. *Forest* (*Jean-Baptiste*), beau-père de *Largillière* qui fit son portrait (Salon de 1704), est en effet un peintre de paysages, dont on peut voir quelques ouvrages au Musée de Tours. Cf. d'Argenville, IV, p. 185-188.

Une sainte Geneviève, médiocre; le paysage par *le même*.
Une Nativité, copiée d'après *Verdier*.
Un Repos en Égypte, d'après *Stella*.
Les Disciples d'Emmaüs, copié d'après *Paul Véronèse*.
Une Annonciation, agréablement copiée d'après *Le Guide*.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

COUVENT DES CORDELIERS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé au couvent des Cordeliers, le 15 décembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Salle capitulaire.

Un tableau représentant le Mauvais riche à table et Lazare à ses pieds, copié d'après *Paul Véronèse*.

Deux paysages dans le goût de *Chavanne*.

Un Christ en croix et la Madelaine à ses pieds : faible copie d'après *Lebrun*.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, copiés d'après *Mignard*.

Un portrait gravé par *Poilly*, non encadré.

Douze portraits, tant de Gardes des sceaux que de Chanceliers de France, copiés d'après *De Troy le père*.

Chambre du prieur.

La Vierge et l'Enfant Jésus, assez bien copiés d'après *Raphaël*.

Jésus au jardin des Oliviers.

Le Mariage de sainte Catherine; mauvais tableau.

Une Magdelaine, copiée d'après *Santerre*.

Le Repas chez le Pharisien, copié en petit d'après *Lebrun*.

Un dessus de porte représentant un petit chien chassant des perdrix, peint par *Oudry*.

Sacristie.

Les Quatre Évangélistes, en petit, par *Baugin :* un des quatre est tombé derrière la boiserie.

Une tête de saint Jérôme; mauvais.

Un Ecce Homo, copié d'après le *Bourdon.*

Le mariage de sainte Catherine, copié d'après *Cyrofere.*

Tête d'Ecce Homo et une tête de mère de douleur, dans le goût de *Santerre.*

La mort de saint François, copiée d'après *Carrache.*

Sainte Cécile, copiée d'après *Mignard.*

Portrait de saint Bonaventure, peint d'après nature, gothique.

Une tête de Vierge. Autre tête, l'Enfant Jésus.

Portrait de saint Thomas d'Aquin, gothique.

Une Descente de croix, copiée d'après *Carrache.*

Un saint André, dans le goût de *Luc Jordaens.*

Un grand Christ en croix; mauvaise copie d'après *Rubens.*

Deux autres mauvaises copies, l'un est saint Jean et l'autre saint Jérôme.

Sanctuaire.

Sur le maître-autel, un grand tableau représentant l'Adoration des Bergers, peint dans le goût des Vénitiens par *Franck.*

Au-dessous est un Père éternel environné de sa gloire, par *Aubin Vouët.*

Dans le chœur.

Les Douze apôtres, grandeur naturelle, peints dans un genre gothique.

Ex-voto à la Vierge, donné par Anne d'Autriche, reine de France : ce tableau est peint dans le goût de *Lallement.* (Il est réclamé par une confrairie.)

L'École d'Athènes, copiée d'après *Raphaël.*

La dispute sur la réalité du Saint Sacrement, copiée aussi d'après *Raphaël.*

[Dans le milieu :] la Cène, copiée d'après *Léonard de Vinci.*

Chapelle.

Sur l'autel : un tableau représentant saint Bonaventure en oraison devant un Christ qu'il tient; il est peint par *Louis Carrache* ou par *Leféty*[1].

Autre chapelle.

Sur l'autel : un mauvais tableau représentant saint François en oraison dans un désert.

---

1. Lisez *Domenico Feti.*

Autre chapelle.

Sur l'autel : une Annonciation de la Vierge par *Champagne.*

Sur le devant d'autel, deux panneaux peints, représentans saint Sébastien et saint Claude.

Autre chapelle.

Sur l'autel : saint Antoine de Padoue présente la sainte hostie à un âne qui tombe à genoux et convertit par ce miracle un incrédule; ce tableau est d'un élève de *Galloche.*

Une Tête d'ange d'après *Le Guide.*

Un Ecce Homo.

Le Martyre de sainte Catherine, par *Vignon.*

Autre chapelle.

Sur l'autel : un saint Jean dans le désert, peint par *Aubin Vouët.*

Un mauvais petit tableau.

Autre chapelle.

Sur l'autel : l'Ascension de saint Bonaventure; mauvais tableau.

Autre chapelle.

Sur l'autel : un Christ au tombeau, peint par *Aubin Vouët.*

Au-dessus une Élévation en croix, par *le même.*

Sept panneaux représentant la Passion de Jésus-Christ, peinte par *le même.*

Autre chapelle.

Sur l'autel : saint Bonaventure sauvant des malheureux du naufrage par son intercession auprès de la Vierge; médiocre tableau.

Un petit tableau représentant le Christ au tombeau, peint dans le goût d'*Aubin Vouët.*

Autre chapelle.

Sur l'autel : un tableau représentant une sainte Famille, peinte sur bois dans le genre de *Raphaël.*

Autre chapelle.

Quatre mauvais tableaux représentant divers sujets de la vie de saint Bonaventure.

Des vitreaux curieux peints dans le goût d'*Albert Dürer.*

Autre chapelle.

Un vieux tableau représentant un Calvaire.

Autre chapelle.

Sur l'autel : une Annonciation de la Vierge, peint par M. *Vien*[1].

Autre chapelle.

Une Magdelaine dans le désert; mauvais.

Sur les vitreaux, le portrait de saint Louis; il est assez bien peint.

Autre chapelle.

Sur l'autel : un tableau représentant la Vierge déposant son fils dans les mains de saint Bonaventure.

Autre chapelle.

Sur l'autel : un tableau peint sur bois, représentant saint Bonaventure en contemplation devant la sainte Trinité, peint dans le goût de *Raphaël Sadeler.*

Dans le passage.

Deux tableaux médiocres, savoir la Vierge et saint Bonaventure.

Derrière le sanctuaire.

Des vitreaux précieux et bien conservés.

Près d'un passage.

Une Assomption de la Vierge, peinte sur bois, d'après *Léonard de Vinci.*

Chapelle Saint-Claude.

Sur l'autel : un Christ au tombeau; très mauvaise copie d'après *Bassan.*

Une Samaritaine; mauvaise copie d'après *Boulogne.*

Autre, peinte sur bois, représentant la Circoncision, dans le goût de *Léonard de Vinci.*

Autre chapelle.

Sur l'autel : un saint Louis; mauvais tableau.

Autre chapelle.

Un devant d'autel, peint sur bois doré, représentant une Des-

---

1. Ce tableau est aujourd'hui dans la chapelle de l'Assomption, rue Saint-Honoré. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, I, p. 184.

cente de croix, plusieurs évêques et autres figures : ce tableau très gothique est des premiers temps de la peinture.

Autre tableau gothique, mais moins que le précédent, représentant trois sujets, savoir la Naissance de Jésus, Jésus en croix et l'Ascension.

Nef.

A une chapelle tenante à la porte du chœur : l'Enfant Jésus apparoissant à saint Bonaventure, copié d'après *Cirofère.*

De l'autre côté, le Père Éternel et Jésus apparoissant à saint Bonaventure, peints en 1660.

Chapelle Sainte-Reine.

Sur l'autel : un tableau représentant les Miracles opérés par la fontaine de Sainte-Reine et son Assomption, peint par *Lemaire*[1].

Quinze tableaux enchâssés dans la boiserie, représentant divers passages de la vie, miracles et supplice de sainte Reine.

Chapelle de la confrairie de Jérusalem.

Sur l'autel : Jésus en croix au milieu des deux larrons, copié d'après *Lallement.*

Au-dessus, le Père Éternel, dans le goût de *Coypel.*

Un Christ en croix et un autre soutenu par des anges dans le jardin des oliviers, copiés d'après divers maîtres.

Réception du duc de Bourgogne à la confrairie de Jérusalem; mauvais tableau.

Une tête de saint Pierre.

Deux Ex-voto.

Une sainte Trinité, peinte dans le goût de *Coipel.*

Une sainte Famille, peinte dans le goût de *Bourdon.*

Un Ecce Homo, peint sur bois, dans le goût de *Lallement.*

Autre tableau en très mauvais état.

Nef.

Six tableaux de la vie de saint Bonaventure[2], de saint Antoine de Pade, et un représentant sainte Reine portant l'eucharistie.

---

1. L'académicien *François Lemaire.*

2. Comme on le voit, de nombreux tableaux représentant divers épisodes de la vie de saint Bonaventure existaient jadis au couvent des Cordeliers. Peut-être est-ce de là que provient la toile exposée aujourd'hui dans l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* I, p. 222).

Les vitreaux de cette église sont d'un bon goût de dessin et paroissent précieux à conserver.

Chapelle.

Sur l'autel : le mariage de sainte Catherine, faiblement peint.

Chapelle.

Sur l'autel : saint Claude ressuscitant un enfant; mauvais tableau.

Réfectoire.

La Passion de Jésus, peinte en trois parties et ne faisant qu'un tableau, savoir Jésus à la colonne, Jésus outragé par les soldats de Caïphe, et un Portement de croix. Ce tableau est copié d'après *Sadeler.*

Au-dessus est un Christ, mal peint.

Saint Bonaventure recevant un livre des mains de Jésus; mauvais tableau.

Un pape reçoit saint Bonaventure à la tête de ses religieux; mauvais tableau.

La Vierge et Jésus apparoissant à saint Bonaventure, peints dans le goût de *Lallement.*

L'Esprit-Saint descend sur saint Louis, copié d'après *Aubin Vouët.*

Sainte Reine faisant la charité, médiocrement peint.

Salle du Comité.

Portrait de Clément IV.

Autre portrait en pied de Sixte IV, peint par *Pape.*

Portrait en pied de Sixte V.

Saint Antoine de Padoue écrivant, peint par *Pape.*

Saint Bonaventure écrivant sur la foi, par *le même.*

Portrait en pied d'Alexandre V, peint par *Pape.*

Nicolas IV, peint en pied par *Guillemand.*

Tous ces papes sont peints en habits pontificaux et assis dans leurs sièges.

Portrait de Louis XIV.
Portrait du Grand Dauphin. } Ces deux tableaux sont de foibles copies.

Portrait d'un chancelier, assez bien traité.

Saint Bonaventure reçu cardinal l'an 1274; ce tableau est médiocre.

Autre représentant saint Antoine de Padoue faisant la lecture; foible tableau.

Salle Saint-Michel.

Portrait en pied de Louis XI en habits royaux, selon la coutume du temps.

Saint Michel combattant le démon, copié d'après *Raphaël.*

Portrait en pied de Louis XV dans sa jeunesse.

Tous trois sont bordés et réclamés par l'ordre de Saint-Michel, et tous trois sont foiblement copiés.

Chapelle du Tiers-Ordre.

Sur son maître-autel : un grand tableau représentant un Portement de croix, peint par *Antoine Dieu.*

Au-dessus, deux tableaux représentant l'un un saint Jean dans le désert, et l'autre un des Évangélistes; ces deux tableaux, quoique placés très haut, paroissent être d'une bonne manière.

En bas, près l'autel : saint Pierre et saint Paul, d'après divers maîtres.

Un petit tableau représentant saint François dans le désert, copié d'après *Le Carrache.*

Sur un petit autel : saint Bonaventure assis sur des nuages, écrivant sur la foi.

Autre tableau : saint François donnant le scapulaire à sainte Reine.

Autre représentant le Martyre de sainte Claire, peint dans le goût de *Dumont le Romain.*

Un très médiocre tableau représentant saint François prêchant la foi.

Un saint François en oraison, peint sur bois, à mi-corps, dans le goût des *Golthius.*

Une immaculée Vierge au milieu d'une gloire, accompagnée par plusieurs grouppes d'anges, peinte dans le goût de *Champagne.*

En petit, une Assomption de la Vierge, mauvaise copie d'après *Rubens.*

Deux tableaux servant de bannière, représentant l'un saint François et l'autre saint Louis et sainte Élisabeth, reine d'Hongrie.

Un tableau représentant trois cœurs dont un est couronné d'épines : ce tableau est très bien encadré.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

Signé : Bernier, officier municipal.

MAISON DE SAINT-BENOIT.

NVENTAIRE DES PEINTURES ET TABLEAUX DE LA MAISON CANONIALE DE SAINT-BENOÎT FAIT PAR M. DOYEN, LE 30 DÉCEMBRE 1790.

Chapelles.

Sur l'autel de la chapelle de la Communion, une Descente de Croix d'une belle composition, peinte par *Sébastien Bourdon.*

Autre chapelle.

Sur son autel un tableau représentant la Fraction du pain ou l'Eucharistie, peint par *Champagne.*

Autre chapelle.

Sur son autel un tableau représentant une sainte Famille, fort bien copié d'après *Barroche;* vis-à-vis est un Christ en croix accompagné de saintes Femmes, copié d'après *Le Brun.*

Autre chapelle.

Sur l'autel un tableau représentant la Transfiguration sur le Mont Tabor; ce tableau, dans le goût de *Subleras,* est d'un effet piquant. Vis-à-vis est une Immaculée Vierge portée sur des nuages, copiée d'après *Annibal Carrache.*

Autre chapelle.

Sur l'autel un tableau représentant la Nativité de Jésus, copié d'après *Cignani.*

Autre chapelle.

Une Sainte Geneviève paissant ses moutons, peint par *Jean-Baptiste Champagne.* Vis-à-vis est un Christ en croix, copié d'après *Le Brun.*

Chapelle des Fonts.

Deux panneaux, l'un représentant saint Denis, et l'autre saint Vincent, peints par *Sébastien Bourdon.*

Le Baptême de Jésus-Christ, peint par *Hallé.*

Un tableau en deux parties peint par deux auteurs; le premier représente la Guérison du pape Étienne par l'apparition de saint Pierre et de saint Paul; l'autre représente Michel Paléologue empereur du Levant qui envoi un livre à Louis le Débonnaire,

par l'attouchement duquel on se guérit de toutes maladies. Ce tableau assez curieux est peint dans le goût de *Carravage.*

Un superbe vitraux représentant saint Jude, il est peint dans le goût de *Raphaël.*

Autre chapelle haute.

Sur l'autel saint Chieve et saint Barque traînés au suplice, peint par *Beaufort;* des vitraux magnifiques représentant une Panthecote, peint dans le goût de *Raphaël.*

Chapelle du tombeau.

Vitreaux représentant un Ecce homo, d'un superbe dessin.

Autre chapelle.

Sur l'autel un très mauvais tableau ; sur les vitreaux sont peints, dans le goût d'*Albert Durer*, saint Denis, saint Nicolas, saint Jean, saint Ouen.

Autres vitreaux représentants une Crêche, dans le goût de *Raphaël.*

Chapelle de la Vierge.

Huit panneaux de la Vie de la Vierge peints dans le goût des *Champagnes;* un tableau représentant saint Joseph portant l'Enfant Jésus, dans le goût de *Verdier ;* autre tableau représentant l'Ange gardien, par un élève de *Le Brun.*

Au-dessus d'un banc d'œuvre, un mauvais tableau représentant le Père Éternel.

Salle capitulaire.

Trois médiocres tableaux ; un Christ en croix, copié d'après *Le Brun,* un saint Benoist et une sainte Scholastique faiblement peints.

(Signé :) DOYEN.

Ce 11 janvier 1791.

INVENTAIRE DES SCULPTURES ET STATUES DE LA MAISON CANONIALE DE SAINT-BENOIT, FAIT PAR MONSIEUR MOUCHY, LE 30 DÉCEMBRE 1790.

Maître autel.

Il est entièrement en bois doré, décoré par deux médiocres bas-reliefs aussi de bois doré, représentants l'un la Mâne, et l'autre l'Eucharistie.

Deux médiocres adorateurs scultés en pierre, grandeur naturelle.

Deux dessus de marbre de Languedoc.

Une tombe en pierre représentant en calque un religieux ayant ses mains jointes; les inscriptions sont gothiques et à moitié effacées.

Sacristie.

Une grande croix d'autel en cuivre; le Christ est copié d'après *Girardon.*

Chapelle de la communion.

Toute cette chapelle est décorée de marbre de Languedoc en forme de panneaux; sa table, contre table et gradins aussi en marbre de Languedoc; son autel est en forme de sarcophage, marbre de même; il est décoré de fleurons et d'un espèce de soleil en cuivre doré; deux pendentifs représentants des trophées sacerdotaux, surmonté chacun d'une tête de chérubin, le tout en plomb doré. Le tabernacle en forme de coffre est de marbre blanc décoré par une draperie en plomb doré; la porte est en cuivre doré. Elle représente un calice. Au-dessus pour le couronnement une Gloire et un groupe d'Anges de carton doré, deux dessus en marbre.

Passage de la sacristie.

Deux plaques en cuivre inscrittes; une autre *idem* encadrée; une autre en pierre; toutes sont en l'honneur de divers curés et fabriciens de laditte paroisse. Sur le pavé une plaque de marbre blanc.

Autre chapelle.

Un Christ en ivoire d'un joli dessin attaché à une croix de bois.

Autre chapelle.

Un superbe Christ, sculté en bois, d'une forme un peu lourde.

Autre chapelle.

Un tombeau en pierre garni d'une plaque en marbre noir inscritte en l'honneur de Nicolas Brulard, conseiller au Parlement de Bourgogne; il est suporté par des fleurons et branches de ciprès sculptées en pierre; au-dessus est une figure de femme plus forte que nature représentant la Force; elle tient un faisceau d'une main et un médaillon sur lequel est tracé en bas-relief le portrait dudit Brulard, mort en 1626; à ses pieds est un lion; il tient un blason.

Autre mausolée.

Ce mausolée est de pierre garni de marbres plaqués; deux colonnes en marbre de Languedoc dont les bazes et chapitaux sont en cuivre doré, sont portées par deux consoles plaquées en marbre et garnies de feuilles de chêne et de glands en cuivre doré, au milieu de ces consoles est une table en marbre noir, inscritte en l'honneur de Pierre Brulard, conseiller du Roy, notaire; et au-dessus de laditte table sont deux Enfans aîlés pleurants en dévoilant une tête de Mort; au-dessus dans une niche circulaire est porté sur un petit piédestal orné d'une tête de cerf doré un buste en marbre blanc représentant ledit Brulard, trois têtes de chérubins et guirlandes forment l'encadrement du buste; les colonnes supportent un grand entablement plaqué en marbre orné de deux têtes de chérubins en profils et d'une grande cartouche d'armoiries coloriées; deux cassolettes funèbres surmontent le tout.

Chapelle des Fonts.

Les fonts sont en pierre recouverts par deux portes en cuivre, les reliefs qui les décorent sont mauvais.

Porte intérieure.

Deux Cariatides sculptées en bois médiocrement supportent un entablement; au milieu est une plaque de marbre noir inscrite. Tout le buffet d'orgue médiocrement décoré par les sculptures en bois.

Chapelle.

Un groupe de neuf figures, grandeur naturelle, représentant un Christ au tombeau; le monument sculpté en pierre est médiocre.

Nef.

Un bénitier en marbre blanc, en forme de coquille, tenant à l'œuvre. — Un cénotafe en marbre noir, orné d'une table de marbre blanc portant inscription en l'honneur de Frédéric Léonard, etc.; au-dessous de laquelle sont en croix un fémur et un tibia de marbre blanc au milieu desquels pend une cloche liée par un ruban en cuivre doré, un petit fleuron *idem;* au-dessus sont deux têtes de mort grandeure naturelle, supportant un médaillon bas-relief représentant une urne cinéraire couverte par un voîle funèbre entourée d'une inscription en cuivre doré : Marie-Anne Desessartz. Le bas relief et les deux têtes sont de

marbre blanc; le bas-relief est entouré de ciprès et de deux flambeaux renversés en cuivre doré; le petit cénotafe est de *Slodtz*.

L'Œuvre.

Deux anges foiblement sculptés en bois couronnent l'œuvre.

Autre chapelle.

Un grand cénotafe en pierre orné de marbre plaqué et de deux marbres noirs, une grande et une petite, inscrittes en l'honneur de Réné Chopinau; le cénotafe est surmonté de deux anges en pierre, tenant des guirlandes et un blazon.

Autre plaque en marbre noir. — Un cénotafe garni de marbre noir et de deux plaques *idem* inscrittes en l'honneur de Pierre Baron, conseiller au Parlement, mort en 1620, le 9 février, et l'autre en l'honneur de Denis Baron, conseiller du Roi *idem*, le 28 juin 1658. — Autre plaque *idem* en l'honneur d'André Baron, chevalier et marquis de Risseïs, conseiller *idem* le 1er juin 1789, et d'Anne-Marguerite Brunau, son épouse, le 17 octobre 1697; il est décoré d'une tête de mort, deux chérubins, et couronné de deux enfants portant un blazon, le tout bronzé.

Autre cénotafe en pierre garni d'une grande plaque en marbre blanc encadré de noir et inscritte en l'honneur de Margueritte Boudant, veuve en 2e noce de Étienne Gantrel, graveur du Roy; ce tombeau est surmonté d'une urne funèbre en plomb doré et soutenu par une tête de mort aillée couronnée de ciprès et croisée par un fémur et un tibia.

Une plaque en marbre blanc en l'honneur de Benigne Winslow, qui fit abjuration.

Autre cénotafe, un sarcophagé marbre noir inscrit en l'honneur de François Fuyot de Montpont, etc.; il est supporté par une armoirie et décoré de deux têtes de morts aillées, couronnés de cheîne; au-dessus est une urne en marbre de Languedoc, autour de laquelle rempent des branches de ciprès, un squelette ailé grandeur naturelle laisse entrevoir ce tombeau qu'il découvre d'un grand voîle, le tout sculpté en pierre.

Chapelle de la Vierge.

Une Madone en pierre, une petite plaque en cuivre. Autre cénotafe en pierre garni de trois armoiries et d'une grande plaque de marbre blanc. Un bénitier de marbre blanc.

Portes extérieures.

Un petit grouppe représentant la Trinité par le Père Éternel

qui tient dans ses bras le Christ mort, le Saint-Esprit semble se créer de sa barbe. Ce morceau est très précieux et sculpté dans le goût de *Michel-Ange;* il seroit nécessaire de l'enlever, crainte de malheur.

Trois statues en pierre, grandeures natureles : saint Benoît, sainte Scholastique et une Vierge.

Cimetière.

Un Crist en croix, la Vierge et saint Jean, sculpté en pierre gothique, portés sur un espèce de sarcophage en pierre garni de plaques de marbre de couleur, orné d'une tête de mort et d'une tête de chérubin pleurante dont l'expression est heureuse; une plaque en cuivre; trois plaques en pierre peu intéressantes; quatre en pierre plaquées de marbre et garnies d'une plaque noire inscritte; trois en marbre noir unis; un cénotafe en pierre orné de deux enfants portants des instruments de mathématiques et d'une plaque de marbre noir inscritte en l'honneur d'un maître tombier; une plaque marbre noir en l'honneur de la famille Goblins; une plaque en pierre garnie de marbre et d'une plaque noire en l'honneur de la famille Regnault; autre plaque marbre noir de Charles le Charbonier, conseiller du Roy; deux autres en pierre; autre en marbre noir, fondation des marguilliers; autre en marbre blanc ornée d'un chapitaux et décoration en calque en l'honneur de Sébastien Héricart, seigneur de Thury, mort en 1757; quatre plaques en pierre gothique, peu intéressantes; trois plaques marbre noir, fondation de divers curés et marguilliers de laditte paroisse; autre *idem* d'un particulier; autre en marbre blanc décoré d'armoiries et calque en l'honneur de Pantaléon Bruché, conseiller du Roy; autre *idem* décorée de calques en l'honneur de Marie de Croissettes, épouse de Léonard de Flécelles, chevalier et marquis de Brégi, mort le 31 octobre 1688; autre cénotafe en pierre plaqué de marbre noir; trois autres en pierre ornés de calques, fondations de plusieurs marchands de Paris; autre plaque marbre blanc en l'honneur de Jean-Foy Vaillant, docteur en médecine, mort en 1706; deux autres en pierre; deux autres de marbre blanc, dont une inscritte en gothique; toutes ces tombes sont en l'honneur de plusieurs marchands de cette ville.

(Signé :) Mouchy.

JACOBINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Du procès-verbal d'inventaire dressé aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, le 11 octobre 1790, a été extrait ce qui suit :

Salle au premier.

Portrait de Louis XIV d'après *Rigaud*.

Petit portrait en pied du Grand Dauphin, de l'école de *Rigaud*.

Petit portrait en pied du Prince de Conty, école de *Rigaud*.

Portrait de Madame, femme du frère de Louis XIV, par *Rigaud*.

Portrait de la Princesse de Conti en Diane, par *Rigaud*.

Le Cardinal de Fleury, par *Rigaud*[1].

L'Évêque de Perpignan[2], par *Rigaud*.

Un Ecce Homo, et Madame de Feuquières en « Mater Dolorosa, » par *Rigaud*.

Benoît XIII, école d'Italie.

Tous ces tableaux sont bien conservés et encadrés de bordures dorées.

Sacristie.

Portrait d'un Cardinal, en pied; mauvais tableau.

Passage de la sacristie.

Saint Hyacinthe faisant voir à M. de la Sourdière, dans une vision, la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus; ce tableau est dans le goût de *Velasquez*.

Église et chapelle.

Une Descente de croix, d'après *Charles Le Brun*, par *Houasse*.

Au maître-autel, une Annonciation, par *Porbus*.

Au cintre du maître-autel, un Père Éternel que l'on croit aussi de *Porbus*.

Un tableau représentant un sujet de la Vie de saint Thomas, dans le goût de *Rubens*.

---

1. Est-ce la toile qui appartient aujourd'hui à la *National Gallery* de Londres, et qui a été donnée à ce Musée, en 1874, par Mrs. Charles Fox (n° 903), ou la toile qui appartient au Musée de Budapest (n° 670)? Il y a aussi un assez beau portrait du cardinal de Fleury, peint par *Rigaud*, au château d'Azay-le-Rideau.

2. M. de Flamanville, décédé en 1721.

Un saint Thomas entouré de fleurs, d'un goût très gothique.

Un Christ accompagné par des anges consolant une religieuse mourante.

Divers panneaux formant divers sujets.

Un saint François stigmatisé, superbe tableau qu'on dit être de *Porbus*[1].

Un Christ au tombeau, par *L'Allement*.

Un saint Augustin passant un ordre à une femme; tableau peint par *La Hire*.

Une Vierge, copiée d'après *Raphaël*.

Une Hérodiade, copiée d'après le vieux *Palme*.

Deux têtes d'après des maîtres italiens, bordures dorées.

L'Enfant Jésus accompagné de sa mère, de saint Joseph et de plusieurs Dominicains, peint par *L'Allement*.

Une Vierge dans une gloire, foiblement peinte.

Une Adoration des Mages, dans le goût de *Tiepolo*.

Une Sainte Famille, dans le goût de *Raphaël*.

Une grande Résurrection.

Un petit Calvaire.

Un « Noli me tangere, » peint par *Delorme*[2], bordure dorée.

Deux tableaux, saint Pierre et saint Paul, en buste, peints par *Rigaud*.

Près le maître-autel, un tableau représentant deux sujets peints dans le genre d'*Albert Dürer*.

Quatre petits panneaux représentant divers sujets.

Deux religieuses peintes en pied.

Saint Thomas et saint Hyacinthe, peints aussi en pied.

Un tableau représentant saint Hyacinthe emportant la statue de la Vierge, peint par *Colombel*[3].

La Vierge guérissant de la peste par l'intercession de saint Hyacinthe, grand tableau peint par *De Lestin*[4].

Six autres foibles tableaux.

---

1. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École flamande, n° 393.

2. Les ouvrages de ce peintre, qui vécut longtemps en Prusse, étaient fort rares en France.

3. Aujourd'hui au Musée du Louvre, École française, n° 128.

4. Voir sur cet artiste la notice de M. Albert Babeau, *Ninet de Lestin, peintre troyen*, dans l'*Annuaire de l'Aube*, 1882, p. 87-106. Il n'y est donné aucune explication sur ce tableau.

Neuf grands tableaux représentant divers sujets de dévotion, copiés d'après divers maîtres, bordures dorées et non dorées.

Un petit Enfant Jésus endormi et la Vierge, copiés d'après *Guide*.

Six petits tableaux copiés d'après différents maîtres.

Sept tableaux représentant divers sujets de la vie de saint Hyacinthe.

Une Descente de croix.

Au pied d'une croix, un petit tableau sur cuivre.

Réfectoire.

Neuf mauvaises copies, d'après les Loges de *Raphaël*.

Chapitre.

Neuf grands tableaux représentant plusieurs traits de la vie de saint Hyacinthe, peints par *Lévêque*.

Deux ovales, un Christ et une Vierge.

Une boiserie ornée d'arabesques et de vingt-sept paysages dont on pourra tirer parti.

Escalier.

Une Adoration des Bergers, copié d'après *Boulogne*.

Bibliothèque.

Une grande Allégorie en demi-cintre, représentant tous les ordres religieux puisant à la source de saint Thomas : ce tableau si connu par son sujet est peint par *Ninet de Lestin*.

Dix-huit portraits des Religieux Dominicains, en six cadres de bois.

Douze panneaux d'embrasure, peints sur bois.

Deux tableaux en quart de cercle, chaque côté d'une croisée, représentant un saint Thomas portant des livres, et l'autre une Vision de saint Thomas.

Trois petits panneaux représentant en buste un Christ, une Vierge et un saint Joseph.

Parloir à l'entrée.

Portrait en pied de Henri IV; idem de Louis XIII; idem de saint Louis. Ces trois portraits, grandeur naturelle, sont peints dans le goût de *Vouet*.

Deux présidents peints en pied; mauvais tableaux.
Portrait d'un Jacobin.
Autre portrait de Jacobin, aussi en pied, foiblement peint.

Cabinet d'histoire naturelle.

Le portrait d'un guerrier, peint par *Porbus*.
Autre portrait d'un religieux.
Portrait de M. de Sibrac.

Grande sacristie.

Une sainte Face, hideuse à voir; auteur inconnu.

AUTRES OBJETS D'ART.

Un Christ d'ivoire sur un fond de velours noir, bordure dorée; un Christ sculpté en bois, d'une mauvaise forme; un Christ en cuivre sur une croix d'ébène et de nacre et d'écaille; un grand Crucifix demi-nature, sculpté en bois; un Christ en bois.

Dans une chapelle.

Les trois petits panneaux représentent un Christ, une sainte Vierge et un saint Joseph.
Deux Saints sculptés en bois, très médiocres.
Un grand Christ sculpté en bois, aux pieds duquel a été juré le serment de la Ligue.

Dans une chapelle.

Le Mausolée du maréchal de Créqui, composé de trois figures de marbre blanc, grandeur naturelle[1], sculpté par *Coustou* et *Joly*, son élève[2], d'après les dessins de *Charles Le Brun :* au-dessous du sarcophage est posé un grand bas-relief de plomb bronzé, représentant une Bataille, modelé par *Joly*.

---

1. De ce monument, qui a disparu, il ne subsiste que la tête de la statue du maréchal de Créqui, dû au ciseau de *Coysevox;* après avoir passé au Musée des Monuments français (n° 246), elle se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Roch. Cf. *Inventaire des Richesses d'art de la France, Paris, Monuments religieux,* II, p. 154; l'*Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* I, p. 164, et *Coysevox,* par H. Jouin, p. 113 et 226.

2. Il fut aussi l'élève de *Girardon* et fit quelques vases pour les jardins de Versailles, si l'on en croit les *Mémoires inédits des Académiciens,* I, p. 304.

Dans la nef.

Le tombeau de *Mignard*, exécuté par *Lemoyne*[1]; Mme de Feuquières est à genoux dans une attitude suppliante; le buste de son père est près d'elle; il est modelé et sculpté par *Desjardins*[2]; deux Génies l'accompagnent; derrière, s'élève une grande pyramide que le Temps découvre en levant une draperie. La figure du Temps est en bas-relief et bronzée; toutes les figures sont de marbre blanc et de grandeur naturelle.

Le tabernacle du maître-autel est en bois doré, comportant plusieurs figures aussi de bois doré.

Plusieurs autres figures sculptées en bois, grandeur naturelle.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 18 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

CAPUCINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Du procès-verbal d'inventaire dressé dans la maison des Capucins Saint-Honoré, le 15 octobre 1790, a été extrait ce qui suit :

Au maître-autel.

Une Assomption de la Vierge, peinte par *La Hire*.

Au-dessus, un ovale représentant un Christ dans une gloire, par *La Hire*.

Un Repos en Égypte, par *La Hire*.

Le Martire de saint François, par *Robert*[3].

Saint Pierre reniant Jésus dans la cour de Pilate[4], par *Valentin :* tableau venant des Clunistes.

---

1. Ce tombeau, qui a figuré au Musée des Monuments français, n° 294, se trouve aujourd'hui à Saint-Roch. Cf. *Inventaire des Richesses d'art de la France*, *idem*, p. 156. — Cf. L. Courajod, *Le buste de Pierre Mignard du Musée du Louvre*, Paris, 1884, in-8°. (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*.)

2. Voir à la même église Saint-Roch, dans la chapelle des Catéchismes. Cf. *Inventaire des Richesses d'art de la France*, *idem*, II, p. 156-157.

3. Il s'agit du Champenois *P.-P.-Antoine Robert*, l'ami de *Crozat*, qui fut enterré dans la chapelle des Capucins du Marais.

4. Le même sujet a été traité plusieurs fois par cet artiste; on le voit notamment au Palais Corsini, à Rome.

Dans le chœur.

Un grand Christ en croix, peint par *Le Sueur;* ce tableau est cloué sur le même châssis que l'Assomption de *La Hire.*

Un grand tableau représentant un Vœu de Louis XIII, peint par *Mignard*[1].

Un saint François dans le désert : le paysage dans le goût de *Patel.*

La mort de saint François.

Un saint François, dans le goût de *Vouët.*

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

CARMÉLITES DE LA RUE SAINT-JACQUES.

L'inventaire des objets d'art qui étaient au grand couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, avant la description de ce couvent en 1793, a été publié dans les *Anciennes Archives de l'Art français*, t. III (1853-1855), p. 81-93, avec annotations de M. Victor Cousin. Il semble donc inutile de le réimprimer ici.

COUVENT DES CHARTREUX.

L'inventaire des tableaux qui restaient encore aux Chartreux de Paris en 1790 a été publié dans les *Anciennes Archives de l'Art français*, t. IV (1855-1856), p. 215-224, avec annotations de M. A. de Montaiglon. On devra également s'y reporter.

ÉGLISE ET MAISON DES THÉATINS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église des Théatins, le 20 avril 1791, a été extrait ce qui suit :

---

1. Il orne aujourd'hui l'église Saint-Jacques de Compiègne. Cf. *Inventaire des Richesses d'art de la France*, *Province*, *Monuments religieux*, I, p. 174.

ÉGLISE.

Quatre bénitiers simples, en marbre de Languedoc.

Deux dessus de marbre blanc; deux devants d'autel marbre mosaïque, représentant des fleurs ou autres dessins.

Une mauvaise Madone gothique, sculptée en bois.

Nef.

Un tombeau représentant un sarcophage de marbre noir, soutenu par deux griffes de lion en bronze; il est posé sur un grand cube de marbre de Flandre qui lui sert de base. Ce sarcophage porte une figure de femme sculptée en marbre blanc; son attitude annonce la douleur la plus profonde; elle pleure et s'appuye sur une urne de marbre de Languedoc qui porte cette inscription : « Pleurez, pauvres. » Cette composition est relevée par une pyramide de marbre de Flandre, qui est couronnée par une urne funèbre de marbre de Languedoc. Ce mausolée est celui de Joseph Durier, chevalier du Térail, mort le 13 juin 1770.

Chapelle.

Deux colonnes, dont les fûts sont de marbre noir.

Une mauvaise Madone antique, sculptée en bois, intéressante, dit-on, parce qu'elle fait des miracles. Le Père Tibaudier l'a emportée.

MAISON.

Salle au rez-de-chaussée.

Six estampes de *Pène*, gravées d'après les Sacrements de *Poussin;* un Portement de croix, gravé par *Audran* d'après *Mignard;* le Baptême de saint Jean, gravé par le même d'après *l'Albane.*

Dans un corridor.

Trois médiocres portraits. Un tableau représentant saint Vincent de Paule, médiocrement peint.

Autre corridor.

Trois médiocres estampes; deux autres gravées d'après *Jouvenet;* un autre représentant la Famille de Darius, par *Édelinck*, mais en mauvais état.

Autre corridor.

Un tableau représentant Jésus au jardin des olives, par *Charles Le Brun*[1]*;* il est malheureusement gâté.

Salle du Chapitre.

Saint Gaëtan en oraison, copié d'après *Seghers.*
Saint Vincent de Paul, copié d'après *Jouvenet.*
Portrait de Benoît XIV.
Saint-Gaëtan en oraison, copié d'après *Porbus.*
Un Christ en croix, peint par *Cazes.*
Neuf portraits médiocres, tant papes que cardinaux et religieux.
Un portrait de Louis XIV.
Portrait en pied de Paul IV, théatin, médiocrement peint.

Réfectoire.

L'Adoration des anges, peint par *frère André.*
L'Éducation de la Vierge, peint par le même.
La Naissance du Christ, par le même.
Saint Jean et Jésus, dans le goût de *Guide.*
La Cène, dans le goût des Vénitiens.
Une sainte Famille, dans le goût de *Simpol.*
La Visitation de la Vierge, dans le goût de *Stella.*
Une sainte Famille, dans le goût de *Séléman.*
Un dessus de porte médiocre.
Deux têtes bas-reliefs en marbre, représentans la Vierge et Jésus : auteur inconnu.

Dans un passage.

Le Père Éternel au milieu de sa gloire, par *frère André*, d'après *Jouvenet* son maître.
Autre mauvais tableau.
Autre *idem* représentant un Christ en croix.

TABLEAUX DE L'ÉGLISE.

Sur le maître-autel, un tableau représentant la Piscine, copié par le *frère Baltazar* d'après *Restout;* l'original de ce tableau est à Saint-Martin-des-Champs[2].

---

1. Voy. *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*, par Henry Jouin (Paris, 1889, in-4°), p. 472.
2. L'original est venu de Saint-Martin-des-Champs au Musée du Louvre, où il est aujourd'hui catalogué, École française, n° 469.

Chapelle.

Une sainte Famille, tableau bien copié d'après *Van Dick.*

Deux têtes peintes sur bois, une Mère de douleur et un Ecce Homo.

Autre chapelle.

Apothéose de saint Gaëtan, peint par un moderne.

Autre chapelle.

Vision de saint Gaëtan, peint par M. *Belle.*

Autre chapelle.

Apothéose de saint Gaëtan, peint par *Houasse.*

Les Ames du Purgatoire, peint par le même.

Saint Antoine de Pade en oraison, par le même.

Deux Gloires surmontant l'une le maître-autel, et l'autre un des côtés, peintes par frère *Baltazard.*

Passage.

Un tableau représentant Jésus au jardin des oliviers, peint par frère *Baltazard.*

Autre chapelle.

Onze médiocres tableaux.

Un Tabernacle, peint par *Restout* ou *Baltazard.*

Dans la nef.

Une Adoration des Rois, peinte dans la manière de *Vignon.*

Un Christ à la colonne, peint par le même.

Pour extrait conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-LOUIS DU LOUVRE.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église Saint-Louis du Louvre a été extrait ce qui suit :

Dans le chœur.

Un grand tableau représentant une Descente de croix, par *Charles Coypel.*

Deux ovales, représentant l'un les Disciples d'Emmaüs[1], et l'autre l'Annonciation de la Vierge, par le même.

Première chapelle.

Le Massacre de saint Thomas de Cantorbéry[2], peint par *Pierre*.

Deuxième chapelle.

La Magdeleine dans le désert, par *Carle Vanloo*[3].

Troisième chapelle.

Le Baptême de saint Jean, par *Restout*[4].

Quatrième chapelle.

Saint Nicolas recevant les hommages des matelots sauvés du naufrage, peint par *Galloche*[5].

Chapitre.

Une Visitation de la Vierge, par *Simon Vouet*.
Un portrait de M. de Vintimille, médiocre copie d'après *Rigaut*.

SCULPTURES ET MARBRES.

Le bas-relief placé au-dessus de la porte extérieurement est sculpté par *Pigalle;* il représente trois enfants portant les instruments de la passion, le sceptre et la main de justice; un manteau royal sert de fond; les ornements de ce portrait sont de *Robillon*[6].

Dans une des chapelles est un grand et superbe bas-relief en marbre blanc, représentant l'Annonciation de la Vierge, figures

---

1. Tableau qui fut exposé au Salon de 1746 et se trouve aujourd'hui dans la chapelle de la Communion, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile. Il a perdu sa forme ovale.

2. Tableau exposé au Salon de 1748.

3. Sur cette toile, voir l'*Observateur littéraire de M. Delaporte*, IV (1761), p. 195-199 et 322-327. Elle figurait en effet au Salon de 1761.

4. Aujourd'hui à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, chapelle des Fonts-Baptismaux. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, II, p. 152.

5. Exposé au Salon de 1745.

6. Il existe un peintre de ce nom, très peu connu, qui a exposé en 1782, au Salon de la Correspondance, le portrait de *François Vernet*. Mais il s'agit ici du sculpteur *Jean-Baptiste Robillon*, qui mourut à Paris, au faubourg Saint-Lazare, en novembre 1748. Cf. *Scellés et inventaires d'artistes,* publiés par M. Jules Guiffrey, III, p. 291.

grandeur naturelle, accompagnées par un grouppe d'anges et de mages; ce morceau est de *Lemoine.* Toute cette chapelle est décorée de marbre; l'autel, en forme de tombeau, est de marbre de Languedoc, orné du nom de la Vierge et de palmes en cuivre; de chaque côté des armes de Fleury en bronze; sur sa contretable est un nuage sur lequel se grouppent deux têtes de chérubins en adoration aux pieds d'un Christ en croix, par *Frémin;* ce relief est en bronze; deux torchaires représentant des lys et portent chacun deux têtes de chérubins en cuivre doré; son estrade est de marbre de Languedoc; la gloire du bas-relief et les nuages sont de stuc : cette chapelle est celle de la Vierge.

La chapelle de Sainte-Madelaine est décorée en stuc et de fleurons en bois doré; deux bénitiers en marbre blanc.

La Chapelle des Fonts est décorée en stuc et de fleurons en bois doré; les fonts sont en marbre, recouverts de deux portes en cuivre; la forme est celle d'une coupe.

Un Christ en bronze.

La chaire, sculptée en bois, est décorée de trois têtes en bas-relief : Jésus, la Vierge et saint Jean; elle est surmontée d'une couronne portée par des nuages et des chérubins, le tout médiocrement sculpté.

Sacristie.

Elle est décorée de fleurs sculptées dans la boiserie et d'un Christ en croix d'après *Girardon;* il est entouré par des guirlandes de fleurs.

Vis-à-vis est le mausolée du cardinal de Fleury. Il est couché sur une espèce de tombeau élevé, garni d'une plaque de marbre blanc portant une inscription latine en faveur de ce ministre; la Religion près de lui le soutient et lui présente la croix; de l'autre côté, sur un plan plus bas, est la France debout, pleurant la perte de ce ministre; derrière lui, sur une petite estrade, est l'Espérance qui semble voir fuir son âme vers l'immortalité. Cette composition est élevée par une piramide en marbre de Languedoc, portant une inscription latine, surmontée d'une guirlande de cyprès rempant autour d'une urne de bronze; toutes ces figures sont en marbre blanc, proportion de neuf pieds. Sur une estrade de marbre sont posées les armes du cardinal et plusieurs ornemens sacerdotaux en bronze. Tout ce tombeau est décoré de marbre et fait par *Girardon.*

Le maître-autel est de marbre de plusieurs couleurs, ornés de consoles, d'une colonne en plomb doré; ses tours et pourtours sont en marbre de Languedoc de diverses couleurs et de plusieurs plaques en marbre d'Égypte; de chaque côté sont des supports en marbre ornés de têtes de chérubins en plomb, par *Fremin;* la table et contretable sont en marbre blanc, ses ornemens de plomb doré; une croix d'autel et six chandeliers en cuivre d'un charmant goût, ornés de têtes de Chérubins, par *Cafiéry;* l'autel est surmonté par un nuage qui porte un Ange de grandeur naturelle, portant un cornet, tenant le ciboire; il est de plomb doré, ainsi que plusieurs têtes de Chérubins et sculptés par *Fremin;* la base qui le porte est de marbre et ornée de trois plaques de marbre d'Égypte et de deux tables en marbre; les trois degrés ou estrade qui mènent à l'autel sont en marbre de Languedoc.

Près la porte de la sacristie une console de marbre, un aigle en forme de triangle, portant trois petits bas-reliefs : la Vierge, saint Nicolas et un bon Pasteur, sa boule, sa base, le tout en cuivre.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, le 18 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

AUGUSTINS DE LA REINE MARGUERITE.

Du procès-verbal d'inventaire dressé dans la maison des Augustins de la Reine Marguerite, le 30 septembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Sacristie.

Un grand tableau servant d'armoire, représentant l'Enfant Jésus, la Vierge et saint Augustin à leurs pieds.

Une Annonciation faisant dessus de porte.

Une Samaritaine faisant dessus de porte.

Saint Augustin demandant à Jésus de l'embraser de son amour.

Saint Augustin rendant des honneurs à l'Enfant Jésus.

Ces cinq tableaux sont peints sur bois par un peintre allemand, soit des écoles *Sadeler* ou autres.

Cabinet près de la sacristie.

Un Calvaire entouré de camayeux très bien composés et divisés

en huit sujets, savoir : aux quatre coins les Évangélistes; d'un côté le Sacrifice d'Abraham et de l'autre le Serpent d'airain, au haut du tableau le Père Éternel et au bas la Pâque des Juifs : ce tableau précieux est d'une couleur suave, peint sur bois, et est de l'École de *Raphaël*.

Autre Calvaire peint sur bois, d'un goût gothique; il paroît être de l'école vénitienne.

Huit petits émaux d'une grande manière, d'un dessein très correct et représentant en plusieurs parties le Pater; ces émaux sont de l'école de *Raphaël*.

Deux tableaux peints sur bois, d'une foible valeur, savoir :

Une Crèche et une Adoration des Mages.

Un Christ mourant, foible copie d'après *Le Sueur*.

Une Annonciation, peinte sur cuivre, en très mauvais état.

Un tableau sous verre, peint en mignature, représentant une Allégorie au saint Sacrement.

ÉGLISE.

Derrière le groupe est un tableau représentant un Purgatoire peint par *Sainte-Marie*.

Au tabernacle, sur la couverture, sont peints sept Apôtres, d'après *Raphaël*.

D'un côté de l'autel, une superbe copie du fameux tableau de *Sébastiano del Piombo*[1], représentant la Résurrection de Lazare.

Vis-à-vis est un Christ au tombeau, par *Tintoret*.

Dans une chapelle, un saint Claude ressuscitant un enfant mort, par *Boulogne*.

Deux tableaux en très mauvais état.

Dans la nef.

Dix-sept tableaux représentant divers miracles de saint Nicolas Tolentin, dont trois païsages. Ces tableaux sont d'un mérite ordinaire et du même auteur. Une estampe encadrée représente le groupe du maître-autel.

---

1. L'original, après avoir fait partie de la galerie d'Orléans, est aujourd'hui à Londres, *National Gallery*, n° 1. Cf. Piganiol, *Description historique de la ville de Paris*, t. II, p. 331.

Chapelle de la Vierge.

Au maître-autel, une Transfiguration et autres figures allégoriques : ce tableau est médiocre.

Sainte Anne présentant la Vierge au Temple.

Une Adoration des Bergers.

Visitation de la Vierge à sainte Élisabeth.

Annonciation de la Vierge.

Accouchement de la Vierge.

Assomption de la Vierge.

Ces six tableaux, assez bien conservés, sont peints par *Philippe de Champagne.*

Un plafond peint sur bois, d'une grande et belle manière.

Chapelles latérales.

L'Éducation de la Vierge, peint dans l'école *Blanchard.*

Quatre tableaux représentant les principaux passages de la vie de la Vierge, peints par *Vignon.*

Un très mauvais tableau représentant un saint Augustin.

Quatre tableaux d'une touche gracieuse et facile, représentant divers passages de la vie de saint Jacques, peints par *Vignon.*

Une sainte Monique médiocrement peinte.

Quatre délicieux tableaux représentant plusieurs passages de la vie de saint Denis, peints par *Blanchard.*

Dans la Chaire, un Ecce Homo foiblement peint.

Toute la nef est ornée d'un plafond peint sur bois assez largement.

Chapelle des Évêques.

Une copie de la Sainte Famille de *Raphaël.*

Deux anges formant deux tableaux, par le même.

Autre copie d'après *Raphaël :* la Vierge et l'Enfant Jésus.

Saint Augustin en habit séculier, foiblement peint.

Portrait de Marguerite de Valois, fondatrice de l'ordre; ce tableau est de l'école française.

Saint Augustin en habits pontificaux, peint d'après *Champagne.*

Une sainte Geneviève, par *Blanchard.*

Dix petits tableaux de fleurs, peints sur vélin, encadrés et sous verre.

Un tableau peint sur ardoise, de l'école florentine, représentant la Visitation de la Vierge.

Un grand Christ couché, copié d'après *Champagne*.
Deux enfants formant deux tableaux, par le même.

Chapitre.

Sept tableaux représentant divers sujets de la vie de saint Nicolas de Tolentin. Ces tableaux sont du même auteur que ceux de la nef (*Boulogne*).

Un Christ en croix, d'une assez belle couleur, par le même.

Réfectoire.

Une mauvaise copie, d'après *Boulogne* ou *Champagne*.

Chœur.

Sept tableaux représentant les sujets de la Passion de Jésus-Christ, copiés passablement d'après *Antoine Dieu* ou autre.

Un plafond à compartiment, peint sur bois.

Bibliothèque.

Le portrait de l'abbé Pontas.

Apothicairerie.

Portrait d'un religieux.

Dans une chambre.

Autre portrait de religieux.

Grand tableau représentant la mort de Priam et de ses fils, dans le genre de *Lairesse*. Ce tableau est bien encadré.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

ÉGLISE DE SAINT-LANDRY.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Landry, le 22 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Sanctuaire.

Sur le maître autel, une copie du haut de la Transfiguration de *Raphaël;* je veux dire le groupe qui accompagne Jésus.

Sacristie.

Deux médiocres tableaux, un saint Martin peint par *Poëde*, faible.

N'y avoir point trouvé deux charmants tableaux qui y étoient, un *Bourdon* et un *Le Brun* que le bedeau dit avoir vu enlever, il y a plusieurs années, par ordre de la fabrique[1].

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

MARBRES ET SCULPTURES.

22 janvier 1791.

Sanctuaire.

Tout l'autel est de bois, décoré par des colonnes et pilastres corinthiens, fleurs, ornemens, têtes de Chérubins d'un bon goût, deux grouppes d'Anges en face portant des pots à feu; deux anges assis, supportés par l'entablement; au milieu duquel est en bas-relief le buste du Père Éternel.

Dans les entrecolonnements, deux statues demi-nature, savoir: saint Landry, évêque, et saint Jean-Baptiste, le tout sculpté en bois et très bien exécuté d'après les dessins de *Le Lorrain* et dignes d'être conservés.

Sur le tabernacle, un petit bas-relief par le même, représentant Jésus prêchant sa doctrine.

Un Aigle et son pied, décoré de trois têtes de Chérubins, servant de pupitre, le tout en cuivre.

Un cénotafe en pierre décoré par plusieurs marbres, plaqués de deux enfans portans chacun une tête de mort, surmontés du portrait de Louis Messier, peint sur marbre dans le goût de *Porbus,* et de deux plaques marbre noir, inscrites en son honneur.

Chapelle de la Vierge.

Une Madone médiocrement sculptée en bois ainsi que trois bas-reliefs qui décorent l'autel.

Sous une voûte, deux figures couchées, sculptées en pierre, ayant le visage en marbre blanc, grandeur naturelle, savoir :

---

1. Thiéry, en 1787, ne les mentionne déjà plus.

Jean Dauvet, premier Président, mort en 1460, et Jeanne Boudrat, sa femme. Le tombeau qui les porte est en pierre, d'une forme quarrée, orné d'armoiries et recouvert d'une table de marbre noir. Sous la voûte sont deux plaques inscrites, une en marbre noir et l'autre en pierre. Le pourtour extérieur est plaqué en marbre noir, surmonté d'une grosse boule marbre *idem*, d'une croix de fer doré et de deux urnes funèbres aussi dorées et d'une plaque marbre noir, inscrite en l'honneur dudit Dauvet.

Monument érigé en l'honneur de la famille Boucherat par Louis Boucherat, chancelier, garde des sceaux de France, mort en 1694[1]. Depuis 1550, leurs ancêtres reposent en ce lieu. Ce tombeau représente une espèce de chapelle décorée par des marbres de plusieurs couleurs. Quatre colonnes ioniques de marbre campan, chapitaux et bazes dorés soutiennent un entablement cintré en marbre blanc, surmonté d'une croix dorée, et dans le milieu duquel tournoie une bande de marbre campan. Les piédestaux sont en marbre de Flandre, rouge, noir et blanc. Dans le milieu du monument sont des tables de marbre noir, enchassées dans du blanc, et inscrites en l'honneur des Boucherat, surmontées d'une tête de mort ailée et d'armoiries en plomb doré.

Une plaque de marbre noir, encadrée par du blanc, fondation.

Autre *idem*, en pierre.

Autre *idem*, marbre noir.

Autre, marbre blanc, pour fondation de François Bastonau[2], conseiller du Roy, de son épouse, etc.

Fameux monument de *Girardon*[3], sculpteur du Roy et chancelier de son Académie royalle : sur une très grande base de marbre blanc pose un grand sarcophage en marbre d'Égipte, orné d'une plaque blanche inscrite; au dessous de laquelle descend une draperie soutenue par deux flambeaux renversés et découvrant une cartouche inscrite en l'honneur de *Girardon* et de Catherine Duchemin, son épouse, etc. Le sarcophage porte un grand rocher

---

1. *Corr.* : 1699. — Sa fille est enterrée à Morangis (Seine-et-Oise). Cf. de Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, III, p. 635.

2. Cf. de Guilhermy, *idem*, IV, p. 240-241.

3. Ce monument a été gravé dans Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris* (édit. de 1765), I, p. 423. Il a été conservé et se voit, assez mal d'ailleurs, derrière le maître-autel de l'église Sainte-Marguerite, à Paris. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, III, p. 196-197.

de marbre blanc, sur lequel est couché un Christ mort, enveloppé d'un linceuil; du milieu du rocher s'élève une grande croix drapée par un voile agité de vent, et au pied de laquelle est à genoux une Mère de douleur déplorant la perte de son fils. Un Ange enfant grouppe le pied de cette croix et pleure en considérant les clous qui ont percé les mains de Jésus. Un groupe d'Anges enfans volent auprès du Christ et gémissent de sa situation. Un autre groupe de deux enfans vole en l'air; ils semblent adorer la croix. Toutes ces figures sont de marbre blanc, grandeur naturelle, et remplies d'expression et posées sur un fond immense en marbre de Languedoc encadré par du marbre de Flandre noir. Ce superbe tombeau, que *Girardon* a fait élever en l'honneur de son épouse, a été exécuté, d'après ses dessins et modèles, par *Nourisson* et *Le Lorrain*, ses élèves.

Une plaque blanche, entourée de marbre de Flandres rouge, surmontée d'une croix et deux lampes sépulchrales dorées.

Autre fondation en pierre.

Chapelle des fonts.

La coupe des fonts, son pied et ses portes sont de marbre de Languedoc, garnies d'ornemens de cuivre doré; elle est d'un joli goût.

Deux plaques en pierre et une marbre blanc : deux fondations.

Un cénotafe en pierre décoré d'ornemens funèbres dorés et de plusieurs plaques marbre noir inscrites.

Autre plaque marbre noir, fondation de sir Cluvilier, conseiller, etc.

Autre en pierre, plaquée de petits morceaux de marbre, pour sir Dubuisson, chanoine de Notre-Dame, etc.

Au-dessus de la sacristie.

Un bas-relief sculpté en bois, représentant le buste du Père Éternel; un petit saint Roch, sculpté en bois médiocrement; deux bénitiers de marbre blanc avec ornemens.

La chaire.

La chaire est sculptée en bois. Elle comporte trois petits bas-reliefs très bien exécutés, savoir : Jean-Baptiste, saint Nicolas et saint Landri, évêque.

L'œuvre, sculptée par le même (?), est aussi décorée de plusieurs

têtes de Chérubins. En général, ces sculptures sont précieusement exécutées.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce neuf juin 1791.

[Signé :] Roard, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-PIERRE-DES-ARCIS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Pierre-des-Arcis, le 19 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Sanctuaire.

Sur le maître autel un tableau représentant saint Pierre qui guérit un boiteux à la porte du Temple, peint par *Carle Van Loo*[1].

Autre, représentant Jésus lavant les pieds de ses Apôtres, peint par le même. Ces deux tableaux sont peints dans la belle manière et le bon tems de *Van Loo*.

Autre, représentant la Fraction du pain, peint par *De la Fosse*[2].

Chapelle de la Vierge.

Deux tableaux représentans, l'un saint Martial évêque, et l'autre saint Pierre, tous deux peints par *Christophe*.

---

1. Ce tableau, exposé au salon de 1742, se trouve aujourd'hui dans la chapelle des Fonts-Baptismaux, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile (cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, I, p. 414).

2. Au sujet de ces trois tableaux, on nous saura gré de donner ici une lettre de *Lenoir* à *Doyen*, que veut bien nous communiquer M. Ét. Charavay, et qui ne saurait trouver une meilleure place :

« A Monsieur, Monsieur *Doyen*, peintre du Roy, aux Galleries du Louvre.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, mon cher maître, que, par un ordre du Ministre de l'Intérieur, M. Champion fait déménager Saint-Pierre-des-Arcis où sont les deux *Vanloo* et le *Lafosse* que vous aimez tant. Ces tableaux doivent s'enlever le soir. Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour empêcher cette (*sic*) enlèvement. D'après votre commission, vous devez les réclamer, et dans tous les cas je vous invite fort à faire votre raport au département.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très obéissant,

« Lenoir.

« Le 27 août 1791. »

Au dessus de l'autel, un petit tableau représentant un Enfant ailé, tenant une couronne d'étoiles, peint par *Van Loo.*

Une femme et un groupe d'enfans copiés d'après *Dominiquin.*

Autre, représentant la Naissance de Jésus ou de la Vierge copié d'après *Stella.*

Une Ascension, peinte par *Baugin.*

Une Descente de croix peinte sur bois et copiée d'après l'école vénitienne.

Un charmant tableau représentant la Vierge et Jésus son fils, peint par *Blanchard.*

Chapelle.

Jésus remettant les clefs à saint Pierre, mauvais tableau.

Autre, représentant le Mariage de sainte Catherine, copié très faiblement d'après *Cortone.*

Un saint Roch, très mauvais tableau.

Plusieurs vitraux peints dans le siècle et le goût d'*Albert Durer.*

Sacristie.

Au dessus de la porte, un tableau représentant sainte Valère qui, étant décolée, présente sa tête à saint Martial, peint par *Leclerc.*

Un petit tableau peint sur bois, représentant un Ecce Homo, par *Coipel.*

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

MARBRES, SCULPTURES, ETC.

19 janvier 1791.

Un autel en sarcophage, marbre de Languedoc, garni de deux Chérubins et d'un Agnus Dei en cuivre doré. Deux estrades de même marbre; gradins, même marbre; contretable en marbre de Flandre; deux pilastres, même marbre, plaqués sur un marbre d'Égypte; un groupe d'Anges et de Chérubins tenant le cornet qui porte le ciboire, sculptées en bois dans le goût de *Lemoine;* six chandeliers de cuivre doré et une croix d'autel *idem*, décorés de têtes de Chérubins; deux torchaires en cuivre, ornés chacun d'une tête; le tout bien monté et d'un bon goût.

Un aigle gothique en cuivre, servant de pupitre; deux dessus de marbre; une plaque marbre noir en l'honneur d'un curé de ladite paroisse.

Chapelle de la Vierge.

Une Vierge tenant l'enfant Jésus, sculptée en bois sur les dessins et modèles de *Vassé* fils.

Une plaque marbre blanc, fondation; une *dito* encadré, marbre noir et blanc, fondation; deux autres en cuivre.

Sur un pilier.

Saint Martial sculpté en bois, mauvaise statue.

Quatre plaques marbre noir, fondation; une plaque marbre noir.

Un bénitier et son pied, en marbre de Languedoc.

L'urne des fonts et son pied en marbre de Languedoc. Elle est soutenue par quatre consoles en cuivre bronzé, décorées de têtes de Chérubins. Ses deux portes sont en cuivre.

Nef.

Sur un fond de bois noir, un Christ en croix de cuivre, fondu sur le modèle de *Girardon;* un *idem* au dessus de la grille.

La chaire est ornée de plusieurs bas-reliefs représentant des sujets de la Vie de saint Pierre, médiocrement sculptés en bois.

Deux ronds de bosse *idem :* saint Pierre et saint Paul.

Au dessous, deux petites plaques, marbre noir, portant 1631.

L'œuvre est décoré des Douze Apôtres et de Jésus au milieu d'eux, et de plusieurs têtes de Chérubins; le tout sculpté médiocrement.

Un Christ en croix et deux Anges adorateurs sculptés en bois, grandeur naturelle; ce monument est médiocre.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

[Signé :] Roard, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en la maison canoniale de Saint-Étienne-des-Grecs, le 28 décembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Dans la salle capitulaire.

Une Vierge et l'enfant Jésus, foiblement copié d'après *Mignard.*

Sacristie.

Sur un autel, le Martyr de saint Étienne, peint dans le goût de *Stella.*

Autel des féries.

Saint François de Sales en oraison, mauvais tableau.

Deux figures grisailles, médiocrement peintes, représentant l'une l'Espérance et l'autre la Foi. Elles sont sur toiles.

Dans le chœur.

Un tableau représentant la Fraction du pain, ou l'Eucharistie, copié d'après *Léonard de Vinci.*

Dans la nef.

Un superbe tableau représentant une Sainte Famille, peinte dans le goût de *Vandick.*

Chapelle.

Le Martyr de saint François de Sales, médiocrement peint.

Autre très mauvais tableau : Saint Clément faisant la charité.

Chapelle de la Vierge.

Une Annonciation de la Vierge, copiée en petit d'après le *Guide.*

Un tableau représentant la Vierge couronnée dans le ciel par le Père Éternel et son fils, peint dans le goût de *Coypel.*

Seize *ex-voto* très mauvais.

Autre tableau représentant la Vierge, de *Bouchardon* (*sic*), médiocrement peinte.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

[Signé :] BERNIER, officier municipal.

MARBRES, SCULPTURES, ETC.

Dans le chœur.

Tenant à un pilier, un bas-relief en marbre blanc représentant un mourant enveloppé d'un suaire, couché sur un tombeau,

ayant l'air d'invoquer la Divinité. Au dessus de lui est un groupe représentant le Père Éternel, Jésus et la Vierge portés par des nuages. Ce cénotaphe est sans inscription et d'un dessin lourd.

Dans la nef.

La chaire, sculptée en bois médiocrement, comporte deux bas-reliefs, l'un représente le Martyre de saint Étienne, l'autre saint François de Sales.

La cuvette d'un bénitier, marbre de Languedoc. Le pied est de pierre.

Chapelle de la Vierge.

Une Madone gothique en pierre, grandeur naturelle.

Deux plaques en marbre noir, non intéressantes.

Autre en pierre, orné d'un Calvaire en calque, en l'honneur de Lucas, le maître lecteur de l'Université, mort en 1582.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-MARCEL.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église canoniale Saint-Marcel, le 24 décembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Dans la salle capitulaire.

Portrait du comte de Blayes, fondateur de la maison; il est peint à genoux, en habit de guerre. Ce tableau est moderne et d'un petit mérite.

Portrait de Louis XIV, copié d'après *Rigaud.*

Portrait du cardinal de Noailles; autre portrait de cardinal.

Portrait de M. Duluc, un des doyens de la maison.

Deux estampes encadrées représentant, l'une Christophe de Beaumont, et l'autre le cardinal de Fleury, gravé par *Drevet.*

Portrait de Pie V, peint à Rome.

Tous ces tableaux sont réclamés par MM. les chanoines.

Chapelle.

Saint Charles Borromée en oraison, mauvaise copie d'après *Jouvenet.*

Portrait de saint Vincent de Paule, mauvais tableau.

Maître autel.

Un assez bon tableau représentant l'Adoration des Mages. Il est peint par *Vignon.*

Chapelle de la Vierge.

Saint Pierre et saint Denis portant sa tête; mauvais tableau.

Un Christ en croix, les saintes Femmes à ses pieds; foible copie d'après *Bourdon.*

Chapelle souterraine.

Trois mauvais tableaux.

Dans la nef.

Une Renommée publiant les vérités de la Foi, peinte par *Vignon.*

Autre chapelle.

Un « Noli me tangere, » ou Jésus jardinier, peint dans le goût de *Pape.*

Sainte Catherine et sainte Geneviève, par le même.

Une Annonciation; mauvais tableau.

Un Christ en croix, peint sur bois, copié d'après *Lallement.*

Sacristie.

Un Christ en croix; mauvais tableau.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

BERNIER, officier municipal.

MARBRES, STATUES, ETC.

Maître-autel.

Près l'autel, deux mauvaises statues sculptées en bois, portant une châsse aussi de bois; deux adorateurs aussi de bois.

Chœur.

Tombeau de Pierre Lombart, évêque de Paris, surnommé le maître des Sentences, mort en 1164. Sa tombe est en pierre d'une forme longue et cube; il y est représenté couché et sculpté en relief portant ses habits sacerdotaux; ses pieds posent sur un dragon [1].

---

1. Voir Piganiol, *Description historique de la ville de Paris,* t. V, p. 226.

Trois plaques en marbre noir, dont l'une en l'honneur de Frédéric de Lowendal[1]; les autres non intéressantes.

L'Aigle.

Ce pupitre est en cuivre doré d'une forme triangulaire, orné de trois têtes de Chérubins et de trois portraits, bas-reliefs : la Vierge, saint Marcel et saint Clément. Sur une boule s'élève un grand aigle. Le pupitre est aussi de cuivre.

Chapelle de la Vierge.

Une Vierge en petit, de terre cuite, copiée d'après *Coustou.*

Autre chapelle.

Une Madone gothique, en pierre.

Chapelle souterraine.

Quatre figures gothiques, deux sculptées en bois : la Vierge et saint Éloy. Saint Marcel et sainte Geneviève sont en pierre.

Nef.

Une plaque en marbre noir, inscrite, encadrée de marbre *idem.*

A l'œuvre : saint Clément sculpté en bois, et autre décoration.

Sur la chaire.

Saint Marcel sculpté en bois et autre décoration.

Une plaque en pierre en l'honneur des chanoines.

Chapelle.

Sainte Geneviève en gothique, sculptée en pierre et coloriée à l'huile.

Autre chapelle.

Sainte Angadrisma gothique, coloriée.

Une plaque en pierre, non intéressante.

Au-dessus de la porte, au dehors.

Un petit Ecce Homo gothique, en pierre.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, le 9 juin 1791.

[Signé :] ROARD, officier municipal.

---

1. Il s'agit du grand maréchal de France, le vainqueur de Berg-op-Zoom, mort en 1755.

ÉGLISE SAINT-HONORÉ.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Honoré, le....., a été extrait ce qui suit :

Au maître-autel.

Un tableau représentant la Purification de la Vierge, par *Philippe de Champagne.*

Église.

Un saint Roch, par *Simpol*[1].

Première chapelle.

Un tableau de chevalet, représentant l'Adoration des Bergers, par *Sébastien Bourdon*[2].

Deuxième chapelle.

Le Songe de Joseph, par *J.-B. Champagne.*

Troisième chapelle.

Trois mauvais tableaux.

Sacristie.

La fraction des pains, par Frère *André.*

Chapitre.

Un tableau représentant une Descente de croix, peinte sur bois dans le goût de *Sadeler.*

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation.

[Signé :] BERNIER, officier municipal.

MARBRES, STATUES, ETC.

Maître-autel.

Le maître-autel est de marbre blanc veiné; son entablement et

1. Tableau qui orne aujourd'hui la chapelle Saint-Roch, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Cf. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,* I, p. 244.

2. Voir le n° 36 de l'École française, au Musée du Louvre.

sa plinthe en marbre noir. Il est décoré de fleurons et d'un Saint-Esprit en bronze doré. Sa contretable et gradin sont de marbre blanc, ornés de fleurons et de fleurs de lys en bronze doré. Son tabernacle est aussi de marbre blanc, surmonté d'une Gloire et de Chérubins, au milieu de laquelle s'élève une croix, le tout en bronze doré. La porte aussi est de bronze doré; l'autel est orné de quatre colonnes de marbre; leur piédestal est orné de plaques en marbre noir, portant un entablement en pierre, sur lequel est posée une niche dans laquelle est une Vierge en plâtre portant l'Enfant Jésus; elle est, à ce que je crois, de *Coustou*. D'un côté est la statue de saint Honoré, et, de l'autre, saint Jean-Baptiste, aussi en plâtre, grandeur naturelle, mais d'un auteur inconnu. A chacun des côtés de l'autel est une niche décorée de bas-reliefs, de Chérubins et d'attributs de l'Arche d'Alliance, le tout en plâtre bronzé, représentant d'un côté le Serpent d'airain et de l'autre la Manne. Dans chacune des niches est une table de marbre. Les deux niches sont surmontées de deux espèces de mausolées, composés chacun de deux enfans, grandeur naturelle, et d'une urne cinéraire en plâtre peint. Le chœur est orné de boiseries ornées de différents pendentifs sculptés en bois, représentant des trophées analogues au sacerdoce.

Un aigle servant de pupitre; la forme est triangulaire, offrant celle d'un livre portant à chaque face des trophées de musique. Au haut de chacun des triangles sont les signes caractéristiques des trois évangélistes : une tête d'ange pour saint Mathieu, une tête de lion pour saint Marc, et une tête de bœuf pour saint Luc. Au-dessus est une boule sur laquelle est placé un aigle de grandeur naturelle, dont les ailes déployées servent de pupitre. Il caractérise saint Jean. Ce morceau est en cuivre, par *Coustou*. Il est posé sur une petite base de marbre noir veiné.

L'autel est orné de deux colonnes en marbre et de deux petits pilastres aussi de marbre noir.

Le mausolée du cardinal Dubois[1], représenté à genoux; à ses

---

1. Aujourd'hui à Saint-Roch, chapelle des Monuments. Cf. *Inventaire des richesses d'art de la France, Paris, Monuments religieux*, II (1885), p. 155-156. — Ce superbe tombeau paraît certainement de *Coustou*, et non de *Bousseau*, comme on l'a imprimé parfois (Dargenville notamment). Mais on aurait tort de qualifier *Bousseau* d'artiste médiocre, en présence du groupe de Zéphyre et Flore, dont il est l'auteur, et qui se trouve aujourd'hui à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, chez M. de Rothschild. Cf. Eug. Plantet,

pieds est un trophée sacerdotal; il est porté par un sarcophage en marbre décoré de consoles et des armes du cardinal, le tout en bronze. Au bas est une table en marbre noir, encadrée par un marbre de couleur portant une inscription au bas de laquelle est une tête de mort couronnée de lauriers et portant des ailes de chauve-souris en bronze. Ce monument est relevé par une pyramide en marbre ornée d'une guirlande de cyprès et d'une urne cinéraire en bronze. Ce tombeau est de *Coustou*.

Un saint Louis debout, grandeur naturelle, sculpté en bois; deux enfans assis, en bois, déploient derrière lui un manteau parsemé de fleurs de lys; il est médiocrement sculpté. Sur l'autel, une statue sculptée médiocrement en bois, représentant sainte Claire portant sa tête.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 18 juin 1791.

ROARD, officier municipal.

MINIMES DE LA PLACE ROYALE.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en la maison des Minimes de la place cy-devant Royale le 20 décembre 1790, il a été extrait ce qui suit :

Salle Pierre.

La mort de saint François, copie d'après *Wandyck*, par un peintre flamand.

Deux mauvais portraits de religieux, sçavoir Olivier Chailloux et le fameux Marsenne.

Un mauvais tableau représentant saint Antoine.

Autre mauvais portrait d'un évêque.

Autre *idem* d'un chancelier.

Portrait de Louis XIV en habit de guerre.

Autre *idem* du Grand Dauphin.

Sacristie.

Saint François de Paule intercédant la Divinité pour le secours de la peste. Ce tableau est peint par *Pape*.

La collection des statues du marquis de Marigny (Paris, 1885, in-8°), où il est reproduit.

Saint François de Paule sauvant ses disciples d'un naufrage, peint par *Nicolas Coypel.*

Un saint Pierre dans la cour de Pilate, éclairé par une lumière, peint par *Le Nain*[1].

Louis onze sortant de son palais pour recevoir saint François de Paule à son retour de la Palestine, qui lui prédit sa mort. Ce tableau est peint par *Dumont le Romain.*

Un portrait de religieux.

Une Nativité, peinte sur bois dans le genre de *Garafalo.*

Un véritable portrait de saint François de Paule, instituteur des Minimes, né en 1416 et peint en 1507.

Une tête de Vierge.

La Vierge et l'Enfant Jésus, entourée de fleurs, copié d'après *Séghers*[2].

Portrait de saint François de Salle.

Saint François de Paule intercède pour la peste, peint dans le goût de *Solimen.*

Salle du Comité.

Un grand Christ en croix, la Vierge et saint Jean, peint par *Jean-Baptiste Champagne.*

Huit tableaux camayeu gris représentant des sujets de la vie de Jésus-Christ.

Saint Michel et saint François de Paule *idem*, peint par un élève de *Vouët.*

Les Officiers municipaux de la ville de Paris, peints par *Largilière*[3] en 1763.

---

1. Aujourd'hui au Louvre, École française (supplément), n° 806.

2. Cf. le travail consacré à ce célèbre peintre de fleurs par le R. P. Kieckens, S. J., dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (Anvers, 1884, in-8°).

3. On peut se demander comment ce tableau, ainsi que celui de *Lallemant* cité plus loin, se trouve aux Minimes de la place Royale. Il est probable qu'ils décoraient originairement l'Hôtel de Ville, et que dans la nouvelle distribution de ce monument, en 1790, ils gênèrent et furent transportés aux Minimes, où la place ne manquait pas. — Il y a d'ailleurs une erreur évidente dans cette désignation, puisque *Largillière* était mort en 1746. Ou bien la date est fausse, et il faut y reconnaître le tableau de la Convalescence de Louis XIV, peint par *Largillière* pour l'Hôtel de Ville et gravé par *Cochin;* ou bien le nom du peintre est erroné, et il faut y reconnaître un tableau représentant les Officiers municipaux de la ville de Paris assemblés à l'occasion de la paix, qui a été peint en 1763 et se trouve

Deux portraits de religieux mourants, peints en pastel.

Autre portrait de religieux, en pastel.

Un *Ecce Homo*, copié d'après *Lebrun*.

Portrait de la Vierge dans un genre gothique.

Une sainte Barbe.

Saint François de Paule donnant sa bénédiction à des enfans, peint par *Dumont le Romain*.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, copiés d'après le *Bourdon*.

Portrait de saint François de Paule.

Une Descente de croix, copiée d'après *Jouvenet*.

Une tête de Vierge.

Le Mariage de sainte Catherine, copié d'après *Carle Maratte*.

Petit portrait de saint François de Paule, peint sur cuivre.

Six petits tableaux ronds, peints sur cuivre, attachés par charnière et formant une croix, représentant, sçavoir : un Christ en croix, la Vierge et l'Enfant Jésus, sainte Véronique, la Magdelaine, d'un côté un ange et de l'autre l'Enfant Jésus dormant.

Au bas d'une relique, le portrait de saint François de Paule.

Sanctuaire.

Quatre grands tableaux de différents maîtres, se plaçant tour à tour sur le maître-autel selon les saisons, sçavoir : une Descente de croix, belle copie d'après *Daniel de Volterre;* une Assomption de la Vierge, peint par *Melchior Raye*, — ce tableau est d'une belle couleur; — l'Assomption de saint François de Paule, peint par *Barnoud*, et le dernier représentant la Présentation de Jésus au temple, peint à Rome par *Menessier*.

Au-dessus de l'autel, la Sainte Trinité, peinte par *J.-B. Champagne*.

Deux petits tableaux modernes, saint François de Paule en oraison devant un Christ et un autre tenant un lys.

Première chapelle.

Tableau de l'autel, représentant saint François de Paule ressuscitant un enfant, par *Simon Vouët;* ce tableau est un des plus précieux de ce maître.

---

aujourd'hui dans les salons de M. le Préfet de la Seine, au pavillon de Flore : il est de *Dumont le Romain* et ne figure d'ailleurs dans aucun des guides de Paris publiés au XVIIIe siècle. — En tout cas, il ne peut s'agir du *Largillière* qui est au Louvre (collection La Caze, n° 216).

La Vie de saint François de Paule, peinte en neuf panneaux par des élèves de *Vouët*, dont plusieurs sont d'*Eustache Le Sueur*. Le premier, représentant saint François faisant construire un temple; il est de *Le Sueur;* le 2e, saint François ressuscitant un mort, par *Le Sueur;* le 3e, saint François sauvant ses disciples du naufrage; le 4e, saint François reçu par le Pape; le 5e, l'Ascention de saint François; le 6e, Oraison de saint François, par *Le Sueur;* le 7e, Conférence de Louis onze avec saint François; le 8e, saint François recevant la communion; le 9e, la mort de saint François, par *Le Sueur.*

Treize panneaux camayeux, représentant des Vertus et autres sujets, peints par *Le Sueur* et autres élèves de *Vouët.*

Deuxième chapelle.

Sur l'autel, un saint Michel combattant un Démon, belle copie d'après *Raphaël.*

Troisième chapelle.

Sur l'autel, un tableau représentant saint François de Salle soutenant les vérités de la Foi, peint par *Pape.*

Autre chapelle.

Sur l'autel, un tableau représentant le mistère de la Sainte Trinité, peint par *La Hyre.*

Portrait en pied de Jean Le Camus, secrétaire du roi, mort en 1680, peint par *Bourdon.*

Autre portrait en buste, autre *idem* de femme, deux autres portraits d'homme. Cette chapelle est décorée par des arabesques et camés rehaussés d'or sur un fond bleu.

Autre chapelle.

Sur l'autel, un tableau, sainte Marguerite domptant un monstre, peint par *Simon Vouët.*

Un tableau représentant sept Présidents[1] à genoux, en attitude de prier; ce sont des portraits peints par *Lallemant* en 1655.

Autre chapelle.

Un Christ en croix, la Vierge et saint Jean, la Magdeleine

1. Non pas sept présidents, mais probablement les quatre échevins de la ville de Paris, le prévôt des marchands, le procureur, le greffier ou le receveur de la ville.

grouppés au pied de la croix, peint par *Aubin Vouët*. Ce tableau est un des plus précieux de ce maître.

Autre chapelle.

La Pénitence ou la rémission des péchés, tableau peint par *J.-B. Champagne*.

Un plafond peint par le même, représentant les quatre Évangélistes.

Neuf panneaux peints sur bois par le même.

Trois tableaux sur la muraille, peints par le même.

Autre chapelle.

Sur l'autel, une Sainte Famille, dans le goût de *Corneille*, peinte par le fameux *Sarazin*, sculpteur.

Dix camés d'un bon goût, peints dans la manière de *Le Sueur* par *Sarazin*[1]. Ce n'est pas le seul sculpteur qui ait peint avec autant de succès; *Michel-Ange*, *Pujet* ont autant de mérite en peinture qu'en sculpture.

Autre chapelle.

Le Songe de Joseph pour le départ de Nazareth, peint par *Philippe de Champagne*[2].

Autre chapelle.

Saint Charles Boromée en oraison, mauvais tableau.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, peints par *Champagne*.

Portrait de saint François de Salle.

Autre chapelle.

Sur l'autel, une Descente de croix peinte par *Bourdon*. Ce tableau est tout gâté.

Dans la nef.

Un Christ en croix, copie d'après *Le Brun*.

Dans le jubé.

Portrait du bienheureux Jean de Dieu, mort en 1550.

---

1. Ces œuvres d'art avaient été déjà signalées par d'Argenville comme très remarquables.

2. Sans doute une copie du *Philippe de Champagne* qui se trouvait au grand couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, et qui a été donné par le Gouvernement, en 1803, au Musée de Bordeaux.

Un ex-voto, autre ex-voto, autre *idem*, deux autres *idem*, un petit *idem*. Ces ex-voto représentent tous des Minimes présentant un enfant à la Vierge.

Un Christ au tombeau, peint dans le goût de l'École lombarde.

La mort de saint François, copié d'après *Wandick*.

Ex-voto à la Vierge.

Trois vitreaux représentant un Christ en croix, la Vierge d'un côté, et de l'autre saint François de Paule.

Salle près la porte.

Deux portraits en pieds, copiés d'après *Antoine Wandick*.

Une Annonciation, copiée d'après *le Guide;* l'original est aux Carmélites.

Un *Ecce Homo* renvoyé par Pilate, peint par *Rancelin*.

Deux médiocres portraits représentant des Prélats.

Autre peinture représentant un religieux mort.

Une Pentecôte en tapisserie très bien encadrée.

Extrait sur la minute restée au bureau de liquidation, ce 26 août 1791.

BERNIER, officier municipal.

AUTRES OBJETS D'ART.

Salle Saint-Pierre.

Sur une console, un dessus de marbre de Flandres, une cheminée décorée de marbre.

Sacristie.

Une plaque en cuivre pour fondation, autre petite *idem* en cuivre, une *idem* en marbre noir, autre marbre noir orné d'armoiries en marbre blanc, toutes pour fondations; deux petits bas-reliefs en tôle représentant une Descente de croix et l'autre une Fuite en Égipte (gothique) ; un petit saint François de Paule en ivoire, un saint Sébastien en ivoire, autre saint Sébastien en cuivre moulé sur celui d'ivoire, deux plaques en marbre noir pour fondations, deux Christs en croix sur des fonds de velours.

Sanctuaire.

Le maître-autel est de marbre blanc, les encadrements sont de

marbre d'Égipte, il est décoré par six colonnes canelées de marbre noir, les bazes et chapitaux composites sont en pierre doré[1]. (Ces fûts de colonnes sont précieux.) Neuf pilastres *idem*. Les piédestaux sont ornés de douze plaques de marbre de Flandres et de douze autres de marbre noir, l'entablement est en pierre. Deux niches portant deux figures en pierre grandeur naturelle, saint François de Paule et la Vierge par *Desjardins*. Elles sont ornées d'un chambranle de marbre noir; au-dessus de l'autel quatre anges en pierre par *Desjardins* (le tabernacle est très estimé).

Tabernacle.

Le fond du tabernacle est en marbre blanc, ainsi que les deux gradins; dans le milieu, il représente une grande niche, ornée d'une coupole, ornée de trois encadrements en forme de pendentifs et trophées sacerdotaux de cuivre doré; au-dessus est une petite frise en cuivre doré, au-dessous de la coupole une gloire et des grouppes de chérubins aussi en cuivre; dessus la corniche sont posés deux adorateurs de cuivre doré; dessus la coupole une petite croix posée sur une boule et portée par deux anges; des fleurs et des palmes rampent de chaque côté de la coupole; la balustrade est pleine et garnie de six pots à feu et de six bases de pilastres, le tout en cuivre doré, et laquelle balustrade porte six plaques de marbre Languedoc. Ledit tabernacle porte quatre niches simples, ornées chacune d'un encadrement et d'un groupe de chérubins en cuivre doré et remplies chacune par un des Évangélistes, rond de bosse en cuivre doré dans le goût de *Vassé;* leurs socles sont en bois doré, quatre fleurons aussi en cuivre servent d'ornemens en support, quatre colonnes et dix pilastres en marbre d'Égipte décorent ce petit monument; leurs bazes et chapitaux sont de cuivre doré, l'entablement qu'elles portent est orné de modillons en cuivre doré et d'une bande tournoyante de marbre campan. Le gradin est décoré par quatre ornemens en cuivre, ce qui forme le tabernacle est une espèce de coffre en marbre blanc, sa porte est en cuivre décoré d'un soleil et de deux têtes de chérubins en cuivre doré, mais d'un mauvais dessin; il est surmonté d'une croix d'autel.

Trois estrades de marbre noir mènent à l'autel, son pavé est de marbre mosaïque. Une balustrade avec ses balustres ferme le sanc-

---

1. Aujourd'hui ces objets d'art ont trouvé asile au Musée du Louvre.

tuaire; elle est de marbre d'Égipte de plusieurs couleurs; ses portes sont en bois garnies d'ornemens à jour en bronze doré.

Derrière l'autel.

Un cénotafe représentant une femme ailée portant une flamme sur la tête et une grue à ses pieds; elle est accoudée sur une plaque de marbre noir inscrite en l'honneur de dame Marthe Pavillon. Près d'elle est un enfant posant mistérieusement un de ses doigts sur sa bouche. Ces figures sont de marbre blanc sculptées dans le goût des élèves de *Girardon*, elles sont posées sur un sarcophage en marbre de Languedoc, au-dessous duquel est une tête de mort ailée en plomb doré. Ce petit tombeau est plein de grâce. Deux autres plaques marbre noir pour fondations.

Dans le chœur.

Deux têtes en bas-relief, sculptées en bois, la Vierge et Jésus-Christ.

Chapelle.

La Vierge et l'Espérance, deux figures en bois médiocres.

Tombeau.

Un mausolée orné d'un dez en marbre de Flandres, d'une estrade en marbre blanc et d'une plaque de marbre noir portant inscription désignant la sépulture de Pierre Saulnier. Deux grandes figures bas-reliefs l'accompagnent, représentant l'une l'Abondance et l'autre la Justice qui d'une main couronne sa tombe; au-dessus est une urne autour de laquelle tournoye une guirlande de ciprès; le tout en plomb doré. Ce tombeau est sculpté et ordonné par *Pigale*.

Autre chapelle.

Une plaque ronde de marbre noir enchâssée dans la boiserie, ornée d'armoirie en bronze, en l'honneur de Pierre Gilbert et sa femme.

Tombeau.

Autre plaque ronde marbre noir, ornée d'armoirie de cardinal et au bas d'un Phénix renaissant de ses cendres. C'est le cénotafe de Michel Colbert, archevêque de Toulouse; au-dessus est une grande plaque de marbre noir inscrite en l'honneur d'Édouart Colbert; elle est encadrée de marbre de couleur, ornée de deux

consoles chargées de branches de ciprès, d'armoiries et surmontées de deux lampes sépulchrales, le tout en plomb doré; au-dessus est son buste, bas-relief de marbre blanc encadré par un marbre d'Égipte. Ce buste est découvert par un grand voile de marbre blanc. Ce tombeau est sculpté par *Coustou.*

Autre chapelle.

L'autel est en marbre de Flandres; dans son milieu est une colombe en cuivre, deux gradins en marbre noir; la contretable, l'encadrement du tableau, un entablement et un fronton garni de caissons en cuivre sont de marbre de Flandres, ainsi que deux colonnes dont les chapitaux et bazes sont de cuivre; les deux adorateurs qui servent de couronnement sont en bois doré, les tours et pourtours sont plaqués en marbre. Quatre statues grandeur naturelle décorent cette chapelle; elles sont en plâtre, sculptées par *Desjardins.* Elles représentent la Force, la Prudence, la Tempérance et la Mélancolie.

Un grand tombeau en marbre blanc, orné de deux enfans en bas-relief pleurans et portant chacun un écusson. Une plaque de marbre noir inscrite annonce la sépulture de Charles, duc de la Vieuville, et celle de son épouse; il étoit Intendant des Finances sous Louis XIII. Ces personnages sont représentés en marbre blanc grandeur naturelle, à genoux, tenant chacun un livre[1]. Ces sculptures sont médiocres; tout ce qui décore ce tombeau est en marbre, des branches de lauriers et des couronnes en bronze forment des groupes çà et là.

Vis-à-vis, un grand socle en marbre blanc, orné de deux enfans bas-reliefs de même et d'une plaque noire sans inscription; elle ne porte rien et a l'air d'attendre l'événement; les estrades de l'autel sont en marbre blanc.

Autre chapelle.

Sur l'autel, une croix d'autel en cuivre; son Christ est dans le goût de *Daniel de Volterre* (ce fut lui, quoique peintre fameux[2], qui fit la statue de Louis XIII).

Une Vierge en bois doré sous un baldaquin.

Deux têtes de Chérubins soutiennent cette draperie.

---

1. Ces deux figures sont conservées au Musée historique de Versailles, n°s 2839-2840.

2. Il y a là, sur *Daniel de Volterre*, une erreur évidente.

Tombeaux.

Le tombeau est celui d'une duchesse d'Angoulême; cette princesse est représentée à genoux devant un prie-Dieu, ayant les mains jointes, elle est vêtue de son manteau ducal. Cette statue de marbre blanc et de grandeur naturelle est sculptée dans le goût de *Daniel de Volterre,* et d'un beau dessin. Son prie-Dieu de marbre noir, posé sur une base de marbre blanc, est recouvert d'une draperie en marbre blanc, sur laquelle est posé un livre et une couronne en cuivre, derrière cette figure est une très grande plaque de marbre noir servant de fond; elle est portée par un sarcophage d'un marbre noir superbe et d'un beau poli; ce sarcophage est garni de deux consoles décorées de têtes de femmes en gaines portant des ailes en forme de harpies; la baze du tombeau est de marbre noir décoré d'une tête de chérubin en marbre blanc; tous les tours et pourtours du mausolée sont de marbre plaqué, de chaque côté s'élève un grand pilastre décoré par compartiment en marbre de diverses couleurs, au milieu duquel est une grande plaque en marbre noir inscrite annonçant la sépulture de Diane-Françoise, duchesse d'Angoulême, fille naturelle d'Henry deux, épouse en première noce d'un duc de Farnèze et en seconde noce d'un Montmorenci [1]; elle est morte en 1621. Cette plaque est soutenue par une tête de chérubin en bronze et surmontée par une autre idem en marbre blanc, orné de guirlandes de fleurs; deux enfans debout, sculptés en bois peint, soutiennent des armoiries; l'autre pilastre est décoré de même; vis-à-vis l'autel est le tombeau de Charles Valois, duc d'Angoulême [2]. Il est représenté couché, décoré de ses habits de guerre et d'un manteau ducal, tenant d'une main un bâton de maréchal et de l'autre son épée; il est appuyé sur un canon. Cette figure est de marbre blanc grandeur naturelle, portée par un grand sarcophage de marbre de Flandres, décoré de deux consoles en cuivre, d'armoiries en marbre blanc, d'un haume et d'une main cuirassée portant une écharpe, le tout en marbre blanc. Il est porté par un entablement de marbre blanc décoré de fleurs de lys en bronze; le tout est soutenu par deux colonnes de marbre

---

1. La figure originale de cette princesse (morte en 1619 et non en 1621) est à Saint-Denis. Elle a été moulée pour le Musée historique de Versailles, n[os] 1868 et 2800.

2. Il en est de même de ce personnage (Musée historique de Versailles, n[o] 2824).

de Flandres; les bazes et chapitaux sont dorés, deux pilastres de marbre de Languedoc les accompagnent. La plaque d'inscription est en marbre blanc, encadrée par du Languedoc; elle est posée sur une base de marbre plaqué. Un très grand manteau ducal sert de fond et semble envelopper tout le catafalque; deux enfans sculptés en bois, de grandeur naturelle, servent à soulever ce manteau de chaque côté. Un des deux pleure et éteint le flambeau de la vie, un troisième est au-dessus et semble le développer.

Autre chapelle.

Quatre cénotafes décorés d'armoiries et de plusieurs marbres plaqués; chacun porte une grande plaque de marbre noir inscrite pour fondation.

Autre chapelle.

Tombeau de Pierre Castelle et de Pierre son fils; il est composé par un grand sarcophage de marbre noir, orné d'une tête de chérubin en marbre blanc; il porte deux enfants en bronze de grandeur naturelle, dans l'attitude d'éteindre le flambeau de la vie et désignant par leur expression que l'un ne peut s'éteindre sans l'autre; ce sarcophage est soutenu par une baze formée de plusieurs marbres tristes mêlés de blanc, au milieu desquels est un bas relief en marbre blanc représentant des trophées sacerdotaux, des groupes de couronnes, etc., du milieu desquels groupes sort une tête de mort ailée et couronnée de laurier; au-dessus du tombeau est un vase de bronze, deux colonnes en bronze le supportent; le fond est en marbre blanc, deux colonnes de marbre noir l'accompagnent; les chapitaux et bases sont de bronze, l'entablement qu'elles portent est de marbre blanc, au milieu duquel est une grande table portant des armoiries, portées par deux sireines et surmontées d'une seule dans l'attitude de suplier; le tout sculpté en marbre blanc et orné d'une plaque marbre noir inscrite. La composition de ce catafalque est des plus singulières; son ensemble n'a rien d'un bon goût.

Un Christ en bronze moulé sur celui de *Daniel de Volterre.*

Autre chapelle.

Deux adorateurs médiocres sculptés en bois, une plaque marbre noir encadrée par du blanc, non inscrite.

Autre.

Une plaque de marbre blanc inscrite.

Tombeaux.

Un cénotaphe de marbre noir soutenu par deux têtes de chérubins et un fleuron en bronze; le milieu porte une grande plaque de marbre blanc inscrite en l'honneur de Pierre Merault; cette plaque est encadrée par une bordure de marbre de Flandres, ornée de quatre fleurons de bronze, surmontée et soutenue d'armoiries en marbre blanc. Une croix simple et deux lampes sépulchrales surmontent le tout; une grande draperie qui semble être levée par une tête de mort ailée forme le fond du tombeau et le découvre.

Autre chapelle.

Un blason sculpté en bois et colorié.

Un Christ en bois posé sur un fond de velours noir.

Autre.

La Vierge et saint Nicolas. Ces statues sont sculptées médiocrement.

Tombeaux.

Un cénotaphe en marbre noir portant deux plaques de marbre blanc inscrites en l'honneur de la famille Le Jay[1]. Deux bustes en marbre blanc, portés par deux piédestaux en marbre de Languedoc, sont placés au-dessus de l'inscription; des armoiries en marbre blanc couronnent le tout. Un petit vase en bronze est au bas du cénotaphe.

Autre.

Nicolas Le Jay, chancelier, est représenté à genoux devant un coussin qui lui sert de prie-Dieu; il est orné de la robe de chancelier. Sa femme est derrière lui aussi à genoux devant un prie-Dieu. Ces deux figures sont sculptées en marbre blanc, grandeur naturelle, placées sous une espèce de voûte et portées par un entablement en pierre, garnie de plaques de marbre noir et supporté par deux colonnes de marbre noir dont les bazes et chapitaux sont de marbre blanc. Le couronnement de chaque chapitau est en marbre d'Égipte, la table d'inscription est en pierre ornée de

---

1. Sur cette famille, voy. Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris,* t. III, p. 434-435. Les ancêtres du chancelier Nicolas Le Jay, qui figure ici, étaient inhumés en l'église de Choisel (Seine-et-Oise).

marbre de Flandres et dans le milieu d'une plaque en marbre noir inscrite des armoiries coloriées couronnent le catafalque.

Dans la nef.

Trois bénitiers, dont deux en marbre blanc en forme de coquille.

Dans le jubé.

Un groupe en plâtre représentant saint Michel, combattant le démon. Ces figures sont plus fortes que nature et médiocrement sculptées.

Sur le portail.

Deux figures sculptées d'une belle manière, représentant l'une la Foi et l'autre la Charité.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

CARMES DE LA PLACE MAUBERT.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en la maison des Carmes de la place Maubert, le 13 octobre 1790, a été extrait ce qui suit :

Dans une des salles.

Le portrait de Clément XII, faible copie.
Le portrait du grand Dauphin, aussi copie.
Portrait de Louis XV, aussi copie.
Portrait de la Reine, sa femme, *idem.*
Portrait du cardinal de Noailles, *idem.*
Un petit portrait de Louis XIV, très mal peint.
Une sainte Famille copiée d'après *le Parmesan.*

Autre salle.

Portrait de Louis XIV, copie.
Portrait de la Vierge, copié à Rome, d'après celui qui est peint par saint Luc ; il est médiocre.

Chœur.

Un grand Christ en croix, peint par *Restout* le père.

Un très grand tableau, dans le goût de *Vouët* par *Sélé*, représentant une Fuite en Égypte.

Le Songe de saint Joseph, pour son voyage en Égypte, peint par *Sélé;* ce peintre paroît être élève de *Vouët*.

Nef.

Un tableau représentant saint Roch, dans le goût des *Schut*.

Autre tableau en très mauvais état, représentant une Apparition de la Vierge à saint Louis, à la tête de plusieurs Carmes dont il fonda la maison.

Autre représentant l'Éducation de la Vierge par sainte Anne.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, tableau gothique.

Dans une chapelle.

Un tableau représentant saint François.

Autre.

Apparition de la Vierge à saint Roch, peinte par *Lacroix*.

Autre.

Deux tableaux peints sur bois dans le goût d'*Albert Durer*, représentant, l'un une Fuite en Égipte et l'autre une Présentation au Temple, ou Visitation de sainte Élizabeth.

Cinq mauvais tableaux Ex voto.

Autre.

Un tableau représentant saint Henry en habit de guerrier.

Dans l'église.

Quatre vitreaux très précieux.

Dans le cloître.

Trois tableaux peints dans le XIIe siècle, formant une armoire[1]; ce gothique est précieux.

AUTRES OBJETS D'ART.

Dans le chœur.

Une Vierge gothique en albâtre, curieuse par son antiquité.

---

1. Autrement dit un triptyque, qui, vraisemblablement, ne devait pas être aussi vieux que l'indique le rédacteur de l'inventaire.

Un bénitier en marbre d'Égipte.

Une châsse en bois ornée de figures gothiques, assez curieuse pour le goût.

Deux plaques de cuivre et une en pierre pour fondation.

Autre plaque en marbre noir inscrite, enchassée dans un cadre de pierre, plaqué en marbre en l'honneur de Pierre Gruchet, gouverneur de la reine mère en 1641.

Autre pierre inscrite en gothique, peu intéressante.

Autre en cuivre, inscrite en saillie en l'honneur de Louis Bollonois.

Un grand cénotaphe en pierre, orné de plaques de marbre noir, d'armoiries, de deux figures de femmes voilées, pleurant, et de deux enfans bronzés et d'une grande plaque marbre noir, inscrite et de peu de valeur. Autre nue en pierre.

Sacristie.

Une grande croix processionnelle en cuivre, formée par un nombre infini de petites églises les unes sur les autres; elle a été donnée par saint Louis. Ce gothique est très curieux.

Sanctuaire.

Le maître autel est en forme de sarcophage de marbre portor, décoré sur son milieu d'un bas-relief représentant la Vierge donnant le rosaire à un Carme, et de deux consoles décorées chacune d'une tête de chérubin, le tout en cuivre doré. — Trois gradins en marbre d'Italie, une contre table de marbre d'Égipte, encadrée de marbre d'Italie, sa corniche est de marbre blanc. Le tabernacle représente la boule du monde posée sur un axe, aux quatre coins duquel sont les attributs des Évangélistes; cette boule est ornée de raisins et d'un serpent en relief qui rampe autour; au dessus est une espèce de gloire portée par des groupes de Chérubins, soutenant une espèce de montagne du sommet de laquelle se lève l'arbre de la croix, sur laquelle est attaché un Christ moulé sur celui de *Girardon;* derrière le Christ est une autre partie de la montagne, sur laquelle pose légèrement un ange qui semble couronner le Christ. Ce monument est en cuivre d'une grande et belle manière, et semble être exécuté d'après les dessins de *Girardon* ou d'après ceux de *Lorrain,* son élève; deux adorateurs en cuivre doré dans le genre et le goût de *Vassé.*

Six chandeliers représentés par des anges portant des cornes

d'abondance, d'un goût médiocre, de cuivre doré, donnés par Sébastien Truchet, méchanicien sous Louis XIV.

Deux bases de colonnes en marbre blanc, ornés chacune de deux tables de marbre d'Égipte, encadrées par du marbre d'Italie; sur chacune des plaques est un chiffre de Louis en cuivre doré; aux deux côtés de l'autel est une grande plaque en marbre campan, trois estrades en marbre de Languedoc.

Le maître autel est surmonté d'un grouppe considérable représentant la Transfiguration sur le mont Tabor. Quatre figures colossales composent ce sujet; elles sont sculptées en plâtre dans le goût de *Girardon,* et enfermées dans une espèce de lanterne vitrée et formée par des colonnes et pilastres.

L'entablement porte une autre lanterne composée de même et renfermant l'Esprit saint au milieu de sa gloire, médiocrement sculpté en plâtre. Six anges en plâtre de grandeur naturelle, servant de cariatides, supportent un entablement du milieu duquel s'élève une masse de nuages qui en se développant découvrent le Père Éternel. Les quatre évangélistes sont portés par le premier entablement, toutes les figures sont sculptées en plâtre dans le goût de *Desjardins;* au-dessous, près le grouppe de la Transfiguration, sont sculptées en plâtre, figures colossales, Moïse et Élie. Ces deux figures paroissent aussi de l'école de *Girardon.*

Une plaque, marbre blanc encadrée de marbre noir, décorée d'armoiries en marbre blanc, inscrite, mais de peu de valeur. — Sur un piédestal une figure médiocre en plâtre, coloriée, représentant un Cardinal. Cette figure est à genoux et ne porte aucune inscription.

Autre cénotaphe en platre orné de têtes de morts voilées, portant une plaque de marbre noir inscrite.

Un aigle gothique en cuivre, servant de pupitre.

Chapelle.

Un tombeau en pierre représentant une espèce de sarcophage, soutenu par des armoiries, portant deux enfans pleurant et soutenant des écussons. L'entablement porte une armoirie entourée de lampes sépulchrales; au milieu du tombeau est une tête de mort ailée en chauve souris et une plaque de marbre noir inscrite en l'honneur de Henry de Creil, conseiller du roy, mort en 1672.

Deux médiocres figures sculptées en bois doré : saint Jean et saint Sébastien.

Autre chapelle.

Petit dessus d'autel gothique du XIIe siècle sculpté en bois, composé d'une Assomption de la Vierge, d'un Couronnement de la Vierge par des anges, d'une Trinité, de saint Louis et de saint Jean; toutes ces figures sont de relief.

Six petits bas-reliefs en cuivre représentant diverses têtes et petits sujets.

Chapelle de la Vierge.

La statue de la Vierge donnant le rosaire à un Carme qui est à genoux à ses pieds, deux anges enfans tenant une légende surmontent le grouppe de la Vierge, saint Joseph et saint Joachim en dessus, un grouppe composé par sainte Thérèse et un ange, vis-à-vis sainte Laure et un ange, deux anges bas-reliefs; deux anges enfans couronnent le tout. Toutes ces figures sont plus fortes que nature et sculptées en bois dans le goût de *Desjardins*.

Un tableau en cuivre sur lequel est représentée en manière de gravure gauloise une femme couchée ayant les mains jointes et portant un manteau parsemé de fleurs de lys; elle est entourée d'espèces de petites niches en forme d'église qui renferment chacune un des douze apôtres. Au-dessus de sa tête est, accompagné par deux anges, le Père Éternel tenant le petit Jésus sur ses genoux; à ses pieds sont un chien et un lion combattant, aux quatre coins les attributs des Évangélistes. Ce monument gothique et curieux est le tombeau de Marguerite de Bourgogne, jadis femme de feu duc de Guyenne, fils aîné du roy de France Charles, et ensuite de h. et p. s. Demant Kartier, fils du duc de Bretagne[1], morte l'an 1450.

Un cénotaphe de marbre représentant un enfant pleurant ailé et tenant d'une main un sable et de l'autre une tête de mort appuyée sur une plaque ronde de marbre noir, inscrite en l'honneur de Jérôme Le Pelletier. Le tombeau est de marbre blanc, sculpté dans le goût de *Girardon*.

Un grand mausolée en plâtre orné de plaques de marbre de

---

1. Erreur de lecture bien singulière. Il faut lire probablement : *et ensuite de haut et puissant seigneur le connestable Artur*. En effet, Marguerite de Bourgogne épousa bien, en premières noces, Louis de France, duc de Guyenne, second fils de Charles VI, et en secondes noces Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. Elle mourut à Paris en 1442. (Cf. Du Tillet, *Recueil des Rois de France*, Paris, 1607, p. 221.)

couleur et de deux colonnes marbre de Languedoc, de deux enfans, de têtes de chérubins et de morts ailés, bronzées, et de plusieurs plaques, marbre noir, inscrites.

Autre cénotaphe de marbre blanc décoré d'armoiries, de divers trophées, têtes de morts ailées et autres ornemens en bronze inscrits en l'honneur de Louis Chauvelin.

Autre marbre noir encadré de marbre blanc, inscrit en l'honneur de la famille Mignat, etc.; autre en marbre blanc inscrit en l'honneur de dame Morel, femme..., etc.

Un grand mausolée représentant un très grand sarcophage de marbre portor brun, formé de mosaïque, duquel sortent deux pieds de lyons en marbre blanc, posés sur une petite estrade de marbre jaspé de noir et de blanc; il est surmonté d'une belle urne antique de porphire, de laquelle pendent des branches de cyprès de marbre verd. Ce sarcophage est posé sur un piédestal de marbre verd campan, dont les oves, triglifs et bandes formées de feuilles de chêne, sont de marbre jaune couleur d'or; il est décoré de deux armoiries en marbre blanc; il porte une figure de femme colossalle représentant la Justice tenant dans sa main le glaive des loix. Elle est de marbre blanc, sculptée à Rome par *Poncet;* la lame de son espée est d'acier et son poinçon en cuivre doré; près d'elle, sur le tombeau, sont des balances et une feuille sur laquelle est inscrit : Traité de personalité et de la réalité des Lois, par Louis Boullonois, avocat. Le tout en cuivre doré. Ce magnifique monument est soutenu par une grande piramide d'une espèce de granit rougeâtre; elle est surmontée par un grand et magnifique aigle de marbre; ses ailes sont déployées, son bec est de marbre noir; il semble déposer sur le sommet de la piramide un blazon représentant en peinture mosaïque le portrait de M. Boullonois, qu'il tient de son bec, et celui de son épouse, aussi mosaïque, qu'il tient dans une de ses serres; tous deux sont encadrés d'une bordure en bronze doré d'or moulu. Le pavé qui mène au mausolée est de marbre de Flandres, portant trois inscriptions en l'honneur de Louis Boullonois, pour lequel sa famille a élevé ce monument.

N.-B. Tout ce tombeau est exécuté èn marbre mosaïque par les soins et d'après les dessins de *Poncet,* qui l'a envoyé de Rome tout exécuté.

Petite plaque en marbre noir peu intéressante; deux autres *idem;* autre en marbre noir pour fondation; autre petite plaque

marbre noir pour fondation ; autre plus grande *idem.* Un cénotaphe en pierre décoré d'armoiries et têtes de morts et d'une plaque marbre noir inscrite en l'honneur de Léonard Thillemand, etc.

Un bénitier en cuivre, deux bénitiers en forme de coquilles de marbre blanc, deux gothiques médiocres sculptés en bois et dorés : saint Claude et saint Avertain ; sur la chaire sont sculptés en bois les quatre Évangélistes.

Cloître.

Un Christ au tombeau composé de plusieurs figures, la Vierge, saint Jean et Joseph d'Arimathie, gothique en pierre. Autre Christ, couché, gothique en pierre orné de peintures des premiers tems de l'art, 80 et plus petites figures accroupies portant les cerceaux du plafond, représentant les douze apôtres, pères de l'Église, saints, etc. Ces gothiques peuvent intéresser. Un calvaire gothique en bronze des premiers tems de la sculpture.

Au-dessus d'une porte.

Trois gothiques en pierre, une Madone, un saint Louis et sainte Élisabeth.

Autre porte.

Une grande Madone en pierre gothique, d'un meilleur goût et même très bien agencée. Ces gothiques, quoique d'un goût barbare, peuvent intéresser ; il seroit à propos de les ménager en cas de démolition ; ils sont précieux comme antiques.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

SAINTE-CHAPELLE (BASSE).

Du procès-verbal d'inventaire dressé en la Sainte-Chapelle basse, le 24 février 1791, a été extrait ce qui suit :

Dans une chapelle.

La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean enfant. Ce tableau est une médiocre copie d'après *Raphaël.* L'original appartenoit au Roi et étoit au Cabinet du Luxembourg.

Autre chapelle.

Un tableau représentant la Pentecôte, peint médiocrement sur bois.

Autre chapelle.

Un tableau représentant un prêtre allant à l'autel pour sacrifier en présence d'un évêque et du Père Éternel grouppé dans une gloire. Il est peint dans le goût de *Vignon*.

Autre chapelle.

Un tableau peint en très mauvais état.

Autre chapelle.

Un tableau peint sur bois, représentant la Résurrection de Jésus. On voit dans ce tableau le portrait d'un chanoine de ladite Sainte-Chapelle. Ce tableau est sans doute *ex-voto* et est peint dans le goût de *Lallemant*.

SCULPTURES ET MARBRES.

Sanctuaire.

Le maître autel est en forme de sarcophage en marbre de Flandre rouge; dans une gloire au-dessus, des groupes d'anges et de chérubins sculptés médiocrement en plâtre.

Derrière l'autel : un Christ en croix médiocrement sculpté en bois, grandeur naturelle.

Près l'autel : un cénotaphe orné de marbres, plaqué d'armoiries, têtes de Chérubins et d'une grande plaque marbre noir inscrite en l'honneur d'un chanoine de ladite chapelle.

Autre plaque de marbre blanc, encadrée par du noir, inscrite en l'honneur de Charles d'Armenouville, mort en 1694.

Chapelle.

Deux plaques en marbre blanc encadrées par du marbre noir, inscrites en l'honneur de deux chanoines de ladite chapelle.

Nef.

Un petit cénotaphe en marbre blanc, orné d'armoiries, d'une tête de mort ailée et fleurons en plomb doré et d'une plaque de marbre noir pour fondation, etc.

Autre *idem* en pierre, ornée de marbre plaqué et d'une grande plaque de marbre noir inscrite.

Autre cénotaphe en pierre garni de plaques de marbre, de têtes de Chérubins, d'armoiries, têtes de mort et d'une grande plaque marbre noir, inscrite en l'honneur du fils de Germain Pison (*sic*), nommé Antoine Pison.

Autre cénotaphe en pierre garni de marbre plaqué et d'une grande plaque noire inscrite pour fondation.

Autre cénotaphe en pierre, garni de marbre plaqué et d'une grande *idem* noire, inscrite en l'honneur de Guillotin, etc.

Autre cénotaphe en pierre garni de marbre, d'une tête de mort et d'attributs funèbres, d'une grande plaque noire inscrite pour fondation, et orné d'une tête de Chérubin en marbre blanc.

Sur le pavé.

Une plaque simple en pierre, inscrite en l'honneur de Boileau Despréaux, enterré précédemment sous ce fameux lutrin qu'il a si bien chanté[1].

Une grande plaque de marbre noir encadrée par du blanc et armoiries en calque, inscrite en l'honneur d'un chanoine de ladite chapelle.

Un bénitier de marbre blanc.

Sur la porte extérieure plusieurs statues gothiques en pierre.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

SAINTE-CHAPELLE (HAUTE).

Du procès-verbal d'inventaire dressé en la haute Sainte-Chapelle, le 23 novembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Sur les autels
(tenant à la grille du chœur).

D'un côté, un tableau à compartiment peint en émail, repré-

---

1. Les cendres de Boileau ont été transférées à l'église Saint-Germain-des-Prés. Mais la plaque dont il est fait mention ici ne s'y trouve pas. Seule, une inscription moderne rappelle l'époque de la translation de ses restes.

sentant plusieurs sujets, savoir : dans le milieu de la totalité, un grand oval représentant un Calvaire composé par plusieurs grouppes; cet oval est entouré de divers arabesques représentant plusieurs vertus; quatre anges portant les attribus de la passion accompagnent l'oval du milieu; deux médaillons sont au-dessus de l'oval, l'un représentant un Portement de croix et l'autre Jésus au jardin des oliviers; deux autres grouppent le bas du tableau, l'un représente le portrait de François Ier, qui, dit-on, les donna à cette église, et l'autre représente le portrait de sa femme.

De l'autre côté.

Un grand tableau *idem*, peint en émail[1]; le grand oval du milieu représente la Résurrection; l'arabesque qui l'entoure représente des lettres, des arts et des lauriers; les deux médaillons du haut représentent l'un un Christ porté au tombeau et l'autre Jésus en jardinier apparoissant à la Madeleine; les quatre anges qui entourent le milieu portent des attributs de la passion; les deux médaillons d'en bas représentent le portrait de François Ier et celui de sa femme. Ces émaux paroissent peints par *Parmesan;* ils sont très précieusement soignés, d'un goût et d'un dessin digne de *Raphaël;* ils sont d'autant plus rares qu'ils sont peut-être les seuls qui existent de ce maître et de cette taille; ils sont recouverts par deux portes sur lesquelles sont peints, d'un côté, saint Denis et sainte Barbe dans le goût de *Lallement*, et, de l'autre côté, saint Pierre et saint Paul, peints par *le même*.

Oratoire de saint Louis.

Un tableau représentant saint Louis en contemplation devant le trésor de la Sainte-Chapelle, peint médiocrement par un auteur inconnu.

Sur le même autel.

Un Calvaire, peint sur bois, composé de cinq figures, savoir le Christ en croix, la Vierge et saint Jean ; les deux autres sont saint Louis et Clovis ; auteur inconnu.

Deux pots de fleurs peints aussi sur bois.

---

1. Ce tableau et le précédent ont été heureusement conservés; on les voit au Louvre, exposés dans la galerie d'Apollon.

AUTRES OBJETS D'ART.

Sanctuaire.

Deux bas-reliefs sculptés en pierre, représentant les sujets de la Passion, très gothiques pour le goût et la manière.

Autre *idem* en bois, autour du trésor.

Dans la nef.

Les douze Apôtres en pierre, sculptés en gothique.

Une Mère de douleur, sculptée en pierre, de grandeur naturelle, par *Germain Pilon*[1].

Dans le chœur.

Quatre anges en bronze, sculptés par *Goujon;* ils sont portés sur des colonnes de marbre noir; les chapitaux sont en bronze, ornés de têtes de chérubins, par *Goujon*, ou plutôt par *Germain Pilon.*

Oratoire.

Une chaise ployante qui servoit à saint Louis. Sa forme peut être utile aux artistes.

Sacristie.

Un fameux camaïeu antique; sa composition est de 25 figures. Elles représentent le Triomphe de Tibère[2]; les princes et les princesses de la famille d'Auguste l'accompagnent; les princes de son sang morts sont placés dans le ciel. Ce sublime bas-relief antique est sculpté sur une sardonyxe et porte un pied de haut sur dix pouces de large. *Rubens*, pendant son séjour en France, le dessina et le fit graver à son arrivée en Flandre.

Une Madone sculptée en ivoire portant l'Enfant Jésus; sur la poitrine de l'Enfant est une petite tête d'enfant sculptée sur une agathe : cette Vierge est un gothique.

Au-dessus d'une grille.

Un Christ en croix, la Vierge et saint Jean; au-dessous un

1. Longtemps reléguée dans la chapelle de l'École militaire de Saint-Cyr, cette statue vient tout récemment de rentrer au Musée du Louvre.

2. Ce camée fait partie du Cabinet des Antiques et des Médailles, à la Bibliothèque nationale. Il est en effet des plus remarquables et a été décrit plusieurs fois.

groupe représentant Jésus au tombeau, sculptés en bois par *Pilon*. Il paroît que le maître a travaillé beaucoup à l'ornementation de cette église.

Une petite fontaine en marbre.

Fonts.

Les fonts sont en cuivre, d'un genre gothique.

Sur les portes extérieures.

Plusieurs gothiques, groupes ou statues sculptées en pierre, d'un bon genre pour le tems.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Germain-le-Vieux, le 19 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Maître-autel.

Un tableau représentant le Baptême de Jésus par Jean, peint par *Stella*[1]; ce tableau est un des plus précieux de ce maître.

Chapelle de la Vierge.

Sur son autel, un tableau représentant une Assomption de la Vierge, peint par *Philippe de Champagne*.

Au-dessus est une petite esquisse représentant la Trinité, peinte par *le même*.

Chapelle.

Sur l'autel, un tableau représentant la Cène ou Jésus lavant les pieds de ses apôtres, copié d'après l'école de *Raphaël* par *Baugin*.

Une armoire en trois parties, représentant, celle du milieu la Vierge et l'Enfant Jésus, une des portes une femme présentant à la Vierge un enfant qu'elle tient par la main et sur l'autre saint Germain présentant aussi à la Vierge une femme qui est à genoux. Ce tableau paroît être un ex-voto; il est peint sur bois par *Albert Dürer*.

---

1. Ce tableau figurait au Salon de 1673. Aujourd'hui il orne la chapelle des Fonts, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile.

Chapelle.

Un petit tableau représentant l'Éducation de la Vierge, par *Champagne.*

Autre chapelle.

Le Martyre de saint Sébastien, peint aussi par *Champagne.*

Un tableau représentant le Paradis, peint dans le goût de *Champagne.*

Plusieurs vitraux de peu de valeur.

AUTRES OBJETS D'ART.

Sanctuaire.

Le maître-autel, sans décoration, est de marbre de Flandre et en forme de sarcophage; deux estrades de même marbre.

Le tabernacle représente une niche; il est exécuté en marqueterie de cuivre plaqué sur un fond d'ébène et d'écaille; il est décoré de deux pilastres corinthiens dont les bases et chapitaux sont en cuivre doré, ainsi que plusieurs enroulemens et ornemens d'un bon goût; deux têtes de chérubins aussi en cuivre doré l'accompagnent; il est surmonté d'une petite boule portant une croix et de deux lampes sépulchrales en cuivre doré. La façade de l'autel est décorée par quatre grandes colonnes corinthiennes de marbre noir veiné; leurs bases et chapitaux sont en pierre dorée; tout le reste de la décoration est en bois sculpté. La face du tabernacle servant de porte est de cuivre, ornée d'un bas-relief représentant la Fraction du pain. Au-dessus de l'entablement sont deux anges adorateurs sculptés en bois, grandeur naturelle; au milieu est un bas-relief sculpté en bois, représentant le Père Éternel environné de sa gloire. Ces sculptures ne sont pas sans mérite; elles paraissent être exécutées par *Romié*[1]. Dans deux niches, saint Jean l'Évangéliste et saint Germain. Ces deux statues, de grandeur naturelle, sont médiocrement sculptées en bois.

Trois dessus de marbre de Flandres.

Un aigle en cuivre, d'un goût gothique, servant de pupitre.

Trois plaques en cuivre, dont deux sont des fondations.

Autre en marbre noir *idem;* quatre *idem* marbre noir, enchâssées dans des tables de pierre et plaquées en marbre, aussi fondations.

---

1. Sculpteur peu connu, originaire du Nivernais; il était l'auteur des boiseries du chœur de Saint-Thomas-d'Aquin qui ont été détruites à la Révolution.

Chapelle.

Deux statues, sculptées médiocrement en bois, savoir saint Joseph et Jésus enfant, et une sainte Catherine.

Une plaque en cuivre.

Autre en pierre, inscrite en gothique : fondation.

Autre chapelle.

Deux enfants sculptés en bois.

Deux plaques marbre noir : fondations. Trois autres en pierre *idem.*

Un petit bénitier de marbre blanc.

Deux autres plus grands en marbre de Languedoc.

La coupe des fonts et son pied en marbre de Languedoc; ses deux portes en cuivre.

Sur l'œuvre, deux enfants portant en bas-relief le portrait de saint Germain, médiocrement sculptés en bois.

Sur l'orgue Jésus ressuscitant, accompagné de deux anges; médiocre sculpture en bois.

La chaire sculptée en bois.

Quatre petits bas-reliefs dorés, d'un médiocre dessin.

Trois plaques en pierre : fondations.

Autre en marbre noir enchâssée dans une table de pierre : fondation.

Autre en cuivre.

Autre en marbre blanc encadrée par un marbre noir en l'honneur de la famille de Cressé, secrétaire du Roy.

Autre en pierre : simple fondation.

Deux *idem* en marbre blanc; trois autres *idem* en pierre; quatre *idem* en marbre noir : toutes simples fondations.

Au-dessus de la grille, un Christ en croix de bronze doré, moulé sur le modèle de *Girardon.*

Sacristie.

Trois figures, bas-reliefs sculptés médiocrement en bois, savoir un Christ en croix, la Vierge et saint Jean.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

ÉGLISE DE LA MADELEINE-EN-LA-CITÉ.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de la Madeleine-en-la-Cité, le 21 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Sanctuaire.

Sur l'autel, un tableau représentant une Assomption de la Vierge, peint par *Vouët*. Six petits tableaux peints dans le goût de *Champagne*, savoir une Magdelaine, un saint Nicolas, une sainte Marguerite, un saint Simphorien, un saint Pierre et un saint Paul. Quatre grands tableaux représentant, savoir la Mort de la Vierge, les Noces de Cana, Jésus au milieu des docteurs et une Visitation de la Vierge; ils font suite avec les six qui sont dans le Chapitre de Notre-Dame, sont de la même grandeur et de la même supériorité et peints aussi par *Philippe de Champagne.*

Cinq vitraux dans le goût de *Piombo*, mais mutilés et dépareillés.

Sacristie.

Un saint Bruno en oraison, peint sur bois.

Une Magdelaine, médiocrement peinte.

Chapelle.

Un « Noli me tangere » ou Jésus en jardinier; tableau copié d'après l'école florentine.

Autre tableau représentant un Martyre, peint dans le goût de *Chéron.*

Autre chapelle.

Une descente de croix, copiée d'après *Vandick.*

Un tableau représentant l'Ange qui apparoît à Tobie, peint dans le goût de l'école de *Lebrun.*

Chapelle des fonts.

Le Baptême de Jésus par Jean, peint d'après *Mignard* ou *Boulogne.*

Le mariage de sainte Catherine, copié d'après *le même.*

Un Christ en croix, peint dans l'école de *Lebrun.*

Autre petit tableau, un Christ en croix, la Vierge et saint Jean, mauvais.

Une Vierge et l'Enfant Jésus, peints d'après l'école française.

Chapelle de la Vierge.

Quatre tableaux en forme d'ex-voto, gothiques, peints sur bois dans l'origine de la peinture.

Autre chapelle.

Un tableau représentant un Christ en croix, la Vierge et saint Jean, copiés d'après l'école florentine.

Autre chapelle.

La Cène, mauvaise copie peinte d'après *Léonard de Vinci.*

Un tableau sur bois, représentant un Martyre, peint dans l'école florentine.

Un saint Jean prêchant la foi, peint dans le goût de *Christophe.*

Un tableau représentant un Miracle de saint Symphorien, peint dans l'école de *Nicolas Loyr.*

Salle de la fabrique.

Un Christ en croix, médiocrement copié d'après *Le Brun.*

AUTRES OBJETS D'ART.

Sanctuaire.

Sur l'autel, six chandeliers de cuivre, ornés de médiocres bas-reliefs.

Une croix d'autel sur le modèle de *Girardon.*

Un aigle de cuivre servant de pupitre, d'un goût gothique.

Une plaque, marbre noir, sur le pavé.

Sur la grille du chœur, un Christ en croix, bronze doré, sur le modèle de *Girardon.*

Sacristie.

Un petit Christ en croix, cuivre, moulé sur celui de *Sarrazin.*

Chapelle.

Une plaque, marbre noir, pour fondation.

Un saint Sébastien et un saint Roch, médiocrement sculptés en bois.

Fonts.

La coupe des fonts et son pied en marbre de Flandres, fermée par deux portes de cuivre.

Un bénitier et son pied, marbre de Flandres.

Chapelle de la Vierge.

Une Vierge colossale, sculptée en bois médiocrement.

Six chandeliers ornés de têtes de chérubins.

Un Christ en croix porté par un rocher, le tout en cuivre doré.

L'autel en forme de sarcophage est de marbre de Flandres, orné de têtes de chérubins et d'un bas-relief représentant la Visitation de la Vierge, le tout en cuivre doré.

Deux estrades de marbre de Flandres.

Un bénitier, marbre de Languedoc.

Deux petits dessus de marbre en cipolin.

Sur deux espèces de tambours, des grouppes de chérubins, médiocrement sculptés en bois.

Au-dessus de l'autel, un grouppe de chérubins, d'un bon goût, en bois ou carton.

Autre chapelle.

Deux statues sculptées en bois, d'un goût gothique (saint Nicolas et la Magdelaine).

Autre chapelle.

Deux statues sculptées en bois, grandeur naturelle (saint Éloy et sainte Geneviève).

Deux statues en plâtre, grandeur naturelle : saint Christophe portant Jésus enfant et Jésus prêchant sa doctrine; ces deux figures ont été sculptées dans l'école de *Girardon.*

Un petit bénitier en marbre blanc.

Tombeau en pierre, décoré de plusieurs attributs funèbres et d'un buste aussi sculpté en pierre, et d'une plaque de marbre noir inscrite en l'honneur de Pierre Maupou.

Onze plaques marbre noir pour fondation; neuf en pierre, deux en cuivre, toutes sans aucunes décorations et non intéressantes.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-DE-LA-COUTURE.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Louis-de-la-Culture, le 24 septembre 1790, a été extrait ce qui suit :

Dans les salles.

Une Annonciation peinte par *Philippe de Champagne.*

Une Visitation de la Vierge par *Jaurat;* ces deux tableaux ont des cadres dorés.

Trois dessus de portes, dont un copié d'après *Rubens*, l'autre d'après le *Corrège*, le troisième dans le goût de *Loyr.*

Quatre grands tableaux dont trois sont copiés et un original d'un auteur inconnu; ces quatre tableaux ont des bordures non dorées.

Plusieurs salles dans lesquelles sont renfermées diverses mauvaises copies; dans une se trouvent les portraits des Prieurs de MM. les Pères de la Mercy, par divers maîtres au nombre de 24, et un cardinal.

Se trouve dans une autre salle la scène chez le Pharisien; tableau copié d'après *Paul Veronèse;* sa bordure est dorée.

L'Apothéose de saint Louis[1], par *Simon Vouët*, bordure non dorée.

Les douze mois de l'année, petits paysages peints par *Patel*[2], bordures dorées.

Une Vierge et l'Enfant Jésus par *Lahire* ou *Blanchard*, bordure non dorée.

La perte de saint Roch, par *Tintoret.*

Dans la chapelle de Louis XIII se trouve un Sauveur du monde, qu'on dit être de *Champagne;* quatre bas-reliefs en marbre par *Sarrazin.*

Dans la chapelle de Louis XIV, cinq tableaux dont quatre sont des copies et un par *Simon Vouët* qui forme un petit plafond.

Dans le chœur.

Deux tableaux même grandeur, savoir une sainte Catherine et un saint Louis en prière, par un auteur moderne et inconnu.

Dans les chapelles de droite et de gauche se trouvent, savoir : Quatre grands tableaux faits dans l'école de *Vouët.*

---

1. Aujourd'hui au Musée de Rouen, n° 203.

2. Il s'agit de *Patel* le fils, beaucoup moins connu que le père. De ces douze tableaux, quatre ont trouvé asile dans les galeries du Musée du Louvre, École française, n°s 399-402. Ils représentent les mois de janvier, avril, août et septembre.

Une Assomption par *Taraval*[1].

Dans une petite chapelle, trois copies.

Un saint Ignace dans le goût de *Boulogne.*

La Bonne Mort, très foible copie d'après *Champagne.*

Une sainte Catherine, auteur moderne inconnu.

Une sainte Geneviève, dans le goût de *Champagne.*

La Mort de la Magdelaine, par *Vignon.*

Un saint Pierre délivré de prison, dit de *Champagne.*

Sacristie.

Deux petits tableaux sur cuivre copiés d'après *Charles Lebrun*, l'un représentant un Portement de croix, l'autre Jésus prenant le calice d'amertume. Les douze apôtres en miniature d'après *Rubens.*

Un Christ dans le goût de *Blanchard.*

Dans la chambre du Prieur.

Sept tableaux, l'un représentant un Sacrifice d'Abraham, par *Philippe de Champagne.*

Une Descente de croix, copiée d'après *Wandick.*

Le Baptême du rocher, d'après *Poussin.*

La Pêche miraculeuse, d'après *Raphaël.*

L'Adoration des Mages, dans le goût de *Bertin.*

Deux dessus de portes d'après divers maîtres.

Dans un grand escalier.

La Paix amène l'abondance et les arts à la ville de Paris, allégorie peinte par *Hallé*[2].

Dans la salle de la Section.

Une Magdelaine dans le goût de *Trévisane.*

La Présentation de Jésus au temple, d'après *Rubens.*

Les Disciples d'Emaüs, copiés d'après le *Titien*, médiocrement.

Saint Fiacre préférant les instrumens de la Passion de Jésus-Christ qui lui sont présentés par un ange à une couronne qui lui est offerte, par *Lahire.*

Une Descente de croix, très médiocre copie.

---

1. Cette toile a figuré au Salon de 1775.

2. Cette toile, comme celles que nous avons précédemment indiquées, provenait de l'Hôtel-de-Ville.

Un saint Ignace dans le goût moderne.
Une Présentation au temple, goût de *Jouvenet.*
Un saint Augustin.
Une sainte Monique.
Un Calvaire dans le goût de *Carrache.*
Quatre tableaux[1] de *Vouët*, savoir :
Saint Louis recevant le Viatique.
Saint Louis recevant la couronne d'épines des mains de Jésus lui-même.
Saint Louis s'embarque pour la Terre Sainte et remet le gouvernement à son fils et à sa mère.
Saint Louis envoye aux Jésuites le modèle de l'église de Jésus; saint Louis l'accorde aux prières de Louis XIII[2].

Dans un coin de l'église.

Un tableau roulé et sans bordure, d'environ 10 pieds.
Un saint Xavier portant la foi dans les Indes, par *Michel Corneille.*

AUTRES OBJETS D'ART.

Du procès-verbal d'inventaire dressé en l'église de Saint-Louis-de-la-Culture-Sainte-Catherine, le 8 janvier 1791, a été extrait ce qui suit :

Sanctuaire.

Sur le maître-autel, un gradin de marbre de Flandre décoré par 14 consoles, 4 rouëes et 11 guirlandes formés d'épis, de raisins, et d'une bordure, le tout en cuivre doré; six magnifiques chandeliers de cuivre, décorés par des guirlandes, têtes de béliers et instruments de la Passion, et de la couronne. Le tabernacle en cuivre doré est orné de guirlandes de rozes, de rozasses, de deux consoles d'où pend une draperie; deux pendentifs formés par des épis et des grappes de raisins; sur la porte, en bas-relief cuivre doré, la Religion en vénération devant le soleil de l'Eucharistie. Ce tabernacle est surmonté par une grande croix sur laquelle est

1. Ces quatre tableaux étaient placés dans les quatre cadres de marbre noir qui figurent encore dans le transept de l'église.

2. Cette toile est encore en place, dans le bras droit du transept, à l'église Saint-Louis.

attaché un Christ d'une belle forme; elle est accompagnée de saint Jean et de la Vierge; la Magdeleine est grouppée à ses pieds; ces figures sont de rond de bosse en cuivre doré et sculptées dans le goût de *Sarrazin.*

Derrière l'autel.

Un bas-relief en plomb doré représentant Jésus porté au Sépulcre, sculpté par *Germain Pilon;* trois estrades en marbre de Languedoc mènent à l'autel; le pavé est de marbre mosaïque; aux deux côtés de l'autel est une plaque marbre noir, une seule est inscrite en l'honneur de M. de Faure[1], abbé de Sainte-Geneviève. Deux consoles à dessus de marbre de Flandres, deux pupitres en fer poli ornés de fleurons et portés par des consoles représentants des Chérubins en cuivre doré. Une estrade en marbre mosaïque mène à chacun d'eux. Sept torchaires en cuivre représentans le chiffre de saint Louis. La coupole du chœur est ornée d'armoiries, rozasses, de Chérubins et d'un Père Éternel au milieu de sa gloire, sculptés en pierre médiocrement, 4 autres groupes de Chérubins *idem.* Une grande balustrade ferme le sanctuaire; elle est composée par des balustres de marbre de Languedoc; son appui et ses pilastres sont en marbre noir.

Arcade de Louis XIV.

Cette voûte est toute décorée de marbre plaqué en diverses couleurs, elle est surmontée par les armes de France grouppées par deux palmes et une tête de Chérubin en cuivre doré; deux anges en pierre accompagnent ces armes et semblent les soutenir; la voûte est décorée par divers trophées, attributs, etc., en cuivre doré; au milieu, deux anges grandeur naturelle s'envolent et semblent porter à l'immortalité le cœur de Louis le Grand qu'ils supportent : ce cœur et la couronne dont il est revêtu est en vermeil; les draperies qui couvrent les anges sont de cuivre doré; ce sublime monument[2] est du dessin de *Lebrun* et exécuté par *Coustou.* Sur chacun des piliers intérieurs est un cénotafe composé par une grande plaque de marbre noir inscrite, l'une, en l'honneur de Louis XIV, et, l'autre, de Philippe d'Orléans, régent du royaume; ces deux plaques sont encadrées par des espèces de con-

1. Voy. de Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. I, p. 392-393.
2. Cet ouvrage a été fondu.

soles en cuivre doré portant chacune un dragon ailé; elles sont surmontées par un grouppe de Chérubins portés par des nuages, desquels sortent une main de justice et un sceptre; une lampe sépulchrale ornée d'un coq surmonte le tout; elle est supportée ou soutenue par une tête de mort ailée et couronnée de feuilles de chêne; des fleurons supportent et surmontent la totalité du cénotafe; le tout en cuivre doré.

Son autel est décoré par du marbre blanc et autre couleur incrusté; quatre colonnes en Languedoc, chapitaux et bazes de cuivre doré supportent un entablement de marbre blanc et autres plaqués. Dans le fronton une colombe en cuivre doré; ce fronton porte une châsse en forme de dôme, en marbre noir et blanc, orné de huit colonnes Languedoc; les chapitaux, bazes, consols, pots à feu et croix en cuivre doré, et deux adorateurs en bois doré. Cet autel est aussi orné de 4 pilastres et d'un grand cadre marbre noir. Six enfans sculptés en bois grandeur naturelle, portant des guirlandes, décorent la boiserie. Une plaque marbre noir en l'honneur de Jacob Davi, cardinal Duperon[1]. Deux estrades en marbre plaqué. Un bénitier en marbre blanc.

Pupitre.

Un aigle combattant un serpent, décoré par trois enfants, le tout en cuivre et d'un mauvais goût, sert de pupitre.

Arcade de Louis XIII.

Cette voûte est ornée de marbre plaqué et décorée comme celle ci-dessus désignée; le dessous orné de trophées en cuivre doré, et dans son milieu deux anges en argent de grandeur naturelle portant au ciel le cœur de Louis XIII; il est de vermeil ainsi que sa couronne. Ces anges sont sculptés par *Sarrazin;* leurs draperies sont de cuivre doré[2]; dessous cette voûte sont quatre bas-reliefs ovals représentants la Force, la Tempérance, la Prudence et la Justice. Au milieu de chacun des piliers et entre deux des bas-reliefs ci-dessus désignés sont deux enfans en pleurs, bas-reliefs sculptés en marbre blanc, portants d'une main un sable et de l'autre soutenant deux plaques marbre blanc, l'une inscrite en l'honneur de Louis XIII et l'autre en l'honneur de son épouse.

---

1. Voy. de Guilhermy, *Inscriptions*, etc., t. I, p. 515.
2. Cet ouvrage a été fondu.

Ce sublime monument, qui réunit la pureté du dessin et la noblesse à la grâce, est sculpté par *Sarrazin.* Son autel est décoré comme celui de Louis XIV, son fronton est surmonté d'un groupe de Chérubins enveloppés de nuages d'où s'élève une croix; le tout en bois doré. Deux estrades en marbre plaqué y mènent; sur son pavé une armoirie en marbre mosaïque, huit enfans sculptés en bois décorent cette chapelle. Une petite voûte ornée de marbre précieux de plusieurs couleurs, décorée par trois fleurons ou rozasses en cuivre doré. Deux grandes plaques ovales marbre noir, l'une inscrite en l'honneur de Louis Henry de Bourbon, et l'autre en l'honneur de Louis Henry Jules, prince de Condé; ces deux plaques sont encadrées par des palmes, des branches de chêne et surmontés d'une tête de mort ailée couronnée de chêne, le tout en cuivre doré; un ange de grandeur naturelle portant un cœur semble sortir de cette voûte et monter au ciel; il est de cuivre doré, sculpté par *Wanclève*, ainsi que les ornemens et décoration de ce mausolée. Cette voûte extérieurement est toute garnie de marbre blanc et italien, décorée par des consols d'où sortent des têtes de mort ailées et voilées, des palmes, des branches de chêne et une draperie grouppée autour des armes de Condé, portant une console sur laquelle est posée une couronne, le tout en cuivre doré, exécuté sur les dessins de *Wanclève.*

Coupole.

La coupole du sanctuaire est décorée de quatre bas-reliefs médiocrement sculptés, représentants les quatre Évangélistes.

Chapelle de Condé.

Son autel est en pierre sculpté et plaqué de marbre de diverses couleurs. Deux grandes colonnes de marbre de Languedoc. Deux pilastres *idem*, leurs chapitaux et bases corinthiens sont en bronze; elles supportent un entablement en pierre. Deux grandes plaques marbre noir servent de fonds aux colonnes; l'entablement porte deux anges colossales à genoux en bronze d'un dessin exquis; ils portent un soleil en cuivre doré et sont sculptés par *Sarrazin.* A l'autel, sur un grand fond de marbre noir, est posé en relief ou rond de bosse un grand Christ en croix de grandeur naturelle; saint Ignace est à ses pieds en extase, aussi de grandeur naturelle; le tout en bronze. Son cadre est de marbre noir orné de quatre

têtes de Chérubins en cuivre doré; des plaques en marbre de Languedoc décorent les côtés de cet autel. Deux estrades y mènent, l'une en marbre blanc et l'autre marbre noir et mosaïque; à droite de l'autel est un grouppe représentant la Force sous la figure d'une femme casquée tenant un bouclier et assise sur un aigle; un serpent tourne autour d'une lance qu'elle tient à sa main. Un génie ailé sous la forme d'un enfant lui présente un cœur. Ce grouppe est de bonne grandeur naturelle; de l'autre côté de l'autel est un grouppe représentant la Religion sous la figure d'une femme drapée et voilée, tenant sur les genoux un livre que je présume être l'Évangile, sur lequel pose une église, sur la porte de laquelle est un cœur doré; de son autre main elle tient aussi un cœur; un enfant ailé semble lui indiquer l'entrée de l'église pour y conserver le cœur; une grüe est près d'elle. Ce grouppe, de grandeur naturelle, est en bronze. Toute la balustrade est de marbre noir décorée de quatorze bas-reliefs en bronze, représentant plusieurs sujets analogues à la Religion, son triomphe et de la foy chez les Sarrazins; d'un côté de la balustrade est un grand dez en marbre noir sur lequel est assise une femme en bronze représentant la Justice, tenant d'une main le glaive des lois et de l'autre la balance; elle porte un caractère sévère qui en impose : grandeur naturelle. Vis-à-vis, sur un dez *idem*, est une femme voilée remplie de candeur et d'aménité; ses mains pressent sa poitrine avec une sensibilité douce; près d'elle est un phénix qui déchire ses entrailles pour nourrir les siens. Je présume qu'elle représente la Charité; elle est en bronze, grandeur naturelle. Dans le milieu de la balustrade, au-dessus de la porte, est d'un côté un jeune garçon drapé foiblement et tenant le blazon des Condés, bronze, grandeur naturelle[1]. Vis-à-vis est une jeune fille voilée, pleurante, et tenant une table inscrite en l'honneur d'Henry de Bourbon, prince de Condé, fondateur de ce monument miraculeux en 1663. Une estrade en marbre blanc mène à cette chapelle, si magnifiquement décorée; ce chef-d'œuvre est de *Sarrazin*[2];

1. Les débris de ces objets d'art se trouvent au château de Chantilly. — Les moulages des bas-reliefs de la balustrade existent encore à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans une chapelle de gauche; ils représentent des triomphes allégoriques.

2. Ce fut le dernier et le plus bel ouvrage de ce sculpteur. La date indiquée par le rédacteur de l'inventaire est inexacte.

c'est le Triomphe du bon goût et de la grâce. Quatre bordures encadrent des tableaux de *Vouët* en marbre noir; elles sont garnies chacune de quatre grandes fleurs de lys en cuivre doré.

Autre chapelle.

L'autel vis-à-vis est décoré de même pour les marbres; cependant les chapiteaux de colonnes sont en pierre dorée. Sur l'autel, il y a un tableau; deux groupes en plâtre l'accompagnent, l'un représente la Religion, qui ramène à sa loi un jeune Américain, et l'autre saint Michel foudroyant un démon. Ces deux groupes, de grandeur naturelle, sont sculptés par *Wanclève*[1]. La balustrade est en fer ornée de dorures; au-dessus de l'autel deux anges en plâtre plus forts que nature, sculptés par *Wanclève.*

Chapelle.

Elle est décorée par des plaques de marbre de Languedoc et autres et par deux colonnes en marbre noir; elle est couronnée par un grouppe d'enfants sculptés médiocrement en bois doré, et par deux pendentifs en plomb doré; le devant de l'autel est en marbre de Languedoc, décoré du nom de Jésus en mosaïque.

Tombeau du chancelier Birague, fait cardinal par Henry III.

Il est à genoux et les mains jointes, sur un grand sarcophage; il est de bronze, en habit de chancellerie et de grandeur naturelle; son sarcophage est composé de marbre de diverses couleurs, orné d'une inscription et de deux armoiries en marbre blanc; plus bas est couchée sur un autre sarcophage Valance Balbiane, son épouse; elle est appuyée sur son coude, tenant un livre d'une main et ayant près d'elle son chien; elle est de marbre blanc. Près de sa tête et près de ses pieds sont des génies ailés, assis sur des coussins et pleurants en éteignant le flambeau de la vie. Ces figures sont de grandeur naturelle; le sarcophage est de marbre noir décoré de plusieurs plaques de marbre, soit en campan ou autre; il est surtout décoré par un grand bas-relief marbre blanc, représentant un cadavre enveloppé d'un suaire grandeur naturelle.

---

1. Les deux groupes dont il s'agit, et que l'on n'a jamais exécutés en marbre, sont encore en place; ils ont été sculptés, contrairement à ce que dit l'inventaire, l'un par *Adam* (*Nicolas-Sébastien*) et l'autre par *Vinache.*

Le sarcophage est de marbre, soit en campan ou autre; le bas-relief de la plus grande beauté; aux deux bouts des armoiries marbre blanc, deux têtes de morts marbre blanc ailées en chauve-souris et drapées d'un voile en plomb doré[1]. Trois têtes de Chérubins marbre blanc décorent aussi ce monument, sculpté par *Germain Pilon;* quatre plaques marbre noir inscrites annoncent que ce monument a été érigé à la Culture-Sainte-Catherine et qu'il fut placé en ladite chapelle en 1782, à la translation dudit couvent en ladite maison.

Nef.

Deux bénitiers en marbre de Languedoc ornés d'une plaque de marbre *idem* et encadrés par du marbre noir. Un tableau en pierre représentant en calque saint Louis et deux autres seigneurs. Son inscription annonce qu'en 1214 saint Louis fonda l'église Saint-Louis-de-la-Culture. Ce gothique est curieux. Plaque de marbre noir encadrée de bois : fondation. Autre cénotaphe en pierre orné de marbre plaqué et d'une plaque marbre blanc. Autre tableau en pierre représentant en calque deux sergents d'armes et un moine. Son inscription gothique annonce que le corps des sergents d'armes fondèrent une confrairie en ladite église Sainte-Catherine en son honneur. Ces deux gothiques précieux furent apportés en cette maison en 1782. Autre marbre noir enchâssé dans du bois peint, fondation non intéressante.

Chapelle.

Cinq autres chapelles décorées en marbre comme celles cy-dessus décrites, excepté deux, dont les devants d'autel n'ont point de mosaïque.

Autre chapelle.

Un cénotafe en pierre peint en marbre, représentant une femme éplorée et voilée. Près d'elle est un génie assis sur des nuages soutenant un cartel en marbre noir pour fondation. Autre plaque en marbre blanc ornée de calque, inscrite pour fondation.

Quatre torchaires en forme de chiffres en l'honneur de saint Louis, en cuivre doré.

Au-dessus de la porte intérieure, quatre bas-reliefs médiocre-

---

1. Les parties les plus importantes de ce mausolée existent encore; elles ont été recueillies au Musée du Louvre, Sculpture moderne, n°s 113-117.

ment sculptés en pierre; deux statues en pierre grandeur naturelle, représentant saint Marcel et sainte Geneviève.

Chapelle des Bouillon.

Un grand socle en marbre blanc inscrit en l'honneur des Bouillons, portant un génie décorant avec des guirlandes de ciprès une urne cinéraire de bronze; au-dessus s'élève un ange portant un cœur. Ces figures de grandeur naturelle sont en plomb doré, sculptées par *Wanclève;* vis-à-vis est un autre tombeau décoré de même. Un ange dans une autre attitude porte un cœur et le génie pleure, aussi par *Wanclève;* les portes de communication sont garnies de marbre blanc et leurs chambranles sont en Languedoc, ainsi que les panneaux qui sont décorés par des pendentifs sacerdotaux et funèbres en plomb doré; deux inscriptions sur les panneaux marbre blanc en l'honneur de la maison de la Tour d'Auvergne.

Autre chapelle.

Sur une console est représenté à genoux un guerrier cuirassé sculpté en plâtre et colorié. Son costume curieux est celui du temps de Charles V; plusieurs plaques de marbre noir inscrites en son honneur et en celui de sa famille l'annonce être Pierre d'Orgemont, chancelier de France[1], qui parvint à cette place par son mérite; il était fils d'un bourgeois de Lagny. La sépulture de cette famille était à Saint-Louis-de-la-Culture; il est mort en 1389.

Un bénitier en marbre posé sur une espèce de colonne en marbre de Languedoc.

Sacristie.

Deux médailles en cuivre doré; les quatre vertus cardinales en carton de grandeur naturelle.

Dans une salle.

Une fontaine de cuivre bronzée en forme de vase antique, à trois robinets, sa cuvette et son pied en marbre de Languedoc.

Un buste en plâtre de Louis XV, son piédestal *idem.*

Jardin.

Dans le bassin, un Triton en plomb doré.

---

1. La statue de Pierre d'Orgemont, provenant de ce tombeau, existe au Musée historique de Versailles, n° 2956.

Dans la cour.

Une croix en pierre, qui jadis étoit sur la place vis-à-vis l'église, représente d'un côté la Vierge et de l'autre Jésus en croix; cette croix est d'un assés bon goût.

Portail.

Les figures du portail, ainsi que les autres décorations, sont très médiocres et même d'un mauvais goût.

Pour copie conforme à l'original resté au bureau de liquidation, ce 9 juin 1791.

(Signé :) Roard, officier municipal.

(*A suivre.*)

Henri Stein.

JACQUES MOREL.

(1453.)

Communication de M. l'abbé Requin.

M. Rondot a publié, dans le *Compte-rendu des réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1889*, un mémoire fort remarquable sur *Jacques Morel.*

Il nous apprend que ce grand sculpteur du moyen âge est né à Lyon d'un père sculpteur comme lui, et qu'il y a dirigé de 1418 à 1423 la construction de la cathédrale de Saint-Jean. Longtemps plus tard (en 1448), il nous le montre occupé à la sculpture du tombeau de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne à Souvigny. Enfin, d'après l'excellent livre de M. Lecoy de la Marche sur le roi René, il nous raconte que *Jacques Morel* fut appelé à achever le tombeau de ce prince après la mort de *Jean Poncet.*

Mais, depuis son départ de Lyon en 1423, ou peut-être en 1425, jusqu'à son retour transitoire dans cette ville, le 24 juin 1448, jour où il passa le contrat de prix fait du tombeau de Charles de Bourbon, *Jacques Morel* échappait aux recherches les plus minutieuses. Tout au plus savait-on qu'il avait dû exercer son art à Montpellier, parce que le même contrat disait qu'il était alors *demorant à Montpelier*, d'où on avait conclu, bien à tort,

qu'il était originaire de cette ville. Vingt-cinq années de son existence, les plus belles, les plus fructueuses, celles de son âge mûr, restaient donc dans l'ombre la plus complète.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver, dans un protocole de notaire, un acte qui jette un peu de lumière sur cette partie de sa vie; nous nous empressons d'en faire part aux lecteurs de cette Revue. D'après ce document, *Jacques Morel* habitait Toulouse en 1429, et, le 10 mai de cette même année, il promettait à un riche épicier d'Avignon, nommé Bertus Busaffi [1], de recouvrir de plaques d'argent un retable en noyer à six tabernacles destinés à la métropole d'Avignon et s'engageait à sculpter six statues en argent fin pour les tabernacles. Busaffi, de son côté, s'obligeait à lui donner deux cents florins pour sa peine, et à lui fournir tout l'argent nécessaire à l'exécution de son travail, c'est-à-dire cinquante marcs d'argent.

Les finances de Busaffi étaient-elles en mauvais état ou sa générosité le poussait-elle à promettre au delà de ses moyens? Nous l'ignorons. Le fait est que *Morel* ne reçut pas les 50 marcs d'argent, mais seulement 20 florins comme premier acompte de son salaire. Que devint-il alors? Nous l'ignorons également.

Mais après la mort de Bertus Busaffi, son fils Thomas, pour accomplir les dernières volontés de son père, voulut forcer *Jacques Morel* à remplir ses engagements. Celui-ci refusa énergiquement et répondit avec raison qu'il n'était plus obligé à tenir sa parole. « Volontiers il aurait fait ce travail, disait-il, si on lui avait fourni l'argent nécessaire en temps utile; mais maintenant il ne le pouvait pas, car il était retenu à Souvigny-en-Bourbonnais par divers travaux qu'il exécutait par ordre du roi de France. »

Thomas Busaffi se rendit à ces raisons et passa avec Jacques Oboli, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre et procureur de *Jacques Morel*, un contrat par lequel il dégageait notre artiste de ses promesses, à condition que celui-ci lui enverrait un dessin du retable en échange des 20 florins reçus autrefois en acompte. Le dessin fut envoyé, et, le 24 avril 1453, les parties se donnèrent quittance mutuelle et cancellèrent l'ancien bail à prix fait.

---

1. Les Busaffi s'occupaient aussi de banque, comme la plupart des riches négociants d'Avignon à cette époque; pendant le siège de notre ville par les Catalans sous Pierre de Lune, ils prêtèrent à plusieurs reprises de fortes sommes à la municipalité.

Notons en passant les noms des témoins de cette quittance mutuelle. Ce furent *Pierre Margerii*, argentier, originaire du diocèse du Puy, à qui l'Université venait de confier le soin de faire une *masse* en argent ciselé, et *Enguerrand Charonton*, peintre, l'auteur du fameux retable dit du roi René, qui fait l'ornement principal du musée de Villeneuve-lez-Avignon[1].

Le plan du retable donné par *Jacques Morel* fut-il exécuté? Nous le croyons, car Thomas Busaffi commanda, le 5 mai 1454, à *Conrad* et *Barthélemy Osselen*, argentiers d'Avignon, le retable que son père destinait à la métropole, très probablement d'après le dessin de *Morel*. Nous aurions été heureux d'en trouver un croquis ou une gravure, mais nos recherches ont été vaines. Espérons que l'avenir nous permettra de satisfaire cette légitime curiosité.

L'abbé Requin,
Correspondant du ministère des Beaux-Arts.

Quitancia mutua inter honorabilem et discretum viros Thomam Buzaffi, filium et heredem nobilis viri Berthi Buzaffi quondam mercatoris civis et habitatoris Avinionis et magistrum Jacobum Morelli aurifabrum.

Anno quo supra Domini MCCCCLIII et die XXIIII mensis aprilis, cum discretus vir magister Jacobus Morelli aurifaber tunc habitator Tholozie promisisset et convenisset discreto viro Bertho Buzaffi speciatori quondam habitatori Avinionis tunc presenti facere quoddam opus argenteum in uno retabulo fuste noguerii tunc ibidem exhibito sex pignons et sex ymagines argenti fini usque ad quantitatem quinquaginta marcharum argenti fini secundum formam contentam et descriptam in quadam cedula manu ipsius magistri Jacobi scripta et in instrumento inferius designato inserta, et hoc infra certum terminum tunc inter partes predictas conventum; et vice versa dictus Bertus promisit dicto magistro Jacobo dare et providere de argento in dicto opere necessario usque ad dictam quantitatem L[ta] marcharum argenti et sibi solvere pro factura et manu dicti operis CC florenos solvendos scilicet, tunc XX florenos, et restam, completo dicto opere; et illos XX florenos qui tunc solvi debebant, ipse magister Jacobus a dicto Berto realiter habuisset. Et pro premissis melius

1. *Charonton* était originaire du diocèse de Laon et non de celui de Lyon, comme nous l'a fait dire le compte-rendu des réunions des Sociétés des Beaux-Arts, pas plus que de Laudun (Gard), comme le prétend un érudit avignonais.

hinc inde observandis, ipse magister Jacobus et Bertus dedissent videlicet unus alteri et econverso fidemjussores cum promissionibus et obligationibus debitis prout lacius constat quodam instrumento sumpto per magistrum Johannem Bessonis, notarium publicum sub anno Domini M CCCC XXIX et die x mensis maii. Et cum, dicto Berto Buzaffi vivente, dictum opus factum non fuisset et ipse Bertus in suo testamento illud opus fieri ordinasset, et post ejusdem Berti mortem discretus vir Thomas Buzaffi ejus filius et heres ad faciendum hujusmodi opus eumdem magistrum Jacobum compelli voluisset, et ipse magister Jacobus diceret vigore dicti instrumenti dictum opus fieri non debere eo quia non fuerat in culpa, quia si ipse Bertus dum viveret sibi ministrasset argentum necessarium ad faciendum dictum opus in loco convento et infra terminum in dicto instrumento contentum vel post, dictum opus vivente dicto Bertho fecisset, et de presenti sibi impossibile esset illud facere propter diversa alia opera regia que ipse ad faciendum recepit et facit in loco de Sauvenhi in Burbonio ex precepto serenissimi principis domini Francorum regis sibi facto.

Et deinde de et supra premissis inter ipsos magistrum Jacobum et Thomam Buzaffi certo tractatu habito esset concordatum quod ipse magister Jacobus dictum opus in papiro juxta ejus conceptionem protrahere et protractem seu ejus formam eidem Thome per totum presentem mensem aprilis mandare deberet, et quod, hiis mediantibus, de dicto primo contractu et aliis in dicto instrumento contentis, ipse Thomas et magister Jacobus se mutuo quictare deberent.

Hinc est quod anno et die predictis, constituti prefatus Thomas Buzaffi ex una, et venerabilis vir dominus Jacobus Oboli canonicus ecclesie sancti Petri Avinionis procuratoris prefati magistri Jacobi Morelli, prout de suo mandato constat nota sumpta per me notario sub anno presenti et die xv mensis maii presentibus, ex altera; quiquidem Thomas Buzaffi gratis, etc., confessus fuit habuisse a dicto magistro Jacobo absenti, prout ibidem realiter habuit per manus ejusdem domini Jacobi ejus procuratoris, videlicet dictam formam dicti operis dicti retabuli in diversis foliis papiri simul gluto junctis prout idem magister Jacobus promiserat depictam et protractam sic et taliter quod de illa fuit contentus; et de illa necnon de omnibus et singulis promissionibus et pactis per eumdem magistrum Jacobum eidem Berto Buzaffi ejusdem Thome patris premissis et in dicto instrumento contentis ac de dictis xx florenis eumdem magistrum Jacobum ac ejus fidemjussores et suos heredes, etc., quictavit, etc., et in signum quictancie voluit notam supradicti contractus ac instanciam ex ea extractam in quantum ipsum tangit cancellari, etc.; et vice versâ prefatus dominus Jacobus Oboli, nomine quo supra, de omnibus et singulis promissionibus et pactis per prefatum Berthum eidem magistro Jacobo premisso eumdem Thomam Buzaffi heredem et

eciam fidemjussores dicti Berthi et suos, etc., quictavit, etc., et in signum quictancie voluit notam predictam ac instanciam ex ea extractam, etc., ut supra cancellari et scindi. Quasquidem quictancias omniaque, etc., prefati Thomas et dominus Jacobus nominibus quibus supra promiserunt tenere et observare, etc., sub refectione dampnorum.

Et ita promiserunt, etc. Juraverunt, etc. Renunciaverunt, etc.

Acta fuerunt hec Avinioni in domo prefati Thome Buzaffi, presentibus ibidem magistro Petro Margerii, aurifabro diocesis Aniciensis, et Angariano Cartonis, pictore, habitatore Avinionis, testibus, etc.

(Origine : Fonds Pons, n° 1384, fol. 236. Minutes de Me Tracal, notaire à Avignon, déposées aux Arch. départ. de Vaucluse.)

QUITTANCES ET PIÈCES DIVERSES

CONCERNANT DES ARTISTES DU XVIe ET DU XVIIe SIÈCLE.

Communiquées par M. Ét. Charavay et annotées par M. J. Guiffrey.

En elles-mêmes, les pièces suivantes n'ont pour principal intérêt que d'appeler notre attention sur des artistes assez oubliés, et même pour la plupart complètement inconnus des biographes. Aussi aurions-nous peut-être hésité à publier ces documents, s'ils ne se trouvaient exposés d'un jour à l'autre à être dispersés et à disparaître pour longtemps. D'ailleurs, il suffisait dans la plupart des cas de prendre le nom, la qualité de l'artiste cité, avec la date et la nature de l'acte. C'est tout ce qu'on a besoin de savoir de personnages souvent obscurs et dont le nom cependant peut se retrouver au bas d'une estampe, sinon d'une peinture, ou sur le socle d'une statue.

Ces pièces, complètement indépendantes les unes des autres, ne se rattachent que par un seul lien : nous en devons la communication à l'obligeante libéralité de notre ami et confrère M. Étienne Charavay. C'est à ce titre qu'elles se trouvent ici réunies.

J. J. G.

I.

PONCE JACQUIO, sculpteur.

De 1563 à 1570, *Ponce Jacquio* travaille assidûment aux tombeaux de François Ier et de Henri II. Son nom paraît constam-

ment à côté de celui de *Germain Pilon* et pour des travaux de même ordre, rapprochement fort honorable pour lui. Ce sont les Comptes des bâtiments transcrits au XVIIe siècle pour Félibien qui ont fourni à la *Renaissance* de M. de Laborde les nombreux articles où paraît le nom de cet artiste. Longtemps, on distingua deux sculpteurs du nom de *Ponce* ayant vécu à la même époque; l'un nommé par tous les historiens de Paris *Paul Ponce*, l'autre employé aux tombeaux de Saint-Denis toujours désigné dans les comptes royaux sous le nom de *Ponce Jacquio* ou *Jacquiau.* Dans la dernière notice des sculptures de la Renaissance au Louvre (1873) qui décrit trois œuvres importantes du sculpteur, la statue d'Albert Pie de Savoie, prince de Carpi, venant des Cordeliers, celle de Charles de Magni, capitaine des gardes de Henri II, autrefois aux Célestins, et la figure d'André Blondel de Rocquencourt, contrôleur général des finances sous Henri II, M. Barbet de Jouy admet l'identité du *Paul Ponce* de Sauval et du *Ponce Jacquio* des Comptes.

La quittance que nous publions ici nous donne la véritable orthographe avec la signature de l'artiste. Cette signature est accompagnée d'un parafe où une ligne serpentant autour d'un trait vertical figure peut-être un caducée. *Ponce Jacquio* prend simplement la qualité de sculpteur. Il donne quittance d'un semestre d'une rente annuelle de vingt-cinq livres sur la ville de Paris. Ce n'est certes pas l'opulence; ce n'est pas non plus le dénûment.

Il faudra désormais classer cet artiste sous son véritable nom de famille, celui de *Jacquio*, *Ponce* n'étant qu'un nom de baptême. Encore valait-il mieux l'inscrire sous le nom de *Ponce* (*Jacques*), comme l'a fait Bérard, dans son Dictionnaire des artistes français, par une erreur en somme assez excusable, que de l'omettre complètement comme les continuateurs de Bellier de la Chavignerie.

Je ne saurais expliquer comment les prévôt et échevins de Paris pouvaient constituer des rentes sur le clergé de l'église gallicane. Mais c'est ici une question bien secondaire.

Je, *Ponce Jacquio*, sculpteur, demeurant à Paris, confesse avoir reçeu de noble homme, maistre Françoys de Vigny, receveur de la ville de Paris, la somme de douze livres dix soulz tournoiz pour une demye année escheue à la sainct Jehan dernier passé, à cause de vingt-cinq livres tournoiz de rente à moy vendue et constituée par

Messieurs les prevost des marchans et eschevins de lad. ville sur les xxv mil livres de rente à prandre sur le clergé de l'eglise gallicane; de laquelle somme de douze livres dix s. t. je quicte led. seigneur receveur et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mys, le XIIIIe jour de juilliet mil cinq cens soixante-huict.

Ponce JAQUIO.

II.

BENJAMIN FOULLON, peintre.

Foullon est, on le sait, neveu et élève de *François Clouet.* M. de Laborde, qui a noté le premier ce degré de parenté dans la *Renaissance* (t. I, p. 242), signale un crayon représentant le duc de Vendôme encore enfant, signé *Fulonius.* L'artiste paraît sur les états de la maison du Roi de 1588 à 1609. Ici, il prend le titre de peintre et valet de chambre du Roi. Il avait peut-être hérité cette qualité de son oncle mort, comme nous l'avons établi, le 22 septembre 1572.

La quittance suivante est doublement intéressante puisque à côté du nom de *Foullon* elle place celui de *François Clouet*, acquéreur du titre de rente transmis à Benjamin par sa mère Catherine Clouet. Nous avons publié dans le *Bulletin du comité d'archéologie* de 1884 le testament du dernier des Janet, où il est question de cette rente établie, comme celle de *Jacquio,* sur les biens du clergé de France.

Noble homme *Banjamyn Foullon*, painctre et varlet de chambre du Roy, demeurant à Paris au cloistre Sainct-Benoist, filz et héritier seul et universel de feue dame Catherine Clouet, sa mère, confesse avoir eu et receu de noble homme Me Nicolas Martin, Conseiller du Roy, receveur général et payeur des rentes constituées sur le clergé de France, la somme de cinquante-six escuz, quinze solz tournois, pour ung quartier escheu le dernier jour de mars 1596, à cause de 675 livres tournois de rente audict Foullon apartenant oud. nom, et qui, dès le dernier aoust 1570, feurent venduz et constituez par Messieurs les prevost des marchans et eschevins de ceste ville de Paris à feu Me *François Clouet*, vivant frère de ladicte feue dame Clouet, à prandre sur tous les biens et revenus dudict clergé de France. Dont quittance, etc.....

Fait et passé es estudes l'an 1597, le dernier de janvier.

FOULLON. THIERRI-DAVOUST.

III.

JEHAN POL, sculpteur en bas-relief.

Aucun auteur, croyons-nous, n'a parlé de cet artiste, qui prend la singulière qualification de sculpteur en bas-relief. Faut-il écrire *Paul* ou *Pol?* Dans l'incertitude, nous avons suivi l'orthographe de la signature. L'origine de la rente ferait supposer qu'elle fut constituée en payement de travaux faits à l'hôtel du duc de Nivernois.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le sculpteur en bas-relief *Jean Paul* ou *Pol* vivait encore en mai 1610, et se trouvait posséder une certaine aisance.

Noble homme *Jehan Paul*, sculteur en bas-relief, demeurant à Paris rue de Grenelle, parroisse Saint-Eustache, confesse avoir eu et receu de noble homme Me ......, la somme de 25 liv. t. pour ung quartier, escheu le dernier jour de mars 1602, à cause de la somme de 100 liv. t. de rente, aud. sr *Paul* apartenant, et faisant partie de 1,333 liv. 6 solz 8 deniers t. de rente constituée à feu Monseigneur le duc de Nyvernois par Messieurs les prevost des marchans et eschevins de ceste ville de Paris, le 5e novembre 1573, sur les receptes generalles de Paris, Challons, Tours et autres, dont quictance.....

Faict et passé es estudes des notaires soubsignez, le 8e jour de may 1610, et a signé.

Jean Pol. Deriges-Morel.

IV.

NICOLAS DELAISTRE, peintre.

En vain chercherait-on chez les biographes ou dans les dictionnaires spéciaux le peintre parisien *Nicolas Delaistre.* C'est un nom nouveau pour nous. Malgré l'obscurité du principal intéressé, l'acte ne manque pas d'intérêt; il se rapporte en effet au payement de lettres de maîtrise vendues, comme c'était l'usage, à l'occasion du mariage du Roi. Les conventions du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche furent arrêtées à la fin de l'année 1615. Nous voyons que, sur les 240 livres, prix de ses lettres de maîtrise, *Delaistre* en avait acquitté déjà la moitié. Il acheva de se libérer en 1619. Suivant un usage assez fréquent alors, et dont l'exemple le plus remarquable qu'on puisse citer est *Germain Pillon*, notre peintre joint à sa signature une sorte de paraphe formant le dessin d'une tête vue de profil.

Nicolas Delaistre, paintre à Paris, demeurant au faubourg Saint-Honnoré-lez-Paris, confesse debvoir et gaige à M. Emery Baudesson, commis au greffe civil du Châtelet de Paris, absent, ou au porteur, la somme de six vingtz livres tournoiz restans à payer de la somme de deux cens quarente livres tournoiz pour la vente et délivrance d'une lettre de maistrise dud. estat de paintre de ceste ville de Paris au nom dud. *Delaistre*, en faveur du mariage du Roy et de la Royne, laquelle lettre icelluy *Delaistre* recongnoist lui avoir esté dellivré par ledit Baudesson; sy convenu est à payer icelle somme de 120 livres au jour et feste de Penthecoste prochain venant. Promectant, etc. Ce faict est passé en l'estude des notaires soubsignez, le vendredi avant midy, le 25e jour de janvier l'an 1619 et a signé.

Nicolas DELAISTRE (avec une tête de profil en guise de paraphe).

(Signatures des deux notaires.)

V.

Testament de Jehan Vernansal, *paintre et concierge de l'hostel du grand Ferrare à Fontainebleau.*

Il nous a paru superflu de donner le texte de cette pièce longue et assez difficile à déchiffrer; elle n'a guère au surplus d'autre intérêt que la signature et la qualité du testateur. Jal a cité un *Guy Vernansal*, concierge du grand Ferrare à Fontainebleau, mari de Anne Brice et père de *Guy-Louis Vernansal*, né en 1639, élève de *Lebrun*, admis à l'Académie de peinture le 27 septembre 1689. Il est fort probable que *Jean Vernansal*, concierge du grand Ferrare en 1622, est le père de *Guy* et le grand-père de l'élève de *Le Brun*. Comme son fils et son petit-fils, il prend le titre de peintre. Ainsi cette dynastie d'artistes, qui s'est perpétuée jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, prend naissance dans la seconde moitié du XVIe, ce qu'on ignorait jusqu'ici.

Mercredy, 11 may 1622.

Après la formule ordinaire des testaments, *Jehan Vernansal*, peintre et concierge de l'hostel du grand Ferrare, dépendant du chasteau de Fontainebleau, y demeurant, recommande d'abord son âme à Dieu, à Jesus Christ et à la Vierge, il institue sa femme usufruitière de tous ses biens, et laisse certains avantages à Anthoine Melicque, son gendre.

J. VERNANSAL.

VI.

PIERRE POISSON, peintre.

Jal a consacré un article à cette famille de peintres chargés de l'entretien des peintures dans les châteaux royaux de Fontainebleau et de Saint-Germain. Les Comptes des Bâtiments donnent les noms de *Louis Poisson*, employé dès 1598 et remplacé, lors de son décès en 1613, par *Pierre Poisson*, celui dont il est question dans l'acte suivant. *Pierre* eut lui-même pour successeur, dans la charge qu'il occupait au château de Saint-Germain, son fils *Jean* (voyez Jal). On voit ici que la femme de *Pierre Poisson* se nommait Madeleine Plaisance.

Du lundy, 12e jour d'aoust 1630, avant midy.

Magdeleine Plaisance, femme de honnorable homme *Pierre Poisson*, peintre et vallet de chambre ordinaire du Roy, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, au nom et comme exécutrice fondée de procuration dud. *Poisson*, s'oblige à payer à Jacques Bignet, maçon à Fontainebleau, la somme de 300 livres, avec les interêts.

(L'acte n'offre d'ailleurs pas d'autre intérêt que le nom du peintre de Saint-Germain. Il est signé de Magdelaine Plaisance.)

VII.

JACQUES GOULET, peintre.

Cet artiste, qui avait soin d'ajouter à sa signature la qualité de peintre et qui achetait un cheval garni de selle et bride, n'est pas sans doute un pauvre hère sans ressource. Je le soupçonnerais même de quelque prétention. Malgré cela, son nom est complètement oublié. Méritait-il mieux?

Jacques Goullet, peinctre à Paris, y demeurant rue....., parroisse Saint-Nicolas-des-Champs, confesse debvoir et gaige à Anthoine Charlot, messager ordinaire de Domartin en Goisle, à ce présent, la somme vingt-une livres, restans à paier de la somme de trente-quatre livres, pour vente et dellivrance d'un cheval soubz poil bai, ayant crain, queue et oreille, garni de sa selle et bride, que led. debiteur en a eu dud. créantier par achapt, et fust pris aux us et coustumes de Paris, sy comme doit à paier lad. somme à la vollonté et première requeste dud. créantier. — Promettant, obligeant.....

Faict et passé es estudes l'an 1632, le 28e jour de febvrier après midy, et ont signé :

Jaque GOULET, paintre.
Anthoine CHARLOT.

(Les deux notaires.)

VIII.

LOUIS LEMOINE, peintre.

Louis Lemoine et *Jean Taillet*, son créancier, sont deux inconnus dans l'histoire de l'art. Toutefois il ne serait pas impossible que *Louis Lemoine* fût de la même famille que le peintre graveur *Jean Le Moyne*, dit *de Paris*, qui a signé les délicates arabesques publiées sous le titre : *Ornemens pour servir aux peintres et graveurs*, *par* J. Le Moine de Paris, 1693, chez l'auteur... Je ne vais pas jusqu'à supposer que *Louis* soit le père de *Jean;* pourtant, je ne puis m'empêcher de remarquer que plusieurs des enfants de ce dernier, dont Jal a cité les actes de baptême, ont porté le prénom de Louis (Louis-François, Jean-Louis). Les dates ne s'opposent pas à notre hypothèse, et l'emprunteur de 1632 peut fort bien avoir eu vers 1638 un fils, qui mourut seulement en 1713. *Jean Le Moyne* fut le père du sculpteur (1704-1778) qui rendit son nom illustre. Ce serait donc encore une de ces anciennes familles d'artistes où les traditions et la pratique de l'art se seraient transmises de père en fils pendant de longues générations.

Honnorable homme *Louis Lemoine*, maître peintre, bourgeois de Paris, y demeurant Vieille rue du Temple au Maretz, parroisse Saint-Gervais, confesse devoir et gaige à *Jehan Taillet*, peintre à Paris, à ce présent, la somme de deux cens soixante-dix-neuf livres tournoiz pour prest de pareille somme fait par led. créantier aud. debiteur pour subvenir à ses affaires, sy comme dont..... à rendre et payer icelle somme de 279 liv. d'huy en quatre mois prochains, etc.....

Ce faict et passé à Paris es estudes, l'an 1632, le 19e jour d'aoust après midy, et ont signé.

LE MOYNE. Jehan TAILLIET.

IX.

PIERRE DUPONT, tapissier, fondateur de la Savonnerie.

Pierre Dupont n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Ses longs démêlés avec son associé *Simon Lourdet* ont eu du reten-

tissement jusqu'à nous. Son curieux livre de la Stromatourgie a contribué, avec ses procès, plus encore que ses ouvrages, d'ailleurs fort remarquables, à défendre son nom de l'oubli. *Pierre Dupont* est le créateur d'une industrie qui aura duré près de trois siècles, car on s'est décidé récemment à laisser périr par extinction l'atelier des tapis de haute lisse, faute de savoir employer cette belle fabrication aux usages auxquels elle convient. Comme pour le travail de la haute lisse, jamais nous n'avons eu d'artisans aussi aptes à surmonter toutes les difficultés, à exécuter tous les travaux qu'on voudrait leur confier; mais jamais les modèles ne se sont autant éloignés des conditions qui conviennent à l'art de la tapisserie. Cette décadence tient à bien des causes; une seule suffirait amplement à entraver les meilleures intentions : je veux dire l'ingérence continuelle des bureaux et de la direction centrale dans des travaux auxquels ils ne connaissent rien.

Pierre Dupont, escuyer et entrepreneur des tapis et autres ouvrages de Turquie et de Levant en France pour le Roy, demeurant en la Gallerie du Louvre, confesse avoir eu et receu de noble homme M. ....., conseiller du Roy, receveur et payeur des rentes assignées sur l'hostel de ceste ville de Paris, la somme de huict livres six solz huict deniers tournoiz pour son quartier, escheu le dernier jour de mars 1635, à cause de 33 liv. 6 s. 8 den. t. de rente, faisant partie de 75 liv. t. de rente qui, dès le 10e mars 1557, furent vendus et constituez par laditte ville à Henry Guiot, marchant et bourgeois de Paris, à prendre sur le revenu des magazins et greniers à sel d'Amiens, Saint-Quentin, Royes, et autres, dont quittance, etc. Faict et passé es estudes des notaires sobsignez, l'an 1639, le 29e jour de janvier, et a signé.

DUPONT.

OGIER. — MOREL.

X.

ZACHARIE HEINCE, peintre du Roi.

Peintre-graveur, nommé académicien le 7 avril 1663, mort à Paris, où il était né en 1611, le 22 juin 1669, *Zacharie Heince*, plus heureux que beaucoup de ses contemporains, nous a laissé une biographie en règle. Il le doit sans doute à sa qualité de graveur (voir Robert Dumesnil, V, p. 131-134) et aussi aux deux Mays qu'il a peints en 1654 et 1665 pour Notre-Dame de Paris. Parmi ses œuvres dignes d'attention, nous signalerons les por-

traits des plénipotentiaires du congrès de Munster et d'Osnabruck gravés par *François Bignon* (1648), et les portraits des hommes illustres qui sont peints dans la galerie du palais du cardinal de Richelieu, par le même, avec l'abrégé historique de leurs vies par Wulson de la Colombière (1650, in-folio). La pièce suivante n'ajoutera qu'un détail insignifiant à la biographie de ce peintre académicien : il habitait en 1656 dans la rue aux Ours, c'est-à-dire entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin. On sait que c'était à cette époque un des quartiers généraux de la peinture. L'horrible rue des Peintres est tout près de là.

Fut présent en sa personne *Zacharie Heince*, peintre ordinaire du Roy, demeurant rue aux Ours, parroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, lequel a recogneu et confessé que M[e] Louis Guerin, conseiller secretaire du Roy et de ses finances, luy a fourny et mis ez mains une quictance de demoiselle Marie Cadeau, sa femme, separée de luy quant aux biens et néantmoins dud. s. Guerin deuement authorisée, de la somme de 80 livres à tenir compte et pour demeurer quitte de pareille somme par led. *Haince* sur les loyers de la maison qu'il a cy devant occupée, scize rue Saint-Honoré, où pend pour enseigne le Cinge d'or, de laquelle lad. damoiselle Guerin s'est rendue adjudicataire, escheus depuis le 1[er] juillet jusques au dernier décembre 1655, etc. Laquelle quittance led. *Heince* consent estre deschargée et qu'il soit faict mention de ce que dessus sur la minutte, etc. Fait et passé à Paris es estudes, etc., l'an 1656, le 1[er] jour d'avril, et a signé.

Zacharie HEINCE (paraphe).

LECAT. — LE SEMELIER.

XI.

DANIEL PINTEMOLLE, peintre du cabinet du Roi.

On chercherait vainement ce nom dans les livres et les dictionnaires spéciaux. Nous l'avons trouvé au bas d'un contrat de constitution de rente foncière dont la teneur n'offre d'ailleurs aucun intérêt. Tout ce qu'il convient d'en retenir, c'est le nom et la qualité de peintre ordinaire du cabinet du Roi prise par *Pintemolle*.

Honnorable homme *Daniel Pintemolle*, peintre ordinaire du Cabinet du Roy, demeurant à Fontainebleau, reconnoit avoir baillé et délaissé à titre de rente foncière annuelle et perpetuelle à Jean Leperche, vigneron, à Recloze, un quartier et demi de terre en deux

pièces au terroir de Recloze, moyennant le prix et la somme de 110 s. 3 den. tournois. 18 juin 1662.

PINTEMOLLE.

XII.

ANTOINE GARNIER, peintre et graveur.

Antoine Garnier a laissé de nombreuses planches cataloguées dans le *Manuel de l'amateur d'estampes* de Le Blant (II, 269). Florent le Comte, Basan, Robert Dumesnil, Nagler se sont occupés de lui. Les *Archives de l'Art français* (III, 266) ont publié le texte de son brevet de nomination de peintre et graveur ordinaire du Roi, en date du 29 avril 1654. La pièce suivante, dont il suffit de donner une analyse succincte, nous apprend que *Garnier* vivait encore en 1670 et que sa femme se nommait Madeleine Pelletier.

Ratification par Madeleine Pelletier, femme de *Anthoine Garnier*, peintre et graveur du Roi, demeurant à Fontainebleau, d'un contrat de vente par lequel led. Garnier a cédé à Jean Dolot, marchand blastier (*sic*), demeurant à Noisy, un arpent de terre ou environ, situé aud. Noisy, provenant des propres de lad. dame Pelletier, moyennant la somme de 70 livres; de laquelle somme lesd. *Garnier* et sa femme ont été entièrement payés et donnent quittance le 26 décembre 1670 à Fontainebleau, en présence de deux témoins.

Signé : Magdelaine PELLETIER. A. GARNIER.

XIII.

LOUIS PERRIN, peintre et sculpteur.

Les contrats d'apprentissage offrent rarement, comme celui-ci, des clauses particulières reconnaissant la capacité de l'apprenti et lui conférant en conséquence des avantages exceptionnels. Ici, le maître, non seulement accorde deux jours de congé par semaine à son élève pour lui permettre de dessiner et de vaquer à ses études ou à ses plaisirs, mais il s'engage à lui rendre sa liberté complète au bout de deux ans d'apprentissage, c'est-à-dire au moment où l'apprenti était ordinairement en état de rendre quelques services à son patron. Il y a plus : *Louis Perrin* ne semble exiger de *Jérôme Chéron* aucune rétribution pour les deux années qu'il travaillera sous ses ordres. Pour un peu, ce serait le maître qui se reconnaîtrait le débiteur de son élève.

J'ai vainement cherché si *Jérôme Chéron* pouvait se rattacher à la famille d'*Élisabeth-Sophie Chéron*. Jal cite bien un certain nombre de frères et sœurs de cette femme distinguée; mais le dernier vint au monde en 1658 et *Jérôme*, qui devait avoir seize ou dix-huit ans au plus en 1688, ne peut être né plus tard que 1670. S'il appartient à la famille de l'artiste qui se fit un nom dans la peinture, il serait tout au plus un neveu ou un cousin d'*Élisabeth-Sophie*.

Aujourd'huy est comparu devant les notaires à Paris soussignez sieur *Louis Perrin*, m^e peintre et sculpteur à Paris, y demeurant, rue Dauphine, parroisse Saint-André-des-Arts, lequel, en considération des bons et agréables services qu'il espère qui luy seront rendus par *Jerosme Chéron*, qui s'est obligé cejourd'huy avec luy pour cinq années par acte passé devant lesd. notaires soubzsignés, luy a volontairement remis et quitté les trois dernières des cinq années y portées, en sorte qu'après les deux premières expirées, il consent et led. *Chéron* pourra aller travailler où bon luy semblera, sans qu'iceluy *Perin* comparant puisse l'inquiéter ny l'empêcher, comme aussy led. *Perin* a permis aud. *Chéron* de vacquer pendant deux jours de chacune semaine desd. deux premières années à dessiner et à faire ce qu'il jugera luy estre nécessaire, sans qu'il soit obligé de travailler à l'ouvrage dud. *Perrin* pendant lesd. deux jours seullement, attendu que led. *Chéron* n'auroit pas entré avec luy sans cette condition... Fait et passé à Paris es estudes le 24e février 1688, et a signé.

Louis Perrin.

(Signatures des notaires.)

XIV.

Charles Perron, peintre.

Du moment où Jal ne dit rien de ce peintre, il faut le classer parmi les inconnus. Peut-être faisait-il partie de ces maîtres de la corporation de Saint-Luc qui végétaient modestement à l'ombre de l'Académie royale. Mais parmi ces peintres-jurés il est bien difficile de distinguer les simples artisans de ceux qui sont quelque peu artistes. Et comment s'y reconnaître quand tous ces inconnus prennent, comme notre *Claude Perron*, le titre pompeux de peintre du Roi?

Claude Perron, peintre du Roy, confesse avoir receu de M^rs ..... la somme de 62 livres 10 sols pour les six premiers mois de la pré-

sente année à cause de 125 livres de rente constituez sur les Aydes et Gabelles le 2 juin 1692, dont quittance. Faict et passé à Paris, es estudes, l'an 1698, le 21e jour de mars, et a signé.

Claude Perron.

(Signatures des notaires.)

ANTOINE BONSENFANS

ÉBÉNISTE ET FABRICANT DE CABINETS.

(1635.)

Document communiqué et annoté par M. J. Guiffrey.

Il serait peut-être excessif d'assimiler à un artiste l'artisan nommé dans les lettres patentes dont nous avons rencontré une analyse détaillée dans un fonds peu connu des Archives nationales. Il fallait que ce Flamand fût un bien habile homme pour obtenir les avantages énumérés dans cette pièce. Comme la date de l'acte correspond à l'époque la plus florissante de ce genre de fabrication, nous n'avons pas trop de scrupule à admettre ici cet ouvrier habile, aussi expert, paraît-il, dans la fabrication des tapisseries de cuir doré que dans l'exécution des ouvrages d'ébène.

Du 27 avril 1635, à Paris.

Lettres patentes par lesquelles le Roy permet à Me *Anthoine Bonsenfans*, Flamand de nation, excellent ouvrier, de faire travailler au lieu et maison de Villiers, soubz Saint-Leu, ou en tel autre lieu et maison de la campagne qu'il vouldra choisir, à des ouvrages d'ebeine, soit en cabinets façon d'Allemagne, soit en bordures, ou tableaux et mirouers, iceux enrichir de cuivre doré et de toutes sortes d'ornemens, autres néantmoins que d'orfeverie, si ce n'etoit qu'il y fit travailler par les maîtres orfevres et en boutique ouverte; comme aussy de travailler et faire travailler à la fabrique des tapisseries de cuir doré à la façon de Hollande, aultres semblables ouvrages, et pour cet effet y employer toute sorte d'ouvriers nécessaires, comme menuisiers, graveurs en cuivre, serruriers, peintres, batteurs d'or, tapissiers et autres, avec pouvoir de vendre et debiter lesdits ouvrages, et de trafiquer de toute sorte de marchandises, comme les jouailliers, merciers et autres marchands grossiers, tout ainsy que s'il étoit vray et originaire François, et ce tant à Paris qu'ailleurs, sans qu'il y puisse et ses serviteurs, facteurs et entremetteurs, être empeschez par les

maîtres gardes jurez et sindics des merciers grossiers, jouailliers, batteurs d'or, tapissiers, menuisiers, ny être sujet à leurs visites et recherches. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx conseillers, les gens tenans nostre grand Conseil, que les presentes ils facent lire, publier, et registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit exposant pleinement et paisiblement, sans permettre qu'il luy soit fait ou donné aulcun trouble ou empeschement par qui que ce soit, et en cas qu'il en survînt aucun, nous voullons et entendons que vous seulz en preniez connoissance, que nous avons interdicte et deffendue à tous autres juges, nonobstant tous edits, ordonnances, reglemens, statuts de mestiers et autres choses à ce contraires. Donné à Paris, le 29e jour de janvier, l'an de grace 1635, et de notre regne le 25e.

Enregistrées... a Paris, le 27e jour d'apvril 1635.

(Arch. nat., U 641, fol. 397.)

JUSTE D'EGMONT

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

(1668.)

Document communiqué et annoté par M. J. Guiffrey.

Voici un artiste qui joue de malheur avec les femmes et avec les biographes.

Parlons d'abord des premières. En 1872, dans le premier volume des *Nouvelles Archives de l'Art français*[1], paraissait une information au sujet d'une plainte de notre artiste contre une dame du Verger, qui lui avait commandé ou laissé faire son portrait en Diane et qui ne voulait pas le payer. C'était en 1654. L'exactitude des déclarations de l'artiste est nettement établie par les dépositions; le portrait a existé. Mais qu'advint-il des réclamations du peintre? Nous n'avons pu le découvrir.

Les faits qui ressortent de la pièce suivante sont autrement graves. Débiteur d'une somme qu'il ne pouvait acquitter et emprisonné de ce chef, *Juste d'Egmont* avait obtenu du Chancelier la faveur d'être remis en liberté, quand sa créancière, une dame Anne Pasquier, veuve de Pierre Goussard, impatientée sans doute

---

1. P. 246-249.

de ne rien obtenir, fit emprisonner de nouveau l'artiste, au mépris de la mesure prise par son protecteur.

Juste d'Egmont resta six jours à la Conciergerie. Il eut beau faire déclarer, dans l'ordre de la levée d'écrou, que l'emprisonnement était injurieux, tortionnaire et déraisonnable, et réclamer à ses adversaires des dommages-intérêts, il n'en résulte pas moins des faits relatés ici qu'il était dès lors réduit à une situation fort précaire, sinon tout à fait misérable. C'est ce qui ressort trop clairement de ses propres déclarations.

Passons maintenant aux biographes. *Juste d'Egmont* fut admis à l'Académie au moment de sa fondation. Il fit partie de la première fournée, de celle du 1er février 1648. Les registres académiques disent qu'il était né à Anvers, et qu'il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, le 8 janvier 1674. Bellier de la Chavignerie ne connaît que *Théodore Juste d'Egmont*, peintre ordinaire du Roi et huissier du cabinet du duc d'Orléans, mort le 25 avril 1672, âgé d'environ trente-trois ans, ce qui placerait sa naissance dans le courant de l'année 1639. Le biographe ajoute qu'il était de Paris. Ouvrez Nagler : *Justus van Egmont* vint au monde à Leyde en 1602. On ne connaît pas son maître. Il meurt à Anvers en 1674. Au moins Jal va-t-il dissiper nos incertitudes? Voyez plutôt : selon lui, *Juste d'Egmont* s'appelait réellement *Constant* ou *Constantin Juste d'Egmont*. Il n'est plus originaire ni de Paris, ni de Leyde, mais d'Anvers, comme le disent les registres de l'Académie. Il ne meurt plus en 1674, mais le 31 janvier 1679, à l'âge de cinquante ans. Il serait donc né en 1628. Je passe sous silence les autres détails sur ses mariages successifs et les noms de ses enfants. Que conclure de ces divergences extraordinaires? Bellier de la Chavignerie, qui semble s'éloigner le plus de la vérité, va peut-être nous tirer d'embarras. Il reproduit en effet la teneur de l'acte de décès de son *Théodore Juste d'Egmont*, en date du 25 avril 1672. Parmi les témoins figurent *Constantin Juste d'Egmont* et *Bonaventure Juste d'Egmont*, frères du défunt. Or, *Théodore Juste d'Egmont* est qualifié peintre du Roi et huissier du duc d'Orléans, mais non membre de l'Académie. Il y a donc eu à Paris au moins deux, sinon trois artistes ayant porté le nom de *Juste d'Egmont : Constantin*, l'académicien, né en 1628 à Anvers, et mort le 31 janvier 1679, et *Théodore*, frère cadet du précédent, né à Paris en 1639, décédé le 24 avril 1672. Faut-il aussi considérer Bonaventure comme peintre? Nous n'irons pas

jusque-là. Mais les observations précédentes suffisent à prouver que toute l'histoire des *Juste d'Egmont* est à refaire.

J. G.

27 novembre 1668.

Arrêt du Conseil privé déclarant injurieux et tortionnaire l'emprisonnement subi par Constantin Juste d'Egmont, *peintre ordinaire du Roi, à la requête de la veuve Goussard.*

Sur la requeste presentée au Roy en son Conseil par *Constantin Juste d'Egmont*, l'un des peintres ordinaires de Sa Majesté, contenant qu'au préjudice des lettres à lui accordées le six octobre dernier, signées en commandement, portant surcéance pour six mois à touttes contrainctes contre lui et ses cautions et coobligés, tant en leurs personnes que meubles pour en poursuivre l'enterinement, lesquelles le supliant auroit faict signiffier à Anne Pasquier, vefve Pierre Goussard, le 10 dud. mois d'octobre, le supliant ayant le 26 dud. mois esté remis dans les prisons de Sainct-Magloire par Campion, huissier du Parlement, qui l'avoit en sa garde depuis quelque temps pour une somme modique de 184 livres qu'il a payé plus de trois fois à lad. vefve Goussard ou aux porteurs de sa procuration, il auroit pleu à Monsieur le chancelier qui a cognoissance du meritte de l'affaire de donner son ordre à Me Tourte, huissier du Conseil, le 29 dud. mois d'octobre, pour eslargir le supliant desd. prisons, et le procès verbal de Campion, huissier en la Cour, qu'il l'avoit en sa garde et la signification d'iceluy faict à Anne Pasquier en son domicile, signifié le trentiesme octobre 1668, signé Campion, ce qu'il avoit faict le mesme jour; mais, au prejudice de ce, lad. Goussard n'a laissé le 21 du present mois de novembre de faire derechef arester et constituer prisonnier le supliant en la Conciergerie du Pallais non par un huissier, car aucun n'eut ozé l'entreprendre au prejudice desd. lettres et ordres, par une manière de proceder et une entreprise non encore pratiquée elle s'est servi d'un clerc de procureur nommé de Rivière qui auroit esté assés téméraire pour arester le supliant et à l'ayde de quelques siens camarades le conduire en lad. Conciergerie, où ensuitte Me Jean-Baptiste Fils, huissier en lad. Cour, l'auroit escroué, et lad. Goussard se vente d'avoir obtenu sur requeste un arrest en la Chambre des vacations le 17 octobre dernier portant que led. huissier Campion réintegrera le supliant, nonobstant les deffences portées par lesd. lettres et pretend empescher l'eslargissement du supliant, lequel arrest, quand il seroit ainsy rendu, seroit devenu caducq et sans effect, puisque led. huissier Campion a actuellement réintegré le supliant dès le 26 dud. mois d'octobre, et qu'il a ensuitte esté eslargy le 29 dud.

mois en vertu de l'ordonnance de Monsieur le chancelier; et, partant, l'emprisonnement faict de sa personne le XXI du present mois est une entreprise qui ne se doit supporter; à ces causes, il requeroit qu'il pleust à Sa Majesté declarer led. emprisonnement injurieux, tortionnaire et desraisonnable, ordonner qu'il sera eslargi desd. prisons de la Conciergerie, à ce faire le geollier, greffier et garde desd. prisons contrainctz par corps, quoy faisant ils en demeureront bien et vallablement deschargés, l'escrou du supliant biffé, et lad. Goussard, de Rivière, clerc au Pallais, condamnez solidairement aux dommages et interests du supliant, pour lesquels il se restrainct à la somme de XII[c] livres et en telle amande qu'il plaira à Sa Majesté pour la contravention faicte ausd. lettres et ordre, à quoy ils seront aussy contraincts solidairement et par corps. Veu ladicte requeste, signée Poudreau, avocat, et les pièces justifficatives d'icelle, ouy le raport du s[r] Poncet de la Rivière, Conseiller du Roy en ses Conseils et maistre des requestes ordinaire de l'Hostel, commissaire à ce deputé, tout consideré,

Le Roy, en son Conseil, faisant droict sur lad. requeste, a declaré et declare l'emprisonnement dud. *Juste d'Egmont* injurieux, tortionnaire et desraisonnable, ordonne que l'escrou sera biffé et rayé, ce faisant qu'il sera eslargy et mis hors des prisons, à ce faire le geollier contrainct par toutes voyes deues et raisonnables, mesme par corps, quoy faisant, il en demeurera bien et valablement quitte et deschargé, pourveu qu'il ne soit detenu pour autre cause que celles portées par led. escrou du 21 novembre dernier, et pour faire droict sur les dommages et interests pretendus par led. *d'Egmont*, ordonne que lad. Pasquier et autres qu'il appartiendra seront assignés aud. Conseil pour estre sommairement ouis par devant le rapporteur à ce depputé.

Signé : SEGUIER. PONCET DE LA RIVIÈRE.

Du XXIII[e] novembre 1668, à Paris.

JACQUES BAILLY

PEINTRE DE FLEURS.

(1670.)

Jacques Bailly est connu comme peintre de fleurs. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit sur vélin de la suite des Éléments et des Saisons où les emblèmes placés dans les angles de chaque tapisserie sont délicatement enluminés de la main de cet artiste. D'ailleurs on trouve partout des détails sur sa biographie.

La pièce suivante se rapporte à une œuvre peu connue de *Bailly*, bien que fort remarquable suivant le témoignage de M. Robert Dumesnil, qui l'a tirée de l'oubli. (Voy. le *Peintre-graveur français*, II, 89.) C'est un recueil de douze planches représentant des fleurs fort habilement gravées et portant le titre suivant gravé sur la première feuille : *Diverses fleurs mises en bouquets, dessinées et gravées par* J. Bailly, *peintre du Roy, qui se vendent à Paris, aux galleries du Louvre, chez led.* Bailly, *avec privilège de Sa Maj.* C'est le privilège visé sur ce titre dont nous donnons ici le texte. Il prouve que le recueil parut en 1670 ou à une date peu postérieure. *Bailly* devait mourir en 1679.

J. G.

Permission de faire imprimer un livre de fleurs pour Jacques Bailly, *peintre ordinaire du Roi.*

29 juillet 1670.

Louis, etc., à noz amez et féaux conseillers les gens tenans nos cours de Parlement, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, prevot de Paris, baillifs, senechaux, leurs lieutenans civils et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut. Nostre bien amé *Jaques Bailly*, l'un de nos peintres ordinaires, nous a fait remontrer qu'il avoit dessein de faire imprimer, vendre et debiter un livre de douze feuilles de fleurs mises en bouquet qu'il a dessignées et gravées, mais il craint qu'ayant fait la despence, d'autres ne voulussent les imiter, contrefaire et debiter, s'il ne luy estoit pourveu de nos lettres de privilege sur ce necessaires qu'il nous a très humblement fait suplier luy octroyer. A ces causes, voulant favorablement traicter l'exposant, nous luy avons permis et accordé, permettons et accordons par ces presentes signées de notre main de faire imprimer par telle personne que bon luy semblera led. livre composé de douze feuilles de fleurs et iceluy vendre et distribuer par tout nostre royaume, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer. Faisons deffences à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient d'imprimer, graver, contrefaire, imiter, vendre et distribuer ledit livre sur peine de confiscation des exemplaires contrefaits, amande arbitraire, despens, domages et interets dud. exposant. Sy vous mandons que du contenu en ces presantes vous faciez jouir l'exposant et ses ayans cause pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Mandons au premier notre huissier ou sergent faire pour l'execution des presentes toutes significations, deffenses, saisies et autres actes requis et necessaires

sans demander autre permission, car, etc. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le XXIX[e] jour de juillet, l'an de grace 1670, et de nostre regne le XXVIII[e]. Signé : Louis, et plus bas : Par le Roy, Colbert.

(Arch. nat., O[1] 14, fol. 304.)

ACTES D'ÉTAT CIVIL D'ARTISTES PROVENÇAUX[1].

(1670-1722.)

Communication de M. Charles Ginoux.

TURREAU (PIERRE), sculpteur.

Mariage de *Pierre Turreau*, en 1670, avec Anne Toucas. (Le registre de l'état civil de cette année manque à la collection, qui n'est complète qu'à partir de 1673 ; mais le répertoire de 1670 fait mention de ce mariage.)

TURREAU (BERNARD-HONORÉ), dit TORO, sculpteur.

Naissance de *Bernard-Honoré Turreau* (d'après le répertoire de cette année).

VEYRIER (CHRISTOPHE), sculpteur.

L'an mil six cent soixante et quatorze et le vingt et sixième jour du mois de may, le mariage accordé entre *Christophe Veyrier*, fils de Jean-Baptiste et d'Honorate Garouffe, habitant en cette ville de Toulon, d'une part, et Marguerite Ferran, fille de Cassian et de Jeanne Boulette, dudit Toulon, d'autre part, a été célébré dans la cathédrale, une publication ayant été faite et dispense des deux dernières par M. le vicaire général, ay exigé leur consentement et donné la bénédiction nuptiale, présens les parens et témoins cy-après nommés qui sont : MM. Nicolas Boulet, Antoine Mourin, Hubert Lajard, et Augustin Vidal, qui ont signé avec moi.

C. Veyrier; Margarid Ferran; Cassian; Hubert Lajard; Boullet; Antoine Mourin; A. Vidal, Julien, prêtre.

---

1. Tous les actes qui vont suivre sont inédits.

TURREAU (PIERRE), sculpteur.

Pierre Turreau, fils de Vincent et de Magdeleine Simiane, est mort et ensevely le dixième juillet 1675, et ensevely dans la tombe du Purgatoire; témoins requis signé.

Guiran, prêtre; J. Grion, prêtre.

VEYRIER (JOSEPH), sculpteur.

Joseph Veyrier est décédé, muni des sacrements, le 21 de mars 1677, et a été enseveli au tombeau de Saint-Joseph; signé témoins requis.

N. Puget, prêtre; Dalmas, prêtre.

LEVRAY (NICOLAS), sculpteur.

Mr *Nicolas Leuré* est dessédé, muni des sacrements, le vingt six d'août 1678. Il a été enseveli au tombeau de ses ancestres; signé témoins requis.

P. Gueyt; Dalmas, prêtre.

DE LA ROSE (PASCAL), peintre.

L'an mil six cent huitante huit, le seize novembre, le mariage accordé entre sr *Pascal De la Rose,* fils de feu Jean-Baptiste et de demoiselle Anne Masure, de Toulon, d'une part, et Clère Sicarde, fille du sieur Alexandre et de demoiselle Françoise, d'Ollioules, d'autre part, a été célébré dans la paroisse en présence de moi, vicaire soussigné, les trois publications étant faites, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme nous l'ordonne la sainte Église; présent les parents et témoins requis, qui ont signé avec moi, et qui sont : Jean Laugier, Gaëtan Vermeil, H. Assinois, Pierre Reboul, fils de Louis de Toulon, et autre Jean Cloison; l'une des parties a signé, l'autre a dit ne savoir escrire.

H. Chassinois; *De la Roze;* Laugier; A. Jean Cl.; Gayetan Vermelle; Germain, prêtre.

VEYRIER (THOMAS), sculpteur.

L'an mil six cents quatre vingts et onze, et le seize de janvier, le mariage accordé entre le sieur *Thomas Veirier*, fils de Louis et de feue Jeanne Rousse, du lieu de Tretz, diocèse d'Aix, d'une part, et demoiselle Dorothée Delamer, fille du sr François et de

feue demoiselle Marquise Gavoty, de ceste ville de Toulon, d'autre part, a été célébré dans la paroisse, en présence de moy, vicaire soubsigné, une publication ayant été faite, dispense des deux autres, vu l'attestation en forme de M. Garcin, vicaire dudit lieu de Trets, et le consentement du père dudit sieur *Thomàs Veirier*, j'ai exigé leur mutuel consentement, et les ai mariés comme nous l'ordonne la sainte Église catholique, présans les parens et témoins requis, qui sont : Marc-Antoine Delamer, notaire royal, M. Pierre Trulet, Alexandre Villeneufve et Charles Michel, qui ont signé avec moy.

T. Veyrier; Dorothée de la mer; Delamer; Charles Michel; Delamer; Trulet; Villeneufve; Julien, vicaire.

TOMBARELLI (PIERRE), sculpteur.

L'an mil six cent nonante trois, le vint trois juillet, le mariage accordé entre *Pierre Tombarelli*, fils de Jacques et d'Anne, de Toulon, d'une part, et demoiselle Thérèse Benoiste, fille de Joseph et d'Anne Boeri, dudit Toulon, a esté célébré dans la paroisse, en présense de moi, vicaire soussigné, les trois publications étant faites, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme l'ordonne la sainte Église catholique, présens les parens et témoins requis, qui sont : s[r] Thomas Laure, Joseph Benoist, Joseph Benoist (*sic*) et Claude Pichaud, lesquels ont dit savoir écrire.

Laure; Claude Pichaud; Joseph Benoist; *Pierre Tombarelli;* Dalmas, vicaire.

DUBREUIL (CLAUDE), sculpteur.

Sieur *Claude de Breuil,* agé d'environ soixante dix ans, a esté enseveli dans le cimetière de cette paroisse le second juillet mil sept cent dix, mort le jour d'auparavant, après avoir receu les sacremens, esté presans Messire Saurin, prêtre, et moi soussigné.

Redoslin, prêtre; Saurin, prêtre.

VOLAIRE (JACQUES), peintre.

L'an mil sept cent vingt deux et le dix-huitième mars, le mariage (second) accordé entre *Volaire*, fils de feu Jean et de feue Marie Grand, veuf de Marie Jacques, d'une part, et Claire-Marie Serre, fille de feu Antoine et d'Anne Guberte, d'autre, tous de

cette paroisse, a été célébré par moy, vicaire soussigné, une publication faite sans opposition, dispanse des deux autres et du temps prohibé par Monseigneur de Toulon, et controllée, signé Pomet, vu le mortuaire de ladite Marie Jacques et d'Antoine Serre, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme nous l'ordonne la sainte Église catholique, en presance de la mère de la fille, des autres parens des parties et des témoins requis qui sont : s^r Jean-Pascal Brémond, Balthazard Nevière, s^r Gaspard Ricaud, s^r Pierre-Auguste Guibert; la fille a dit ne savoir écrire.

Volaire; Nevière; Pierre Serre; Brémond; Gubert;
Ricaud du Temple, Giraud, vicaire.

(Arch. comm. de Toulon, GG 62-244, registres des paroisses Sainte-Marie et Saint-Louis.)

VERDIER, BONNEMER, AUDRAN ET *REVEL*[1],

AUTEURS DE PEINTURES POUR LES PLAFONDS DU VAISSEAU LE *SOLEIL-ROYAL*.

(1671.)

Le *Soleil-Royal*, de 102 canons, construit à Brest, croyons-nous, se trouvait en rade de Toulon en 1693. Il était monté par le maréchal de Tourville, amiral, commandant en chef une grande armée composée de trois escadres comptant ensemble 87 vaisseaux de ligne et 54 bâtiments inférieurs. Plus tard, en 1705, l'on retrouve dans le même port ce vaisseau commandé par le lieutenant général de Laugeron, amiral de l'escadre d'arrière-garde de la flotte, forte de 50 vaisseaux et d'une suite de 44 frégates, galères, etc., ayant pour amiral en chef le maréchal comte d'Estrées[2].

Tous les vaisseaux, suivant l'usage du temps, étaient plus ou moins décorés, à l'intérieur, de peintures, et, à l'extérieur, de

---

1. *François Verdier* (1651, † 1730), élève de *Ch. Le Brun*, fut reçu académicien en 1678. — *François Bonnemer* (1637, † 1689), élève de *Ch. Le Brun*, a été membre de l'Académie. — *Claude Audran*, IIe (1639, † 1684), élève de *Ch. Le Brun*, reçu à l'Académie. — *Gabriel Revel* (1643, † 1712), fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1683.

2. Documents sur la marine de Toulon, par V. Brun, ancien commissaire général de la marine. — *Bulletin de l'Académie du Var*, année 1860.

sculptures, en même temps que leurs flancs étaient en partie dorés, et peints de couleurs variées.

Le document suivant vient à l'appui de tout ce qui a été avancé jusqu'ici sur la décoration intérieure des vaisseaux.

Ch. GINOUX.

Tableaux pour les plafonds du Soleil-Royal.

A M. Pellissary.

A Saint-Germain, le 15 juillet 1671.

M. Pellissary payera aux s^rs^ *Verdier*, *Bonnemer*, *Audran* et *Revel*, peintres, la somme de mil quatre vingts seize livres huict solz, pour les sept tableaux qu'ilz ont faits pour le plafonds du vaisseau le *Soleil-Royal*, y compris les frais d'emballage, le tout suivant les mémoires cy-joints, de laquelle somme je ferai le fonds au premier jour [1].

LETTRE DU PEINTRE *PIERRE BEDAU*
A M. DE VILLACERF.
(1692.)

Communiquée par M. Ét. Charavay, annotée par M. Jules Guiffrey.

L'histoire de *Pierre Bedau* ne laisse pas que d'être piquante. Il a peint des quantités de tableaux; il a travaillé à Versailles et à Marly; Louvois s'est particulièrement intéressé à lui et l'a envoyé, par faveur spéciale, étudier à Rome à un âge où on a généralement quitté l'école depuis longtemps; et, malgré tous ces encouragements, malgré ces avantages considérables, *Pierre Bedau* est demeuré un inconnu. Les dictionnaires les plus complets, je ne dis pas Bellier de la Chavignerie, ignorent jusqu'à son nom. Nagler le passe sous silence. Il est vrai que Jal, l'ayant rencontré dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, a noté quelques passages le concernant; mais c'est peu pour un homme qui a joui de faveurs exorbitantes et sur lequel un ministre avait jeté les yeux pour la succession de *Mignard* et de *Le Brun*.

Notre érudit ami M. de Montaiglon, qui a rencontré plus de cent

1. Archives du ministère de la marine, B² 15, registre des dépêches concernant la marine, six derniers mois 1671.

fois le nom de *Bedau* dans les lettres de M. de la Teulière adressées d'abord à Louvois, puis à M. de Villacerf, a dit un mot fort juste sur *Pierre Bedau :* « Cet artiste resté si inconnu qu'il doit avoir mérité de l'être. » Nous n'y contredirons pas.

C'était une singulière idée, il faut bien en convenir, que d'envoyer à Rome, en 1686, un peintre dont la date de naissance est inconnue, mais qui avait bien à cette époque trente-cinq ou quarante ans, puisqu'il était marié depuis 1671. Se remettre à l'école quand on est père de famille, à l'âge où l'artiste a donné la mesure de sa force, a produit ses meilleurs ouvrages, c'était un franc aveu d'impuissance. Et que penser de Louvois qui croyait pouvoir donner à son gré, par un séjour plus ou moins prolongé à Rome, du talent à un peintre des plus médiocres !

Quoi qu'il en soit, *Bedau*, après avoir opposé une longue résistance aux intentions de son protecteur, se décida à partir au mois de mars 1685 et, par la suite, on eut toutes les peines du monde à le décider à céder la place à d'autres. Il faut lire, dans le premier volume de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, la résistance héroïque qu'il opposa aux efforts du doux et correct La Teulière pour le faire quitter l'Académie sans scandale. Pendant plus de cinq années, du 24 mars 1685 à la fin de l'année 1692 (p. 155 à 130), il est question de *Bedau* dans chacune des lettres de M. de la Teulière. Et quand arrive l'ordre de le faire partir coûte que coûte de l'Académie, il faut lire les récits désolés du digne directeur sur la résistance, sur les excentricités de ce pensionnaire quadragénaire.

Dans une note de sa savante et utile publication sur l'Académie de Rome, M. de Montaiglon a rappelé tout ce qu'il avait trouvé dans les livres sur ce peintre oublié. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à sa notice. La lettre de *Bedau* à M. de Villacerf nous révèle un certain nombre de peintures inconnues, notamment le tableau du maître autel de l'église des Récollets ; par malheur Germain Brice n'a pas connu ce chef-d'œuvre qui fut payé mille livres.

Rien de plus curieux que les passages où l'artiste raconte modestement qu'on avait jeté les yeux sur lui pour la succession de *Mignard*. Il faut reconnaître au reste que ce qu'il dit des promesses du premier ministre se trouve assez exactement confirmé par la correspondance officielle aujourd'hui publiée.

J. G.

A Rome, ce premier avril 1692.

Monseigneur,

La lestre que Monsieur de la Tulliere m'a faict la grace de me faire voir m'a faict conestre que feu Monseigneur de Louvois

n'avoit pas trouvé occasion de vous dire la manière et le dessein qu'il avoit de m'envoyer yci. Je vous suplie, Monseigneur, de me pardonner la longeur de ce détail, car comme je suis persuadé que vous estes bon et justice (*sic*), j'espere tout de cette protection dont vous avez bien voulu m'honnorer. Sy vous vous resouvenez en quelle reputation j'estois quand j'eus l'honneur de faire les tableaux de M. de Saint-Pouange, que j'avois aquise en trawaillant sept années pour Sa Majesté et mesme plusieurs temps en sa présence et gagnant près de mil escus par an, quel aparence que je quittas tous ces aventages, ma femme, mes enfens pour me venir mestre en qualité d'escolier à Rome avec deux cens [livres], quy est ce que l'on donne aux jeunes hommes sans famille et sans suitte. Pendant le temps que je travaillois auprez du Roy, j'eus l'honneur d'estre cogneu de Monseigneur de Louvois; il monstra de l'estime; je travvailay pour luy; il en fut content. La surintendance des bastimens luy estant venüe, le premier ouvrage qu'il distribua fut celuy des Peres Recollects dont je fis le maître autel, qui me fut payé cent pistoles. Ensuitte je fis celuy de la chappelle du château de Marly. Il m'ordonna de faire encore celuy de celle de Chambor; mais comme il y avoit quelque dificulté pour l'architecture, cella en retarda l'execution. Comme tous ces desseins ne regardoient que la gloire du Roy, voyant que l'âge de M. *Mignard* ne luy permetoit pas encore de trawailler longtemps, un jour passant dans la galerie de Versailles, j'eus l'honneur de le rencontrer; je le saluay. Il me demanda : Que faictes-vous? Je luy respondis que j'attendois ces ordres pour Chambor. Il s'aresta et me dit : Nous n'avons presentement rien à faire, sy vous avez tousjours conservé le dessein de retourner à Rome, je vous conseile d'y aller, de vous perfectioner pendant cinq ou six ans que M. *Mignard* poura encore vivre. Je fus surpris de cette proposition ayant un estat. Je luy dit que j'avois ma famille; il me répondit : j'en auray soing. Je ne luy rendis aucune reponce qu'en le remerciant. Quelque temps après, j'allay voir M. *Mignard* quy me dit que Monseigneur de Louvois luy avoit dit : pendant que vous avez encore quelque temps à vivre, il avoit jetté les yeux pour avoir quelque peintre après luy, mais qu'il voyoit que pas un n'y vouloit repondre. Ledit Monsieur *Mignard* ajouta que led. Monseigneur avoit de la bonté pour moy. Quoique mon inclination fut violente pour Rome et pour l'estude, j'avois peine à me determiner quand l'occasion fit qu'un matin, dans les jar-

dins de Versailles, desinant uns vasses coppiez icy, je fus surpris dudit Monseigneur, lequel, après avoir regardé ce que je faisois, me dit en riant : vous devriez faire ce que je vous ay dit, d'aller aux originaux. Je quittay pour le suivre, et, prenant la liberté de luy demander comment je pourois luy obéir, il me repondit : Je vous donneray tous les aventages de l'Accadémie. Quand je feray travvailler pour le Roy, vous y aurez vostre part quy vous sera payé à vostre femme comme estant icy, et le Roy ne pretend pas exiger une heure de vostre temps sans vous la payer. Quand vous ne travaillerez pas pour le Roy, ou vous estudirez, ou vous fairez des tableaux pour nourir vostre famille, de laquelle on aura soing; et une preuve incontestable de cella, c'est qu'ayant esté un an edemy ici, il souhaitta de voir mon avenement (?). Je luy envoyé un tableau, et après l'avoirr reçu, il le mit entre les mains de M. Fonteine pour le rendre à ma femme en luy disant que on luy feroit bien vendre, et ajousta au sieur Fonteine : Quand il voudra envoyer quelque chose, il peut se servir de mon nom. J'envoyez un petit cofre d'estudes qu'il envoya encore à ma femme par M. de la Voisière. Enfin, Monseigneur, vous pouvez certi[fi]er cella. Mon malheur voulu qu'à mon premier voyage ma femme demeura malade, et pendant le tems que j'ay esté absent, cella a continué. Je craindrois que vous ne vouliez me croire sy je vous disois la depence que j'ay faicte par [ce] que, au lieu de profiter de la bonté que Mr de Louvois avoit pour moy en travvaillant pour mes amis et gagnant pour maintenir ma famille, les deux cens escus que j'avois du Roy estoient en partie employez à mes estudes. M. Fonteine vous poura dire que j'ay touché de l'argent pour luy à Rome sans celuy qu'il avoit presté à ma femme, que je luy ay rendu à Paris, et comme la maladie de mad. femme continuoit tousjours, je fus obligé pour mes affaires de retourner à Paris. Monseigneur de Louvois en [fut] faché, et me dit, quand j'eus l'honneur de le saluer à Versailles, qu'il s'estonoit de ce que je voulois demeurer à moitié chemin et que je ferois bien de donner ordre à mes affaires et m'en retourner. Je luy fis voir l'imposibilité sur l'heure. Cela ne laissa pas de le facher. Toute les fois que je [le] voyois, il me marquoit son chagrin, ce quy me fit à revenir. J'emenay toute ma famille avec son consentement, afin d'avoir l'esprit plus de repos. Jugez, Monseigneur, quel danger et quelle depence; je n'en ay point de regret, et je le ferois encore pour obéir aux ordres d'un si grand

ministre et à tous ceux qu'il luy appartiennent. Et quoyque mon entreprise ay ruiné ma famille, je priray toujours Dieu pour luy; mais j'espère, Monseigneur, que je n'ay rien à craindre estant entre vos mains; que vous n'avez pas moins de bonté que luy. Je n'aurois rien de plus agréable que de consacrer tous mes ouvrages pour un sy grand Roy à quy elles ont eu l'aventage de plaire assez souvent. Mais, M., sy vous faictes attention que, quelque menaige que je fasse en logement, en nourriture, en vestement, ma famille me depence plus de treize cens livres, et sy le plus souvent emporté d'ardeur pour mes estudes, je prendray un seul morceau de pain pour tout un jour. M. de la Tullière est un temoing irreprochable [de] ce que je dis. Il est vray, Monseigneur, que jé manqué de vous dire comme je venois; mais je croyois que Monseigneur vous l'avoit dit parce que lorsque je luy dis que je pouvois partir, il m'adressa à vous, me disant que j'y allast le jour mesme, et qu'il vous verroit. Lorsque je partis, après m'avoir recommandé de me rendre habille homme, il conclus en me disant : Faictes vostre part, je fairay la mienne. La nouvelle de sa mort me jetta dans un grand esfroy; mais la nouvelle que j'eus que Monseigneur de Villacerf remplisoit cette charge me consola un peu. Ensuitte vous eustes la bonté de m'accorder sy genereusement vostre protection que je ne puis douter que vous ne fairez quelque attention à ma peine et qu'en memoire de feu Monseigneur de Louvois vous ne me continurez cette mesme bienveillance. J'attends de vostre bonté toute ma bonne ou mauvaise fortune. Cependant moy et toute ma famille feront des prières à Dieu qu'il vous conserve une parfaicte santé, estant avec toute soumission, Monseigneur,

Votre plus humble et obéissant serviteur,

Bedau.

(Cette lettre va de la première à la troisième page et se termine au verso de la première avec des lignes en travers. Écriture mince et allongée, assez régulière.)

PORTRAIT DU DUC DE BOURGOGNE
PAR *JACQUES VAN SCHUPPEN.*
(1695.)

Communication de M. de Grandmaison.

On trouve à la Bibliothèque nationale, dans la volumineuse correspondance de Gaignières, une note de Fénelon, adressée à Moreau, premier valet de chambre du duc de Bourgogne, et relative à un portrait projeté du prince. Cette note, par certaines idées et certaines expressions, trahirait l'auteur du *Télémaque*, même quand elle ne serait pas signée de son nom. Voici cette pièce, à plus d'un titre intéressante :

Je préférerois, Monsieur, le dessein du numéro quatre; mais j'ôterois le perron, je fairois commencer l'architecture plus bas, en sorte qu'on verroit en haut un Ordre Corinthien marqué avec une corniche. Je reculerois tant soit peu sur la droite ce bâtiment, qui serviroit de repoussoir à tout le reste. Je mettrois derrière le Prince un parterre simple, de gazon et de fleurs, au-dessus duquel je représenterois un petit rocher, sur la croupe d'une coline, d'où tomberoit une cascade qui fairoit un petit canal derrière le parterre. Au-dessus ou à costé droit du rocher, je fairois un petit bocage frais et tendre; sur la gauche, j'osterois les palissades et les statues pour n'y mettre qu'un lointain de paysage.

Voilà ma pensée; je puis me tromper, mais vous estes assez bon, Monsieur, pour souffrir que je me trompe. Vous sçavez à quel point je vous honore sans compliment.

L'abbé DE FÉNELON.

Au verso est écrit, de la main de Gaignières :

M. l'abbé de Fénelon à M. Moreau, 21 janvier 1695; et, au-dessous : Portrait de Mgr le D. de B.g.e.

Cette note était accompagnée de la lettre suivante, écrite par Moreau à Gaignières :

M. l'Abbé, Monsieur, vous mande son sentiment sur les desseins que vous nous avez envoyés à examiner : il est conforme à ce que M. l'abbé de l'Angeron[1], M. de Niert et moy en avions fait, avant que de les luy montrer. Il est approuvé par Monsei-

1. L'abbé de L'Angeron, plus souvent appelé de Langeron, était un ami de Fénelon attaché à l'éducation du duc de Bourgogne.

gneur le Duc de Bourgogne, qui me demande souvent des nouvelles de son portrait et témoigne bien de l'impatience de le voir. Ce sera un mérite considérable pour M. *Van Sculp* (sic) de la satisfaire, car vous scavez que le plaisir diminue chez les Princes avec l'impatience. On s'attend issi à voir quelque chose de très beau. Je suis, Monsieur, plus à vous que je ne scaurez (*sic*) l'exprimer.

Cette lettre, écrite de la main de Moreau, n'a ni signature ni date autre que celle du 21, qui correspond à celle du 21 janvier 1695, mise par Gaignières au dos de la note de Fénelon.

Ainsi donc le portrait du duc de Bourgogne a été fait par *Van Scup*, ou mieux *Van Schupen*. Il s'agit ici de *Jacques*, fils du graveur bien connu *Pierre-Louis*, et élève distingué de *Largillière*. Comme dans la collection de Gaignières, nous trouvons un portrait de ce même peintre, qualifié d'*original*, nous sommes pleinement autorisé à voir en lui le cadeau du Prince, d'autant mieux que dans la relation d'une visite du Duc de Bourgogne à Gaignières, donnée par le *Mercure*, au mois d'avril 1703, nous lisons ceci :

Il (le Prince) passa de là dans une grande chambre, dans laquelle sont des portraits de la Maison Royale. Il y vit le sien mais tel qu'il l'avoit donné à M. de Gaignières lorsqu'il lui fit l'honneur d'aller chez lui, à l'Hôtel de Guise, il y a dix ans, où M. le Duc de Beauvilliers le conduisit avec Monseigneur le Duc d'Anjou, aujourd'hui Roi d'Espagne.

Il est vrai que de 1695, date de la note de Fénelon, à 1702, il n'y a que sept ans et non dix; mais l'expression *dix* ans, employée par les rédacteurs du *Mercure*, ne doit pas être prise à la lettre et signifie simplement plusieurs années. L'attribution ne saurait donc paraître douteuse.

Quant à savoir ce qu'est devenu ce portrait, et s'il existe encore dans quelque collection publique ou privée, j'avoue ma complète ignorance à cet égard, et je fais appel à tous les amateurs et curieux d'art susceptibles de me renseigner sur cette question intéressante. La toile du portrait doit porter par derrière, probablement en haut à droite, un cachet de cire rouge, avec la couleuvre des Colbert et la couronne de marquis; peut-être le cachet est-il tombé avec le temps et n'en reste-t-il que des traces[1]?

Charles DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

---

1. Je crois avoir trouvé la véritable raison de la présence de ce cachet s…

LE CABINET ANATOMIQUE DU CHIRURGIEN DESNOUES.

(1712.)

Il y a eu autrefois de nombreux cabinets dans le genre de celui du chirurgien Desnoues. Les modeleurs en cire qui exécutent ces pièces anatomiques ou pathologiques sont parfois de véritables artistes dans leur genre. On connaît bien le Napolitain Zumbo dont on conserve à Florence plusieurs œuvres et dont M. Bonnardot a décrit jadis, dans la *Revue universelle des Arts*, un tableau en figures de cire, représentant la Peste, où l'horreur était poussée jusqu'à ses dernières limites. Il existe encore aujourd'hui de ces modeleurs qui se sont montrés d'une habileté extrême dans l'exercice d'une industrie fort utile à divers égards.

Le chirurgien Desnoues est un des premiers qui aient formé, pour le montrer en public, un de ces cabinets anatomiques. On ne saurait qu'approuver, selon nous, les conditions imposées par le Parlement, sur la demande de l'avocat du Roi, à cette exhibition.

J. G.

Du 19 aoust 1712.

Ce jour, les gens du Roy sont entrez, et Me Guillaume-François Joly de Fleury, avocat dud. seigneur, portant la parole, ont dit que quelque utilité que le public puisse recevoir de la permission accordée à Guillaume Desnoues, chirurgien, de faire des ouvrages de cire colorée représentant le corps humain, les faire voir au public en cete ville de Paris et ailleurs et en faire des démonstrations anatomiques; il s'y peut néanmoins glisser des abus, ausquels ils ont estimé devoir supplier la Cour de pourvoir par son autorité, suivant les conclusions par écrit du procureur general du Roy, qu'ils ont laissées sur le bureau, et se sont retirez.

Veu les lettres patentes du Roy, du dernier janvier 1711, et l'arrest d'enregistrement du sept juillet ensuivant, ensemble les conclusions

---

plusieurs portraits du Louvre, de Versailles et de diverses collections particulières. On y voit généralement la preuve que ces peintures proviennent de la galerie du grand Colbert. Il y a là une erreur; ces tableaux sortent du cabinet de Gaignières, comme je le montrerai dans une étude sur ce grand collectionneur, qui paraîtra prochainement dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

par écrit du procureur general du Roy, la matière mise en délibération.

La Cour faisant droit sur les conclusions du procureur general du Roy, a ordonné et ordonne que ledit Desnoues ne pourra continuer de faire des démonstrations anatomiquès qu'en plein jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures en hyver, et depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures en esté, et en outre à la charge que les femmes n'y seront point admises, que les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe y seront toujours couvertes; qu'il pourra néanmoins faire la demonstration de ces parties separées du reste du corps, en faveur seulement de ceux qui font profession de la médecine, de la chirurgie, ou de la pharmacie, ou qui s'y destinent, et qui iront, pour leur instruction seulement, et ce à d'autres heures que celles où il fera sa démonstration publique; le tout à peine de mille livres d'amende, de dechéance de son privilege et de confiscation de ses figures. Et sera le présent arrest affiché tant aux deux costez de la porte de la maison où led. Desnoues fera ses demonstrations que du lieu où il les fera; luy enjoint d'en renouveller les affiches toutes les fois que besoin sera, à ce que personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance. Fait en Parlement, le 10 aoust 1712.

A Paris, chez la veuve François Muguet et Hubert Muguet, premier imprimeur du Roy et de son Parlement, rue de la Harpe, aux Trois Rois, 1712.

(Imprimé. Arch. nat., U 353.)

GABRIEL BENOIST.

PRIVILÈGE POUR MONTRER EN PUBLIC LE « CERCLE DE LA COUR ».

(1717.)

Document communiqué et annoté par M. Jules Guiffrey.

Le nom d'*Antoine Benoist,* le sculpteur en cire, évoque immédiatement le souvenir de la *Chambre du Sublime* et du *Cercle de la Cour*. On connaît de réputation ces représentations des personnages fameux du XVIIe siècle, considérées alors comme de véritables œuvres d'art. Inutile d'insister sur les particularités de la vie du sculpteur en cire dont la seule œuvre de sculpture connue aujourd'hui est le portrait de Louis XIV, placé dans la ruelle de la chambre du Roi à Versailles. Nous nous contenterons de renvoyer aux pièces nouvelles insérées dans le premier

volume des publications de la Société[1]. Mais il convient de rappeler que le privilège, dont le renouvellement fut accordé au fils d'*Antoine Benoist* à la fin de l'année 1717, fut accordé au maître sculpteur en cire dès 1668. Seulement, à cette époque, il n'était donné que sous forme d'autorisation de montrer au public les représentations en cire des personnages de la cour. L'autorisation devint un privilège de trente ans en 1688[2]. C'est ce privilège de trente années qui, venant à expiration en 1718, fut prorogé pour une période de vingt ans en faveur du fils d'*Antoine Benoist*, nommé *Gabriel*. Ce nouveau privilège permet de supposer que l'exhibition de ces figures n'avait cessé d'être fructueuse depuis son début. C'était sans doute quelque chose comme ce Salon de Mme Tussaud où l'on voit tous les princes et princesses d'Angleterre. Sans nul doute, il avait fallu avec le temps modifier les données primitives du spectacle. Les personnages de la cour d'Anne d'Autriche ou même de Marie-Thérèse n'eussent pas excité beaucoup de curiosité chez les Parisiens de la Régence; il est fâcheux que les lettres de privilège ne nous donnent aucun détail sur la composition de la troupe. Il y est dit seulement qu'au cercle de la feue Reine, il s'agit évidemment de Marie-Thérèse, étaient venues se joindre les cours de l'Europe, celle du Grand-Seigneur, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, et les ambassades de Siam, Maroc, Alger, doge de Gênes. Toutes les parties du monde, toutes les races et toutes les nations s'y trouvaient ainsi représentées.

Antoine Benoist, mort à quatre-vingt-six ans, le 8 avril 1717, avait probablement conservé jusqu'à sa mort la haute direction de sa lucrative exhibition; mais il est également supposable que, depuis de longues années déjà, il était secondé par son fils *Gabriel*, né le 12 juin 1662. Jal, qui nous a donné la date de sa naissance, a bien constaté qu'il prenait le titre de peintre avec le titre d'écuyer sur l'acte de décès de son père; mais il n'a pas eu l'idée de pousser plus loin ses investigations. Cependant *Gabriel Benoist* était bien réellement peintre, et il avait fait toutes les études nécessaires pour parvenir à la réputation. Après avoir obtenu au concours de 1683 le premier prix de l'Académie royale, il était envoyé à Rome le 18 septembre suivant[3]. A différentes

1. *Nouvelles Archives*, t. I, p. 301-312, 503.
2. Voy. *Archives de l'Art français*, t. II, p. 259.
3. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*,

reprises il est question de lui dans les lettres adressées par M. de la Teulière. Il ne semble pas que le jeune étudiant donnât beaucoup de satisfaction à son Directeur. Il avait toutefois commencé une copie du Baptême de Constantin par *Raphaël;* elle fut terminée après son départ par *Sarrabat.*

A cette époque, aucune règle fixe ne limitait la durée du séjour des pensionnaires du Roi à Rome. *Gabriel Benoist* y séjourna plus de neuf ans. Il ne revint définitivement en France qu'au mois de mars ou d'avril 1692, et peut-être plus tard, à la suite d'une aventure qui faillit tourner au tragique. Il se maria avec une personne d'assez basse extraction, avec laquelle il entretenait des rapports clandestins, comme l'indique suffisamment la lettre de La Teulière en date du 9 février 1694 : « C'étoit le s. *Benoist* qui luy (à *Théodon*) avoit donné la clef de ce nouveau passage, ce qui le rend bien plus coupable en ce qu'il entretenoit le libertinage des jeunes gens. C'est peut-être la cause de la perte de *Benoist*, ayant par là la liberté d'aller chez la personne qu'il a épousée, cette porte étant vis-à-vis des écuries de la maison où elle servoit. » Ce séjour prolongé en Italie, cette vie de désordres terminée par un triste mariage expliquent peut-être l'avortement du talent de *Gabriel Benoist.* Toujours est-il qu'il annonçait d'heureuses dispositions, puisque, âgé de vingt-un ans à peine, il battait tous ses concurrents et emportait le premier prix de l'Académie[1].

J. G.

Privilège au s[r] Benoist *fils, de montrer au public des représentations en cire des princes, princesses et autres personnes de la Cour, qui avoient accoustumé de composer le cercle de la feue Reine.*

A Paris, le 21 décembre 1717.

Sa Majesté aiant egard à ce qui lui a été representé par Gabriel Benoist, escuyer, qu'il auroit plu au feu Roy d'accorder le 23 septembre 1668 à feu *Antoine Benoist*, son pere, peintre de Sa Majesté

---

publiée par M. A. de Montaiglon, t. I, p. 128. — Voy. aussi p. 181, 260, 266, 329 et 460.

1. Sur un récent catalogue de libraire nous avons vu annoncer un document où il est question d'un certain maître peintre de l'Académie de Saint-Luc qui appartient peut-être à la famille des sculpteurs en cire. Voici la note telle que nous l'avons transcrite : « Brevet de maître peintre, sculpteur, graveur enlumineur de l'Académie de Saint-Luc, comme apprenti par chef-d'œuvre, pour M. *Clément Benoist* (signé des jurés), 1732. Le reçu d'aumône est joint. »

et sculpteur en cire, un privilege de faire transporter et exposer en public dans tout le royaume, païs, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté par telles personnes qu'il voudroit choisir, pendant le tems de 30 années, les représentations qu'il a fait en cire des princes, princesses, duchesses et autres personnes considérables de la Cour, qui avoient accoustumé de composer le cercle de la feue Reine, que l'aprobation qu'un ouvrage aussi industrieux et reçu dans le public donna l'émulation aud. feu s^r^ *Benoist* d'en inventer et ajouter de nouveaux et de faire aussi les portraits non seulement des personnes qualifiées de l'Europe, mais encore des ambassadeurs de Siam, Moscovie, Maroc, Alger, doge de Gennes, Cour du Grand Seigneur et autres cours étrangères en figure et de faire des masques de cire, led. feu Roy lui auroit accordé le 31 mars 1698, en confirmant et amplifiant sond. privilege, un renouvellement d'iceluy pour trente autres années, afin de pouvoir se dedommager par le petit benefice qu'il en pourroit retirer des dépenses qu'il seroit obligé de faire pour mettre ces ouvrages dans sa perfection; et comme led. s^r^ *Benoist*, son fils, a toujours travaillé avec luy, qu'il est le seul qui se soit apliqué à cet art et le seul qui le puisse remettre en vigueur, que cependant le privilege accordé à son pere est prest d'expirer, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, Régent, voulant le gratifier et traiter favorablement et procurer au public une curiosité aussi ingénieuse et aussi agréable, a accordé et accorde aud. s^r^ *Benoist* fils la faculté de se dire et qualifier l'un de ses peintres et sculpteurs en cire, pendant le tems et espace de vingt années, qui commenceront du jour et date des presentes, durant lesquelles lui permet Sa Majesté d'exposer ou faire exposer en public dans la ville de Paris et autres lieux du royaume, païs, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté que bon lui semblera, tant le cercle de la feue Reine et autres qui se sont tenus depuis et qui peuvent se tenir à present et dans la suite, que les cours de l'Europe, cour du Grand Seigneur, Asie, Afrique et Amérique, et figures de masques au naturel, ambassadeurs de Siam, Maroc, Alger, Doge de Gennes et toutes autres sortes de figures en cire, par telles personnes qu'il voudra choisir. Deffend très expressement Sa Majesté à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de faire ny contrefaire lesd. representations en cire, sous pretexte de nouveauté, augmentation, correction, changement de nom ou de model, ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit, sans le consentement exprès dud. *Benoist*, à peine de confiscation desd. models contrefaits ou autrement, cire et instrumens qui auront servi à les faire, de tous despens, dommages et interets, et de 6,000 liv. d'amende aplicable un tiers à Sa Majesté, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris ou des lieux où la contravention aura été faite et l'autre tiers aud. s^r^ *Benoist;* enjoint à cet

effet Sa Majesté au s[r] d'Argenson, conseiller ordinaire en son Conseil d'Estat, lieutenant general de police de la ville, prevôté et viconté de Paris, et à tous autres lieutenans de police, officiers et policiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'execution du present privilege. Fait à Paris, le 21 décembre 1717. Signé : Louis; et plus bas : Par le Roy, le duc d'Orléans Regent.

(Arch. nat., K 1244, n° 5, fol. 38.)

UNE ESTAMPE SATIRIQUE CONTRE LES MOLINISTES.

Document communiqué par M. J. Guiffrey.

Extrait d'une lettre de Lion, du 15 may 1730.

Le graveur qui a fait icy les estampes destinées à mettre au nouveau breviaire où l'on a inseré la légende de Grégoire VII, travaille à une estampe qu'on dit qui fera sa fortune. L'esquise est bien avancée; il avertit ceux des docteurs constitutionaires qui voudront être placez avantageusement dans le tableau d'envoyer leurs portraits, si d'ailleurs il est gravé; leurs noms ou leurs armes au deffaut de leurs portraits.

C'est la carcasse d'un grand asne placé devant une auge au dessous d'un ratelier; sur chaque ridelle du ratelier, il y a une des qualifications des cent une propositions condamnées par la bulle. Le ratelier est garny de tous les escrits des molinistes en faveur de la Constitution. Il y a dans l'auge un fouilly des avertissements de Soissons, des mandements de Gap, de Marseille, de Carcassonne, Arles, Aix, Reims, et beaucoup plus d'escrits signez de Bissy[1] qu'un asne affamé n'en mangeroit en un jour, avec un gros volume broché de Marie Alacoque.

Cette carcasse d'asne a la macheoire béante, le graveur a laissé la langue et les oreilles, sur la langue est escrit Romigny; sur chacune des oreilles on lit : Lhuilier senior sur la droite, et Lhuilier minor sur la gauche. Sur le plat de l'os du front est gravé Le Moine d'Asniere. Dans le creux de chaque œil on distingue le Moine secundus et le Moine tertius, à la nuque du col Targny et une longue kiriel de docteurs tournants et retournés comme luy. Les vertèbres et parties des costes sont cachés par un bats, sur lequel est monté un grand vieillard que tout le monde reconnoit, qui tient d'une main la bride de la bête et un bouquet de chardons fleuris, et de l'autre la Bulle en évidence avec une poignée de lettres cachetées.

---

1. Henri, cardinal de Bissy (1657-1737), évêque de Toul, puis de Meaux, cardinal en 1715 et cordon bleu en 1724, fut un des plus ardents adversaires des jansénistes.

Cette carcasse d'asne est encore chargée de deux eschelles à crochet qui tiennent au bats, et à chaque crochet les portraits ou les noms des grands docteurs constitutionaires, moines et autres. Sur tous les os du squelette on voit les noms des hommes illustres de la même farine. Vers la dernière des vertèbres, près de la queue, est gravé L'Etang avec sa perruque de travers, Lhilet avec son manteau crotté, et Grand Colas avec son petit chappeau. Au dernier petit osselet de la queue est le dernier docteur qui a reçu le bonnet à son aise sans coup ferir dans une chapelle domestique.

L'asne, quoyque carcasse, rue contre une foule innombrable de vénérables docteurs qui sont la vraye faculté de théologie de Paris; ils sont tous avec leurs fourrures et par dessus tout l'armure dont saint Paul [aux Éphés., chap. vi] ordonne aux chrétiens d'être revêtus, pour pouvoir resister aux embusches du diable. Les quatre Evangelistes, les Pères de l'Église grecque et latine forment une ceinture qui les environne. Autour des os des jambes de la bête asine se lisent les noms de Gaillande, Courceaux, Mongrif, et d'autre jeunesse doctorisée. Dans un coin de l'estampe, près de l'auge, les docteurs sulpitiens appellent une troupe de petits bacheliers et leur taillent des fourrures doctorales avec des peaux d'asnes passées en huile.

Sous les pieds de l'asne est escrit en gros caractères : Carcasse de la faculté de théologie de Paris, 1730.

Le graveur avertit que cet ouvrage est de deux prix : 6 liv. pour les souscripteurs et 12 liv. pour ceux qui n'auront point souscrit. On délivrera les souscriptions à Lion chez le libraire qui débite le breviaire et à Paris en Sorbonne. On n'auroit pas pris le party de la souscription, et l'estampe seroit d'un prix médiocre, s'il n'étoit survenu quantité de docteurs et de moines surtout, qui n'ont d'autres ressources pour faire parler d'eux que d'occuper une place, fusse dans l'ombre de la gravure.

(Arch. nat., U 374.)

Les personnes qui sont au courant des querelles religieuses du XVIIIe siècle saisiront sans doute les allusions de cette estampe. L'année 1730 est un des moments où la lutte entre jansénistes et molinistes, à la suite de la mort du diacre Paris et des événements du cimetière Saint-Médard, prit un caractère particulièrement violent. Il se pourrait bien que la gravure n'ait jamais été exécutée. Si un de nos lecteurs la connaissait, nous lui serions reconnaissant de nous l'indiquer et de nous dire si elle répond à la description donnée ci-dessus.

J. G.

NOTES BIOGRAPHIQUES
SUR LE SCULPTEUR *CORNEILLE VAN CLÈVE.*
(1731.)

Document communiqué par M. Ét. Charavay.

Bien que les notes suivantes aient été utilisées par le comte de Caylus pour la biographie de *Van Clève* dont il donna lecture à l'Académie vers 1748[1], elles contiennent encore sur certaines particularités de la carrière de l'artiste, notamment sur la querelle académique à laquelle le biographe n'a cru devoir faire qu'une allusion voilée, des détails qui ne sont pas sans intérêt. C'est ce qui nous décide à publier ces notes sur un artiste qui d'ailleurs occupe un rang honorable dans la nombreuse phalange des sculpteurs du règne de Louis XIV.

J. G.

Corneille Van Clève, sculpteur, originaire de Flandres, mais né à Paris en 1645, Agréé le 30 mars 1680. Sujet donné pour sa réception : Une figure représentant Polyphême. Un an pour l'exécuter.

Reçu Académicien sur cette figure le 26 avril 1681, exemt du don pecunier, tant elle fut trouvé belle, et à cause de son exactitude à la fournir dans le terme prescrit, laquelle mérite d'autant plus d'éloge qu'elle devient de jour en jour plus rare.

Adjoint à Professeur à la place de M. *de Nameur*, le 7 décembre 1691.

Professeur à la place de M. *Raon*, le 26 septembre 1693.

Adjoint à Recteur à la place de M. *Regnaudin*, 3 juillet 1706.

Directeur à la place de M. *de Troy*, le 4 juillet 1711.

Recteur à la mort de M. *Girardon*, 28 septembre 1715.

Chancelier à celle de M. *Coyzevox*, M. *Coypel* s'étant désisté volontairement des prétentions qu'il auroit pu former à cette dignité, 26 octobre 1720.

Conteste, en sad. qualité de Chancelier, la faculté de présider l'Académie, en l'absence du Directeur, à M. *de Boullongne*, Recteur en exercice, se fondant sur la prééminence de sa charge, quoique M. *de Boullongne* eût pour lui la disposition textuelle

---

1. *Mémoires inédits des Académiciens*, t. II, p. 73-79.

des Statuts. Arrêté par l'Académie qu'en attendant que cette affaire pût être discutée plus amplement, les Statuts seroient exécutés par provision (23 octobre 1721).

L'affaire portée devant M. le Protecteur (M. le duc d'Antin), il en envoia la décision à l'Académie par une lettre qu'il écrivit à M. *Coypel*, Directeur. Par cette lettre, lad. *Présidence et la préséance en l'absence du Directeur sont adjugées au Recteur en quartier, et même, à son défaut, à l'Adjoint à Recteur qui serviroit pour lui, conformément à l'article X des Statuts de 1663, que le Roi veut* (*en la lettre*) *qu'on exécute en cette occasion sans difficulté* (22 novembre 1721)[1].

M. *Van Clève* mourut la nuit du 30 au 31 décembre 1732.

On cotte parmi ses ouvrages de marque : Le groupe du lion qui terrasse le loup, qui se voit en bronze au parterre d'eau à Versailles. — Un Mercure, terme en marbre. — Plusieurs Amours tenant des guirlandes, au grand salon de Versailles. — Le grand groupe des Tuilleries représentant la Loire et la Loirette (*sic :* le Loiret). — Le petit groupe de la Vierge et du Crucifix et les deux Anges qu'il a légués à la parroisse de Saint-Germain et qui se voient sur le grand autel.

En bas de la première page, on lit cette note : « Ce petit incident peut jetter une petite variété dans le morceau de M. le comte, d'autant qu'il renferme une loi fondamentale sur le point dont il s'agit. Il paroîtroit plus étonnant que M. *Van Clève* eût soutenu une pareille cause si l'on ignoroit que M. *Le Brun* lui en avoit donné l'exemple et avoit fait décider la question, müe ici par M. *Van Clève*, en sa faveur (4 mars 1663); mais c'étoit par intrigue, et ici c'est la règle qui décide. »

Dans une note sur *Van Clève* donnée par Le Gros et jointe à la précédente, on trouve les détails suivants :

Il se nommoit *Corneil Van Clève*. Il est mort le 1er janvier 1733, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Son père se nommoit aussi *Corneil*. Il étoit orphelin. Il a eu huit enfans dont celui-ci étoit l'aîné.

Anguier, qui a fait la porte Saint-Martin, fut son maître. Il a travaillé aux Invalides où il a fait la Vierge, le maître autel de

---

1. Voy. *Procès-verbaux de l'Académie*, publiés par M. A. de Montaiglon, t. IV, p. 323.

la chapelle de Versailles. Un des fleuves des Tuileries et plusieurs autres ouvrages à Marli et dans les jardins de Versailles, à Notre-Dame et ailleurs, à rechercher.

A la maison professe des Jésuites, il a travaillé à l'embellissement de la chapelle où sont conservés les cœurs des princes et des princesses de la maison de Condé; tous les ornemens sont d'une belle invention. La principale figure au milieu de l'arc de face et tous les accompagnemens sont de bronze, très richement dorés.

Il a été à Rome à la pension du Roi. Il arriva en Italie en 1671 et y demeura six ans.

Il a étudié le *Bernin*. Il a resté trois ans à Venise. Il étoit vif, aimant beaucoup le travail, se levoit tous les jours à sept heures du matin, ce qu'il a fait jusques à sa mort, pour étudier et travailler; bon cœur, affable, très honnête homme, aimoit à être caressé, se confiant aisément à ceux qui le voyoient souvent, ne croyant pas que l'on fût capable de le tromper; aussi a-t-il été souvent duppe, principalement sur la fin de ses jours. Il étoit sobre, et n'avoit aucun deffaut, ni goût pour le jeu, le vin ou les femmes, quelque jeune qu'il ait été. Il a vécu retiré. Il faisoit chambrée à Rome avec *Launai* et *Donigi*, celui qui est établi à Vérone.

Il n'a eu qu'un fils; il étoit sculpteur et est mort en 1710, à l'âge de vingt-huit ans, après avoir été à Rome, agrégé à l'Académie.

Il voyoit peu de monde. Sa retraite et son genre de vie n'ont laissé aucun événement de sa vie.

Ces papiers ont passé par les mains de Caylus, qui a rédigé, comme on l'a dit plus haut, une vie de *Van Clève*, si même ils n'ont pas été faits expressément pour lui et sur sa requête. Voici comment le biographe a parlé de la discussion de préséance que le sculpteur eut avec *Boullonge :* « Il n'est que trop prouvé que la solitude répand assez ordinairement une sorte de difficulté dans le caractère; aussi quelquefois il fut épineux dans vos assemblées, s'imaginant qu'on vouloit lui manquer, non tant à lui qu'à la place qu'il occupoit, car il aimoit l'Académie; cet exemple, fourni par un des meilleurs hommes qui fût au monde, nous prouve bien que tout a ses inconvénients quand on ne s'arrête pas aux bornes justes et convenables. »

BERNARD LÉPICIÉ

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

(1750.)

Document communiqué par M. Ét. Charavay.

M. Lenormand de Tournehem devint directeur général des Bâtiments du Roi, grâce à la faveur de Mme de Pompadour, en 1745. Il céda ces fonctions au comte de Vandières, qui devint plus tard le marquis de Marigny, en 1751. C'est donc entre ces deux dates que se place la requête de *Lépicié* que nous publions ci-après.

Bernard Lépicié remplaça Dubois de Saint-Gelais, en qualité de secrétaire historiographe de l'Académie de peinture, le 26 avril 1737[1]. Il avait trente-neuf ans seulement et n'était pas encore membre de l'Académie, où il ne fut admis que le 31 décembre 1740. On sait qu'il prit ses fonctions d'historiographe au sérieux et qu'il fit imprimer de son vivant les *Vies des premiers peintres du Roi* et un *Catalogue raisonné des tableaux du Cabinet du Roi*. On comprend qu'une pension de trois cents francs était une faible indemnité de tous les dérangements et des travaux que lui causaient ses devoirs académiques. Si la pension qu'il sollicitait se fit attendre quelque temps, du moins obtint-il par brevet du 2 juillet 1748 un logement aux galeries du Louvre, devenu vacant par la mort de l'architecte *Jossemain*[2]. C'est dans ce logement que mourut *Bernard Lépicié*, le 17 janvier 1755.

J. G.

A Monsieur de Tournehem, Directeur général des Bâtimens du Roy.

Monsieur,

Lépicié, secrétaire perpétuel et historiographe de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, a l'honneur de vous faire ses très humbles représentations au sujet du travail des deux places qu'il occupe et du peu de rétribution qu'il en retire.

Comme secrétaire, il est d'exercice toute l'année, assujeti à se trouver indispensablement à toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires pour rédiger les délibérations et les coucher sur le registre.

---

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 91.
2. Voy. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture* publiés par A. de Montaiglon, t. IV, p. 201.

Il est chargé de projetter toutes les lettres de l'Académie, de répondre à celles qui lui sont écrites et de dresser tous les mémoires dont la Compagnie peut avoir besoin.

Une chose qui le détourne considérablement de ses affaires particulières, c'est qu'étant éloigné de l'Académie, il est forcé de s'y transporter souvent pour consulter les registres sur les difficultez qui lui sont proposées et sur les certificats qui lui sont demandés.

L'histoire de l'Académie, à laquelle il travaille, est encore un objet immense par raport aux diverses recherches qu'il a été obligé de faire. Cependant, pour tous ces différens travaux, il n'a que trois cens francs d'émolumens, ce qui n'étant pas suffisant pour le dédomager de la perte de son tems et de ses peines; il espère, Monsieur, que votre équité généreuse voudra bien y supléer en lui accordant de plus une pension de Sa Majesté comme aux autres officiers de l'Académie.

EXPOSITION DES TAPISSERIES DE LA COURONNE

EN 1755, LE JOUR DE LA FÊTE-DIEU.

Pièce communiquée par M. de Brébisson.

Sous l'ancienne monarchie, et même depuis 1800, tant que les processions eurent la liberté de sortir sur la voie publique, ces solennités religieuses offrirent une excellente occasion de mettre sous les yeux du public les tentures déposées soit au garde-meuble royal, soit dans les greniers des particuliers. Il faut bien l'avouer, si cette magnifique décoration donnait aux cérémonies religieuses une pompe extraordinaire, les possesseurs de ces précieux tissus trouvaient là une occasion unique de se faire honneur des riches productions de la Flandre ou de la manufacture des Gobelins. Une notice, communiquée par M. Émile Travers et reproduite en 1877 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français* (p. 121), nous a fait connaître les pièces choisies en 1789 pour décorer les rues que devait parcourir la procession de la Fête-Dieu aux environs des Tuileries. Les plus belles tapisseries de la collection royale, notamment les quatorze panneaux de la grande *Histoire du Roi*, faisaient partie des quatre-vingt-un sujets énumérés sur la petite notice imprimée que M. Travers avait bien voulu jadis nous communiquer. Depuis cette époque, nous avons retrouvé plusieurs opuscules analogues; il s'agit bien

encore de tentures montrées au public à l'occasion de la Fête-Dieu; mais le lieu d'exposition n'est plus le même. Les chefs-d'œuvre des Gobelins sont employés cette fois à la décoration de la manufacture même, qui ne pouvait renoncer à une aussi bonne occasion de montrer un choix de ses plus belles productions, soit anciennes, soit récentes.

Chaque année, au siècle dernier, il y eut donc exposition de tapisseries le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'Octave. A chaque exposition, une notice succincte apprenait au public de quelle série étaient tirés les panneaux exposés.

Ces documents ont leur utilité. S'ils ne nous apprennent rien sur les grandes suites bien connues comme l'*Histoire du Roi* ou la *Galerie de Saint-Cloud*, ils peuvent aider à déterminer l'époque approximative de l'achèvement de sujets moins célèbres, comme ceux qui sont tirés de l'*Iliade* d'Homère, les scènes tirées des *Opéras* ou les huit panneaux tirés de l'*Histoire de Psyché et l'Amour*. Quel dommage que la notice succincte de 1755 rédigée aux Gobelins, et dont nous devons la communication à la gracieuse libéralité de M. de Brébisson, ne soit pas plus explicite sur les pièces nouvelles de *Cozette* et d'*Audran* qui devaient être montrées dans l'après-midi, si le temps le permettait!

Ces notices imprimées sont aujourd'hui d'une extrême rareté. Elles offrent un intérêt réel pour l'histoire de notre grande manufacture nationale; nous ne saurions trop engager ceux de nos lecteurs ou de nos correspondants qui en posséderaient quelque exemplaire à nous en adresser une copie fidèle. Nous nous empresserons de la reproduire ici.

J. J. G.

EXPLICATION
des Tapisseries
ouvrages
DE LA COURONNE

Qui seront exposées dans la Manufacture Royale des Gobelins, le Jeudi vingt-neuf Mai 1755 jour de la Fête-Dieu, le Jeudi suivant, et, comme les autres années précédentes, il y aura, le Dimanche treize Juillet, un Reposoir sous la grande porte de la dite Manufacture, dont la façade sera tendue[1].

Des deux côtés de la Porte d'entrée, une Tenture de l'*Histoire*

1. Cette brochure avait un titre, qui est la répétition exacte de celui qui est en tête de la notice. Au milieu de ce titre se voit l'écusson royal; enfin,

du Roi Louis XIV, rehaussée d'Or, en quatorze Pièces, d'après les Tableaux de M. *Wandermeulen*, où l'on trouvera à chaque Pièce une Inscription du Sujet représenté et exécuté par Messieurs *de la Croix*, *le Blond* et *Monmerqué*[1].

Sous la grande Porte, quatre Pièces de l'*Histoire de Moïse*, Pièces curieuses, d'après le *Poussin*, executées par Messieurs *Jans* et *Delatour*.

En entrant dans la première Cour, quatre Pièces des *Elemens*, d'après M. *le Brun*, dont deux à droite et deux à gauche, exécutées par M. *Delatour*.

En suivant à droite, six Pieces de la *Gallerie S. Cloud*, représentant le Printems, l'Eté, l'Automne, l'Hyver, le Parnasse et Latonne, d'après M. *Mignard*, executées par Mrs. *le Blond* et *Cozette*.

En suivant du même côté, trois Pièces des *Conquêtes du Roi Louis XIV*, ensuite plusieurs Pièces des *mois de l'année*, d'après *Paul Lucas*, executées par M. *Audran*.

En entrant dans la seconde grande Cour à droite, trois Pièces des *fragmens de l'Opéra*, scavoir le départ de Renaud, Renaud endormi, et Roland[2], d'après les Tableaux de M. *Coypel*, executées par M. *Monmerqué*, ensuite quatre Pièces de l'*Histoire d'Esther*, d'après M. *De Troys*, scavoir le Couronnement d'Esther, le Dédain de Mardochée, le Triomphe de Mardochée, la Toilette d'Esther, exécutées par M. *Monmerqué*.

Ensuite trois Pièces de l'*Illiade d'Homère* d'après *Coypel* le père, scavoir l'Adieu d'Hector et d'Andromaque, le Départ d'Achille, la Dispute pour les armes d'Achille d'Agamemnon, exécutées par Messieurs *Jans* et *Lefebvre*. De suite deux Pièces du *Nouveau Testament*, d'après M. *Jouvenet*, scavoir la Pêche miraculeuse, J.-C. guérissant les malades, la Scène de J.-C. chez le Pharisien; de l'autre côté de la Chapelle, le Baptême de J.-C., la Résurrection de Lazare, les Vendeurs chassés du Temple. Ensuite trois Pièces de l'*Histoire d'Esther* comme ci-dessus, scavoir l'Évanouissement d'Esther, le Repas, la Prise d'Aman, exécutées par M. *Monmerqué*.

---

au bas, le nom de l'imprimeur et la date : « A Paris, chez Velleyre fils, rue Saint-Jacques, près la fontaine Saint-Severin, au Bon Pasteur, MDCCLV. »

1. C'est la suite en basse lisse, comme l'indiquent les noms des tapissiers.

2. Je ne crois pas que le mobilier national possède aujourd'hui une pièce représentant l'opéra de Roland.

En entrant à droite, après le Pavillon de l'Horloge, une Tenture des *nouvelles Indes*, d'après M. *Desportes*, exécutées par Messieurs *le Blond* et *Cozette*.

En suivant le même côté, trois autres Pièces des *Conquêtes de Louis XIV*.

En retournant à droite la Cour du puits, deux Pièces de l'*Histoire de Louis XV*[1]*;* l'une représentant l'Entrée de l'Ambassadeur Turc dans les Thuilleries, et l'autre la Sortie, d'après M. *Parrocel*, et executées par Messieurs *Lefebvre* et *Monmerqué*.

En suivant, huit Pièces de l'*Histoire de Psiché et l'Amour*, d'après *Jule Romain*, et executées par M. *Monmerqué*.

Si le tems le permet, on fera voir quelques pièces nouvelles dans l'Après-Midi exécutées par Messieurs *Audran* et *Cozette*.

Fait aux Gobelins, ce 27 *Mai* 1755. COZETTE, *Concierge.*

Permis d'imprimer et distribuer, ce 28 Mai 1755. BERRYER.

J. LE LORRAIN.

(1758.)

Les graveurs de sceaux, quelle que soit leur habileté, sont en général peu connus. A peine leur nom a-t-il été conservé. Comme ils ne signent pas leurs œuvres, personne ne s'occupe d'eux. Ceux qui appartiennent au moyen âge intéressent quelques curieux; mais on relègue assez volontiers parmi les simples artisans nos graveurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Est-ce juste? Il y avait parmi eux pourtant de véritables artistes d'une singulière habileté, et dont les œuvres anonymes sont parfois de réels petits chefs-d'œuvre. Un sceau bien composé et bien gravé vaut bien une médaille. Mais nous aurons beau dire et beau faire, rien ne saurait prévaloir contre une prévention ou un préjugé.

Toutefois, quand l'occasion s'en présentera comme aujourd'hui,

---

1. Cette indication est curieuse; je ne crois pas qu'elle fût déjà connue. L'*Histoire de Louis XV* ne fut pas poussée plus loin, et les deux charmantes compositions de *Parrocel* n'ont jamais été traduites qu'une seule fois sur le métier.

nous n'hésiterons pas à publier les documents qui nous apprennent le nom d'un de ces maîtres modestes et oubliés. Celui qui signe le mémoire suivant porte un nom célèbre dans les arts. Jal a retrouvé son nom dans les registres de l'état civil parisien. Grâce à ses recherches, nous savons que *Jean-Baptiste Le Lorrain* était fils de *Pierre Le Lorrain*, maître graveur, le frère du sculpteur académicien, et signa l'acte de décès de son oncle où il prend la qualité de graveur du Roi. Il mourut lui-même le 13 juillet 1778, dans la cour du Palais, quartier général des graveurs de sceaux. Ses cousins, qui assistèrent à son inhumation, lui donnent le titre de « graveur ordinaire du Roi en son artillerie. »

J.-J. G.

Mémoire pour M. de Cremille *d'ouvrages de gravure faitte par moy* Le Lorrain, *graveur ordinaire du Roy pour l'artillerie.*

Premièrement, fourni et gravé cinq sceaux en argent avec leurs manches d'ébeine aux armes de mondit sieur, à 30 l. la pièce, pour ce. 150 l.

Plus, fourni et gravé aux mêmes armes dix-neuf cachets d'argent à queue, dans des étuis de roussete verte, à 36 l. la pièce, pour ce. 684 l.

Plus, fourni et gravé aux mêmes armes dix sceaux en cuivre, avec les manches de bois noirci, à 21 l. la pièce, pour ce 210 l.

Total. . . . . 1,044 l.

J'ay reçu le contenu au présent mémoire montant à la somme de mille quarante-quatre livres, dont je quite, à Paris, ce seize juillet 1758.

J. Le Lorrain.

(Communiqué par M. Ét. Charavay.)

TABLEAU DE L'ENFANT PRODIGUE

PAR *REMBRANDT*.

(1765.)

Le Catalogue de Smith décrit, sous le nº 117, le *Retour de l'enfant prodigue*, aujourd'hui au Musée de l'Ermitage, tableau qui n'est pas cité dans la liste chronologique des œuvres du maître dressée par M. Vosmaer. Le tableau de Saint-Pétersbourg aurait figuré dans la

galerie de l'Électeur de Cologne, vendue à Paris en 1764. C'est probablement à cette vente que le tableau fut acquis par Joullain pour être recédé bientôt après à l'amateur désigné ici sous le nom bizarre de duc d'Aucerune. Le prix serait une garantie assez sérieuse de l'authenticité de la peinture ; mais le plus curieux de l'affaire c'est l'engagement du marchand de changer la forme de la toile pour la rendre carrée au gré du client. Il résulterait de ce passage que le tableau qui paraît avoir aujourd'hui une forme rectangulaire était primitivement soit rond, soit ovale. Toutes ces questions de détail auraient besoin d'être éclaircies ; nous les renvoyons à l'examen des érudits qui ont fait leur étude spéciale de l'œuvre de *Rembrandt*.

J. G.

Je reconnois avoir recue de Monseigneur le duc d'Aucerune (?) la somme de six mil cinq cent livres, savoir : cinq mil neuf cent livres en argent et un tableau représentant une femme qui enfonce un cloud dans la teste d'un general pour la somme de six cent livres, et ce pour un tableau representant l'Enfant prodigue, peint par *Reimbrandt*, dont je m'oblige de le mettre en forme quaré à la volonté de mondit seigneur, dont je le quitte et de toutte chose.

Fait à Paris, ce 7 mars 1765.

JOULLAIN.

(Tout le billet est de l'écriture du signataire.)

LE PEINTRE *JEAN-BAPTISTE CARVELLE*
À LA COUR DE WEIMAR.
(1782.)

Communication de M. Anatole de Montaiglon.

D'Ansse de Villoison, le savant helléniste, a passé l'année 1782 dans la ville de Weimar où il fut reçu à merveille par la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar, Amélie, et par le Grand-Duc. Il ne s'établissait dans un endroit que s'il y avait des manuscrits grecs à étudier, et la Bibliothèque Ducale lui en offrait de précieux. Le résultat fut le livre assez rare auquel il donna le nom de *Litteræ Vinarienses* et qui parut à Zurich (Turici), 1783, in-4° de 120 p.

Il se compose d'un relevé des notes de divers savants sur les marges d'un exemplaire des *Dionysiaques* de Nonnus, de variantes

d'un manuscrit de l'Odyssée, et de corrections de Scaliger sur divers auteurs Grecs. Ce n'est pas là ce qui intéresse ici, mais on y trouve le nom d'un peintre français, peu connu, dont le nom ne se trouve ni dans Bryan, ni dans Siret. Il doit y avoir de ses œuvres et surtout peut-être des portraits à Weimar, mais je n'ai pas de catalogues de son Musée ni de descriptions de ses palais.

La première fois (p. 27), c'est à propos de l'exemplaire annoté de Nonnus qui porte la signature de ses trois possesseurs successifs :

« Ego autem hæc verba : *Jani Rutgersii*, et *Nicolai Heinsii ex dono patris* et illa *Ex Bibliotheca Joh. Meursii*, quæ legebantur in prima pagina pura exemplaris Nonnii Dionysiacorum, cujus oræ inscriptas emendationes et conjecturas Nonni Dyonisiacorum superiori Epistolæ adjunxi quod propria tantorum virorum manu exarata essent, ideoque cum quodam voluptatis et venerationis sensu ab eruditis inspicienda ab egregio illo Pictore Gallico, nostroque communi amico Johanne Baptista Carvelle, quem qui non amabit, is ab artibus liberalioribus et virtute ipsa prorsus abhorrebit, accurate delineanda et hìc repræsentanda sic curavi :

Nicolai Heinsii ex dono patris.
Jani Rutgersii.
Ex Bibliotheca
Joh. Meursii. »

Ces quatre dernières lignes sont gravées et tirées en repérage. Ce serait peu de chose et ne mériterait pas d'être relevé si on ne trouvait pas ailleurs une autre mention du même peintre. Les pages 70-72 sont consacrées à des distiques ou à des quatrains élégiaques latins, et suivis de la date : « Vinariæ, in Ædibus Serenissimi Ducis regnantis, die 15 februar. ann. 1783. » Les premiers sont sur des bustes officiels de la famille de Saxe-Weimar et du Duc régnant de Saxe-Meiningen « qui cultive la peinture avec beaucoup de succès. » Ceux sur les bustes de M. Herder, Surintendant de l'église et Prédicateur de la Cour, de M. Gœthe, Conseiller privé de S. A. S., et de M. Wieland, Conseiller aulique, sont plus intéressants. Il s'agit bien du grand Gœthe ; comme Villoison doit être l'un des premiers Français qui aient vu Gœthe de près et qui l'aient apprécié, on nous pardonnera de transcrire ses vers, qu'on ne doit guère connaître, parce qu'on n'a pas dû penser à les chercher dans ce volume bourré de grec :

« Augusto et Musis charus, tractavit amores
Lethiferos juvenum, fortia facta Ducum[1],
Atque pari ingenio commissa negotia, doctæ
Mecenas Aulæ Virgiliusque simul. »

Revenons à Villoison et à *Carvelle*. Les trois dernières de ces petites pièces sont :

« Pour le buste de l'Abbé Raynal que S. A. S. a fait faire. — Pour mon buste et mon portrait que leurs AA. SS. Madame la Duchesse mère et Monseigneur le Duc Régnant ont daigné faire faire, » et enfin « vers que M. *Jean-Baptiste Carvelle*, excellent Peintre François, a mis au bas d'une teste qu'il a eu l'honneur d'offrir à S. A. S. Madame la Duchesse Douairière. »

Il est probable que le portrait de Villoison était aussi de *Carvelle*, et que ses peintures comme les bustes pourraient peut-être exister encore à Weimar; c'est affaire à un de nos lecteurs étrangers de faire cette recherche. Notre *Carvelle* n'a été ni de l'Académie Royale, ni de celle de Saint-Luc; ce ne doit donc être qu'un artiste secondaire, mais il n'en était pas moins naturel de relever et de signaler ici son nom.

Anatole de Montaiglon.

RÉCEPTION DE Mmes *VIGÉE-LEBRUN* ET *GUIARD* A L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

(31 mai 1783.)

Pièce communiquée par M. Ét. Charavay, annotée par M. J. Guiffrey.

Les pièces de la nature de celle-ci doivent être rares; nous n'en avions jamais rencontré de pareille jusqu'ici. Celle que nous a communiquée notre confrère M. Charavay offre un intérêt particulier. Elle se rapporte à la séance académique où fut votée l'admission de Mme *Vigée-Lebrun* et de Mme *Guiard*. Une note qui court sur les quatre côtés du billet et se termine au dos entre dans des explications détaillées sur les incidents de cette séance. Il ne sera pas inutile de rappeler que la réception de Mme *Lebrun*, ordonnée par le Roi, sur les sollicitations de la Reine, n'avait pas été admise par la Compagnie sans résistance. Le procès-verbal de la séance du 31 mai 1783[2]

1. *Werther* est de 1774 et *Gœtz de Berlichinghen* de 1773.
2. Tome IX, p. 152.

débute par ce titre significatif : « *Mme Le Brun reçue Académicienne par ordre. Ordre d'écrire à M. le Directeur général relativement à Mme Lebrun.* » Le commentaire est encore plus catégorique. Il montre que la protection particulière de la Reine avait exigé cette admission et que M. d'Angiviller, se conformant au vœu de la Compagnie, avait sollicité un ordre formel du Roi, demandant en outre que le nombre des Académiciennes fût à jamais fixé à quatre. Il ressort des explications données que l'Académie se faisait scrupule d'admettre dans son sein la femme d'un marchand de tableaux, le commerce des tableaux étant expressément interdit à tous ses membres. La lettre de M. d'Angiviller à *Pierre* et le mémoire rédigé pour être présenté au Roi furent annexés au procès-verbal et confirment pleinement ce que nous venons de dire sur les répugnances de l'Académie en présence de cette sorte de contrainte.

C'est peut-être pour prendre sa revanche de la violence qui venait de lui être faite que l'Académie s'empressa de recevoir dans la même séance la femme de M. *Guiard*, peintre de portraits, née *Adélaïde Labille des Vertus*. Il y a plus : tandis que Mme *Le Brun* n'était admise que sur un ordre, Mme *Guiard* obtint vingt-neuf voix sur trente-deux votants, comme le porte la note inscrite sur le billet de convocation très certainement par un des Académiciens présents. Nous n'avons pas reconnu l'écriture, mais ce n'est ni celle de *Renou* ni celle de *Cochin*. La liste des artistes présents nous apprend encore que *Roslin* avait présenté la candidature de Mme *Guiard*. On sait qu'après avoir perdu son premier mari, Mme *Guiard* épousa *Vincent*, son ancien professeur.

J. J. G.

Billet de Convocation à l'Académie[1] :

Partie imprimée : Monsieur, — Vous vous trouverez, s'il vous plaît, à l'Assemblée qui se fera à l'Académie Royale de peinture et de sculpture, samedi, *31e* jour de *may* 178*3* à *4* heures; en laquelle on délibérera sur les affaires qui seront proposées.

J'ai l'honneur d'être, — Monsieur, — Votre très humble et très obéissant serviteur, — *Van Loo.*

Notes ajoutées à la main. — 1° De l'écriture de Van Loo : Il y aura des ouvrages exposés au jugement de l'Académie pour admission. On procédera à l'examen des ouvrages envoyés par les élèves de Rome.

2° *D'une autre écriture en bas et sur les quatre marges du*

1. Les mots en italiques ont été ajoutés à la main dans les vides réservés à cet effet. Le reste du billet est imprimé.

billet : M[me] *Le Brun* a été reçue de l'Académie sur la renommée de ses talents et en conséquence d'une lettre de M. le comte d'Angiviller et d'un mémoire qu'il a présenté au Roi à cette occasion et que Sa Majesté a appostillé pour relever l'interdit contenu dans les status qui exclue tout marchand de tableaux ou sa femme d'avoir accès dans le corps académique, et par laquelle apostille le Roi relevant l'interdit qui s'opposoit à l'admission de M[lle] *Vigé*, femme *Le Brun*, dans l'Académie, en faveur de l'intérest que la Reine prend ainsi que lui à la réputation méritée de lad. *Le Brun*, vu ses rares talents dans la peinture. Il fixe touttefois le nombre de celles qui pourront à l'avenir être admises Académiciennes à quatre uniquement. L'Académie, ayant avec empressement rempli les intentions du Roi et de la Reine en admettant lad. *Le Brun* dans son corps, et voulant de plus reconnoistre avec connoissance de cause et dans la forme ordinaire ses talents, a statué qu'indépendamment de la réception, elle apporteroit incessamment de ses ouvrages, pour qu'ils fusent reconnus par l'Académie assemblée mériter, au vu de tous, la réputation dont ils jouissent, et qu'il soit, pour l'honneur de la dame *Le Brun* et celui de l'Académie, inscript sur ses registres le sentiment qu'en auront porté tous ses membres, et le tout dans la vüe qu'il soit fait époque de la bienfaisance du Roi pour les arts et de sa bonté pour le corps académique en lui laissant touttefois la liberté des suffrages. Il a été statué de même que le Secrétaire écriroit une lettre de remercîment à M. le comte d'Angiviller, Dir. et Ord. Général, sur cette circonstance. Après la réception de M[lle] *Vigé*, dame *Le Brun*, l'on a procédé par voie de scrutin à l'agrément et à la réception de M[me] *Guiar*, peintre. Également les voix prises à l'ordinaire, M[me] *Guiar* a été honorablement reçüe; sur 32 voix, elle en a réuni 29, ayant dans le nombre de ses ouvrages le portrait de M. *Pajou*, professeur. Il a été reçu par l'Académie pour l'un des deux portraits qu'elle doit donner pour sa réception. Son portrait et ceux de MM. Suvé et Beaufort ont reçu les plus grands applaudissements sans préjudicier à la satisfaction que l'Académie en général a marqué pour tous les autres qu'elle a présenté et qui sont tous portraits d'officiers de laditte Accadémie, ayant voulu leur prouver par là qu'elle ne doit à aucune main étrangère ses succès.

Au dos du billet, se trouve, de la même écriture (celle d'un Académicien sans doute), la liste suivante :

Noms des officiers et honoraires amateurs qui ont, par leur présence et leurs voix, opéré la réception de Mme *Guiard* le 31 may 1783.

Directeur : M. *Pierre*, absent par indisposition.

Recteurs et adjoints recteurs : MM. *Pigalle*, *Vien*, P.

De quartier : *Allegrain*, siégeant.

Honoraires Amateurs : Bergeret, de Montulé, l'abbé Pommyer.

Professeurs : *Belle*, *Pajou*, P.[1], *Vanloo*, *Bachelier*, *Caffiéry*, *Doyen*, *Lépicié*, *Brenet*, *Bridant*, *Durameau*, *Gois*, peint à l'huile, *Lagrenée* le jeune.

Adjoints à professeur : *Mouchy*, *Taraval*, *Berruer*, *Menageot*, *Julien*, *Suvé*, P.

Conseillers : *Latour*, *Vernet*, *Roslin*, présentateur, *de Machy*, *Cochin*, *Beaufort*, P., *Loir*.

Secrétaire : *Renou*.

Réunies : 29 voix — 32 voix.

Honoraires associés libres qui ont par leur acclamation pris part au succès de Mme *Guiard*, n'ayant pas de voix au scrutin :

MM. de Bezenval, l'abbé de Saint-Non, le duc de Rohan-Chabot, le comte d'Affry, d'Aguesseau de Fresne.

Tous les Académiciens, n'ayant également point de voix au scrutin, ont également applaudy à la réception de Mlle ....., épouse de M. *Guiar*.

LETTRE DE M. D'ANGIVILLER A *PIERRE*

SUR LES PRIX DE ROME DE 1784.

Communiquée par M. Étienne Charavay.

La lettre suivante renferme des remarques curieuses sur certains abus qui commençaient à s'introduire dans l'école de l'Académie. M. d'Angiviller a beau maintenir le règlement et le droit du souverain d'attribuer la pension de Rome comme une faveur indépendante du concours, il aurait eu bien de la peine à faire prévaloir une pareille doctrine avec toutes ses conséquences à la fin du XVIIIe siècle.

Tout ce que le Directeur des Bâtiments dit des secours accordés par des particuliers aux lauréats de l'Académie est parfaitement judi-

1. Le P placé après les noms de *Pajou*, *Bachelier*, *Suvée* et *Beaufort* veut sans doute dire professeur.

cieux, mais il est bien difficile de blâmer les mécènes généreux qui s'intéressaient aussi vivement au succès de nos jeunes artistes, ainsi que M. d'Angiviller l'avoue lui-même.

Cette lettre aurait été bien placée à la suite du procès-verbal de l'Académie relatif aux prix de 1784; mais elle ne nous avait pas encore été communiquée quand M. de Montaiglon a publié le tome IX des *Procès-verbaux de l'Académie*. D'autre part, il eût été bien long d'attendre que la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de Rome* ait atteint la période à laquelle cette lettre se rapporte.

J. J. G.

A Versailles, le 12 septembre 1784.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, les certificats d'envoy à Rome des trois artistes ayant gagné les premiers prix de Peinture et de Sculpture. J'ai vu avec une satisfaction particulière le mérite distingué des compositions qui les ont obtenus et surtout celui de la composition du s. *Drouais*. Vous m'annoncez même que l'année prochaine pourra être également féconde en excellens prix. J'en accepte bien volontiers l'augure.

Je ne puis cependant m'empêcher de vous faire quelques observations sur diverses choses qui se sont passées à l'occasion de ce concours et qui m'ont paru extraordinaires. Je ne parle pas de l'enthousiasme qui a engagé les camarades des candidats qui ont gagné les prix à les couronner et à les porter en divers lieux comme en triomphe. Je regarde cela comme une explosion de la satisfaction et de l'approbation de jeunes gens, qui pourroit cependant, suivant les circonstances, avoir ses inconvéniens. Mais j'ai appris que le s. *Drouais*, sans attendre l'expédition de son certificat d'envoy à l'Académie de France, en qualité de pensionnaire, est parti comme si c'étoit un droit acquis. Je crois par cette raison devoir vous observer, et par votre entremise à l'Académie, que l'envoy à la pension de Rome n'est point une suite nécessaire du gain du prix, et que c'est une grâce du Roi entièrement indépendante. La distinction toutefois avec laquelle ce jeune artiste a remporté son prix m'a engagé à excuser sa précipitation et à faire expédier son brevet. Mais je souhaite que l'Académie soit instruite de ma manière de penser à cet égard, afin que, dans des circonstances semblables, les maîtres des jeunes gens qui auront gagné les prix leur inspirent plus de circonspection.

J'ai été d'ailleurs informé que les deux autres candidats qui

ont gagné les prix ont reçu de quelques personnes des secours plus ou moins considérables pour le voyage de Rome; et c'est un objet sur lequel il m'a paru aussi nécessaire de marquer à l'Académie ma manière de penser. Le zèle et la générosité de ces personnes sont sans doute dignes d'éloges, mais je pense que des jeunes gens qui avoient la perspective d'être envoyés à Rome aux frais du Roi ne devoient pas accepter ces secours. Lorsque le Roi en effet envoye un jeune artiste à Rome, il le défraye de son voyage, il l'entretient et le nourrit pendant son séjour dans cette capitale et lui donne tous les autres secours nécessaires pour son instruction, ainsi que tout le monde sçait, et d'après cela je trouve qu'il n'est ni fort décent, ni fort dans les règles de la délicatesse, dont un artiste doit se piquer, d'accepter des secours étrangers. Il pourroit arriver qu'un jeune artiste fût tellement privé d'aisance, de sa part ou de ses parens, qu'il eût besoin de quelques secours extraordinaires pendant son séjour à Rome; mais alors, sur le compte que vous m'en rendrés, j'y pourvoirai convenablement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'ANGIVILLER.

ANTOINE COYZEVOX.

Un excellent article publié par la *Revue de l'Art français* (numéro d'octobre dernier) apporte un premier éclaircissement à la question controversée de l'origine française ou espagnole de notre grand statuaire *Antoine Coysevox;* qu'il soit permis à un amateur d'apporter aujourd'hui sa contribution à cette recherche. Oui, *Coysevox* était bien d'origine française, et son père *Pierre Coysevaud* (ou *Quoyseveau...*, etc.) était bien né à Dampierre-lès-Montbéliard ou Dampierre-sur-le-Doubs, ainsi que l'établit l'article en question de la *Revue de l'Art français*. Mais je crois qu'on peut aller plus loin et dire que le père de *Coyzevox*, toute son ascendance paternelle et le nom même de sa famille sont bien français. Je ferai remarquer en effet qu'à dix ou onze lieues de Dampierre-sur-le-Doubs, dans l'arrondissement de Lure, à la frontière du département du Doubs, se trouve la commune de *Coisevaux*. N'est-il pas tout simple et tout naturel de penser que ce nom de localité fran-

çaise a donné son nom à la famille du grand sculpteur qui en tirait sans doute son origine à une époque reculée?

M. Anatole de Montaiglon, à qui j'ai soumis cette remarque et ma manière de voir, partage complètement cette opinion, et il regarde aussi comme excessivement vraisemblable que de ce village vient le nom de famille de notre grand statuaire, nom qui se prononçait sans faire sonner l'*x* final, ainsi que se prononce de nos jours encore le nom du village en question. Ce n'est pas un exemple isolé de nom de lieu porté par une famille; j'ai ici autour de moi des familles Mergey, Marcilly, Villiers, Gy, Avon, Chamarande, Chaumont, Romagny, Thivet et cent autres, qui portent des noms de localités, et chacun peut faire les mêmes remarques autour de soi; leurs familles vinrent évidemment à l'époque où les noms se formèrent, se fixèrent et devinrent héréditaires dans les familles : je vois encore nos villageois surnommer du nom de son lieu d'origine un étranger qui vient se fixer parmi eux, et ce surnom deviendrait vite héréditaire sans la fidélité de l'état civil. C'est évidemment de cette façon que s'est formé le nom de la famille *Coysevaue* ou *Coisevaue*, par suite d'origine de cette localité, si proche de Dampierre-sur-le-Doubs d'où il est prouvé que le père du statuaire était originaire.

Avant de finir, je saisis l'occasion de donner ma manière de voir sur une autre question intéressant la famille du sculpteur *Coysevox*. L'Armorial de Riestap dit : « *Coysevox*, en l'Ile-de-France, portant d'azur à trois écussons d'argent accompagnés d'une fleur de lys d'or en abîme. » D'autre part, la *Description anonyme de l'église Saint-Eustache*, imprimée chez Dentu en 1855, s'occupe, à la page 175, de la chapelle de l'Académie de peinture et sculpture et dit qu'on a retrouvé, sous le badigeon de cette chapelle, les armoiries de cette Académie. Elle ajoute : « Le Roi, pour faire honneur à *Antoine Coisevox*, son célèbre sculpteur et recteur de ladite Académie, appliqua son blason à la Communauté en lui permettant d'y ajouter le lis royal, qui seul le distingue de celui de son chef. » Ainsi les armoiries d'*Antoine Coysevox* seraient les trois écussons, le Roi y aurait ajouté la fleur de lis pour l'emblème de l'Académie et, d'après Riestap, *Coysevox* aurait fini par ajouter aussi à son écusson cette fleur de lis, en sorte qu'il aurait fini par porter les mêmes armes que l'Académie. Je m'empresse de dire que les deux auteurs sont également dans l'erreur. *Coysevox*, comme chef de l'Académie, a

pu sceller souvent aux armes de ce Corps, mais il n'avait pas d'armoiries personnelles. Les trois écussons sont très anciens comme emblèmes parmi les Communautés de peintres et de sculpteurs. M. de Montaiglon m'a affirmé les avoir trouvés en Allemagne dès l'époque d'*Albert Dürer;* ils symbolisaient sans doute la réunion des trois grandes branches de l'art : peinture, sculpture et architecture. En France, on trouve, dès l'époque d'Henri IV, le même emblème aux trois écussons avec le lis royal au centre porté par des Communautés de peintres et de sculpteurs. Louis XIV et *Coysevox* n'ont donc rien à voir dans cet écusson plus ancien qu'eux. Le premier volume des *Nouvelles Archives de l'Art français* donne le sceau de l'Académie de peinture et sculpture portant bien les trois écussons et les fleurs de lis employé par l'Académie vers 1646 (*Coysevox* avait six ans!). Riestap et la Notice sur Saint-Eustache commettent donc une grosse erreur. Les armoiries de l'Académie, retrouvées sous le badigeon de sa chapelle à Saint-Eustache, ont été de nouveau recouvertes par la peinture, mais on les a dessinées sur la clef de voûte de cette chapelle, où elles font une bizarre figure, étant couchées sur un faisceau de drapeaux, entourées d'attributs militaires, timbrées de casque et de couronne, etc.; on les a mises là à la place de l'écusson effacé de quelque grande famille militaire, et c'est une hérésie héraldique qu'ont commise les restaurateurs de la chapelle de l'Académie, car un emblème sur un sceau de Communauté ne peut avoir d'attributs personnels et nobiliaires comme casque et couronne, ni d'insignes militaires, comme drapeaux, lances et tambours. Ce doit être ce qu'on appelle un écusson *nu*, sans ornements extérieurs. Au surplus, ces armes de l'Académie de peinture et sculpture, qui étaient communes à tous ses membres et avaient été d'abord celles de Saint-Luc, étaient si peu celles d'*Antoine Coysevox* que ses descendants, étant parvenus à une situation quasi nobiliaire comme officiers des armées, chevaliers de Saint-Louis et possesseurs de fiefs, prirent des armoiries dont je possède encore le cachet en or et des épreuves sur toutes leurs lettres; elles portaient : d'azur à la fasce d'or chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un coq aussi d'or. Couronne de comte. Deux lions en supports.

A. de Mauroy.

ADRESSE D'UN MAITRE TAILLEUR

AU COMITÉ DE CONSTITUTION

POUR DEMANDER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS[1].

(1790.)

A Messieurs les honorables membres
du Comité de Constitution.

L'empire de la liberté et sans bornes; il s'étend non seulement sur les opignons, les mœurs, mais en particulier sur l'éducation. Pères despotes qui exercez sur vos enfants, encore jeunes, une tyrannie à laquelle répugne la nature, apprenés à connoître les bornes de votre pouvoir et scachés que les penchans, les inclinations, le germe de l'esprit et des talens naissent avec eux, que vous n'en ferez jamais que des sots et des êtres inutiles dans la société si, loin de les contrarier, vous ne vous appliquez de bonne heure à étudier leur naturel et à faire tous vos efforts pour les seconder.

Nous apportons tous en naissant, on le sçait, une disposition, une aptitude pour une profession quelconque, et l'homme dépourvu de tout espèce de talents est aussi rare qu'un génie universel. Ce principe qui est fondé sur l'expérience m'a fait naître, Messieurs, le projet d'une école gratuite des Arts et Métiers à l'instar de celui d'Athènes, où on étalera aux yeux de la jeunesse les instruments en tout genre de tout ce qui est du ressort de l'esprit humain. On y enverra les enfants dans un âge encore tendre où le génie seul parlera en eux; on les suivra à la piste; on épira l'attrait invincible qu'ils éprouveront à la vue des objets qui constatent leurs inclinations individuelles. Leur génie, sans qu'ils s'en doutent, se développera aux yeux des maîtres de cette école qui doivent être des hommes éclairé et de génie eux-même pour mieux seconder les véritables intentions de la nature. Voilà la seule et unique route qu'il faut prendre pour faire des citoyens, les rendre utiles à la patrie, disons à l'Univers.

On va m'objecter qu'il existe déjà parmi nous une école gratuite pour les arts et métiers, je répondrai à cela en demandant

1. Nous donnons cette singulière pétition enfouie dans les papiers du Comité de Constitution à titre de curiosité et comme un signe caractéristique du travail qui se faisait alors dans tous les cerveaux. — J.-J. G.

ce qu'il en résulte de si avantageux jusqu'ici. Le gain des maîtrises, dira-t-on; mais la liberté nous rend tous nos droits à cet égard; l'effet donc doit anéantir la cause.

Dans l'établissement que nous proposons, on se fera gloire de seconder les heureuses dispositions en tout genre de nos jeunes frères. L'infortune sera par préference le tendre objet de nos soins les plus empressés. On doit être bien satisfait de pouvoir former des citoyens, de les mettre à l'abri de l'indigence par l'exercice d'une profession pour laquelle ils étoient nés; en bénissant nos travaux, ils contriburont à notre bonheur par leur sensibilité reconnoissante. Ce sont les vœux de l'auteur de ce projet qu'il offre aux lumières et au patriotisme de messieurs les honorables membres du Comité de Constitution. Il vous en dévelopera le plan quand il vous plaira, Messieurs, lui en prescrire l'ordre.

SARRAZIN,
Maître tailleur et costumier, rue Saint-Denis,
n° 396, Section Mauconseil.

A Paris, ce 15 octobre 1790.

(Archives nationales, D IV, 49, dossier 1398, n° 2.)

LA MANUFACTURE DE LA SAVONNERIE EN L'AN V.

On connaît par de nombreux témoignages la situation précaire des manufactures nationales pendant la période révolutionnaire. Les ateliers de la Savonnerie partagèrent sous ce rapport la destinée des Gobelins, de Sèvres et de Beauvais. On voit même, par la pièce suivante, qu'ils se plaignent d'avoir été plus mal traités encore. La supplique adressée au ministre des finances par le Directeur *Duvivier* et par une partie de son personnel nous a conservé les noms des ouvriers de la manufacture, ou du moins des plus notables. On s'occupe peu, généralement, de ces modestes artisans auxquels on doit cependant de véritables chefs-d'œuvre. C'est une injustice, selon nous; les artisans de la Savonnerie avaient autant de mérite et en ont encore autant aujourd'hui que les tapissiers de haute ou de basse lisse. Ils méritent d'être traités de la même façon, et c'est pourquoi nous ne voulions pas laisser échapper cette occasion de faire connaître les noms des travailleurs qui soutinrent à un moment bien difficile une des industries nationales qui font le plus d'honneur à la France et que l'on aurait le plus grand tort de laisser disparaître.

J. J. G.

De la manufacture nationale de la Savonnerie,
ce 11 nivôse 5e année.

Au Citoyen Ministre des finances, Duvivier, directeur de la manufacture nationale de la Savonnerie.

Citoyen,

Je vous prie de prendre en considération la fâcheuse position des artistes, ouvriers et employés de cette manufacture qui n'ont reçu depuis fructidor que trois cents francs en tout pour les vingt-six personnes qui y sont attachées.

Je vous pri de vouloir bien écrire au Comité de Trésorerie et lui demander s'il y a des raisons pour que cette manufacture (bien moins lourde à satisfaire que Sèvres et les Gobelins) est oubliée, puisque les autres sont payées de vendémiaire et un à compte sur brumaire.

Lassé de me transporter tous les jours à la Trésorerie depuis deux mois sans succès, je ne puis qu'implorer votre bienveillance qui a déjà été sollicitée par le ministre de l'Intérieur.

Salut,

DUVIVIER.

En tête cette note : Faut-il écrire à la Trésorerie? Il a été écrit le 21 nivôse pour inviter la Trésorerie à payer des à comptes.

Au Ministre des finances.

Citoyen,

Ce sont les citoyens Directeur et artistes ouvriers de la manufacture nationale des tapis, ditte la Savonnerie, qui vous représentent que voilà trois mois qu'ils sont sans salaire et sans pain, et que, malgré vos ordres réitérés, c'est toujours sans succès qu'ils se présentent tous les jours à la Trésorerie. Ils vous prient donc de vouloir bien prendre des moyens prompts et efficaces pour les faire payer de ce qui leur est dû depuis fructidor, si vous voulez prévenir la ruine de cet intéressant établissement.

Salut et fraternité,

DUVIVIER, Directeur,

GODEAU, BABIN, NOEL, RICHY, JOANNES fils, NOBLET, BRUNET, LE ROY, VIRTON, MEQUET, JOANNES père, HERVOIR, CAILLAT.

Nota. Les deux manufactures du même département, les Gobelins et Sèvres, ont été comprises dans les distributions et celle-ci oubliée.

Voudriez vous bien nous recommander expressément au Comité de Trésorerie pour nous faire comprendre dans les distributions.

LETTRE DE LUCIEN BONAPARTE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SUR LES DÉSORDRES QUI SE PRODUISENT DANS LA COUR DU LOUVRE.

Communication de M. Jules Guiffrey.

Paris, le 6 thermidor de l'an 8 de la République française une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Guerre.

Les savans et artistes, mon cher Collègue, qui ont obtenu du Gouvernement des logemens au Palais national des Sciences et Arts se plaignent depuis longtems des indécences qui se commettent journellement dans les cours de ce palais par des jeunes prostituées et des vagabonds. L'architecte Directeur, que j'ai consulté sur les moyens d'y rétablir l'ordre, m'a fait à cet égard diverses propositions, dont l'une porte sur la nécessité d'augmenter la garde du Palais national des Sciences et Arts, de manière à ce qu'il puisse être placé quatre factionnaires de plus dans la principale cour, afin d'empêcher qu'il ne s'y passe rien de contraire aux mœurs et de veiller à ce que ce beau monument ne soit pas dégradé par les malveillans. Cette partie des propositions de l'architecte rentrant dans vos attributions, je vous prie, mon cher Collègue, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que la garde soit augmentée dans une proportion suffisante pour que les quatre factionnaires demandés puissent être placés dans l'intérieur de la principale cour.

Je vous salue,

L. BONAPARTE.

JEAN PELLERIN, VERRIER.

(1448.)

Communication de M. H. Herluison.

Nous avons inutilement cherché le nom de *Jean Pellerin* dans les ouvrages de Léon de Laborde, de Jal, etc. Cet artiste, si tant est que ce soit un artiste, est pour nous un inconnu. Accueillons-le. Peut-être produira-t-il ses lettres de maîtrise. La quittance qui va suivre n'a rien d'ambitieux.

H. J.

L'an mil IIII^c XLVIII, le XIe jour de juillet, *Jehan Pellerin*, verrier, confesse avoir eu et receu de Robert Baffait, commis à la Recepte du domaine du duchié d'Orléans, la somme de vingt-huit solz parisis pour avoir fait deux panneaux de verre blanc et rappareillé ung vieil panneau en une chambre estant en une tour près du pont d'Orléans, où se tient la Chambre des comptes de Monseigneur le duc d'Orléans. Si comme, etc.; quictant, etc.

(Signé :) N. Cailly (avec paraphe).

(Archives départementales du Loiret, série C, chambre du Trésor du Châtelet. Original sur parchemin.)

FRANÇOIS-CHARLES ET *CHARLES-PHILIPPE CAFFIÉRI.*

(1716-1717.)

Communication de M. Caffaréna.

On n'ajoutera guère sur les *Caffiéri* à l'excellente et très complète étude que M. Guiffrey a consacrée à ces artistes. Voici toutefois quelques lignes qui viennent à l'appui de faits énoncés par M. Guiffrey aux pages 53 à 63 de son ouvrage.

H. J.

On lit dans l'« Enregistrement des Extraits portez au Conseil de Marine et des délibérations du Conseil pendant les six derniers mois de l'année 1716, » aux Archives de la Marine :

FRANÇOIS-CHARLES CAFFIÉRI.

Le s^r *Caffiéri*, maître sculpteur au Havre. (16 décembre 1716.)

Il sert depuis trente ans et a succedé à son pere à Dunkerque, d'où il n'est sorty qu'après l'évacuation de cette place.

Ayant apris que le s[r] *Renard*, maître sculpteur, entretenu à Brest, s'en est absenté depuis deux ans, il suplie de luy accorder ce Département, estant le seul entretenu dans la Marine qui ait lieu d'y pretendre; d'ailleurs il a travaillé pendant les deux dernières guerres à Dunkerque d'une manière qui luy a acquis l'applaudissement des officiers généraux et intendans qui en ont fait des relations très avantageuses[1].

CHARLES-PHILIPPE CAFFIÉRI.

Le s[r] *Caffiéri* [*François-Charles*], maître sculpteur.
(31 janvier 1717.)

Ayant obtenu son changement du Havre à Brest, il suplie d'establir son fils [*Charles-Philippe*] en la mesme qualité au port du Havre, qu'il quitte. Ce fils est âgé de vingt-deux ans, et il est capable de remplir cette place, en ayant donné des preuves par les ouvrages de sculpture et de dessein qu'il a faits.

Le Havre. — M. de Champigny. (28 février 1717.)

Le s[r] *Caffiéri* [*François-Charles*], m[e] sculpteur, destiné pour Brest, a demandé ses appointements des mois de novembre et décembre derniers pour se mettre en estat de se rendre à sa destination. Il propose de le faire payer sur le fonds des recettes extraordinaires qui est entre les mains du Commis de M. Gaudion, dont le remplacement se ferait par le fonds qui sera ordonné pour les deux mois[2].

LES DERNIERS STATUTS
DE
L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

(1777.)

Le document que nous donnons ici n'est pas inédit. On en peut lire le texte dans le tome VIII des *Procès-verbaux de l'Académie*, si consciencieusement édités par M. Anatole de Montaiglon. Mais la copie manuscrite, conservée à l'Académie et mise à la disposition de

1. En marge est écrit : « L'envoyer à M. Robert pour vérifier le fait. »
2. En marge est écrit : « Ce qu'il propose est contre la règle; y pourvoir d'ailleurs. »

l'éditeur des *Procès-verbaux*, présente des différences avec l'édition tirée en 1777 « chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon-Saint-André-des-Arcs. » Nous avons relevé dix-neuf variantes ou omissions légères dans le texte des *Procès-verbaux* mis en regard de la brochure in-4º que nous avons sous les yeux. S'il s'était agi d'une pièce quelconque, nous n'aurions pas pris garde à ces différences. A la vérité, la devise du sceau de l'Académie est en cause. D'après la copie publiée dans les *Procès-verbaux*, cette devise aurait été *Libertas Artium restituta*. On verra plus loin que l'exergue du sceau porta *Libertas Artibus restituta*. Ces rectifications importent. L'Académie de peinture a eu ses historiens, et sûrement la série des écrivains qui s'occuperont de cette grande institution n'est point épuisée. Mais, ce qui rend particulièrement intéressante la recherche du texte authentique des Statuts de 1777, c'est que le règlement accordé par Louis XVI à l'Académie est sa dernière charte et qu'il n'est pas sans utilité de se rendre compte des circonstances au milieu desquelles furent renouvelés les privilèges de l'illustre compagnie.

Les premiers Statuts datent de 1648. Ils comportent treize articles. Ce code primitif a pour but de délimiter les frontières qui devront séparer l'association naissante de la Maîtrise à laquelle il y a lieu de tenir tête. Des lettres patentes de février 1648 approuvèrent ces Statuts.

Un nouveau règlement devint nécessaire en 1652, lors de la jonction de la Maîtrise avec l'Académie. Ce document n'est rien moins qu'un contrat. On y sent deux parties en présence, assez peu sûres de l'avenir et jalouses de prévoir les motifs de conflit. Peine perdue. Dès 1654, la situation menaçait d'être intolérable, et, tandis que le règlement formulé à l'occasion de la jonction ne renfermait que douze articles, on demandait au Roi vingt-quatre articles additionnels. Le Corps de la Maîtrise avait l'esprit mercantile et tracassier. La bonne foi et la sagacité des Académiciens ne devaient pas triompher des ruses et du mauvais vouloir des maîtres. Il fallut rompre.

Un troisième règlement fut édicté en vingt-sept articles dans les derniers jours de l'année 1663. On eut soin de mettre à profit pour la rédaction de ces Statuts les délibérations prises à des dates diverses au sein de l'Académie et aussi les règlements antérieurs dont il vient d'être parlé. De là le développement donné aux prescriptions de tout ordre qui devaient assurer le bon fonctionnement de l'association.

Les Statuts de 1663, déférés au Parlement par la Maîtrise le 9 janvier 1664, furent approuvés et enregistrés le 14 mai suivant. Telle était l'excellence de la législation mise en vigueur par les Académiciens qu'elle suffit à maintenir prospère durant plus d'un siècle leur puissante compagnie. C'est à peine si quelques résolutions complémentaires furent prises entre l'année 1664 et la mort de Colbert, dans le but de prévenir certains abus ou de sanctionner un progrès. Au

nombre de ces décisions, il convient de rappeler la défense faite à tout artiste étranger à l'Académie de prendre la qualité de Peintre du Roi (1668), l'interdiction de copier et mouler les ouvrages des Sculpteurs de l'Académie (1676), et enfin le règlement des écoles à établir « dans toutes les villes du royaume où elles seront jugées nécessaires » (1676). Il va de soi que ces points de doctrine seront l'objet d'articles spéciaux dans le règlement général de l'Académie, si jamais celui-ci subit une refonte et donne lieu à une promulgation nouvelle.

Un siècle s'écoule. L'Académie de peinture, sans perdre de ses privilèges et de son autorité morale sur l'école, a cependant une émule puissante et populaire dans l'Académie de Saint-Luc. Les Statuts de celle-ci comprennent soixante-douze articles. Elle aussi a ses privilèges et ses exemptions. Il va de soi que le pouvoir s'est préoccupé de ne pas permettre à Messieurs de Saint-Luc d'empiéter sur le domaine de l'Académie royale, mais les deux groupes se tiennent rapprochés et se surveillent. C'est à peine si de frêles barrières les séparent. Survient Turgot (1774). On connaît les quatre édits des premiers mois de 1776. Le quatrième édit portait l'abolition des jurandes et des maîtrises, des communautés et confréries d'arts et métiers. « Il sera libre, » disait l'article premier, « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers, encore qu'ils n'eussent point obtenu de nous des lettres de naturalité, d'embrasser et d'exercer dans toute notre bonne ville de Paris telle profession d'arts et de métiers que bon leur semblera, même d'en réunir plusieurs. » L'Académie de Saint-Luc se trouvait ainsi dissoute. Ses membres dispersés n'en devenaient que plus redoutables pour l'Académie royale de peinture. Quelle répression pouvaient espérer les Académiciens si des hommes de métier portaient atteinte à leurs droits ? Devant quel tribunal porter la plainte ? Nulle sauvegarde. Le droit commun pour tous. Or l'Académie avait charge d'enseignement. Elle était un corps constitué dans l'État, ayant à remplir d'importantes fonctions. Le vent de liberté qui soufflait de toutes parts autour d'elle était de nature à l'inquiéter. C'est alors, n'en doutons pas, que l'Académie royale sentit le besoin de faire sanctionner ses privilèges par un acte officiel. D'Angiviller, Directeur général des Bâtiments, apporta toute l'ardeur possible à seconder les vœux des Académiciens. Pour qui sait lire entre les lignes, les procès-verbaux de l'Académie, durant le premier trimestre de 1776, sont instructifs. On y découvre la solidarité qui unit les Peintres du Roi et d'Angiviller.

Des lettres anonymes « remplies de sarcasmes contre les membres les plus estimables de la Compagnie, » lisons-nous au procès-verbal du 30 mars 1776, ont été adressées au Directeur des Bâtiments qui

exprime aux Académiciens combien cette licence lui est pénible. Mais les événements se précipitent. Louis XVI, aisément surpris d'avoir fait acte de volonté et prompt à se désavouer lui-même, renvoya Turgot le 12 mai 1776, après l'avoir énergiquement soutenu le 12 mars précédent. Au mois d'août de la même année, le faible monarque rétablissait les corps de métiers et les confréries d'art qu'il avait dissous en janvier. A la vérité, les communautés nouvelles n'avaient pas le même cadre que les corporations anciennes. Les métiers qui présentaient entre eux le plus d'analogies se trouvaient réunis en un même corps. Mais, devant cette tentative d'organisation, qui faisait plus compactes, plus puissantes qu'elles ne l'avaient été dans le passé des agglomérations ambitieuses, le péril pour l'Académie royale de peinture ne se trouvait pas conjuré. Loin de là. Plus que jamais d'Angiviller parut devoir être un appui précieux pour les Académiciens.

On relève telle incidence flatteuse sous la plume du secrétaire de la Compagnie à l'adresse du Directeur des Bâtiments qui nous révèle l'état des esprits avec une rare netteté. Le nom de *Le Brun* a-t-il été fortuitement prononcé par *Caffiéri*, qui se montre fier d'être son descendant? Aussitôt, le secrétaire de saisir l'occasion d'un retour sur la situation présente, assez analogue à celle que traversa *Le Brun*. « L'Académie, » lisons-nous au procès-verbal du 5 juillet 1777, « a appris avec plaisir qu'Elle possédoit en M. *Caffiéri* un descendant de M. *Le Brun*, ce grand homme qui, n'ayant pu délivrer totalement les Arts du joug de la maîtrise, a du moins le premier, en formant une Académie, procuré aux talens distingués cette liberté honorable, qu'il étoit réservé sans doute à M. le comte d'Angiviller, plus de cent ans après, d'obtenir pleine et entière pour tous les Artistes. » Qu'est-ce à dire? En quoi d'Angiviller va-t-il être plus grand que *Le Brun?* Quel est l'édit libéral que prépare le Directeur des Bâtiments? Où sont tous les artistes qu'il va mettre en possession d'une pleine et entière liberté? Ces artistes sont à l'Académie; la liberté, ou, pour être plus juste, la protection désirée a été octroyée dès le 15 mars 1777 par une Déclaration du Roi à laquelle sont annexés les nouveaux Statuts de la Compagnie, mais ni la Déclaration ni les Statuts n'ont encore été enregistrés. Le Parlement fait attendre l'Académie. Ce n'est pas trop du haut crédit de d'Angiviller pour obtenir une prompte délibération de la Grand'Chambre, aussi convient-il de rappeler discrètement au Directeur des Bâtiments que la Compagnie se recommande à ses bons offices. D'Angiviller fera rendre justice à l'Académie le 2 septembre.

Telle est l'histoire de ces derniers Statuts de l'Académie de peinture. Plus développés, plus complets que ceux de 1663, ils embrassent les questions les plus diverses, et en les rédigeant on a eu soin d'y com-

prendre les règlements additionnels postérieurs à 1663 dont nous parlons plus haut. Peu de documents sont comparables à ces Statuts au point de vue du gouvernement que réclame une vaste et puissante association. Il n'est pas jusqu'à la propriété de l'œuvre d'art qui ne se trouve garantie par de sages prescriptions dont les artistes de nos jours seraient heureux de pouvoir bénéficier! Mais les Statuts de 1777 allaient avoir force de loi pendant quinze ans à peine. Ils n'en demeurent pas moins précieux et nous avons pensé qu'il convenait d'en donner ici le texte authentique, relevé sur un exemplaire ayant un caractère officiel.

Henry Jouin.

Déclaration du Roi en faveur de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, donnée à Versailles le 15 mars 1777, registrée en Parlement le 2 septembre 1777.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ; Salut. Les Arts de Peinture et de Sculpture, qui font partie des Arts libéraux, ont été destinés dans tous les temps, chez les peuples éclairés, à concourir à la gloire nationale par des monumens qui conservent la mémoire des actions vertueuses, des travaux utiles et des hommes célèbres : ces mêmes Arts contribuent encore à l'avantage ainsi qu'à la perfection de la plupart des Arts d'industrie, et à rendre plusieurs branches de commerce plus étendues et plus florissantes. C'est par ces motifs que, transportés d'Italie en France par François I[er], ils ont été depuis chéris, et particulièrement protégés par la plupart des Rois nos prédécesseurs, et surtout par Louis XIV et par Louis XV, notre très honoré Seigneur et Aïeul de glorieuse mémoire. Par une suite de cette protection et des encouragemens qu'ils ont reçus, ces Arts nobles se sont de plus en plus perfectionnés et répandus dans notre Royaume ; ils ont produit un très grand nombre de monumens et d'ouvrages qui attestent leurs progrès, et ont servi à embellir notre Capitale, nos principales villes et nos maisons royales. Ces avantages auroient dû assurer à la Peinture et à la Sculpture une distinction particulière, et faire jouir ceux qui les exercent des mêmes droits dont jouissent ceux qui font profession des Arts libéraux ; c'est pourquoi, par notre Édit du mois d'août dernier portant nouvelle création de Communautés d'Arts et Métiers, Nous aurions déjà fait connoître que les Arts de Peinture et de Sculpture ne doivent point être confondus

avec les Arts mécaniques, et Nous leur aurions rendu cette liberté dont ils eussent dû jouir dans tous les temps. Néanmoins l'intérêt que Nous prenons à tout ce qui peut honorer et encourager des Arts aussi estimables et aussi utiles, ainsi qu'à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de nos peuples, Nous a fait juger digne de notre attention de manifester plus expressément notre volonté sur ce sujet, et d'accorder à ces Arts des distinctions particulières et des encouragemens propres à les diriger vers leur but et leur perfection. Voulant donc spécialement protéger ceux de nos Sujets qui cultivent et qui cultiveront les Arts de Peinture et de Sculpture d'une manière libérale, et les porter à de nouveaux efforts pour mériter des graces par l'emploi honorable de leurs talens, Nous avons jugé à propos d'établir dans cette Déclaration toutes nos vues sur ce sujet, et de donner la forme la plus utile à notre Académie Royale de Peinture et de Sculpture. A ces causes, et autres à ce Nous mouvant, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons dit, déclaré et ordonné, et, par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons et ordonnons, voulons et Nous plaît ce qui suit :

Article 1er.

Les Arts de Peinture et de Sculpture seront et continueront d'être libres, tant dans notre bonne ville de Paris que dans toute l'étendue de notre Royaume, lorsqu'ils seront exercés d'une manière entièrement libérale, ainsi qu'il sera expliqué par les deux articles ci-après. Voulons qu'à cet égard ils soient parfaitement assimilés avec les Lettres, les Sciences et les autres Arts libéraux, spécialement l'Architecture; ensorte que ceux qui voudront exercer de cette manière les susdits Arts ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, être troublés ni inquiettés par aucun Corps de Communauté ou Maîtrise.

2.

Ne seront réputés exercer libéralement les Arts de Peinture et de Sculpture que ceux qui s'adonneront, sans aucun mélange de commerce, à quelqu'un des genres qui exigent, pour y réussir, une connoissance approfondie du dessin, et une étude réfléchie de la nature, tels que la Peinture et la Sculpture des sujets historiques, celles du portrait, le paysage, les fleurs, la miniature et les autres genres desdits Arts, qui sont susceptibles d'un degré de

talent capable de mériter, à celui qui le possède, l'admission à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

3.

A l'égard de ceux qui, indépendamment de l'exercice de ces Arts, ou sans les exercer personnellement, voudront tenir boutique ouverte, faire commerce de Tableaux, Dessins, Sculptures, qui ne seroient pas leur ouvrage, débiter des couleurs, dorures et autres accessoires des Arts de Peinture et de Sculpture; qui s'immisceroient enfin, soit directement, soit indirectement, dans l'entreprise ou sculpture de bâtimens, ou d'autres ouvrages de ce genre, susceptibles d'être appréciés et payés au Toisé, ils seront tenus de se faire recevoir dans la Communauté des Peintres-Sculpteurs, établie par notre Édit du mois d'Août 1776, et de se conformer aux dispositions de cet Édit.

4.

Dans la vue de donner à notre Académie de Peinture et de Sculpture établie à Paris une marque spéciale de notre protection, Nous ordonnons qu'à l'avenir, et dans toute l'étendue de notre Royaume, elle soit distinguée de toute autre Académie des mêmes Arts, qui pourra être dorénavant établie, tant par l'honneur d'être sous notre protection immédiate, que par le titre d'Académie Royale de Peinture et de Sculpture première et principale. Voulons qu'elle soit regardée comme la mère et l'appui de toutes celles qui seront dans la suite établies pour l'exercice des Peinture, Sculpture et Arts en dépendans, et qu'elle soit leur guide en tout ce qui concernera la culture et l'enseignement desdits Arts.

5.

Les Peintres et Sculpteurs admis en notre Académie Royale de Peinture et de Sculpture établie à Paris pourront seuls prendre le titre de Peintres et Sculpteurs du Roi; défendons à tout autre Artiste de se donner la susdite qualité.

6.

Renouvellons, en tant que besoin, les dispositions des Lettres patentes du mois de Novembre 1676, concernant l'établissement des Académies de Peinture et de Sculpture dans les principales Villes de notre Royaume; voulons en conséquence que le Direc-

teur et Ordonnateur général de nos Bâtimens, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales, comme chargé spécialement par Nous du soin de veiller au progrès desdis Arts, soit le Chef et le Protecteur unique des Académies qui seront à l'avenir établies dans notre Royaume, pour pratiquer et enseigner les Arts de Peinture et de Sculpture, et autres en dépendans : qu'il leur donne, autorise ou confirme leurs Statuts et Réglemens, sans qu'il soit besoin à cet effet d'autre acte de notre volonté.

7.

Comme le moyen le plus sûr de faire prospérer lesdits Arts est l'unité et la communication des principes, lesquels doivent être plus sûrs, plus connus et plus fixes dans notre Académie Royale première et principale de Peinture et de Sculpture, que partout ailleurs, soit à cause de la tradition des lumières des Artistes célèbres qu'elle a produits, soit à cause de l'avantage qu'ont la plupart de ceux qui la composent d'avoir été sous nos auspices former leur goût par l'étude des beaux monumens de l'Italie, et d'être plus fréquemment employés à de grands Ouvrages, Nous avons fait et faisons expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'établir des exercices publics desdits Arts de Peinture et de Sculpture, de poser le modèle, faire montre ou donner des leçons en public, touchant le fait desdits Arts, qu'en ladite Académie Royale, ou dans les lieux par elle choisis et accordés, et sous sa conduite, ou avec sa permission.

8.

La réputation et la gloire mérités par d'excellens Ouvrages, étant le but principal que doivent se proposer les Artistes de notre Académie Royale, afin de prévenir le tort qu'ils recevroient, si l'on faisoit paroître sous leur nom des ouvrages qui n'en seroient pas, ou si l'on défiguroit à leur insçu ceux qui en seroient, Nous avons jugé à propos de renouveller les défenses faites, à cet égard, à tous Graveurs et autres de faire paroître aucune estampe, sous le nom d'aucun des membres de ladite Académie, sans sa permission, ou à son défaut celle de l'Académie ; comme aussi défendons à tous Graveurs de graver ou contrefaire les Ouvrages des Graveurs de ladite Académie, et d'en vendre des exemplaires contrefaits, en telle manière et sous tel prétexte que ce puisse être, à peine

contre chacun des contrevenans d'amende telle qu'il sera vu appartenir, et de confiscation, tant des exemplaires contrefaits, que des planches gravées et autres ustensiles, qui auront servi à les contrefaire et imprimer, ainsi que de tous dépens, dommages et intérêts ; faisons pareillement, et sous les mêmes peines, très expresses inhibitions et défenses à tous Sculpteurs et autres, de quelque qualité et condition, et sous quelque prétexte que ce puisse être, de mouler, exposer en vente, ni donner au public aucun des Ouvrages des Sculpteurs de notre Académie Royale de Peinture et de Sculpture, ni copie d'iceux, sans la permission de leur Auteur, ou à son défaut celle de l'Académie.

9.

Notre intention étant de mettre notredite Académie Royale, première et principale, de Peinture et de Sculpture de Paris en état de subvenir aux frais qu'entraîne nécessairement l'entretien de son École, Nous lui avons fait et faisons don de la somme de dix mille livres par chacun an, pour être lesdits deniers employés au paiement des honoraires des Professeurs qui vacqueront à enseigner lesdits Arts de Peinture et de Sculpture, et des Officiers qui la desservent, à celui des modèles et autres frais qu'il conviendra faire pour l'augmentation et entretien de ladite Académie ; de laquelle somme de dix mille livres emploi sera fait annuellement dans l'état de nos bâtimens.

10.

Pour que ceux qui composent ladite Académie Royale aient moyen de vacquer à leurs fonctions d'enseignement avec toute l'attention et l'assiduité possibles, Nous les déchargeons à présent et pour l'avenir, jusqu'au nombre de trente, de toute tutelle, curatelle, guet et garde; savoir : le Directeur, le Chancelier, les quatre Recteurs, les douze Professeurs, les huit Conseillers, le Trésorier, le Secrétaire et les deux qui rempliront les principales places de ladite Académie selon leur rang d'ancienneté; comme aussi nous avons accordé et accordons auxdits trente le droit de *Committimus* pardevant les Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel ou aux Requêtes du Palais à Paris, à leur choix, tout ainsi qu'en jouissent ceux de notre Académie Françoise et les Officiers commensaux de notre Maison.

11.

Afin que ceux qui se vouent à étudier les Arts de Peinture et de Sculpture, sous la direction de ladite Académie Royale, jouissent de la tranquillité nécessaire pour cultiver leurs dispositions, Nous les avons exemptés et exemptons à l'avenir de toute milice et enrôlement pendant le temps qu'ils seront étudians à ladite Académie, et comme tels inscrits sur la liste qu'elle tient de ses Élèves.

12.

Pour donner enfin à notre Académie Royale de Peinture et de Sculpture une forme plus stable et plus conforme aux vues de son établissement, Nous nous sommes fait représenter ses divers Réglemens et Statuts, desquels Nous avons fait former un Réglement général en quarante articles, lequel Nous avons arrêté et fait attacher sous le contre scel de la présente Déclaration, et suivant lequel Nous entendons que ladite Académie se régisse à l'avenir; dérogeant à toute autre disposition contraire, et confirmant au surplus toutes autres Lettres patentes, Arrêts et Réglemens donnés en sa faveur, en ce qui ne se trouvera point contraire à la présente Déclaration. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris que ces présentes ils aient à faire lire, publier, enregistrer et observer selon leur forme et teneur, nonobstant tous Édits, Déclarations et autres choses à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé et dérogeons : car tel est notre plaisir; en témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. Donné à Versailles, le quinzième jour de Mars l'an de grace mil sept cent soixante-dix-sept, et de notre Règne le troisième. Signé LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, AMELOT. Et scellée du grand sceau de cire jaune.

Registrée, oui et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutée selon sa forme et teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le deux Septembre mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé DUFRANC.

Statuts et Réglemens que le Roi veut être observés par l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Article 1.er.

L'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, étant destinée à rassembler dans son sein les Artistes qui, par les talens les plus distingués, mériteront d'y être admis, sera la seule à laquelle Sa Majesté accordera à l'avenir sa protection immédiate. Elle aura seule le droit de se qualifier *Académie Royale principale et première,* et elle recevra les ordres du Roi par le Directeur et Ordonnateur général de ses Bâtimens, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales.

2.

Le nombre des Sujets qui composeront l'Académie sera illimité, et leur adoption dépendra toujours du vœu de l'Académie déterminé par le jugement qu'elle sera dans le cas de porter sur les talens des Sujets qui se présenteront : mais son administration sera représentée par un Directeur, un Chancelier, quatre Recteurs, deux Adjoints à Recteurs, seize honoraires, dont huit Amateurs et huit Associés libres, douze Professeurs de Peinture et de Sculpture, six Adjoints à Professeurs, un Professeur de Géométrie pour donner des leçons d'Architecture et de Perspective, un Professeur d'Anatomie, huit Conseillers, un Trésorier et un Secrétaire historiographe. Tous ces différents titres et grades, à l'exception des seize honoraires et des Professeurs de Géométrie et d'Anatomie, ne pourront être conférés qu'à des Sujets déjà Membres de l'Académie et par voie d'élection.

3.

Les titres d'honoraires, tant Amateurs qu'Associés libres, sont destinés et seront conférés, par voie d'élection, à des personnes qui, sans exercer les Arts comme les Académiciens proprement dits, seront distingués par leurs connoissances dans la théorie des Arts et de leurs parties accessoires, par leur goût pour ces mêmes Arts et leur amour pour leur progrès, enfin, par une intelligence en matière d'affaires qui puisse rendre leur surveillance utile pour le maintien et la conservation des droits et des intérêts de l'Académie. La voix délibérative, conjointement avec les Officiers de l'Académie (hors les cas où elle sera commune à tous les Académiciens, comme au

jugement des grands Prix, ou dans des objets de délibération pour lesquels l'Académie a coutume ou jugeroit à propos d'admettre leurs voix), n'appartiendra néanmoins qu'aux huit honoraires Amateurs; mais nul ne pourra parvenir à ce titre qu'après avoir passé par la classe des honoraires Associés libres, et ce sera toujours le plus ancien de cette classe qui passera de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'élection, à celle d'honoraire Amateur, quand il y aura une place vacante. A l'égard des Professeurs de Géométrie et d'Anatomie, ils seront à la nomination du Directeur et Ordonnateur général de nos Bâtimens.

4.

Il ne pourra être pourvu à tous les titres, grades et emplois composant l'administration de l'Académie que dans une assemblée générale de ladite Administration à la pluralité des suffrages recueillis par scrutins. Pour procéder à ces élections, il sera fait une convocation générale de ladite Administration, d'après laquelle l'assemblée sera formée de ceux de ses Membres qui auront pu s'y rendre, et pour le moins au nombre de quatorze.

5.

Les élections, même de simples Académiciens, étant faites, l'Académie les fera connoître au Directeur et Ordonnateur général de nos Bâtimens, afin qu'il nous en fasse son rapport, que nous les confirmions, et que, par ce moyen, nous connoissions tous les Artistes qui composent notre Académie; et ces élections ne pourront avoir leur effet qu'après notre confirmation.

6.

Le Directeur sera changé tous les trois ans, à moins que l'Académie juge convenable de le continuer pour trois autres années seulement; et, à chaque mutation, il nous en sera fait rapport par le Directeur et Ordonnateur général de nos Bâtimens, pour avoir notre confirmation. Dans le cas cependant où le Directeur de l'Académie se trouveroit être notre Premier Peintre, l'Académie pourra le continuer tant et aussi longtemps qu'elle le jugera à propos.

7.

Nul ne pourra être Chancelier qu'il n'ait été Recteur, afin qu'il

soit connu être capable de ladite charge; il aura la garde des Sceaux de l'Académie, pour en sceller les actes, mettre le *visa* sur les expéditions, et la place sera à vie.

8.

Le Sceau de l'Académie aura d'un côté l'image du Roi, et de l'autre les nouvelles armes que nous accordons à notre Académie; sçavoir *Minerve*, et pour exergue : *Libertas artibus restituta.*

9.

Il y aura quatre Recteurs perpétuels choisis d'entre les Professeurs, l'un desquels présidera par quartier en l'absence du Directeur, et fera observer l'ordre dans l'Académie. En cas de décès de l'un desdits Recteurs, la place sera remplie par un des deux Adjoints à Recteurs, suivant son rang. Le Recteur de quartier sera obligé de se trouver tous les Samedis en ladite Académie, pour, conjointement avec le Professeur en mois, pourvoir à toutes les affaires d'icelle, vaquer à la correction des Éleves et rendre compte à la dernière assemblée du mois des affaires survenues, et de la conduite des Éleves. En cas d'absence du Recteur, son Adjoint, qui aura fait les fonctions, recevra les honoraires dudit Recteur pour le tems où il aura fait les fonctions de Recteur.

10.

Le Directeur et les Recteurs jugeront tous les différens qui surviendront touchant la connoissance des Arts de Peinture et de Sculpture, et seront arbitres des ouvrages desdits Arts, dans toutes les contestations qui surviendroient entre les Membres de l'Académie.

11.

Les Professeurs serviront chacun un mois de l'année, et se trouveront tous les jours à l'heure prescrite pour faire l'ouverture de l'École, poser le modèle, le dessiner ou modeler, afin que leur ouvrage serve d'exemple aux Étudians; ils auront soin de les instruire, les corriger, les maintenir dans l'ordre et l'attention qu'exige l'étude pendant les heures de ces exercices, et de remplir toutes les fonctions de leurs charges. En cas d'absence ou maladie du Professeur, l'Adjoint, qui aura fait sa fonction, recevra les gages et la rétribution dudit Professeur, relativement au tems qu'il en aura rempli les fonctions; et, lorsqu'il arrivera change-

ment ou décès d'aucun desdits Professeurs, la place sera remplie par celui d'entre les Adjoints qu'il plaira à l'Académie de choisir.

12.

Nul ne sera reçu en ladite charge de Professeur qu'il n'ait été nommé Adjoint, et nul ne sera nommé Adjoint qu'il n'ait fait connoître sa capacité à dessiner la figure, et à composer l'histoire, ou en Peinture, ou en Sculpture, et qu'il n'ait remis à l'Académie le tableau d'histoire ou l'ouvrage qui lui aura été ordonné.

13.

Les Professeurs qui auront servi assiduement en cette qualité pendant dix années révolues, et qui demanderont la vétérance, l'obtiendront si l'Académie le juge convenable. Ils prendront alors le rang de Professeurs anciens. L'Académie pourra conférer ce titre d'ancien Professeur, ou même des grades plus élevés à ceux de ses Officiers qui se seront distingués à la tête de l'École Royale Académique de Rome ou dans la Cour de quelque Souverain avec l'agrément de Sa Majesté.

14.

Le Secrétaire historiographe sera à vie, à moins qu'il ne se démette par raison de santé, d'âge ou autre cause aussi favorable; dans lequel cas il aura qualité, fonction et séance de Conseiller de l'Académie, quand même les huit places de Conseillers seroient remplies au moment de sa démission. Ses fonctions, pendant son exercice, seront de proposer les objets de délibérations suivant ce qui est ci-après réglé par l'article 22, de tenir registre journal de toutes les délibérations qui seront prises dans les assemblées de l'Académie, des expéditions qui en résulteront; toutes les feuilles seront signées des Directeur, Chancelier, Recteurs, Professeurs et autres Membres de l'Administration qui se trouveront présens. Le Secrétaire aura aussi la garde de tous les titres et papiers de l'Académie; et, en cas de mort du Chancelier, ou d'absence prolongée et permise par le Roi, la garde des Sceaux sera confiée au Secrétaire; à la charge néanmoins de ne pouvoir en user, pour quelque cause que ce soit, qu'en présence de l'Académie assemblée.

15.

Les expéditions, tant des Délibérations que des provisions pour admettre dans le Corps de ladite Académie ceux qui en seront

jugés dignes, seront purement émanées et intitulées de l'Académie, signées du Directeur, du Chancelier, du Recteur en quartier et du Professeur en mois, scellées du scel de l'Académie, et contre-signées par le Secrétaire; dans lesdites provisions seront énoncés et spécifiés les ouvrages présentés par les aspirans, lors de leur réception, afin qu'on sache à quel titre ils ont été admis à l'Académie. Celui qui se trouvera présider leur fera prêter serment de garder et observer religieusement les Statuts et Réglemens en présence de l'assemblée; et nul ne sera censé du Corps de ladite Académie qu'il n'ait sa Lettre de provision, laquelle ne lui sera délivrée qu'après qu'il aura donné son tableau ou ouvrage de sculpture pour demeurer à l'Académie.

16.

Pour faire la recette et la dépense des deniers communs de ladite Académie, elle nommera celui des Officiers-Artistes qui sera trouvé le plus propre pour cet emploi, en qualité de Trésorier, et il aura la direction et principale garde des tableaux, sculptures, meubles, ustensiles de l'Académie dont il rendra compte tous les ans en présence de ceux qui auront été nommés pour cet effet; et ledit Trésorier pourra être changé ou continué tous les trois ans, ainsi que l'Académie l'estimera à propos. Ledit Trésorier pourra, de son côté, remercier et quitter sa place, si des raisons personnelles l'y déterminent.

17.

Dans le cas où l'Académie croira devoir soulager ou suppléer le Professeur de Géométrie ou celui d'Anatomie, il lui sera permis de choisir à chacun des deux un Adjoint. Elle pourra aussi nommer un Adjoint au Secrétaire, pour le soulager ou le suppléer en cas de maladie ou d'absence; et ces Adjoints n'auront pas de voix.

18.

Il n'y aura qu'un seul lieu destiné aux assemblées de l'Académie Royale première et principale. Dans ce lieu se décideront tous les différens qui pourroient survenir relativement à la Peinture et à la Sculpture, et aux autres Arts qui y ont rapport. On y procédera aux élections des Officiers, aux réceptions des Académiciens et à la distribution des grands Prix qui seront proposés aux Étudians. Il sera libre cependant à ladite Académie de destiner, lors-

qu'elle le jugera convenable, des lieux particuliers pour y faire les études du modèle, sous les ordres et la conduite des Officiers qu'elle nommera, et qui rendront compte à cet égard aux assemblées de l'Académie : aucune autre assemblée de Peinture et de Sculpture ne pourra s'établir en cette Ville, et poser le modèle, pour instruction publique, sans le consentement de l'Académie Royale première et principale. Les contrevenans seront avertis et contraints de se conformer, à cet égard, aux dispositions du présent article.

19.

Le lieu où l'Académie tiendra ses assemblées, étant consacré à la vertu et à l'étude, doit être en vénération à tous ceux qui s'y rassemblent; en conséquence, on ne parlera dans lesdites assemblées Académiques que des Arts de Peinture, de Sculpture et de ce qui y a rapport, sans qu'il soit permis d'y traiter d'aucune autre matière; et, s'il arrivoit que quelqu'un de ceux qui composent ladite assemblée blessât la Religion, les mœurs ou l'État, il sera exclus de ladite Académie, et déchu de la grace qu'il avoit plû à Sa Majesté de lui accorder en l'y admettant.

20.

Tous les jours de la semaine, excepté les Dimanches et Fêtes, l'Académie sera ouverte aux Élèves, pour y dessiner et modeler l'espace de deux heures d'après le modèle, et profiter des leçons du Professeur qui le mettra en attitude, pour recevoir du Professeur de Perspective les leçons de Géométrie, de Perspective et d'Architecture, et de celui d'Anatomie, celles de cette science qui conviennent aux Arts de Peinture et de Sculpture. Le Professeur de Perspective donnera ses leçons au moins une fois par semaine, et le Professeur d'Anatomie en donnera un Cours tous les ans.

21.

L'Académie s'assemblera tous les premiers et derniers samedis du mois, pour s'entretenir et s'exercer par des conférences sur les Peinture, Sculpture et autres Arts de leur dépendance, et pour délibérer sur les affaires qui la concernent.

22.

Les propositions seront ouvertes par le Secrétaire; et l'on délibérera sur ce qu'elles contiendront avec ordre, avec décence, sans

partialité, sans passion, sans brigue, sans sortir de sa place et sans s'interrompre mutuellement.

23.

Dans les assemblées qui auront pour objet, soit des élections d'Officiers, soit les affaires de l'administration intérieure, économique et de police de l'Académie, soit le jugement des ouvrages présentés pour être agréé ou pour être admis comme Académicien, la voix délibérative n'appartiendra qu'au Corps de l'Administration, tel qu'il est désigné par l'article 2, en exceptant néanmoins les Associés libres. Il suffira, pour que les délibérations sur les objets du présent article soient valables, qu'elles aient été arrêtées entre quatorze délibérans, dont le Directeur, le Secrétaire et douze autres Membres du Corps de l'Administration, ayant voix délibérative; et les délibérations ainsi formées seront consignées dans les registres de l'Académie pour être exécutées, sauf néanmoins l'approbation du Roi quant à celles qui auront eu pour objet des élections à quelque place ou titre, suivant la disposition de l'article 5. Au surplus les huit honoraires Associés libres et les simples Académiciens auront la liberté d'assister auxdites assemblées; mais ils n'y jouiront que de la voix consultative, et même ne pourront l'énoncer que par la communication qu'ils en donneront à un des Officiers de l'Administration jouissant de la voix délibérative.

24.

Lorsque quelqu'un des Officiers de l'Académie, ayant donné sa démission par quelqu'un des motifs énoncés dans les articles 13 et 14, aura obtenu le titre de vétéran, il jouira de la voix délibérative, quand même le nombre des Titulaires fixé par l'article 2 seroit complet; il sera, comme tel, compris dans les convocations faites pour les objets de l'article précédent, et jouira des mêmes droits et prérogatives que les Titulaires actuels.

25.

Nul ne pourra être admis au titre d'Académicien sans avoir, au préalable, obtenu celui d'Agréé; et il ne sera délibéré sur l'admission à l'un ou à l'autre titre que dans une assemblée générale du Corps de l'Administration de l'Académie, convoquée pour cet effet, et tenue suivant la forme prescrite par les deux articles précédens; nul aspirant à l'un ou à l'autre de ces titres ne l'obtien-

dra qu'en réunissant les deux tiers au moins des voix qui seront prises par scrutin, sans que, pour aucun prétexte que ce soit, on puisse éluder la rigueur de cette Loi.

26.

Dans le cas où un aspirant au titre d'Agréé aura été refusé, il lui restera la faculté de se représenter de nouveau pour obtenir ce titre sur d'autres ouvrages ; mais lorsqu'un Artiste, déjà admis au titre d'Agréé et aspirant à celui d'Académicien, aura été refusé, il demeurera privé même du titre et des avantages d'Agréé, jusqu'à ce que, par de nouveaux efforts présentés à l'Académie, il ait obtenu d'être réintégré dans cette classe.

27.

Et comme ce titre, une fois obtenu, pourroit conduire quelques sujets à un relâchement aussi préjudiciable à eux-mêmes qu'aux Arts, tout Agréé Peintre sera tenu, dans les trois ans de son admission, de se présenter pour être reçu Académicien, sous peine de perdre même le titre et les avantages d'Agréé, et de ne pouvoir le recouvrer que sur de nouveaux ouvrages et nouvel examen de l'Académie assemblée, comme s'il se présentoit pour la première fois. A l'égard des Agréés Sculpteurs ou Graveurs, comme les ouvrages demandés pour leur réception sont ordinairement dispendieux et de longue exécution, l'Académie pourra, sur la considération de la nature et de l'étendue de ces morceaux, proroger de quelques années le terme ci-dessus fixé.

28.

Nul ne pourra remplir une place d'Académicien, s'il n'est de bonnes mœurs et de probité reconnue ; et, pour que l'Académie n'admette pas dans son sein des Artistes sur les mœurs desquels il y auroit de l'incertitude, chaque aspirant se procurera un présentateur, qui sera toujours un des Officiers de l'Académie, lequel préviendra la Compagnie, dans une assemblée précédente, sur les mœurs de l'aspirant et sur le genre de son talent, après quoi il sera procédé par la voie du scrutin à son agrément ; et, s'il est agréé, le nom du présentateur sera inscrit sur les registres. Le jour du scrutin les ouvrages de l'aspirant seront placés dans les salles pour être jugés par tous les Officiers ayant voix ; et, dans le cas d'absence ou de mort du présentateur pendant l'intervalle

de l'agrément à la réception, l'Académie en nommera un d'office, en se conformant sur le reste à ce qui est dit ci-dessus dans l'article précédent.

29.

Les ouvrages que les Académiciens auront donnés à l'Académie pour leur réception y demeureront sans qu'on puisse en disposer ou en substituer d'autres sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est par délibération générale faite dans une assemblée indiquée sur les billets d'invitation pour cet effet.

30.

Les Agréés jouiront, ainsi qu'ils ont joui, de tous les privilèges accordés à la qualité d'Académicien, à l'exception de l'admission aux assemblées, et autres avantages intérieurs, qui seront à la disposition de l'Académie, et sur lesquels elle suivra les usages établis.

31.

Pour prévenir tout sujet de différend et de jalousie à l'occasion des rangs et des séances, le Directeur aura la place d'honneur en l'absence du Directeur et Ordonnateur général des Bâtimens du Roi; à sa droite seront le Chancelier, le Recteur en quartier, les anciens Directeurs, les Recteurs, les Adjoints à Recteur, les Professeurs, Trésorier et Adjoints : et à gauche dudit Président seront le Professeur en exercice, les honoraires Amateurs et Associés libres, les anciens Professeurs, les Professeurs d'Anatomie et de Perspective, les Conseillers de l'Académie, et les Adjoints aux Professeurs d'Anatomie et de Perspective, s'il y en a; le Secrétaire sera placé comme à l'ordinaire, et de la manière qui sera jugée la plus convenable pour l'exercice de ses fonctions.

32.

Il sera fait tous les ans une assemblée générale le premier samedi de Juillet, auquel sera faite l'élection des Officiers, pour remplir les places vacantes; et, lorsque ces places regarderont le service de l'École, les Académiciens, qui aspireront au titre d'Adjoint, apporteront de leurs ouvrages à l'assemblée, et les Adjoints qui aspireront au Professorat seront tenus d'y apporter aussi des ouvrages.

33.

L'Académie choisira deux Huissiers qui auront la charge du nétoyement et entretenement des logemens de Peinture et de Sculpture, meubles et ustensiles, d'ouvrir et fermer la porte, et de servir aux autres besoins et affaires de ladite Académie.

34.

Tout Artiste, Membre de l'Académie, qui fera commerce de Tableaux, Dessins, matières et meubles destinés à la mécanique des Arts, ou se mettra en société avec des Marchands Brocanteurs, sera exclus de l'Académie.

35.

Si aucun de ceux qui composent ladite Académie, ou qui seront reçus ci-après, se permettoient des discours désobligeans et insultans pour leurs Confrères, ils seront avertis, pour la première fois, d'être plus circonspects; et, en cas de récidive, ils seront privés de l'entrée aux assemblées, aussi longtemps qu'il sera déterminé par l'Académie, d'après les circonstances.

36.

Dans le cas où quelque Officier des Académies provinciales, affiliées à l'Académie Royale, se trouveroit à Paris, il jouira du privilège d'assister aux assemblées de l'Académie Royale première et principale, mais placé hors de rang, et sans avoir de voix aux scrutins; il pourra seulement rendre compte des progrès de son École, et des objets de discussion qui pourroient s'élever dans ces Académies provinciales, au sujet des Arts qui y sont pratiqués et enseignés.

37.

Le concours pour les grands Prix sera ouvert au commencement du mois d'Avril de chaque année. L'Académie généralement convoquée jugera du degré de capacité nécessaire, sur les esquisses peintes ou dessinées pour la classe de la Peinture, ainsi que sur celles dessinées ou modelées pour celle de la Sculpture qui auront été faites dans l'Académie, et en présence du Professeur du mois. Les Élèves, qui auront été admis, feront leur tableau ou bas-relief sur le sujet tiré de l'Histoire, qui leur aura été donné par le Professeur en exercice, dans les loges préparées à cet effet dans l'Académie, et seront exclus du concours, s'ils employent aucun secours

étranger et frauduleux. Leurs ouvrages seront examinés par l'Académie avant que d'être exposés en public, et seront jugés dans une assemblée générale de l'Académie spécialement convoquée, pour ce jugement, le dernier samedi du mois de Juin.

38.

La distribution des prix de Peinture et de Sculpture sera faite par le Directeur et Ordonnateur général de nos Bâtimens, dans une assemblée de l'Académie indiquée par lui, et que, suivant les circonstances, il pourra rendre publique.

39.

Les présens Statuts et Réglemens seront lus, chaque année une fois, dans une des assemblées générales de l'Académie, afin que personne n'en ignore; et, dans le cas où il y seroit contrevenu en quelque partie, le Directeur en informera le Directeur et Ordonnateur général de nos Bâtimens, afin qu'il prenne nos Ordres sur ce qu'il conviendra statuer, suivant l'exigence du cas; ainsi que s'il se présentoit quelque cas non prévu par le présent Réglement.

40.

Quoique les Statuts et Réglemens ci-dessus doivent avoir leur exécution, à compter de l'instant de leur publication dans l'Académie, cependant il ne sera rien innové, jusqu'au moment des prochaines élections, dans l'état où ladite Académie se trouve actuellement. Tous les membres qui la composent, en quelque grade et quelque qualité que ce soit, conserveront respectivement leurs état, droits et fonctions; mais, de cet instant, ceux qui ne tiennent à l'Académie que par le titre d'Agréé, demeureront soumis, pour obtenir celui d'Académicien, aux dispositions de l'article 27 ci-dessus.

Fait et arrêté à Versailles, le quinze Mars mil sept cent soixante-dix-sept. Signé Louis. *Et plus bas :* Par le Roi, Amelot.

Registrés, oui et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutés selon leur forme et teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le deux Septembre mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé Dufranc.

LE PEINTRE *JÉROME ROMAIN.*
(1649-1717.)

Communication de M. Ch. Ginoux.

Par les registres du port, nous savions que cet artiste, né « en Bresse » vers 1649, mort à Toulon le 5 août 1717, était occupé, en 1696, en même temps que *Vermeil*, *Jesse*, *Barbaroux*, *Leviesme*, etc., à décorer les vaisseaux de l'État. Nous n'avions plus rencontré sa trace, lorsque, tout récemment, un obligeant et savant confrère, M. Guillibert, secrétaire de l'Académie d'Aix, qui a fouillé les archives de Signes (Var), nous a fait parvenir quelques documents inédits relatifs à un tableau exécuté pour cette commune par le peintre *Romain.* Voici à quelle occasion cette toile lui fut demandée. Les Signens, bien qu'éloignés de la route suivie par l'armée ennemie, composée de quarante mille hommes, qui allait assiéger Toulon, craignant que la furie des soldats ne s'abattît sur eux comme elle s'abattait sur les habitants des communes voisines qui se trouvaient sur leur passage, firent un vœu à leur saint patron. C'est à la suite de ce vœu que la municipalité de Signes, dans sa réunion du 29 avril 1708, délibéra qu'il serait fait un tableau devant rappeler ce fait mémorable d'avoir échappé à la ruine de leur village. En effet, nous lisons dans des rapports faits après la déroute complète et le départ des assiégeants : « Ce fut le 26 juillet 1707 que le duc de Savoie établit son quartier général à la Valette, près Toulon, et c'est à partir de ce jour qu'on compta les morts pendant le siège, qui, pourtant, ne commença qu'au mois d'août. Dès leur arrivée dans la Garde (village également voisin de Toulon), les Savoyards et leurs alliés pillèrent et brûlèrent les édifices communaux, presque toutes les maisons, les bastides et leurs fermes, tuèrent, même, des habitants inoffensifs, obligés de fuir, n'ayant ni toit, ni pain. »

Ch. GINOUX.

Extrait des délibérations du Conseil général de la Communauté de Signes (Var).

29 avril 1708.

Tableau fait pour la représentation de la venue des ennemis et vœu des habitants.

Le présent Conseil a unanimement délibéré qu'il sera fait un tableau

représentant la venue des ennemis en ce lieu, et le vœu que lesdits srs magistrats et habitants firent au glorieux saint Jean-Baptiste, patron dudit lieu, et, à ces fins, le présent Conseil a approuvé le marché qui a été fait dudit tableau avec *Jérosme Roman*, paintre de la ville de Toulon, au prix de soixante livres, payable ledit ouvrage achevé et à compte en arrhes six livres, ainsi qu'en appert par sa convention qui est entre les mains dudit sr Chabrier, maire.

Séance du 7 juin 1708.

Le Conseil a délibéré qu'il sera payé au sr *Gérosme Romain* cinquante-quatre livres pour l'entier payement du tableau qu'on a fait faire pour l'honneur de saint Jean.

(Suivent les signatures.)

Pièces de comptabilité. (Liasse 1708.)

Copies de deux mandats de paiement.

1° Monsieur Pierre Berge, trésorier de la Communauté de Signes, payera au sr *Gérosme Roman* six livres par avance du tableau quy faict à Saint-Jean-Baptiste, et, en rapportant le présent, vous sera admis.

A Signe, ce 25 mai 1708.

(Signé :) Baumier, consul; Chabrier, maire.

2° Coté-Mandat de 55 l., du 15 juillet 1708. N° 3. Vu et admis.

Monsieur Jean Bourguignon, trésorier de la Communauté de Signes, payera au sr *Gérosme Romain*, paintre, résidant à la ville de Toulon, la somme de cinquante-cinq livres pour l'Ex-voto fait à l'honneur de saint Jean sur la venue des ennemis en ce lieu, ainsi qu'il a été délibéré le septe jour du mois de juin dernier, à ce compris une livre pour les frais de son voyage à venir prendre ledit argent. Et, en rapportant le présent, vous sera admis de vos comptes. A Signe, ce 15 juillet 1708.

(Signé :) Allègre, présdt; Castellan, maire, pour 55 l.; Borel, gr.

ACTES D'ÉTAT CIVIL D'ARTISTES PROVENÇAUX[1].

(1682-1778.)

Communication de M. Charles Ginoux.

DU BREUIL[2] (JEAN-BAPTISTE), peintre.

Jean-Baptiste Debrueil, fils de Claude et de Catherine de l'Isle,

1. Documents inédits.

2. Le père, *Claude*, sculpteur, et son fils signent quelquefois *Du Breuil.*

est né et baptisé le 16 juillet 1682. Le parrain s^{r} Jean-Baptiste De la Rose, la marraine Marguerite Legiere, ont signé.

J.-B. De la Rose; DubreuiL (*sic*); Germain, vicaire.

DE LA ROSE (ALEXANDRE), peintre.

Alexandre de la Rose, fils naturel et légitime de mons^{r} Pascal et de mad^{lle} Clère Sicarde, est né et baptisé le dix-huit may 1698; le parrain a été monsieur Alexandre Sicard, capitaine de vaisseau, la marraine mad^{lle} Marguerite Sicarde, qui ont signé.

Alexandre Sicard; De la Rose; Marguerite Sicard; Brun, prêtre.

DE LA ROSE (JOSEPH-ANTOINE), peintre.

Joseph-Antoine de La Rose, fils naturel et légitime du s^{r} Pasqual et de d^{lle} Clère Sicarde, est né le vingt-six, baptisé le trente juillet 1701. Parrain, M. Jean Michel, la marraine, Marie Michelle, qui ont signé.

J. Michel; Dalmas, vicaire.

VANLOO (LOUIS-MICHEL), peintre.

Louis-Michel Vanloo, fils naturel et légitime de s^{r} Jean (Jean-Baptiste) et de Marguerite Brune, est né et a été baptisé le second de mars 1707, le parrain a été Mr Me Michel Brun, adv^{t} en la Cour, la marraine d^{lle} Claire Jansolen.

J. Vanloo; M. Brun; Sicard, prêtre.

ROMAIN (GÉRÔME), peintre.

Jérôme Romain, peintre de profession, natif de Bresse, âgé d'environ soixante-huit ans, est décédé muni des sacrements, et il a été enseveli dans le cimetière le cinq^{e} aoust 1717.

Giraud, vicaire.

DUBREUIL (JEAN-BAPTISTE), peintre.

L'an mil sept cens vingt trois et le cinquième septembre, le mariage accordé entre s^{r} *Jean-Baptiste Dubreuil*, fils de feu Claude et de feue Catherine Delile, d'une part, et Isabeau-Barbe Clapier, fille de feu Joseph et de feue Claire Décugis, tous de cette paroisse, d'autre, a été célébré dans cette même paroisse par moy, vicaire soussigné, une publication faite sans opposition, dispense des deux autres, par Mons^{gr} de Toulon, insinuée et contr^{llée}, signé Pomet, assuré de la mort des parens des parties,

j'ai exigé leur mutuel consentement et les ai mariés comme nous l'ordonne la S[te] Église catholique, présens les témoins requis et soussignés, qui sont : s[rs] Louis Humeau, Joseph Barry, François David, Larmodieu; les parties ont signé :

Du Breuil; Clapier; Barry; L. Humeau; F. David; Antoine; Larmodieu; Gandalbert, vicaire.

JULIEN (SIMON), peintre.

Simon Julien, fils naturel et légitime de Laurens et de Geneviève Declus, est né et a été baptisé le vingt-huit octobre 1735; le parrain a été Jacques Declus, la marraine Marie Battarelle; le parain a signé à l'orig. avec

Mouttet, prêtre secondaire.

JULIEN (LAURENT), peintre.

Laurent Julien, fils naturel et légitime de Laurent, baptisé le 27 juin 1740. Le parrain a été Antoine Barbaroux, la marraine Marie Verlaque. Le parrain n'a su écrire, les autres ont signé.

Julien; Verlaque; Deveras, prêtre.

BERTOLUSSO (NICOLAS-MARIE), sculpteur.

L'an mil sept cens quarante-trois et le sixième aoust, le mariage accordé entre *Nicolas-Marie Bertolusso*, fils de feu Jacques et de Catherine Mourando, de Gênes, résidant en cette paroisse, d'une part, et Élisabeth Sarraire, fille de Claude et de Marie Sabourin, de cette paroisse, d'autre, a été célébré dans cette même paroisse par moy curé soussigné, les trois publications faites sans oppositions, vu l'état libre de *Nicolas-Marie Bertolusso*, par M[re] Salvator Castellinus, grand vicaire de Gênes, j'ai exigé leur mutuel consentement et les ay mariés comme nous l'ordonne la S[te] Église catholique, en présence du père de la fille et des témoins requis et soussignés, qui, avertis des peines portées par les ordonnances et arrêts, nous ont fait connoître les parties être telles qu'elles se qualifient, et qui sont :

S[rs] Jacques Riquier, canonier amirail; Antoine Rey; Joseph Éméric et Henry Sidon, tous de cette ville ou y habitant. Fait et publié dans la cathédralle de Toulon, ez mêmes présens que dessus; les parties ont signé.

Nicolas-Marin Bertolusso; Élisabeth Sarraire; J. Réquier; Antoine Rey; Joseph Éméric; H. Sidon; Broquer, curé.

BERTOLUCE (JEAN-EVARISTE dit BERTULUS), peintre.

L'an 1763 et le six février, *Jean-Evariste Berteleusse*, né aujourd'hui sur cette paroisse, fils de *Nicolas-Marie,* sculpteur, et de d^{lle} Marguerite Sarraire, mariés ensemble; le parrain a été s^{r} Jean Boucarande, m^{e} tonnelier, la marraine d^{lle} Thérèse Aubert, qui a dit ne pas savoir écrire; le père et le parrain ont signé.

Bertoluce; Boucarande; Broquier, curé.

DUBREUIL (JEAN-BAPTISTE), peintre.

L'an mil sept cent soixante trois et le 8 juin, le corps de *Jean-Baptiste Dubrueil*, âgé d'environ quatre vingt et un an, époux d'Élisabeth-Barbe Clapier, décédé hier sur cette paroisse, a été inhumé au cimetière, témoins s^{rs} Jean-Baptiste Ventre et Joseph Coudounel, ecclésiastiques.

Coudounel; Ventre; Broquier, curé.

JULIEN (LAURENT), peintre.

L'an mil sept cent soixante dix-huit, et le vingt sept juin, après la publication d'un ban du futur mariage entre s^{r} *Laurent Julien,* peintre du Roy à la marine, fils majeur de s^{r} Laurent Julien et de feu Géneviève Declus, de cette paroisse, d'une part, et d^{lle} Marie-Anne Bernaduque, fille majeure de s^{r} Pierre Bernaduque, bourgeois d'Aix-en-Provence, et de feu d^{lle} Anne-Claire Germillard, veuve de s^{r} Charles Maillard, dit Lamotte, bourgeois de Paris, originaire de Marseille, paroisse de la cathédralle, demeurant depuis deux ans, avec son père, sur cette paroisse, d'autre, faite (publication) en cette église le jour de la fête St Jean, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ny opposition; vu la dispense des deux autres bans accordée par m^{re} Chèryc, en bonne et due forme, vu aussi extrait mortuaire dudit s^{r} Charles Maillard, dit Lamotte, nous, soussigné, curé de cette paroisse, avons reçu en cette église le mutuel consentement que les susd^{ts} s^{r} Laurent Julien et d^{lle} Marie-Anne Bernaduque ont donné par paroles, de présent, audit mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence du père du promis et des témoins requis, qui sont, savoir : Mre Jean-Pol-Hyacinthe Possel, commissaire de la marine, m^{r} m^{e} Pierre-François Laugier, lieutenant criminel au siège de cette ville, M. Marcel Lepage Darbigny, premier professeur de mathématique de M^{rs} les gardes de la marine, s^{r} Louis

Julien, consul de Gêne, et M. Jean-Baptiste Thouron, notaire royal et procureur dudit siège, tous habitants de cette ville, qui, avertis des peines portés, en l'édit de 1697, contre les faux témoins en fait de mariage, nous ont juré connoître les parties être libres et telles que elles se qualifient, lesquels ont signé avec l'époux, son père et l'épouse, de même que leurs principaux parents.

L. Julien; Bernaduque; Darbigny; Julien, P.; Boyer; Eynaud; Thouron; Julien; *Favel* (peintre); Possel; Laugier; Broquier, curé.

(Extrait des registres de l'état civil de Toulon.)

NOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

(1790-1830.)

Communication de M. Henry Jouin.

I.

DÉPART OBLIGÉ DU PEINTRE *AUGUSTIN-LOUIS BELLE.*

Belle (Augustin), fils de *Marie-Anne Belle*, inspecteur des Gobelins, avait obtenu le deuxième grand prix de Rome en 1782. C'était trop peu pour bénéficier régulièrement de la pension du Roi. Mais le graveur *Cochin*, dont l'influence était grande, obtint que le jeune *Belle*, son parent, parti pour Rome en 1784 aux frais de ses proches, fût nourri et logé à l'Académie de France sans que son père eût rien à débourser. Cette faveur, écrit M. Lecoy de la Marche, fut continuée au jeune étudiant depuis le 11 mai 1785 jusqu'au 26 janvier 1790. Le bénéficiaire se fût sans doute accommodé plus longtemps du privilège dont il jouissait, mais l'imprudent se mit dans un mauvais cas et dut quitter précipitamment les États romains. Une lettre de *Ménageot*, directeur de l'Académie de France, adressée le 27 janvier 1790 à *Marie-Anne Belle*, père du délinquant, a été en la possession de M. Émile Cottenet. Cet autographe a passé en vente les 30 mars-1er avril 1882. Il est inscrit sous le nº 172 du catalogue. Nous en donnons ici les passages essentiels.

Rome, le 27 janvier 1790.

Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous faire part que M. votre fils se détermine à retourner en France. Vous avez su par lui-même les détails de la malheureuse affaire qui lui est arrivée, et que plusieurs circonstances ont encore rendu plus grave qu'elle ne l'auroit été peut-être dans un autre tems. C'est une imprudence sur laquelle on est très sévère dans ce pays icy, et qui l'a mis en grand danger, mais qui ne portera pas atteinte à son honneur et à sa réputation. Monseigneur le cardinal de Bernis a pris le plus vif intérêt à cette affaire. C'est à lui que nous devons qu'il n'ait point été arrêté le soir même qu'on a été à son atellier, ainsi que la liberté dont il a continué de jouir dans Rome jusqu'à ce jour.....

Quelque regret que j'ai de voir partir M. *Belle*, que je voyois icy avec le plus grand plaisir, j'aime encore mieux qu'il attende la fin de cette affaire en France que de lui voir prolonger son séjour icy, ne pouvant pas lui répondre jusqu'à un certain point de ce qui pourroit arrivé (*sic*). Il part librement, ainsi cela ne peut point influer sur sa réputation. Il s'arrêtera quelques jours à Florence, à Bologne, passera par Turin et de là en France, ainsi vous le revairé (*sic*) vraisemblablement dans six semaines ou deux mois.....

Recevez, etc.

Ménageot.

II.

LES PENSIONNAIRES SCULPTEURS EN 1790.

Existe-t-il trace, aux Archives nationales, de la lettre écrite par *Ménageot* à d'Angiviller le 15 septembre 1790? Cet autographe a passé en vente, comme le précédent, en 1882. Il est inscrit sous le n° 173 du catalogue de la collection Cottenet. *Ménageot* traite dans cette lettre de statues exécutées par les sculpteurs *Barthélemy Corneille*, *Jacques-Edme Dumont* et *Antoine-François Gérard*, pensionnaires de l'Académie.

A Rome, le 15 septembre 1790.

Le s^r *Corneille* a fait un *Philoctète* qui a générallement fait plaisir. Pour l'étude et l'expression, on lui reprochera peut-être de s'être un peu aidé du Laocon (*sic*). Mais d'ailleurs cette figure

lui fait honneur pour un bon sentiment d'étude et de vérité; il a joint à cela un *portrait* en buste.

Le s^r *Dumont* a fait une figure de *Caïn* qui est bien pensé, où il y a de bonnes parties, mais qui manque un peu de finesse d'étude.

La figure du s^r *Gérard* représente un *Jeune chasseur endormi* qui est d'un très joli ensemble. Mais, ayant commencé trop tard, il n'a pu jouir du modèle qu'il avait choisi autant qu'il en auroit eu besoin, en sorte que sa figure manque d'étude.....

Ménageot.

III.

LE PEINTRE *FRANÇOIS-XAVIER FABRE.*

C'est également d'une lettre ayant un caractère officiel que nous détachons les lignes qui suivent. Comme les précédents, cet autographe a passé à la vente Cottenet (nº 172 du catalogue). *Ménageot* écrit au comte d'Angiviller :

Rome, le 13 avril 1791.

Monsieur le Comte,

Par votre lettre du 26 mars, vous m'annoncés (*sic*) la disposition où vous êtes d'accorder une prolongation de pension au sieur *Fabre;* il avoit déjà témoigné son vœu sur cela dans une lettre écrite à M. Robert, qui sûrement vous en aura parlé. Il lui disoit le désir qu'il auroit de pouvoir rester six mois de plus à l'Académie, et que ce surcroît de temps lui seroit d'un grand secours d'après les dispositions où vous êtes et l'intérêt que vous inspire le talent de ce pensionnaire. Je crois, M. le Comte, pouvoir vous prier de prononcé (*sic*) sur cela en vous demandant de m'autoriser à lui annoncer votre décision. Il est certain que personne n'est plus que M. *Fabre* dans le cas d'espérer cette grâce.

Je me suis acquitté de ce dont vous m'aviez chargé auprès de S. E.-M. le C^al de Bernis y a été très sensible, m'a chargé de vous exprimer toute sa reconnoissance et en même temps de vous dire qu'il comptoit bien sur votre amitié. Il est dans ce moment l'objet de l'intérêt de tout Rome, et jamais il n'a reçu plus de témoignage d'amitié, d'estime et de vénération; sa santé est assez bonne et il s'occupe présentement de l'arrivée des princesses tantes du Roi qui logeront chez lui et qui seront ici samedi 16 pour dîner.....

Ménageot.

IV.

CHOIX D'UN COSTUME OFFICIEL PAR LES PENSIONNAIRES DE L'ACADÉMIE.

Il est permis de ne pas prendre au sérieux la tendance de l'esprit français à s'éprendre de l'uniforme, de la broderie, du galon, mais il faut bien se rendre à l'évidence, cette tendance existe. On sait quels costumes prépara *Louis David* à l'époque de la Révolution! Pour peu que la nation eût reçu l'ordre d'endosser ces vêtements prétentieux, nos pères n'auraient plus formé, en apparence du moins, qu'un ensemble de groupes bizarres catégorisés, étiquetés, embrigadés. L'époque voulait cela, on peut le croire, car le goût de l'uniforme gagna jusqu'aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes du palais Mancini. Voici la lettre que sept des pensionnaires firent tenir au Ministre de l'Intérieur le 25 septembre 1798. Nous en avons nous-même relevé le texte sur la minute originale conservée aux Archives de la Villa Médicis. *Ménageot* avait été remplacé par *Suvée* en 1792 comme directeur de l'Académie. Mais *Suvée* ne prit pas possession de son poste. Confirmé dans sa charge en 1796, il ne serait allé à Rome, d'après M. Lecoy de la Marche, qu'en 1801. C'est donc en quelque sorte durant la vacance du gouvernement que les pensionnaires présents au palais Mancini se laissèrent aller à la fantaisie de se choisir un uniforme. La description du costume composé par trois sculpteurs, deux peintres et deux architectes ne nous rassure pas sur l'effet qu'il eût produit. Ce fut Letourneur, ancien Conventionnel, qui, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur, reçut la requête des pensionnaires, et sans doute il en donna connaissance au sage *Suvée*, qui dut proposer de n'en point tenir compte.

Paris, le 5 nivôse an VII.

Les Artistes Pensionnaires de l'Académie de France à Rome au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Les Artistes Pensionnaires des Gouvernements Étrangers ayant toujours porté en Italie un habit uniforme, quelques-uns même étant revêtus d'un grade militaire, les Pensionnaires de l'Académie de France à Rome avoient senti l'avantage qu'il y auroit d'en porter un qui leur fût particulier; mais, à l'époque des troubles arrivés en Italie à la fin de 1792, ayant été forcés de se séparer, ils le furent également de suspendre leur projet. Maintenant réunis et à la veille de retourner dans un séjour depuis longtemps

consacré à l'Étude des Beaux-Arts, ils le soumettent, Citoyen Ministre, à votre examen et à votre approbation.

Il est intéressant que, pour conserver la dignité de la Nation Française, les Artistes Pensionnaires puissent, dans les réunions publiques où ils seroient convoqués, faire reconnoître et respecter en même temps un établissement que le Gouvernement honore d'une protection particulière.

Ils vous prient d'observer, Citoyen Ministre, que souvent il est arrivé que des individus se disant Pensionnaires de France s'introduisoient dans des lieux privilégiés où leur conduite répréhensible attiroit sur les véritables Pensionnaires des plaintes graves auxquelles ils n'avoient pas donné lieu. Au moyen d'un costume distinctif, on fera cesser cet abus qui pourroit devenir d'une conséquence majeure dans les circonstances présentes.

Si vous agréez, Citoyen Ministre, la demande des Artistes Pensionnaires, ils désirent que leur costume comprenne : 1° l'habit français *bleu national*, revers en velours de la même couleur, avec une étroite broderie en argent, ganses et olives pareilles; 2° gilet et pantalon de casimir *serin*, boutonnières à la hussarde et cordonnet *bleu-ciel;* 3° bottines avec un petit gland tombant sur le devant et chapeau rond avec une ganse.

Salut et respect.

P. Bridan[1], *Delagardette*[2], *E. Gois*[3], *C. Normand*[4], *F.-F. Lemot*[5], *L. Lafitte*[6], *Landon*[7].

(Annexé un type de costume.)

V.

LA JOURNÉE D'UN DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE.

Guérin prit la direction de l'Académie de France en 1822. Sa *Phèdre* est connue. L'œuvre originale est au Louvre. Exposée au Salon de 1802, cette peinture a été gravée par *Boucher-Desnoyers*, par *Filhol*

1. *Bridan (Pierre)*, sculpteur, grand prix en 1791.
2. *Delagardette*, architecte, grand prix en 1791.
3. *Gois (Edme-Étienne-François)*, sculpteur, grand prix en 1791, prix réservé de 1786.
4. *Normand* (*C.*), architecte, grand prix en 1792.
5. *Lemot (François-Frédéric)*, sculpteur, grand prix en 1790.
6. *Lafitte* ou *Laffite (Louis)*, peintre, grand prix en 1791.
7. *Landon (Charles-Paul)*, peintre, grand prix en 1792.

et par *Landon*. Une esquisse de ce tableau passa en vente en 1823 et fut acquise, paraît-il, à un prix élevé. Mais ce n'est pas cette incidence qui donne à la lettre de *Guérin* publiée ici son principal intérêt. Nous le trouvons dans le tableau plein de naturel et de bonhomie que le peintre a voulu laisser de l'une de ses journées à la Villa Médicis. *Guérin* écrit à Madame Népomucène Lemercier, femme de l'auteur dramatique, auteur de *Pinto*. L'autographe du peintre a fait partie de la collection Cottenet (nº 128 du catalogue de vente de ce cabinet).

Rome, 18 janvier 1823.

Madame,

On m'avait déjà mandé le prix qu'a été payée une esquisse de ma *Phèdre*. Ce prix m'effraie. Je crains qu'on n'imagine que la postérité va bientôt commencer pour moi. Je la repousserai de toutes mes forces, et, si j'en juge par le moment actuel, je crois l'avoir déjà un peu éloignée : Dieu sur tout !

Quant à ma vie journalière, elle est fort peu productive. Il fait mauvais tems, les jours sont courts, je me lève tard, le déjeuner arrive promptement, et l'on mange longtems dans cette maison-ci ; quelques soins de ménage à prendre, des visites d'artistes à recevoir et à rendre, un tour de promenade quand le soleil se montre, tout cela achève la matinée avant qu'on ait pu trop savoir comment elle a passé. Puis le dîner, puis les réunions dont je vous ai parlé, ou bien celle qui a lieu chaque soir chez le Directeur, où se réunissent les pensionnaires ainsi qu'un grand nombre d'artistes français qui étudient à Rome. On joue à l'écarté, aux Dames, aux échecs ; les plus studieux dessinent. Jamais de politique ; des conversations sur les arts, sur les usages et les mœurs du pays ; des comparaisons entre ce qui plaît et ce qu'on admire ; déjà des regrets et quelques soupirs vers ce que l'on a quitté, car si Rome s'empare de l'esprit jamais elle ne peut devenir maîtresse du cœur : il reste tout entier à la douce patrie.....

Guérin.

VI.

LES JOURNÉES DE JUILLET 1830 ET L'ACADÉMIE DE FRANCE.

Il faut lire dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1890 le récit tracé par M. le comte *Henri Delaborde* des difficultés très imprévues survenues entre *Horace Vernet*, directeur de l'Académie de France,

et l'Académie des Beaux-Arts, à la veille des journées de Juillet, pour se rendre compte de l'allusion du peintre à la défense qu'il a su prendre des pensionnaires. Des dessins d'*Henri Labrouste* censurés par l'Académie des Beaux-Arts, approuvés sans réserve par *Vernet*, avaient été la cause du conflit. Mais 1830, avec ses agitations à l'intérieur et ses contre-coups à l'étranger, donna bientôt une autre direction aux pensées de *Vernet*, dont la situation à Rome ne laissa pas d'être périlleuse. M. *Delaborde* raconte en détail les mesures prises par le directeur de l'Académie de France dans le but de protéger les pensionnaires et la Villa qui les abritait. Cette page d'histoire ajoute à la physionomie de *Vernet*, impétueux, aisément frondeur, expansif jusqu'à la jactance. *Vernet* écrit à *Guérin*, son prédécesseur; sa lettre évoque le souvenir des journées de Juillet : elle a donc son intérêt. Comme les précédentes, cette lettre a fait partie du cabinet Cottenet (nº 259 du catalogue).

Rome, 2 décembre 1830.

Il y a bien longtemps, monsieur et ami, que je vous dois une lettre. Si j'ai tant tardé, la raison en est simple : j'ai voulu attendre que tout fût fini entre moi et l'Académie afin d'avoir à vous remercier des lumières que vous avez bien voulu jeter sur ma position, sans vous ennuyer des détails fâcheux qui ont dicté ma conduite envers l'Académie de Paris. Aujourd'hui la barre est tirée, il n'y a plus ici qu'une seule autorité à satisfaire et je ne dois recevoir d'instruction que du ministère.....

L'occasion n'a pas tardé à se présenter de me faire apprécier l'avantage de m'être établi le déffenseur (*sic*) des pensionnaires, et par ce moyen d'avoir obtenu leur confiance. Lors des événements de Paris, toutes les têtes se sont montées, chacun avait fait son drapeau tricolore, des cocardes, etc...; il n'était bruit dans Rome que d'une promenade qui devait avoir pour but de soulever le peuple et d'égorger les cardinaux. L'absence entière (mais heureusement momentanée) d'ambassade rendait ma position importante et difficile. J'ai pris chaque pensionnaire en particulier, puis en masse; les drapeaux ont été brûlés, puis ils sont allés en mon nom, vers ces messieurs d'en bas, les prier de renoncer à des dîners patriotiques, qui se seraient, comme vous le pensez bien, terminés par quelque explosion de joie. J'avais promis sur ma tête au cardinal Albani que tout resterait dans l'ordre moyennant une note de sa main qui m'y posât les inconvénients que pourrait occasionner... pour le repos public la vue des cou-

leurs nationales; enfin, jusqu'au 1er septembre, époque à laquelle le pavillon français est entré dans les ports, nous sommes restés sans signes extérieurs et, depuis, tout a marché sagement, le premier moment d'enthousiasme étant amorti.

Vernet[1].

TABLEAUX D'*HORACE VERNET*

ACHETÉS PAR LE ROI LOUIS-PHILIPPE.

(1833.)

Document communiqué par M. Paul Marmottan.

Horace Vernet, le peintre militaire, trouva en Louis-Philippe un intelligent protecteur. Aussi le Roi, qui connaissait la popularité de l'artiste autant que son talent, ne lui ménagea pas les commandes. Avant même qu'il montât sur le trône en 1830, Louis-Philippe, duc d'Orléans, possédait plusieurs tableaux d'*Horace Vernet*, entre autres les *Batailles de Montmirail et de Hanau*, détruites en 1848 lors du pillage du Palais-Royal. *Horace Vernet* représenta même alors le *duc d'Orléans passant en revue le 1er régiment de hussards*, une de ses meilleures toiles (1819). Le

---

1. Nous donnerons, à titre d'appendice aux pages qui précèdent, la lettre par laquelle *Horace Vernet* remercia M. de Martignac, ministre de l'Intérieur, d'avoir appuyé auprès du Roi sa nomination au poste de directeur de l'Académie de France à Rome. Le premier paragraphe de la dépêche du peintre a trait à une question dont l'objet ne nous est pas connu. Nous avons inutilement consulté, à ce sujet, l'ouvrage anecdotique de M. Amédée Durande, *Joseph, Carle et Horace Vernet* (Paris, 1863, in-12). L'autographe qui suit est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers : « Votre Excellence a bien voulu juger mon cœur avant de le connaître en joignant deux nouvelles, dont l'une devait flatter mon amour-propre et l'autre détruire le scrupule que j'éprouvais d'avoir enlevé à un homme estimable par son caractère et ses malheurs une chance de bonheur pour l'avenir. — Croyez, Monseigneur, que, si mon caractère d'homme eût été connu de Votre Excellence comme elle a bien voulu apprécier mes ouvrages, elle serait convaincue que je remplirai fidèlement et dignement les devoirs que m'impose le poste important qui m'est confié par l'auguste bienveillance du Roi et votre puissante protection. — Veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de ma reconnaissance et croire au profond respect de votre très humble serviteur, — *H. Vernet*. — Paris, ce 13 août 1828. »

document ci-après, bien que ne portant pas mention des sujets, peut néanmoins donner l'idée du prix des tableaux de ce célèbre artiste, de son vivant.

Paul MARMOTTAN.

M. de Cailleux prie M. Maréchal de vouloir bien envoyer, sans le moindre retard, le rapport au roi, approuvé par S. M., dans les premiers jours du mois de février, relativement à l'acquisition de deux tableaux de M. *Horace Vernet* moyennant la somme de 24,000 francs.

Ce rapport, qui n'a pas été adressé à la direction du Musée, lui est indispensable pour faire la demande de payement en faveur de M. *Horace Vernet.* M. le comte de Montalivet ayant promis à M. *Horace Vernet* que cette somme lui serait payée avant le 1er avril, M. Maréchal sentira combien il est urgent que le rapport réclamé par M. de Cailleux lui soit expédié dans le plus court délai possible, afin de pouvoir demander lundi le payement d'urgence de la somme de 24,000 francs.

M. de Cailleux saisit cette occasion pour offrir à M. Maréchal la nouvelle expression de ses sentiments les plus distingués et de son sincère attachement.

Paris, le 23 mars 1833.

LANGE, SCULPTEUR,

RESTAURATEUR DU MUSÉE DES ANTIQUES.

(1826.)

Document communiqué par M. Paul Marmottan.

Lange, né à Toulouse en 1754, fit ses études à l'Académie de cette ville. Son œuvre est connu par les livrets des Salons depuis 1799 jusqu'à 1833. La pièce suivante est d'un grand intérêt pour la biographie de cet artiste modeste, dont le nom est aujourd'hui assez oublié.

P. M.

A Son Excellence le Ministre de la Maison du Roi[1].

Monseigneur,

Enhardi par mon dévouement constant pour l'auguste cause

1. En note au haut de la lettre : « Vu : le vicomte de la Rochefoucauld, 9 juin. »

de nos rois; ayant fait les travaux les plus importants qui m'ont été confiés, soit la statue de Philopœmen, qui a remporté un prix en l'an 1799; celle d'Esculape, de sept pieds de haut, placée à l'école de médecine; un groupe d'Anacréon en marbre; un Bacchus en marbre; deux bas-reliefs placés au Musée, représentant l'Égypte et la Grèce; une statue de la Saison printannière, de six pieds de haut; un bas-relief dans la cour du Louvre, représentant la Rhétorique et la Logique, etc., ainsi que toutes les restaurations qui ont été faites aux antiques du Musée depuis sa création jusqu'à ce jour, soit pour le Musée moderne, Maisons Royales et Jardins; j'ose prendre la liberté de solliciter de vos bontés une marque bien flatteuse pour un artiste qui a consacré sa vie entière à des travaux utiles : la croix de la Légion d'honneur.

L'époque mémorable du sacre de Sa Majesté pénétrera tous les Français d'une reconnaissance infinie et chacun s'enorgueillira d'avoir participé aux bontés du Roi dans une circonstance si auguste.

Puissai-je mériter un regard de Votre Excellence en obtenant aujourd'hui cette marque si distinctive qui ferait le bonheur de ma vie et la gloire de ma famille.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

B. Lange.

Paris, le 5 juin 1825. Rue de la Bibliothèque, nº 4. Statuaire, restaurateur des antiques du Musée Royal.

Je puis répondre du rôle de M. *Lange* dans l'emploi qu'il remplit au Musée Royal, et je le crois digne de l'intérêt et des bontés de Son Excellence le Cte de Forbin.

J'ai eu beaucoup à me louer de l'intelligence et du talent de M. *Lange* dans les nombreuses restaurations qu'ont exigées les travaux nécessaires à la formation d'un nouveau Musée d'Antiques en 1815 et 1816. Je le recommande très sincèrement aux bontés de Monsieur le duc de Doudeauville.

Le Cte de Pradel.

GRAVURE DU TABLEAU
REPRÉSENTANT *BONAPARTE AU SAINT-BERNARD*
PAR *RAPHAEL MORGHEN.*
(1815.)

Document communiqué et annoté par M. Paul Marmottan.

On sait qu'en 1815 la réaction organisée en haut lieu contre tout ce qui rappelait Napoléon atteignit le comble, et que nombre d'œuvres d'art appartenant au règne de « l'usurpateur » furent dénaturées, mutilées et même brisées. En voici une nouvelle preuve. Elle concerne la gravure du célèbre tableau de *David, « le premier consul au Saint-Bernard*, » dont nous possédons un beau spécimen au musée historique de Versailles.

On jugera, en lisant les lignes suivantes, avec quel sans-façon des ministres, pour plaire au pouvoir à peine rétabli des Bourbons, faisaient bon marché des intérêts supérieurs de l'art et, par contre-coup, des deniers publics.

Le graveur *Raphaël Morghen* jouissait d'une haute estime auprès de ses contemporains. Membre de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre de la Réunion, il exposa à Paris, notamment au Salon de 1812. Il habitait, plus particulièrement sous l'Empire, les états d'Élisa, sœur de l'Empereur, grande-duchesse de Toscane, mais il avait un pied-à-terre à Paris, et demeurait, lorsqu'il y venait, au nº 19 de la rue Napoléon (rue de la Paix aujourd'hui).

Paul Marmottan.

Paris, le 22 août 1815.

M. le Comte, le Sr *Morghen*, graveur à Florence, avoit été chargé, sous la précédente administration, de la gravure du tableau de *David* représentant Bonaparte au passage du mont Saint-Bernard, et il avoit reçu, à titre d'à compte sur ce travail, une somme de 40,000 fr.

Ce tableau a depuis été acheté par lord Wellington.

Au commencement de cette année, le Ministre de la maison du Roi prescrivit à M. Mariotti, Consul de Sa Majesté à Livourne, d'engager le Sr *Morghen* à discontinuer son travail, pour lequel on lui abandonnoit les 40,000 fr. déjà payés, et de retirer la planche de ses mains. Elle fut en effet remise à M. Mariotti, qui demande aujourd'hui qu'on lui indique les moyens de la faire parvenir sûrement à Paris.

La disposition, qui a pour objet l'abandon de la somme avancée au Sr *Morghen*, ne me paroît, monsieur le Comte, susceptible d'aucune difficulté : elle doit être maintenue. Mais j'ai peine à concevoir qu'on ait exigé de lui la remise de la planche; et j'estime qu'elle doit lui être rendue et entièrement laissé à sa disposition.

Telle est la seule réponse qu'il me paraisse convenable de faire à la demande de M. Mariotti.

Agréez, Monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération.

Le Prince DE TALLEYRAND.

M. le comte de Pradel, chargé du Ministère de la maison du Roi.

DEUX PORTRAITS DU PRINCE DE TALLEYRAND
PAR *PRUDHON*.
(1815.)

Document communiqué et annoté par M. Paul Marmottan.

Il s'agit ici du grand portrait de Talleyrand en pied et en costume de cérémonie, peint par *Prudhon* sur l'ordre de l'Empereur, pour accompagner ceux que ce dernier avait également commandés à *Gérard*, à *Robert Lefèvre* et à d'autres artistes, en vue de décorer la galerie du château de Compiègne.

Parmi les documents qui nous ont appris l'existence de cette suite de portraits historiques exécutée pour Compiègne, je citerai la belle gravure au burin de *Raph.-Urb. Massard*, d'après l'original du portrait du duc de Clarke, ministre de la guerre, dû au pinceau de *Fabre* (1809). Une mention explicative imprimée au bas de cette belle pièce ne laisse aucun doute sur ce point. Le document suivant vient encore à l'appui.

Le portrait en pied de Talleyrand par *Prudhon* est bien connu et a été gravé. Acquis par M. Haussmann, préfet de la Seine, il appartient toujours à la ville de Paris qui l'a prêté l'an dernier à l'Exposition centennale du Champ de Mars.

Quant à l'autre portrait dont il est ici question, et qui doit être « vu de buste, » il se trouve, paraît-il, au château de Valençay (Indre), ancienne résidence d'été du célèbre diplomate.

P. M.

Paris, ce 1er décembre 1815.

Monsieur le Comte, M. le Cte de Blacas avait bien voulu me promettre de faire mettre à ma disposition deux portraits de moi, faits par *Prudhon*, qui se trouvaient dans le château de Compiègne. Au moment où la remise de ces deux tableaux devait m'être faite, je partis pour Vienne et elle n'eut pas lieu. Permettez-moi de recourir à votre obligeance pour l'exécution de cette promesse et de vous demander le jour où je pourrais envoyer chercher ces portraits.

J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le Comte, l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

M. le Cte de Pradel, chargé du Portefeuille du ministère de la Maison du Roi.

VOL DE TAPISSERIES DU GARDE-MEUBLE

EXPOSÉES AU CHAMP DE MARS POUR L'ANNIVERSAIRE DU 10 AOUT.

Paris, ce 10 fructidor an 6 de la République française une et indivisible.

Le citoyen Chalgrin, *architecte du Directoire exécutif, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part qu'ayant eu besoin de tentures et de draperies qui sont en dépôt dans la ci-devant chapelle de la maison du Champ de Mars pour le service du Théâtre des Arts, le citoyen Poussin, tapissier, chargé de les chercher, s'est aperçu que l'on avoit dérangé les pilles de tapisseries qui ont servi à la dernière exposition; ne sachant à quoi attribuer ce dérangement, ce citoyen, accompagné de deux personnes, ayant fait une revue exacte de toutes les pièces qu'il avoit étiquetées et dont il avoit l'état exact, s'est convaincu qu'on en avoit volé cinq, du nombre desquelles se trouvent quatre portières représentant les Élémens, et l'une des plus petites de la suite des batailles d'Alexandre. S'étant alors occupé à découvrir l'endroit par où l'on avoit pu pénétrer, il a reconnu que c'étoit par une croisée donnant sur le chemin du côté de la maison du Champ de Mars, où il en a

découvert une des plus grandes qui heureusement n'avait pas pu passer par la grille.

Le citoyen Poussin, ayant fait appeler différentes personnes, s'est transporté de suite chez le Commandant, lequel, accompagné du commissaire des guerres, est venu pour constater le délit et dresser procès-verbal de tous ces faits.

J'ai chargé le citoyen Poussin, qui m'a fait part hier soir de ces détails, d'aller de suite faire sa déclaration au Bureau Central pour tâcher de découvrir les auteurs du délit.

Les portières volées font partie de celles qui ont été envoyées du Muséum Central des Arts.

Le Commandant de la maison du Champ de Mars a fait placer sur le champ des factionnaires qui y resteront jusqu'au moment où les tapisseries seront enlevées.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien écrire à l'administration du Bureau Central pour activer la recherche de ces objets.

Je vous remettrai demain la copie du procès-verbal.

Salut et respect.

CHALGRIN.

Note inscrite au bas de la première page : Il donne avis du vol de cinq des pièces de tapisserie exposées au Champ de Mars à la fête du 10 Aoust.

La lettre de *Chalgrin* est accompagnée de la minute de la dépêche par laquelle le ministre renvoie la déclaration du vol au Bureau Central et de l'accusé de réception de la lettre ministérielle par les membres du Bureau Central. Mais on ignore si l'auteur de la soustraction fut découvert et si les tapisseries rentrèrent dans le mobilier de l'État. Il paraîtrait résulter du silence des autorités que l'affaire n'eut pas de suites et que les tapisseries furent définitivement perdues.

J. G.

LE SACRE DE *DAVID*

MODÈLE DE TAPISSERIE.

Communication de M. Gerspach.

Pendant que M. *David* s'occupait de terminer son tableau du *Sacre*, qui devait être exécuté en tapisserie, j'allais assez souvent dans son atelier, place de la Sorbonne. En admirant le côté droit de son tableau,

dans lequel sont groupés l'empereur, le pape et tous les maréchaux, « nous ferons, » lui disais-je, « pour cette partie une très belle tapisserie, attendu la beauté, la richesse et la variété des costumes; mais comment voulez-vous que nous, dont les moyens d'exécution en couleurs solides sont très bornés, nous puissions faire quelque chose de bien durable pour le côté gauche, dans lequel se trouvent l'impératrice, les princesses et les dames de sa suite toutes habillées de blanc? » — « Vous ferez comme vous le pourrez, » me répondit ce grand peintre; « mais vous n'aurez jamais autant d'ennuis que j'en ai éprouvés pour ce tableau de commande, dont j'ai été obligé de placer mes personnages d'après un programme officiel. »

Ces lignes sont extraites d'une lettre de Roard, directeur des tentures aux Gobelins, de 1803 à 1816; le tableau de *David* ne fut pas exécuté en tapisserie.

GERSPACH.

EXTRAITS
DES
COMPTES DES MENUS PLAISIRS.
(1747-1760.)

Communication de M. Henry de Chennevières.

ANNÉE 1747. (Arch. nat., O[1] 2985.)

Anniversaire de Madame la Dauphine fait à S[t]-Denis, le 22 juillet 1747.

Aux s[rs] *Slods* frères, sculpteurs du Roy, la somme de 4,551 l. pour tout ce qu'ils ont faits et fournis à S[t]-Denis pour le bout de l'an de Madame la Dauphine (plus 1,500 l. pour avoir fourni et fait exécuter les desseins du Catafalque, ensemble peines et soins).

1° Décoration du Pourtour du chœur et Jubé.
2° Catafalque.
3° Nef.
Au s[r] *Dominique Slodz*, peintre des Menus, 4,963 l.

ANNÉE 1749. (O[1] 2986.)

Mémoire et État des Depances et deboursé en peintures faitte pour le service du Roy à location de la pompe funèbre de Son Altesse Royalle Madame la duchesse D'orleans, à Notre-Dame de Paris,

sous les ordres de Monsieur de Curis, intendant et controleur general des menus plaisir et affaire de la chambre de Sa Majesté, executé et fourny par *Dominique Slodtz*, peintre. Année 1749.

Le s[r] *Bourquement*, peintre de paysage, a travaliez la quantité de seize jour à raison de dix livres par jour, fait la somme de 160 l.

Le s[r] *Risbraque*, peintre de paysage, a travaliez la quantité de dix jours à raison de six livres par jour, fait la somme de 60 l.

Le s[r] *La Douceur*, peintre d'ornements, a travaliez la quantité de trente trois jour à raison de trois livres par jour, 99 l.

Le s[r] *Machy*, peintre darchitecture, a travaliez la quantité de trente trois jour à raison de trois livre par jour, 99 l.

Le s[r] *Hereaux*, peintre d'architecture, mesme somme, 99 l.

Le s[r] *Paine* [ou *Paire*], peintre dornement, a travaliez pour mesme somme, 99 l.

Le s[r] *Bailiez*, peintre dornement, a travaliez trente jour à raison de trois livres par jour, fait la somme de 90 l.

Le s[r] *Hazet*, peintre d'ornement, a travaliez vingt quatre jour à raison de trois livres par jour, fait la somme de 72 l.

Le s[r] *Lemaire*, cadet, peintre darchitecture, a travaliez vingt quatre jour à raison de trois livres cinq sol par jour, 78 l.

Le s[r] *Dubois*, peintre d'ornement, a travaliez 22 jour à trois livre dix sol par jour, 77 l.

Bordereau de la Pompe funebre de son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans, le 24 mars 1749.

Aux s[rs] *Slods*, sculpteurs, 10,005 l.

A *Slods*, peintre, 8,104 l.

Le s[r] *Soubrot*, neveux, peintre d'architecture, a travaliez dix neuf jour à raison de deux livres par jour, 38 l.

Le s[r] *Copot*, peintre d'ornements, a travaliez douze jour à trois livre dix sous le jour, 42 l.

Le s[r] *Lefevre*, peintre d'ornements, a travaliez douze jours à trois livres par jour, 36 l.

Le s[r] *Lenelle*, peintre d'ornements, a travaliez dix jours à raison de deux livres dix sol par jour, 25 l.

Le s[r] *Siméon*, peintre d'ornements, a travaliez dix jours à raison de deux livres dix sols par jour, 25 l.

Le s[r] *Salinze*, peintre d'architecture, a travaliez trente trois jours à raison de deux livre dix sol par jour, 82 l. 10 s.

Le s[r] *Pajoux* a travaliez seize jour à trois livre par jour, 48 l.

Les gens D'Impressions. — Le s[r] *Mauriac*, 68 l.; le s[r] *Melencour*, 59 l.; le s[r] *Bertendaux*, 56 l.; le s[r] *Cauvet*, 56 l., tous quatre peintres d'impression.

Le s^r^ *Vernansale*, peintre en figure, pour avoire peint huit ange pour suport des armes de son altesse royalle, pour ce la somme de 144 l.

Le s^r^ *Delobel*, peintre en figure, pour avoire peint six ange pour suport des armes de son altesse royalle et huit teste de mort, pour ce la somme de 148 l.

Le s^r^ *Gautier*, peintre en marbre, pour avoire peint les marbre pour le mausollé, le catafalque et l'autel, 1,059 l. 10 s.

Memoire des ouvrages de sculpture fait pour le service du Roy à l'ocasion de la pompe funebre de son altesse royalle Madame la duchesse d'orleans à Nostre Dame, sous les ordres de Monsieur de Curys, intendant et controleur general des menus-plaisirs et affaires de la Chambre de Sa Majesté, exécuté par les *Slodtz*, sculpteurs, année 1749.

Décoration du pourtour du Chœur.

Avoir fait dans les pillastres de lattique vingt forte testes de mort ailé servant à suporter les festons d'hermine qui etoient retroussés d'un pillastre à l'autre, pour chaqune de ces teste la somme de dix huit livres, ce qui fait 360 l.

Plus, aux mesmes pillastres de lattique avoir fait vingt chutes de laurier denviron quatres pieds de longueur placés au dessous de chaque teste de mort, pour chaqun de ces feston la somme de douze livres, ce qui fait 240 l.

Plus, dans les millieux des parties cintrées de la corniche de lattique, avoir fait seizes grands cartouches de quatres pieds de long ornés de plates bandes, feuilles, enroullements, avec ailles de chauve souris, servant d'agraphes aux festons d'hermine quy etoit retroussé à chaque pillastre, pour un cartouche la somme de vingt cinq livres, ce qui fait 400 l.

Plus, pour dix huit testes de mort placée dans les timpants de lattique, pour ce 54 l.

Plus, au grand ordre de la decoration du tour du Chœur avoir établi dix huit chapiteaux d'ordre ionique, avec festons, fleurs de lys, 540 l.

Plus, au bas des pillastres du grand ordre de la décoration, sur le premier fillet au dessus des stalles avoir établi quatorze torcheres en forme de scabelons de la hauteur de sept pieds et plus, y avoir fait à neuf et placé dans les millieux des cartouches avec fleurs de lis, testes de mort, etc., 1,050 l.

Plus, aux arcades du grand ordre à moitié hauteur des pillastres avoir fait trentes fortes testes de mort de ronde bosse avec des ailles de chauvesouris, servant à suporter les retrousies des rideaux des grandes arcades, 600 l.

Maistre-Autel.

Avoir retablie les quatres chapiteaux d'ordre ionique de rondebosse à quatres faces chaqun placé au haut des colonnes de l'autel, y avoir refait à neuf des festons de laurier et autres parties quy y manquoient, 80 l.

Avoir fait à neuf les douzes bandeaux placés avec cimetrie autour des quatres colonnes de l'autel servant à porter nombres de lumières, 120 l.

Plus, sur les pieds desteaux en adoption sur la corniche regnante au bas des Entrecolomnes avoir fait deux cartouches avec testes de mort aillée accompagnée de Ciprez, 60 l.

Plus, avoir refait en partie et retablie le surplus de la grande gloire quy etoit placé au desus du Christ dans la partie du fronton faisant adoption à l'architrave de la Corniche et à la moulure de la niche, cette gloire composée de testes danges, nuées et rayons, 120 l.

Plus, avoir rétabli deux groupes de testes danges avec nuées quy ont été placé aux deux coté de l'autel au desus des niches où sont des anges peints, 36 l.

Plus, dans le millieu du Cofre de l'autel avoir fait en basrelief le *prochristo* accompagné de rayons, faisant un morceau de deux pieds et demie de longueur, 72 l.

Plus, avoir reparé et remis en etat le *Christ* de ronde bosse placé sur le contretable de l'autel dans un grand panneau, 60 l.

Plus, au pied de la Croix sur la quelle est posé le Christ avoir fait de rondebosse sur la corniche du contretable deux anges adorateurs de la proportion de trois pieds, accompagnés dailles, de draperies et dune terrase de la longueur du contretable, 320 l.

Plus, avoir fait et formé une gloire au haut du daix de lautel composé de trois testes danges et de nuées, 24 l.

Catafalque.

Avoir fait la sculpture des quatres piramides quy estoient placés aux quatres angles de lestrade ellevé sur des pied desteaux; lesdittes piramides on seizes à dix sept pieds de hauteur de plan triangulaire, orné de chapiteaux isollé avec festons et chutes de laurier. Sur chaqune des faces des piramide etoient placés des ovalles avec testes de mort aillé, environné de festons de ciprez, les ovalles renfermoient les chiffres de la princesses; au bas des dittes piramides estoit de grandes feuilles de resains avec voluptes quy remfermoits les pans coupé, dans linterieur desquelles etoits des branches de cipres, le tout fait et mis en place, 1,400 l.

Plus, au bas et dans linterieur aux parties enflés des susdites piramides, avoir fait quatres grandes casollettes de rondebosse produisant

des fumées et des flames, lesdittes casollettes de gout antique richement decoré avec moulures, consolles, draperies et autres ornements, 300 l.

Plus, au desous du tombeau avoir placé en pendantif un qûl de lampe composé de differents ornements, 30 l.

Plus, avoir fait les quatres consolles isolées qui servoit à porter les angles du tombeau; elles sont composé de plates bandes, feuilles de resains et d'enroullements, griffes de lion, 360 l.

Plus, sur les quatres faces du tombeau avoir fait en relief les armes de son altesse royalle ornés de cartels, couronnes, festons de ciprez et palmes, 320 l.

Plus, sur lestrade du Catafalque au haut des degrez faisant face à l'autel avoir fait une figure de rondebosse de la proportion de six pieds, representant la *Religion* tenant une Croix quelle presente à un jeune Enfant quy est prosterné et en adoration au pied de laditte figure, en avoir fait les modelles, les avoir drapé et fourny ce quy a eté necessaire et convenable ainsy que les attributs, 460 l.

Plus, au mesme estrade en face de la porte dentrée du Cœur avoir fait de mesme une figure de ronde-bosse de six pieds de proportion representant la *Charité* tenant un Enfant par la main, en avoir fait et fournie comme celle susdite draperies et attributs, 460 l.

Plus, sur les deux flanc de lestrade ont été posé deux figures, l'une representant la *Piété*, l'autre la *Prudence*, les avoir retablie et refait les parties quy y manquoits, les avoir redrapé, blanchy et mis à neuf, 280 l.

Plus, sur les degrez de l'estrade adossé aux panneaux du grand socle sur les quatres faces avoir fait des groupes denfants, deux à chaqun, representant des genies quy exprimoits par leurs attitudes et attributs la douleur et l'accablement. Ces figures ont trois pieds de proportion environ et etoits apuiez sur des cartels, dans lesquelles etoits representé differents attributs de la mort accompagné de branches de ciprez; ces groupes, dans leur ensemble, pouvoits avoir quatres à cinq pieds de longueur, 1,100 l.

Plus, sur les quatre pied desteaux aux angles de l'estrade, sur lesquels etoits ellevé les grandes piramides dans les panneaux des bas, avoir fait quatres testes de mort avec des ailles, rubans et sonnettes, 120 l.

Plus, avoir retabli et refait partie des Cartons quy decoroits le grand pavillion au desus du Catafalque, composé de differents attributs, comme testes de mort, festons de cipres, cartels et autres ornemens, 100 l.

Nef.

Plus, dans la nef, à la porte d'entrée du Cœur qui etoit en relief,

dans toutes ces architectures avoir racommodé tous les Cartons quy ont servis à la décorer, comme testes de mort, festons de cipres, cartels, ainsy que ce quy a eté possé dans le pourtour de la nef à chaqune des girandolle, 170 l.

ANNÉE 1751. (O[1] 2988.)

Mémoire des ouvrages de peintures et dorures faites au sujet du rétablissement de la figures de Philippe le Bel dans l'Église de Nostre-Dame de Paris par *Rousselot*, maître peintre et doreur à Paris.

Premierement, avoir lavez la figurez avec le cheval et lavoir rechampy à quatre couches de beau bleu, pour ce...

Plus avoir doré d'or jeaune sur la housse du cheval quatres vingt dix fleurs de lisse de sept pouces de haut sur 5 pouces.

Plus avoir peint lesdite quatres vingt dix fleurs de lisse de sallis d'or sur le fond bleu, pour ce 24 l.

La frange de la housse dorée d'or jeaune a deux pouce 1/4 sur 34 pieds et demy de long.

Plus avoir peint ladite frange en ballis d'or, pour ce 7 l.

Le gallon du poitrail doré d'or jeaune a 2 pouce et demy sur 5 pieds.

Plus avoir peint de lallis d'or le dit gallon, pour ce 3 l.

Plus un costez de la selle dorré jeaune qui a 11 pouces sur 10 pouces, lautre costez aussy dorré de 3 pouces sur 10 pouces.

Plus sur la figure, avoir dorré dor jeaune 56 fleurs de lisse de 5 pouces de haut sur 4 pouce 1/4 chacques.

Plus avoir peint de lassis dor et hombrez sur le fond bleu les dites fleurs de lisse, 12 l.

Le casque dorré dor jeaune qui a 2 pied 10 pouces sur 1 pied et demy.

Le collet a trois pouces un car sur 2 pieds 10 pouces.

Le bras droit dorré dor jeaune a 1 pied 1/2 sur 15 pouces; le gallons de la manche a 2 pouces et demi sur deux pieds.

Le bras gauche dorré d'or jeaune a 1 pied et demi sur 1 pied 1/4; le gallons a 2 pouce sur 1 pied.

Plus une des jambes avoir dorré dor jeaune qui a 1 pied 8 pouces de gros sur 2 pieds huit pouces; le pied a huit pouce sur 10 pouces.

Plus avoir peint en bleu le dessous de la housse avec le cheval, avoir peint le casque de couleur dacyer, 8 l.

Plus avoir peint les deux collonnes en marbre à plusieurs couches qui ont huit pieds 3/4 de haut sur 2 pieds 3/4 chaque; la table qui portes ladite figure aussy peinte en marbre a 2 pieds 3/4 sur 8 pieds de longt; le dessus de ladite table en couleur de bois a 8 pieds sur 2 pieds 3/4, 1 l.

Plus avoir redoré les 2 pieds et aux jambes plusieurs endroits qui

ont estez gastez en le dessandant pour le mettre en place, pour ce, 6 l. 10 sol.

Totalle dudit memoire ce monte à scavoir don cincquante sept pied 17 pouces au prix de trois livres dix sols le pied fait la somme de 135 l.

Article en argent la somme de 85 l. 10 sol.

Memoire d'ouvrages de sculptures pour les reparations de la statue de Philippe Lebelle et du cheval posé dans Leglise metropoliteine de Paris, fait par moy *Lointier*, sculpteur de Lacademie de S[t] Luc à Paris.

Premierement, à laditte statue de Philippe Lebelle, avoir conjoinctement avec le menuisier raporté des morceaux de bois pour refaire son mentaux et retablir son casque, pour ce 30 l.

Plus à cette mesme statue avoir refait ses bras, une jambe dans son entier, et avoir retabli lautre, pour ce 36 l.

Plus audit cheval de la statue avoir fait entierement deux jambes et retablir les deux autres et avoir refait son caparasson, pour ce 40 l.

Plus audit cheval avoir retablie sa teste et avoir fait entierement les deux oreilles, pour ce 18 l.

Total Dutout : 124 l.

Memoire des ouvrages dorés sous les ordres de Monsieur Labée Collin, tresorier de l'Eglise de Paris, par *Vanier*, doreur, demeurant pont nostre Dame, au grand S[t] Jean, lesquels ouvrages consistent en ce quy suit, *savoire :*

Du 31 octobre 1750, redorer le mord du cheval du Roy de france Philippe Le Bel en or de feuille, 36 l.

Payé par le s[r] Leveque pour le retablissement de la figure Equestre de Philippe le Bel à Notre-Dame, 384 l. 10 s.

ANNÉE 1752. (O[1] 2991.)

Pompe funebre à S[t] Denis, pour Madame Henriette de France.

Fourny au Roi par *Roettiers,* orfèvre ordinaire de S. M. pour ladite pompe, un grand cœur et sa couronne et une grande couronne pour le corps pezans ensamble 4 marcs 4 once 7 s.

Vallans à 56 l. 15 s. arg[t] et controle 261 l. 12 s.

Façon, armes et inscriptions, 200 l.

Avoir le tout doré dor moulu mis en couleur et bruny à 50 l. le marc, 229 l. 15 s.

Memoire et Etat des Despens en Peintures faites à l'occasion de la Pompe funebre de Madame Henriette de France à St Denys, exécuté et fourny par *Dominique Slodtz*, peintre, année 1752. *Sçavoir :*

Le sr *Bolkman*, peintre de paysages, a travaillé 20 jours à 10 l. par jour, 200 l.

Le sr *Herault*, peintre d'architecture, a trav. 35 jours à 3 l. 10 s. par jour, 122 l. 10 s.

Le sr *Penne*, peintre d'ornement, a trav. 34 jours à 3 l. par jour, 102 l.

Le sr *Dufaux*, peintre d'ornemens, a trav. 36 jours à 3 l. par jour, 108 l.

Le sr *Caupot*, peintre d'ornement, a trav. 36 jours à 3 l. 10 s. par jour, 126 l.

Le s. *Lefeve*, peintre d'ornement, a trav. 36 jours à 3 l. par jour, 108 l.

Le sr *Lenel*, peintre d'architecture, a trav. 34 jours à 50 s. par jour, 85 l.

Le sr *Passera*, peintre d'architecture, a trav. 32 jours à 40 s. par jour, 64 l.

Le sr *Robert* l'ainé, peintre d'ornements, a trav. 32 jours à 3 l. par jour, 96 l.

Le sr *Robert* cadet, peintre d'architecture, a trav. 12 jours à 3 l. par jour, 36 l.

Le sr *Sirois*, peintre d'architecture, a trav. 30 jours à 50 s. par jour, 75 l.

Le sr *Falinze*, peintre d'architecture, a trav. 34 jours à 3 l., 102 l.

Le sr *Louis*, peintre d'ornemens, a trav. 25 jours à 3 l., 75 l.

Le sr *Ledoux*, peintre d'ornemens, a trav. 25 jours à 3 l., 75 l.

Le sr *Bertier*, peintre d'ornements, a trav. 35 jours à 50 s., 87 l. 10 s.

Le sr *Bouru*, peintre d'architecture, a trav. 30 jours à 50 s., 75 l.

Le sr *Simeon*, peintre d'ornemens, a trav. 30 jours à 50 s. par jour, 75 l.

Le sr *Binet*, peintre d'ornemens, a trav. 30 jours à 3 l. par jour, 90 l.

Le sr *Blaq*, peintre d'ornemens, a trav. 20 jours à 50 s., 50 l.

Le sr *Genet*, peintre d'ornement, a trav. 20 jours à 3 l., 60 l.

Le sr *Planquet*, peintre d'ornements, a trav. 12 jours à 3 l., 36 l.

Le sr *Fautier*, peintre d'ornemens, a trav. 20 jours à 50 s., 50 l.

Les doreurs : *Vallenderise*, *Remy*, *Morel*, *Fournier*, *Vieuxpont*, *Bourgeois*, *Laurie*, *Cerf*, *Chevilliard*, *Seville*, *Patin*, *Jacques*, *Fremont*, *Ravet*, *Picot*, *Danouville*, *Duchesne*, *Ducatel*, etc.

Mémoire des ouvrages de sculpture faits pour le service du Roy à l'occasion de la Pompe funebre de Madame Henriette de France à S[t] Denis, sous les ordres de M. de Cindré, Intendant, par les s[rs] *Slodtz*, sculpteurs, le 24 mars 1752.

Décoration du Pourtour du Chœur.

Premierement, avoir retabli 18 grands chapiteaux d'ordre yonique servant à la décoration du Pourtour du Chœur, y avoir refait tous les festons de laurier et de cyprés avec chutes de fleurs de lys, retabli les voluptes et autres parties qui y manquoient, pour chacun la somme de trente cinq livres, fait pour les dix huit chapiteaux celle de 630 l.

Plus, avoir fait par augmentation deux chapiteaux nouveaux pareils aux 18 dit cy dessus, pour chacun la somme de soixante dix livres, fait 140 l.

Plus, au-dessus de la corniche du grand ordre en place d'attique, avoir retabli et fait beaucoup de parties neuves à dix huit grandes torcheres et forme de scabellon portant environ sept pieds de haut, y avoir fait de grands cartels avec fleurs de lys, têtes de mort, festons de ciprès, retabli les parties mutilées et cassées, pour chacune des torchères 72 l., fait 1,296 l.

Plus, avoir fait deux nouvelles torcheres touttes entiere pour compléter la quantité du nombre de vingt, 260 l.

Plus, avoir fait six grands groupes de testes de mort avec des ailes déployées servant à porter des cartouches placés sur la corniche où étoit les chiffres de la Princesse, ces groupes avoient six à sept pieds de haut et large à proportion et servoit de milieu aux rideaux, pour chacun de ces groupes 75 l., fait pour les six 450 l.

Partie du Catafalque.

Aux quatre angles de l'estrade avoir fait des faisceaux de lys en forme d'arbre portant vingt un pieds de hauteur, d'où sortoient des groupes de lumière à différente hauteur, le tout isolé, orné de festons de ciprès, de nombre de testes de morts aillées, meslées avec agraphe et autres ornemens pour en faire des morceaux très riches, 1,960 l.

Plus, dans le milieu des susdits faisceaux de lis, devant et derriere chacun avoir fait huit grands cartels adossés et groupés deux à deux, lesquels avoient quatre à cinq pieds de hauteur et de largeur, de proportion convenable, renfermant des lozanges où étoient les armes et les chiffres de la Princesse, ces cartouches étoient decorés d'enroullemens, d'une tête de mort, de feuilles et autres ornements, 560 l.

Plus, sur les quatre faces de l'Estrade, adossé au grand socle qui portoit le tombeau, étoient quatre groupes d'enfants de la proportion

de trois pieds, représentant par leurs attitudes et leurs attributs l'accablement et la douleur; pour chacun desdits groupes composés de deux enfans de ronde bosse et de leurs attributs la somme de 260 l., fait pour les quatre 1,040 l.

Somme totale des *Slodtz* : 13,483 l.

Bordures des Estampes des Festes.

Mémoire des Bordures fait et fourny par nous *Robinot*, maître sculpteur, et *Liot*, maître doreur, pour Mgr le Garde des Sceaux, en son chateaux d'Arnonville dans le courant du mois de janvier 1755. Sçavoir :

Fait et fourny sept bordures d'environ deux pieds de haut sur environ deux pied onze pouce de large, de trois pouce de bois de large, ayant toutes des agraphes sur la piece d'en haut et ornée de trois ornemens; j'ai fourny la menuiserie, pour ce 189 l.

Pour la dorure des sept bordures cy dessus 161 l.

De plus, fait et fourny quatre autres bordures plus petites, même largeur de bois, avec une pareille agraphe et ornée de trois ornemens, 88 l.

Pour la dorure desdittes quatres bordures cy dessuz 76 l.

Plus, deboursé par *Liot* pour les verres desdittes onze bordures cy dessus 124 l.

De plus, pour avoir fait porter lesdites bordures et verres à Arnonville avec un brancard, debourcé 10 l.

Total : 648 l.

ANNÉE 1760. (O¹ 2867.)

Pompe de la Duchesse de Parme.

Slodtz, 5,835 l.
Slodtz Dominique, 2,836 l.

Pompe de la Reine d'Espagne.

D. Slodtz, 4,214 l.
S. Cochin, graveur, 240 l.
Gratification de M. *Ange Slodtz*, 1,800 l.
Sr *Dominique Slodtz*, 600 l.

LETTRES DE DÉCÈS

DE

J.-B. STOUF, PIERRE-LOUIS ROUILLARD, HUBERT LAVIGNE, HENRI LEHMANN, AUGUSTIN DUMONT, FRÉDÉRIC COMBARIEU, ANTOINE IDRAC, ÉMILE PERRIN, Mme LEGUÉ-LARIVIÈRE, PIERRE LOISON, GUSTAVE MORIN, KARL DAUBIGNY, ERNEST HIOLLE, EUGÈNE LEQUESNE, ALBERT CARRIER-BELLEUSE, FRANÇOIS TRUPHÈME, EDMOND PERRAULT, FEUGÈRE DES FORTS, ADOLPHE EUDES, ALPHONSE SORTAMBOSC, ALEXANDRE RAPIN, OUDINOT DE LA FAVERIE, ERNEST LEFEBVRE, JULES GARNIER, EDMOND LEMAN, ALEXANDRE OLIVA, JULES MARTENS.

(1826-1890.)

Communication de M. Maximilien Bourgeois.

I.

J.-B. Stouf, statuaire.

Mme Stouf, M. *Couder* et M. *Auguste Couder* ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire de M. *Jean-Baptiste Stouf*, statuaire, professeur à l'Académie royale, membre de l'Institut, etc., leur époux, beau-père et aïeul, décédé, le 30 juin 1826, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

II.

P.-L. Rouillard, sculpteur.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Pierre-Louis Rouillard*, sculpteur, professeur à l'École nationale des arts décoratifs, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 2 juin 1881, en son domicile, avenue du Maine, 133, dans sa soixante-deuxième année, muni des sacrements de l'Église, qui se feront le samedi 4 juin, à neuf heures très précises, en l'église Saint-Pierre de Montrouge. — On se réunira à la maison mortuaire. — (On entrera par la rue Liancourt, 57.) — De profundis.

De la part de Mme Rouillard, sa veuve, de M. et Mme Charles Geoffroy, de M. et Mme Octave Geoffroy, de MM. Édouard et Charles Geoffroy, de Mlle Eugénie Geoffroy, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces (et au nom de l'assemblée des professeurs et des élèves de l'École nationale des arts décoratifs et au

nom de tous ses amis). — L'inhumation aura lieu au cimetière d'Issy. — En cas d'oubli, veuillez en faire part.

III.

H. LAVIGNE, SCULPTEUR.

Mme veuve Hubert Lavigne, M. Lucien Lavigne, Mlles Lucienne et Mathilde Lavigne, M. et Mme François Lavigne, MM. Henri, Georges et Victor Lavigne, Mlles Céleste, Camille et Henriette Lavigne, MM. Louis et François Lavigne, M. et Mme Jacques Mutschler, Mlle Marie Mütschler, Mme veuve Piazza et ses enfants, MM. Jules, Ernest et Émile Lavigne, M. et Mme Charles Caron et leurs enfants, M. et Mme Hubert Caron et leurs enfants, M. et Mme Puissant, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de M. *Hubert Lavigne*, artiste statuaire, officier d'Académie, membre du Comité de l'Association des artistes français, membre de la Société de l'histoire de l'Art français, leur époux, père, frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 15 janvier 1882, en son domicile, rue Vaneau, 12, dans sa soixante-quatrième année. — Priez pour lui.

IV.

H. LEHMANN, PEINTRE.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Henri Lehmann*, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile à Paris, rue de Balzac, 23, le 30 mars 1882, à l'âge de soixante-sept ans, qui se feront le samedi 1er avril, à quatre heures très précises, en l'église du Saint-Esprit, rue Roquépine. — On se réunira à la maison mortuaire.

Je vous ai glorifié sur la terre.
J'ai consommé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire.
(Saint Jean, ch. XVII, v. 4.)

De la part de Mme Henri Lehmann, sa veuve, Mme Frédéric Lehmann, sa mère, M. et Mme Edmond Joubert, M. Jean Joubert, ses enfants, MM. Rodolphe, Émile et Frédérick Lehmann, ses frères, Mme Oppenheim, née Lehmann, sa sœur.

V.

A.-A. DUMONT, SCULPTEUR.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de M. *Augustin-Alexandre Dumont*, Statuaire, membre de

l'Institut, Professeur à l'École des Beaux-Arts, Commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 28 janvier 1884, muni des Sacrements de l'Église, en son domicile au Palais de l'Institut, quai Conti, n° 25, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; qui se feront le mercredi 30 courant, à midi très précis, en l'église Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse. — De Profundis. — On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de Mme Dumont, sa veuve, de Mme veuve Fraisse, sa belle-mère, de Mlle Constance Dumont, sa sœur, de Mme veuve Henry, sa belle-sœur, de M. et Mme Goutière, ses beau-frère et belle-sœur, et leurs enfants, de M. Alfred Dumont, chef de bataillon du Génie, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Alfred Dumont, de MM. Paul et André Dumont, de M. Édouard Dumont, de Mme Péculier, de Mme Constance Bénard et ses enfants, de Mme David, de Mme veuve Prunières, de M. et Mme Gaston Prunières et leur fils, de M. et Mme Delamarre et leurs fils, ses cousins et cousines. — L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

VI.

F. Combarieu, sculpteur.

Vous êtes invité à assister à la Cérémonie d'inauguration de la tombe du sculpteur *Frédéric Combarieu*, décédé le 2 juillet 1884, à l'âge de cinquante ans; qui aura lieu le dimanche 18 août, à 10 heures précises, au cimetière d'Ivry (nouveau). — On se réunira à la porte d'entrée du cimetière, route de Choisy.

De la part de M. Auguste Combarieu, son frère, de Mme veuve Peifer, sa sœur, de M. et Mme Edmond Combarieu, de M. Jules Combarieu, de Mlle Madeleine Combarieu, de M. et Mme Lecomte, de M. et Mme Leidenbach, de Mlle Belanger, ses neveux et nièces, et de ses amis.

VII.

J.-M.-A. Idrac, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Jean-Marie-Antoine Idrac*, artiste statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, muni des sacrements de l'Église, le 28 décembre 1884, à l'âge de trente-cinq ans, en son domicile, rue Blanche, n° 80, qui se feront le lundi 29 du courant, à midi

très précis, en l'église de la Trinité, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Idrac, sa veuve, de M. Pierre Idrac, son père, de M. et Mme Théodore Ballu, ses beau-père et belle-mère, de M. Jean Idrac, son frère, de M. et Mme Albert Ballu, de M. et Mme Roger Ballu, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que de toute la famille. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

VIII.

E.-C.-V. Perrin, peintre.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Émile-César-Victor Perrin*, membre de l'Institut, administrateur général de la Comédie-Française, commandeur de la Légion d'honneur, décédé, en son domicile, 135, boulevard Malesherbes, le 8 octobre 1885, à l'âge de soixante-onze ans, muni des sacrements de l'Église, qui se feront le mardi 13 courant, à 10 heures très précises, en l'église de la Trinité. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de M. Henri-Émile Perrin, M. Alfred Gottereau, M. Charles Fournier-Verneuil, M. Georges Gottereau, M. Paul Gottereau, M. du Locle, M. Ferrand, M. Appert, ses fils, beaux-frères et neveux.

IX.

Mme Legué-Larivière, peintre.

M. Charles Larivière, gérant de la Commission des ardoisières d'Angers, et Mme Charles Larivière; Mlle Jenny Larivière, en religion sœur Marie de Saint-Placide, de l'Ordre des Bénédictines, de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement à Craon; Mme veuve Édouard Piron; Mlle Augustine Larivière; M. Charles Larivière, docteur en médecine; M. Gustave Larivière, adjoint à la Direction de la Commission des ardoisières d'Angers; M. Pierre Larivière, ingénieur civil des mines; Mlle Marie Piron; M. Jean-Baptiste Piron; M. et Mme Danguy; Mlle Cécile Thorel; M. René Danguy, ingénieur-agronome; MM. Paul, Jean, Louis et Jacques Danguy; M. et Mme Charles Garnon; Mlle Marie Barbot; Mlle Henriette Garnon, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme veuve *Legué-Larivière*, née Jenny Thorel, peintre, leur

mère, belle-mère, grand'mère, tante et grand'tante, décédée dans sa quatre-vingt-cinquième année, en son domicile, à Dâon (Mayenne), le 8 novembre 1885, munie des sacrements de l'Église. — Priez Dieu pour le repos de son âme.

X.

P. Loison, statuaire.

Mme veuve Loison, née Guibout, M. Jean Loison et ses enfants, Mme veuve Piget, née Loison, et ses enfants, Mlle Sophie Loison, M., Mme et Mlle Guibout, Mme veuve de Bourrousse de Laffore, née Guibout, M. et Mme Georges de Bourrousse de Laffore, M. Louis Gergonne, M. Théodore Laigre, M. Henri Thibierge, ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de M. *Pierre Loison*, artiste statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, leur époux, frère, beau-frère, oncle, cousin, décédé à Cannes, le 3 février 1886, à l'âge de soixante-neuf ans, et vous prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu le vendredi 5 février 1886, à ..... heures du soir. — On se réunira à la maison mortuaire, rue Grande, nº 45. — Inhumation provisoire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Pierre Loison*, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Cannes, le 3 février 1886, à l'âge de soixante-neuf ans, qui se feront à Paris le jeudi 8 avril, à dix heures très précises. — On se réunira à son domicile, boulevard Lannes, 11, où aura lieu la cérémonie religieuse. — Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort.

De la part de Mme Loison, sa veuve; de M. Jean Loison et ses enfants, de Mme veuve Piget et ses enfants, de Mlle Sophie Loison, de M. et Mme Guibout et leur fille, de Mme veuve Bourrousse de Laffore, de M. et Mme Georges de Laffore et leur fille, de M. Louis Gergonne, de M. Théodore Laigre, de M. Henri Thibierge, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, cousins et cousines. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Sud (Montparnasse).

XI.

F.-A.-G. Morin, peintre.

Mlle Léonie Morin, M. Auguste Parmentier et les amis, ont

l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de M. *François-Augustin-Gustave Morin*, artiste peintre, directeur honoraire du Musée et de l'Académie de peinture de Rouen, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, leur père, beau-père et ami, décédé hier, en son domicile, rue Jouvenet, 24, dans sa soixante-dix-septième année, muni des sacrements de l'Église. — Priez Dieu pour le repos de son âme. — Rouen, le 16 février 1886.

XII.

C.-P. Karl Daubigny, peintre.

Vous êtes prié d'assister aux convoi et enterrement de M. *Karl Daubigny* (*Charles-Pierre*), artiste peintre, décédé le 24 mai 1886, dans sa quarantième année, en sa propriété d'Auvers-sur-Oise. — On se réunira au cimetière du Père-Lachaise, où se fera l'inhumation, le mercredi 26 mai, à une heure très précise.

De la part de Mme Daubigny, son épouse, de Mme veuve Daubigny, sa mère, de Mme veuve Bégon, sa belle-mère, de Mme veuve L'Enfant, de M. Bernard Daubigny, ses sœur et frère, de M. Eugène Garnier, son oncle, de M. et Mme Auguste Bégon et leurs enfants, de M. Félix Bégon, ses beaux-frères et belle-sœur, de Mlle Charlotte L'Enfant, sa nièce, de MM. Louis et Henri Garnier, de Mlles Marie et Pauline Garnier, de M. et Mme Verlière, ses cousins et cousines, et de tous ses amis.

XIII.

E.-E. Hiolle, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Ernest-Eugène Hiolle*, statuaire, professeur à l'École nationale des beaux-arts, membre de la Société des artistes français, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 5 octobre 1886, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), à l'âge de cinquante-un ans, qui se feront à Paris, le vendredi 8 courant, à midi très précis, en l'église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse. — On se réunira à son domicile, boulevard de Vaugirard, 4. — De Profundis.

De la part de Mme Hiolle, sa veuve, de MM. Auguste, Albert et Lucien Hiolle, de Mlles Nathalie, Yvonne, Alice et Julia Hiolle, ses enfants, de M. et Mme Maximilien Hiolle et leurs enfants, de M. et Mme Jules Hiolle et leurs enfants, de M. et Mme Brandin-Hiolle et leur fils, de Mme veuve Antoine Hiolle et ses enfants,

de Mme Francescha Meddi, de M. Francescha Meddi, de M. Philippe Meddi, de Mme Rosa Croce, ses frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, et de toute la famille. Et de la part de la municipalité de la ville de Valenciennes et de ses amis. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Sud (Montparnasse).

L'administration municipale de Valenciennes et le conseil ont l'honneur de vous prier d'assister aux funérailles de M. *Ernest Hiolle*, statuaire, grand prix de Rome, professeur à l'École nationale des beaux-arts, membre de la Société des artistes français, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Bois-le-Roi, le 5 octobre 1886. — Le service funèbre sera célébré en l'église Notre-Dame-du-Saint-Cordon, le lundi 8 novembre courant, à onze heures du matin. — La réunion à l'hôtel de ville, à dix heures et demie précises du matin.

Valenciennes, le 3 novembre 1886.

XIV.

E.-L. Le Quesne, sculpteur.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Eugène-Louis Le Quesne*, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé, muni des sacrements de l'Église, le 3 juin 1887, à l'âge de soixante-onze ans, en son domicile, boulevard Haussmann, nº 57, qui se feront le lundi 6 du courant, à midi très précis, en l'église de Saint-Louis-d'Antin, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Le Quesne, sa veuve, M. et Mme Fernand Le Quesne, M. et Mme René d'Hubert, ses enfants, M. Reymond Le Quesne, Mlle Suzanne Le Quesne, M. Raoul d'Hubert, Mlle Marcelle d'Hubert, ses petits-enfants, M. et Mme Guérin de Litteau, M. et Mme René Guérin de Litteau, M. Saint-Amand Le Quesne, M. et Mme Émile Brault, M. Gustave Brault, Mme Houel, Mme veuve Frédéric Neppel, M. et Mme Albert Neppel, Mme Lavalley-Dupeyroux, M. Sevestre et son fils, Mme Bernard, M. et Mme Bénédict Le Quesne et leurs enfants, MM. Camille et Maurice Brault, M. Maxime Brault, M. et Mme Duverger et leurs enfants, M. et Mme Albert Ballu et leurs enfants, M. et Mme Marion, M. Antonin Neppel, Mlle Marie Neppel, ses beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, cousins, cousines, petits-cousins

et petites-cousines. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

XV.

A.-E. Carrier-Belleuse, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Albert-Ernest Carrier-Belleuse*, statuaire, directeur des travaux d'art à la manufacture nationale de Sèvres, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, décédé à la manufacture, dans sa soixante-troisième année, qui se feront à l'église paroissiale de Sèvres, le lundi 6 juin 1887, à dix heures très précises. — On se réunira à la maison mortuaire (Manufacture de Sèvres). — De Profundis.

De la part de Mme Carrier-Belleuse, sa veuve, M. et Mme Louis Carrier-Belleuse et leur fille, M. et Mme Pierre Carrier-Belleuse, M. Clément Carrier-Belleuse, Mlle Octavie Carrier-Belleuse, M. et Mme Ball et leurs enfants, M. et Mme Ponsin et leurs enfants, M. et Mme Joseph Chéret, M. et Mme Th. Poilpot et leur fille, M. et Mme Jules Suffit, M. et Mme O. Courtois-Suffit, M. Maurice Courtois-Suffit, M. et Mme Georges et leurs enfants, Mme veuve Bachelot et ses enfants, ses fils, filles, gendres, belles-filles, petits-enfants, sœur, beau-frère, neveux, cousins et de tous ses amis. — A l'issue de la cérémonie, qui aura lieu au vieux cimetière de Sèvres, l'inhumation se fera à Saint-Germain.

XVI.

F. Truphème, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *François Truphème*, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le dimanche 22 janvier 1888, en son domicile, 20, avenue du Maine, à l'âge de soixante-sept ans, muni des sacrements de l'Église, qui se feront le mardi 24 courant, à midi précis, en l'église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Truphème, sa veuve, de M. et Mme Antoine Truphème, de M. Auguste Truphème, officier de l'Instruction publique, et Mme A. Truphème, de M. et Mme Marius Truphème, d'Aix, de M. et Mme Stern, de M. et Mme Hersant, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs, de MM. François, Théodore, Marcel et Paul Truphème, de M. et Mme Laperrière, ses neveux et nièce,

de MM. Antoine et Théodore Truphème, ses cousins germains, de la famille Fabre, d'Aix.

XVII.

E. Perrault, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Edmond Perrault*, statuaire, décédé le 16 août 1888, en son domicile, boulevard du Montparnasse, nº 101, à l'âge de cinquante-neuf ans, qui se feront le vendredi 17 courant, à midi très précis, en l'église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse. — De Profundis. — On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de M. et Mme Mouton, ses gendre et fille, de Mlle Marcelle Mouton, sa petite-fille, des familles Alfred et Gaston Michel, ses cousins et cousines. — L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

XVIII.

V.-E. Feugère des Forts, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi et service de M. *Vincent-Émile Feugère des Forts*, statuaire, décédé le 16 mars 1889, dans sa soixante-quatrième année, en son domicile, rue de Rennes, 46, muni des sacrements de l'Église, qui se feront le mardi 19 courant, à midi précis, en l'église Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Émile Feugère des Forts, sa veuve, de Mme Paul Feugère des Forts, de M. et Mme Henri Fontaine, de MM. Jacques, Philippe et Jean Feugère des Forts, de M. et Mme Gustave Fontaine, M. André Fontaine, Mlles Jeanne et Marguerite Fontaine, ses belles-sœurs, beau-frère, neveux, nièces et de toute la famille. — L'inhumation aura lieu le mercredi 20 mars, à Nonvilliers-Grand-Houx (Eure-et-Loir).

XIX.

L.-A. Eude, statuaire.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Louis-Adolphe Eude*, statuaire, décédé, muni des sacrements de l'Église, le 8 avril 1889, en son domicile, rue de la Voûte, 26 (XIIe arrondissement), à l'âge de soixante-dix ans, qui se feront le mercredi 10 courant, à midi très précis, en l'église de l'Immaculée-Conception, sa paroisse (rue du Rendez-Vous, 34). — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Eude, sa veuve, de M. Émile Eude, ingénieur en chef aux chemins de fer portugais de la Beira-Alta, et Mme Émile Eude, de M. Gabriel Eude, ingénieurs des arts et manufactures, et Mme Gabriel Eude, de Mme veuve André Eude, de M. Robert Eude, de Mlle Madeleine Eude, de MM. Daniel, Xavier et Emmanuel Eude, de Mlles Gabrielle et Élisabeth Eude, de M. Gabriel Eude, de Mlle Marie-Louise Eude, ses fils, brus, petits-fils et petites-filles, et des familles Barincou, Godet, Charriol, Darrieux, Arrou et G. Barbet. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

XX.

A.-E. Sortambosc, sculpteur.

Mme veuve Sortambosc, Mlle Charlotte Sortambosc, Mlle Maria Sortambosc, Mlle Alphonsine Sortambosc, M. Marcel Sortambosc, Mme veuve Quedreux, M. et Mme Jouan et leurs enfants, M. et Mme Bourdon et leur fille, M. et Mme Osmont, M. et Mme Carpentier, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. *Alphonse-Émile Sortambosc*, artiste sculpteur, leur époux, père, beau-frère et oncle, décédé le lundi 24 juin, à 3 heures du soir, dans sa quarante-troisième année, muni des sacrements de l'Église ; et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 10 heures du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. — Le convoi se réunira au domicile mortuaire, Grand-Quai, 71. — Priez Dieu pour le repos de son âme.

Havre, le 25 juin 1889.

XXI.

A. Rapin, peintre.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Alexandre Rapin*, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 21 novembre 1889, dans sa quarante-huitième année, en son domicile, rue de Bourgogne, n° 52 ; qui se feront le samedi 23 courant, à dix heures très précises, en l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De Profundis.

De la part de Mme Rapin, sa veuve, de MM. Henri, Michel et Jacques Rapin, ses fils, de Mlles Marie-Louise et Henriette Rapin, ses filles, de Mlle Sophie Rapin, sa sœur, de Mme Maurice, sa

belle-mère, des familles Champenois et Philippe, de M. *Chapu*, statuaire, et Mme Chapu, de Mlle Chapu et de la famille Bédier, ses cousins et cousines. — L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

XXII.

E.-A.-S. Oudinot de la Faverie, peintre-verrier.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Eugène-Amédée-Stanislas Oudinot de la Faverie*, adjoint au maire du VIe arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'Académie, décédé le 22 novembre 1889, muni des sacrements de l'Église, en son domicile, rue de la Grande-Chaumière, n° 6, dans sa soixante-deuxième année, qui se feront le lundi 25 courant, à midi très précis, en l'Église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse (boulevard Montparnasse). — De Profundis. — On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de Mme Oudinot de la Faverie, sa veuve, de M. Camille Oudinot de la Faverie, son fils, de M. et Mme Lecomte du Nouy, ses gendre et fille, de M. Pierre Lecomte du Nouy, son petit-fils, de M. le docteur Frédéric Duriau, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme Frédéric Duriau, ses beau-frère et sœur, de M. et Mme Achille Oudinot de la Faverie, ses frère et belle-sœur, de M. le docteur Gustave Duriau, de Mme Gustave Duriau et leur fils, de M. Charles Duriau, de M. et Mme François Trystram, de M. et Mme Hector Malot, ses neveux et nièces, de Mme veuve A. Hollande et ses enfants, de M. Jules Hollande, chevalier de la Légion d'honneur, de Mme Jules Hollande et leurs enfants, de Mme veuve Viguès, de M. et Mme A. Mathérion et leurs enfants, de M. Ernest Mathérion et ses enfants, de Mme veuve A. Méder et ses enfants, ses cousins et cousines et de toute la famille. Et de la part de la municipalité du VIe arrondissement. — L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

XXIII.

E.-E. Lefebvre, peintre.

Mme veuve Lefebvre mère, Mme veuve E. Quitard, M. et Mme Boutigny, née Lefebvre, M. et Mme Henri Schultz, M. et Mme Émile Quitard et leurs enfants, M. et Mme Émile Blondel et leurs enfants, M. et Mme R. Quitard et leurs enfants, les familles Le Borgne, O'Donovan, Thorel, Lair et Lemoine, ont la douleur

de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. *Eugène-Ernest Lefebvre*, artiste peintre, leur fils, gendre, beau-frère, oncle et cousin, décédé en son domicile, 16, rue du Bourgage, au Havre, le 30 novembre, muni des sacrements de l'Église. — Priez Dieu pour le repos de son âme. — Havre, le 30 novembre 1889. — L'inhumation aura lieu à Fécamp, lundi 2 décembre, à dix heures du matin.

XXIV.

J. Garnier, peintre.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Jules Garnier*, artiste peintre, décédé le 25 décembre 1889, à l'âge de quarante-deux ans, en son domicile, boulevard Péreire, 27, qui se feront le vendredi 27 courant, à midi très précis, en l'église Sainte-Marie-des-Batignolles, sa paroisse. — On se réunira à l'église. — De Profundis. — De la part de Mme Garnier, sa veuve, Mme veuve Garnier, sa mère, M. Robert Garnier, son fils, Mlles Yvonne et Jacqueline Garnier, ses filles, M. Sixte Garnier, son frère, M. Debat-Ponsan, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Debat-Ponsan et leurs enfants, M. et Mme Eugène-Henri Delacroix et leur fils, M. Alexandre Dereudre, Mlles Marie et Louise Dereudre, ses sœurs, beaux-frères, neveux et nièces, M. et Mme Jules Gautier et leur fils, M. et Mme Amédée Maréchal, M. et Mme Léon Perrache et leurs enfants, M. et Mme Henri Maréchal et leur fille, ses cousins, cousines, et toute la famille. — L'inhumation aura lieu au cimetière de Suresnes (Seine).

XXV.

J.-E. Leman, peintre.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Jacques-Edmond Leman*, artiste peintre, décédé le 27 décembre 1889, à l'âge de soixante ans, en son domicile, avenue des Ternes, 50, qui se feront le lundi 30 courant, à midi très précis, en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, sa paroisse. — On se réunira à la maison mortuaire. — De la part de Mme Leman, sa veuve, M. Nicolas Leman, son fils, Mme Delafosse de Tastes, sa tante, M. le colonel Vallantin, Mme Vallantin et leurs enfants, ses cousins et cousines, Mme Fleury, M. Gustave Fouquet et de toute sa famille. — L'inhumation aura lieu au cimetière de Boulogne-sur-Seine.

XXVI.

J.-A. Oliva, sculpteur.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. *Joseph-Alexandre Oliva*, artiste sculpteur, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Société des artistes libres, décédé le 22 février 1890, à l'âge de soixante-six ans, muni des sacrements de l'Église, en son domicile, rue Denfert-Rochereau, n° 17, qui se feront le mardi 25 courant, à midi très précis, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sa paroisse. — De Profundis. — On se réunira à la maison mortuaire. — De la part de MM. Étienne et Bonaventure Oliva, ses neveux, de toute sa famille, de ses amis, de ses compatriotes roussillonnais, de la Société des artistes libres et de la Société des artistes français. — L'inhumation aura lieu au cimetière du Grand-Montrouge.

XXVII.

J. Martens, peintre.

M. Martens, Mme Martens, Mlle Gabrielle Martens ont à vous annoncer qu'ils viennent d'être frappés d'un bien grand et irréparable malheur, leur bien-aimé fils unique et frère, *Jules Martens*, peintre, est décédé par submersion (accident) à Joinville-le-Pont, le dimanche matin 10 août 1890[1].

Paris, le 12 août 1890.

---

1. On lit dans la *Lanterne* du 14 août 1890 : « Joinville-le-Pont. Hier, vers onze heures, deux jeunes gens, les sieurs *Martens* (*Jules*), âgé de vingt-neuf ans, artiste peintre, demeurant rue Mouton-Duvernet, et Levrier Edmond, âgé de trente-un ans, comptable, demeurant rue Denfert-Rochereau, 93, descendirent à Joinville, armés d'un appareil de photographie, et se rendirent à la société « l'Eau-Douce » afin de photographier quelques-uns de leurs camarades. L'opération terminée, ils se montrèrent désireux d'aller prendre quelques vues et demandèrent à leurs compagnons de mettre à leur disposition un canot. Quelques instants après, les deux jeunes gens partirent; arrivés à la pointe de l'île Fanac, par suite d'un faux mouvement de l'un d'eux, l'appareil placé dans le bateau roula et tomba sur l'un des bords de l'embarcation. *Martens* et Levrier se penchèrent en même temps pour le retenir; le poids de leur corps fit pencher la yole qui chavira, les deux imprudents tombèrent dans la rivière. Les personnes qui, de loin, avaient assisté à cette scène arrivèrent à force de rames sur les lieux de l'accident. M. Hébrard, âgé de vingt-six ans, demeurant rue de Bercy, 104, s'étant jeté à l'eau, fut assez heureux pour saisir Levrier au moment où il allait disparaître. Conduit au siège de la Société nautique de la Marne, après plus d'une heure de soins, le jeune homme a été rappelé à la vie. Quant à son compagnon, il n'a été retiré que deux heures après. »

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES PEINTRES DU NOM DE *VAN LOO*.
(1585-1785.)

Communication de M. Charles Ginoux.

I.

Jean I, fils de *Charles*, né à l'Écluse (Hollande), en 1585[1].

II.

Jacob, fils de *Jean*, né à l'Écluse, en 1614, mort à Paris, le 26 novembre 1670[2].

III.

Abraham-Louis (plus connu sous le seul prénom de *Louis*), fils aîné de *Jacob*, né à Amsterdam, vers 1641[3], marié à Aix, le 25 janvier 1683, avec Marie Fossé, mort dans cette dernière ville, en 1715[4].

IV.

Jean II, fils cadet de *Jacob*, né (?), marié avant 1685, à (?), avec Geneviève Gay, a eu, à Toulon, de 1685 à 1694, au moins six enfants[5].

V.

Jean-Baptiste, fils de *Louis*, né à Aix, en Provence, le 11 janvier 1684[6], marié à Toulon, avec Marguerite Brun, le 17 mai 1706[7], mort à Aix, le 20 novembre 1745[8].

VI.

Joseph, fils de *Jean II*, graveur et compositeur, né à Toulon, le 3 juin 1686[9], marié, à Malemort, avec Delphine Félix, le 25 novembre 1732[10].

---

1. Villot, *Notice des tableaux du Louvre.*
2. Villot.
3. Villot.
4. Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix.*
5. État civil de Toulon.
6. Alphéran.
7. État civil.
8. Alphéran.
9. État civil.
10. Alphéran.

VII.

Marguerite, femme de *Jean-Baptiste*, née à Toulon, le 4 septembre 1687, fille de Michel Brun, avocat[1].

VIII.

Catherine, sœur de *Jean-Baptiste*[2], mariée avec l'avocat Michel Brun, de Toulon, devenu veuf après le mariage de sa fille Marguerite[3].

IX.

Charles-André, dit *Carle*, fils cadet de *Louis*, né à Nice (alors ville de Provence), le 15 février 1705, mort à Paris, le 15 juillet 1765[4].

X.

Louis-Michel, fils aîné de *Jean-Baptiste*, né à Toulon, le 2 mars 1707[5], mort à Paris, le 20 mars 1771[6].

XI.

François, second fils de *Jean-Baptiste*, né à Aix, le 8 novembre 1708, mort à Turin, en 1731[7].

XII.

Charles-Amédée-Philippe, troisième fils de *Jean-Baptiste*, né à Turin, vers 1716[8].

XIII.

Jules-César-Denis, fils de *Carle*, né à Paris, en 1743[9].

XIV.

F.-G. ou *François-G.* (1762-1785)[10].

XV.

L.-A. ou *Louis-Amédée* (1762-1785)[11].

---

1. État civil.
2. Villot.
3. État civil de Toulon.
4. Villot.
5. Etat civil.
6. Villot.
7. Alphéran.
8. Villot.
9. Villot.
10. Villot.
11. Villot.

JEAN-SIMON POUGNET ET *ANTOINE LAMBERT*

ORFÈVRES.

(1766-1778.)

Communication de M. Henry Jouin.

Un arrêt de la Cour des aides condamnant un haut fonctionnaire au profit de deux artistes mérite d'être conservé. Il s'agit en l'espèce d'un procès-verbal et d'une saisie reconnus arbitraires. Or, c'est l'adjudicataire général des Fermes qui s'est rendu coupable de l'illégalité. Triompher d'un pareil personnage était chose difficile. La procédure fut longue. Douze années s'écoulèrent entre le délit et la réparation demandée. Mais justice fut rendue aux parties lésées. A la vérité, *Antoine Lambert*, l'un des intéressés, était mort au cours des débats; ce fut sa veuve qui recueillit le bénéfice de la réparation ordonnée par sentence.

H. J.

ARREST DE LA COUR DES AIDES

Qui déclare le Procès-verbal fait par les Commis de JEAN-JACQUES PREVOST, ci-devant Adjudicataire général des Fermes, les 21 et 22 Février 1766, et la saisie faite chez M. le Président LE MAYRAT, de vingt-une Assiettes, ensemble celle de deux Terrines et leurs Couvercles, le tout d'argent, faite à la porte du Bureau, nuls et de nul effet, et attendu que lesdits objets saisis ont été fondus par l'incendie du Palais, arrivé le 11 Janvier 1776, le condamne à en restituer la valeur, et en 2,000 livres de dommages et intérêts, à cet égard, envers *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre, et en 300 livres envers M. le Président LE MAYRAT, applicables de son consentement au pain des Prisonniers de la Conciergerie du Palais.

Renvoye ledit *Jean-Simon Pougnet* et la veuve d'*Antoine Lambert*, aussi Marchand Orfèvre, de l'accusation de faux contr'eux intentée par ledit Prevost, et le condamne, à cet égard, en 1,500 livres de dommages-intérêts envers ledit *Pougnet*.

Et faisant droit sur le réquisitoire du Procureur Général du Roi, fait défenses à tous Fermiers et Régisseurs des Droits des marques et contrôles d'or et d'argent de faire à l'avenir aucune visite chez les Particuliers non fabriquants, ni faisants commerce d'ouvrages d'or et d'argent, autres que ceux énoncés par l'article XXII de la Déclaration du 26 Janvier 1749, à peine de nullité, et autres peines portées par les Ordonnances, Arrêts et Règlements.

Du 22 Août 1778.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : Au premier Huissier de notre Cour des Aides ou autre notre Huissier ou Sergent sur ce requis ; savoir faisons que, vû par notredite Cour, le procès extraordinairement instruit et jugé par Sentence définitive rendue le 30 Août 1768 par les Officiers de l'Élection de Paris, sur les conclusions du Substitut de notre Procureur Général audit Siège, à la requête de Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire général des Fermes unies de France, Demandeur et Accusateur, le Substitut du Procureur Général joint, à l'encontre du sieur *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, y demeurant rue Aumaire, et de dame Marie-Françoise Gogly, veuve du sieur *Antoine Lambert*, aussi Marchand Orfèvre à Paris, demeurant aux Gobelins, et auparavant veuve du sieur *Jean Gaillard*, pareillement Marchand Orfèvre à Paris, ladite veuve demeurant à Paris, rue du Haut-Moulin, Défendeurs et Accusés ; et encore entre ledit Jean-Jacques Prevost, Demandeur aux fins de sa Requête à fins civiles du 13 Mai 1767, contre ledit *Jean-Simon Pougnet*, ladite veuve *Lambert*, M. Le Mayrat, Président à la Chambre des Comptes, et les héritiers ou représentants ou ayants cause dudit défunt sieur *Lambert*, Défendeur, et encore le sieur Le Mayrat, notre Conseiller en tous nos Conseils, Président de la Chambre des Comptes à Paris, Demandeur aux fins de sa Requête dudit jour 4 Juin 1767, contre ledit Jean-Jacques Prevost, Défendeur et Demandeur aux fins de sa Requête pour réponse du 21 Juin 1768, contre ledit *Jean-Simon Pougnet*, Défendeur : et encore entre ledit Jean-Jacques Prevost, Demandeur aux fins de sa Requête aussi en réponse dudit jour 21 Juin 1768, contre ledit sieur le Président Le Mayrat, Défendeur : et encore entre ledit Jean-Jacques Prevost, Demandeur aux fins de l'exploit du 27 Mai 1768, d'une part : et Jean-Baptiste Girard, Bourgeois de Paris, au nom et comme Curateur créé par Justice par Sentence rendue en ladite Élection le 14 du même mois, à la succession vacante du sieur *Antoine Lambert*, Marchand Orfèvre aux Gobelins, au moyen de la renonciation faite à ladite succession par Marie-Thérèse Lambert, fille unique, et seule habile à se dire et porter héritière dudit défunt, émancipée d'âge, et procédant sous l'autorité du sieur Auguste-Baptiste Lambert, demeurant à Sales, son Curateur, par le sieur Alexandre-Félicité Deslandes, Maître ès Arts de l'Université de Paris, et y demeurant, fondé de la procuration spéciale de ladite fille Lambert, et dudit sieur Augustin-Jean-Baptiste Lambert, son Curateur, d'autre part : et encore entre ledit Prevost, Demandeur aux fins de sa Requête de production du 4 dudit mois de Juin, contre ledit Girard audit nom, Demandeur et Défendeur aux fins de sa Requête aussi de production du 8 dudit mois, contre ledit Prevost, Défendeur,

d'autre part; par laquelle Sentence, faisant droit sur le tout, la saisie faite des deux terrines ainsi que de leurs couvercles et doublures, a été déclarée nulle, en conséquence en a été fait pleine et entière main levée audit *Pougnet*, a été ordonné qu'elles lui seroient rendues et restituées; à ce faire, tous Greffiers et dépositaires contraints, même par corps, quoi faisant déchargés, à la charge néanmoins par ledit *Pougnet* de les faire marquer du poinçon de décharge du Fermier, et d'en payer les droits; faisant droit sur les conclusions du Substitut de notre Procureur Général audit Siège, ledit *Pougnet* et la veuve *Lambert* ont été déclarés véhémentement suspectés d'avoir négocié les vingt-une assiettes dont est question, les sçachant marquées de faux poinçons, en conséquence leur a été enjoint d'être plus circonspects à l'avenir dans la manutention de leur commerce, et lesdites vingt-une assiettes ont été à nous acquises et confisquées au profit du Fermier, comme marquées d'un faux poinçon de décharge, imité sur celui dudit Prevost; faisant pareillement droit sur l'intervention du Président Le Mayrat et demandes jointes par l'Arrêt de notredite Cour des Aides du 18 Juillet 1766; ledit Jean-Jacques Prevost a été condamné à payer audit Président Le Mayrat la juste valeur desdites vingt-une assiettes à raison de 58 livres le marc suivant la convention dont la preuve est acquise au procès, et en 300 livres de dommages et intérêts applicables, du consentement dudit Président Le Mayrat, au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais, pour par lesdits Commis de Prevost s'être introduits chez ledit Président Le Mayrat, et en avoir enlevé lesdites vingt-une assiettes, sans assistance de Juge ni autorité de Justice; lesdits *Pougnet*, la veuve *Lambert* ont été condamnés solidairement et par corps, à acquitter, garantir et indemniser ledit Prevost des condamnations contre lui ci-dessus prononcées en faveur dudit Président Le Mayrat; et lesdits *Pougnet* et veuve *Lambert* ont été pareillement condamnés, solidairement et par corps, aux deux tiers des dépens, même de ceux réservés par ledit Arrêt de notredite Cour des Aides, et ledit Prevost en l'autre tiers desdits dépens, sur le surplus des demandes, fins et conclusions des Parties, elles ont été mises hors de Cour; a été ordonné que ladite Sentence seroit imprimée et affichée partout où besoin seroit aux frais et dépens desdits *Pougnet*, veuve *Lambert* et Prevost, dans la même proportion des dépens ci-dessus jusqu'au nombre de cent exemplaires, les pieces sur lesquelles ladite Sentence a été rendue; l'Arrêt de notredite Cour du 19 Octobre 1768, rendu sur les conclusions de notre Procureur Général sur la Requête à elle présentée par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, par lequel ledit *Pougnet* a été reçu Appellant, l'appel tenu pour bien relevé, lui a permis d'intimer sur icelui qui bon lui sembleroit, et sur les défenses et demandes à fin d'exécution provisoire de ladite Sentence, a été ordonné que les Par-

ties seroient appellées à l'audience du Jeudi 27 dudit mois d'Octobre, avec les Gens du Roi, toutes choses pendant ledit temps demeurant en état seulement : signification dudit Arrêt faite le 20 Octobre audit an audit Prevost, et à notre Procureur Général, avec assignation à comparoir en notredite Cour dans les délais de l'Ordonnance, pour procéder sur et aux fins de l'appel porté audit Arrêt, circonstances et dépendances, et en outre répondre et procéder comme de raison à fin de dépens, l'Arrêt de notredite Cour rendu le 27 Octobre 1768, entre *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, Demandeur d'une part, notre Procureur Général, Défendeur d'autre part, et Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire Général de nos Fermes, aussi Défendeur d'autre part, par lequel, après que Darigrand, Avocat de *Pougnet*, Achenet, Avocat de Jean-Jacques Prevost, ont été ouis ; ensemble Maspatier de Granville pour notre Procureur Général ; a été donné acte audit Prevost de la Constitution de Cousin pour son Procureur, sans prejudice aux droits respectifs des Parties, ni aux appels qu'elles pourroient interjetter par la suitte sur la demande à fin de défenses contre la Sentence de l'Élection, a continué la cause au lendemain de Saint Martin, au premier jour plaidoÿable, toutes choses jusqu'à ce seulement demeurant en état, et cependant a été ordonné que les charges et informations étant au Greffe de l'Élection de Paris seroient envoyées au Greffe de notredite Cour ; à ce faire le Greffier contraint par corps lui a été enjoint d'obéir au premier commandement, à peine de 60 liv. d'amende, et d'interdiction, dépens réservés. Moyens d'atténuation fournis le 18 Juin 1770 par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, Appellant d'une Sentence rendue en l'Élection de Paris le 30 août 1768, contre Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire général des Fermes-Unies de France, et de la marque d'or et d'argent, Intimé, contenant ses conclusions : la Requête présentée à notredite Cour le 20 Juillet 1770, par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, tendante à ce qu'en venant par les Parties, plaider la cause d'entr'elles sur l'appel interjetté par ledit *Pougnet* de la Sentence de l'Élection de Paris, du 30 Août 1768, ensemble sur les écritures du 18 Juin 1770 ; il fût ordonné qu'elles viendroient pareillement plaider sur ladite Requête, que ledit *Pougnet* employoit avec ce qu'il avoit dit par ses écritures dudit jour 18 Juin, pour griefs et moyens d'atténuation contre ladite Sentence, et contre l'accusation intentée contre lui, ce faisant statuer sur ledit appel et sur le Procès extraordinaire instruit à la Requête de Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire général des Fermes-Unies de France, et de la marque d'or et d'argent, le Substitut de notre Procureur Général joint, l'appellation et ce dont étoit appel fussent mis au néant, émendant et prononçant par jugement nouveau, en ce qui touche la saisie des deux terrines d'argent dont il s'agit, ladite saisie fût déclarée nulle, injurieuse, tortionnaire et dérai-

sonnable; il fût ordonné que lesdites terrines seroient restituées audit *Pougnet* et réintégrées par ledit Prevost dans la maison dudit *Pougnet* et ledit Prevost fût condamné à cet égard en 2,000 liv. de dommages et intérêts envers ledit *Pougnet*, en ce qui touche l'accusation de faux principal intentée contre ledit *Pougnet*, il en fût renvoyé et déchargé et ledit Prevost fût condamné à cet égard en 12,000 liv. de dommages et intérêts; il fût ordonné que l'Arrêt à intervenir seroit imprimé, publié et affiché partout où besoin seroit, jusqu'à la concurrence de cinq cents exemplaires, aux frais et dépens dudit sieur Prevost, et en outre ledit Prevost fût condamné en tous les dépens des causes principale, d'appel et demandes, même en ceux réservés par l'Arrêt du 18 Juillet 1766, sans préjudice audit *Pougnet* de prendre par la suite de plus amples conclusions et sous toutes réserves de droit; ladite Requête signée Piedfort de Senlis, Procureur : Ordonnance de viennent étant au bas d'icelle, signification desdites Requête et Ordonnance audit Prevost, l'Arrêt de notredite Cour du 14 Mai 1776, par lequel le défaut faute de comparoir, obtenu au Greffe des Présentations d'icelle le 11 Mars 1769, délivré le 22 Février 1776 à Jean-Jacques Prevost, ci devant Adjudicataire général des Fermes-Unies de France, et de la marque d'or et d'argent, Appellant de Sentence de l'Élection de Paris du 30 Août 1768, aux fins des lettres de relief et d'appel et exploit des 31 Déc. et 11 Fév. suivant, contre Marie-Françoise Gogly, veuve *Lambert*, a été déclaré bien et duement obtenu, et pour en adjuger le profit, la joint à la contestation pendante et indécise en notredite Cour, d'entre ledit Prevost et *Jean-Simon Pougnet*, sur leurs appels respectifs de ladite Sentence dudit jour 30 Août 1768, et ladite veuve *Lambert* a été condamnée aux dépens de l'instance dudit défaut, et de tout ce qui a précédé et suivi : la Requête présentée en notredite Cour, le 3 Juin 1776, par Jean-Jacques Prevost, ci-devant Adjudicataire général des Fermes-Unies de France, et de la marque d'or et d'argent dans l'étendue du Royaume, Intimé et Appellant contre *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, aussi Appellant et Intimé, et contre Marie Gogly, veuve *Lambert*, Intimée; tendante à ce qu'en procédant au jugement du Procès criminel d'entre les Parties, sur les appels par eux respectivement interjettés de ladite Sentence de l'Élection de Paris du 30 Août 1768, et adjugeant le profit du défaut, faute de comparoir, obtenu contre Marie-Françoise Gogly, veuve dudit *Lambert*, joint au Procès par Arrêt du 14 Mai audit an, en tant que touche l'appel interjetté par ledit *Jean-Simon Pougnet*, et par ladite veuve *Lambert*, de la susdite Sentence, l'appellation fût mise au néant; il fût ordonné que ce dont étoit appel sortiroit son plein et entier effet, et les Appellants fussent condamnés en l'amende ordinaire de 12 livres, et en tant que touche l'appel interjetté par ledit Prevost de la Sentence, l'appellation et ce dont étoit appel fussent mis

au néant : 1° en ce que par ladite Sentence le sieur *Pougnet* et la veuve *Lambert* n'ont point été condamnés en l'amende de 3,000 liv., portée par l'article VIII du titre de l'Ordonnance de 1681, sur la marque d'or et d'argent; 2° en ce que les terrines, couvercles, doublures et dépendances, saisies par ledit Jean-Jacques Prevost, à défaut de marque, n'ont point été à nous confisqués au profit dudit Jean-Jacques Prevost, aux termes de l'article XIII de la Déclaration de 1749, et que ledit *Pougnet* et la veuve *Lambert* n'ont point été condamnés en l'amende portée par ledit article; 3° en ce que ledit Prevost a été condamné en une partie des dépens; émendant, quant à ce, ledit Prevost fût déchargé des condamnations contre lui prononcées par ladite Sentence, faisant droit sur les demandes dudit Prevost, portées en sa Requête du 14 Mai 1767, les sieur *Pougnet* et veuve *Lambert* fussent condamnés solidairement et par corps en 3,000 livres d'amende, et en 6,000 livres de dommages et intérêts, par forme de réparation civile envers ledit Prevost; lesdites deux terrines, leurs couvercles et doublures d'argent, non marqués du poinçon de décharge dudit Prevost, et saisis sur les sieur *Pougnet* et veuve *Lambert*, fussent déclarés à nous acquis et confisqués au profit dudit Prevost, et à les lui représenter et remettre, tous gardiens et dépositaires fussent contraints par les voies qu'ils y sont obligés, quoi faisant, ils en seroient et demeureroient bien et valablement quittes et déchargés envers et contre tous, et lesdits *Pougnet* et veuve *Lambert* fussent condamnés en 100 livres d'amende pour chacune pièce aussi par corps; il fût ordonné que l'Arrêt à intervenir seroit imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin seroit, aux frais et dépens des sieur *Pougnet* et veuve *Lambert*, et ces derniers fussent condamnés solidairement en tous les dépens des causes principale, d'appel et demandes, même en ceux faits par ledit Prevost contre les autres parties, contre le ministère public, et en ceux réservés par l'Arrêt de notredite Cour du 18 Juillet 1766, et ce aussi par forme de réparation civile, sous toute reserve de droit, ladite Requête signée Malot, Procureur. Ordonnance de notredite Cour de soit jointe et en jugeant, étant au bas d'icelle signification desdites Requête et Ordonnance dudit *Pougnet;* salvation de moyens d'atténuation servant aussi de réponses à griefs, fournis le 19 Juin 1777 par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, Appellant de ladite Sentence et Intimé, contre Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire général des Fermes-Unies de France et de la marque d'or et d'argent, Intimé et Appellant, contenant ses conclusions. La Requête présentée à notredite Cour le 8 Juillet 1777 par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, Appellant de ladite Sentence et Intimé, contre Jean-Jacques Prevost, Adjudicataire général des Fermes-Unies de France et de la marque d'or et d'argent, Intimé et Appellant, tendant à ce qu'en tant que touche l'appel inter-

jetté par ledit *Pougnet* de ladite Sentence, les conclusions par lui ci-devant prises lui fussent adjugées avec dépens, et en tant que touche l'appel interjetté par ledit Prevost, l'appellation fût mise au néant, il fût ordonné que ce dont étoit appel sortiroit son plein et entier effet et ledit Prevost fût condamné en l'amende et aux dépens; sur ladite demande, les Parties fussent appointées en droit et joint au procès d'entr'elles; il fût donné acte audit *Pougnet* de ce que suivant et pour satisfaire à l'Ordonnance qui seroit apposée au bas de ladite Requête, il employoit le contenu en icelle avec ce qu'il avoit ci-devant dit, écrit et produit, et ce faisant ses conclusions lui fussent adjugées avec dépens, ladite Requête signée Piedfort de Senlis, Procureur. Ordonnance de notredite Cour d'en droit et joint, étant au bas d'icelle; signification desdites Requête et Ordonnance aud. Prevost; la Requête présentée à notredite Cour le 14 Mars dernier par *Jean-Simon Pougnet*, Marchand Orfèvre à Paris, Appellant et Intimé, contre Jean-Jacques Prevost, ci-devant Adjudicataire général des Fermes-Unies de France et de la marque d'or et d'argent dans l'étendue du royaume, Intimé et Appellant, tendante à ce qu'en procédant au jugement du procès d'entre les Parties sur les appels par elles respectivement interjettés de la susdite Sentence de l'Élection de Paris, et sur toutes leurs différentes Requêtes et demandes, et adjugeant audit *Pougnet* les conclusions par lui prises au procès, attendu que par l'incendie arrivé au Palais au mois de Janvier 1776, les deux terrines, ensemble leurs couvercles et doublures, mal à propos saisies sur ledit *Pougnet* par Procès-verbal des Commis de la Ferme du 21 Février 1766, sont peries, et que c'est par le fait dudit Prevost, alors Adjudicataire des Fermes-Unies de France et de la marque d'or et d'argent, dans l'étendue du Royaume, qu'elles ont été apportées au Greffe de notredite Cour, par l'appel par lui interjetté de la Sentence au chef qui lui faisoit main-levée de la saisie qui avoit été déclarée nulle, en ordonnoit la remise audit *Pougnet*, ledit Prévost fût condamné, au lieu de la remise desdites deux terrines qui devient aujourdhui impossible par leur défaut d'existence, à payer audit *Pougnet*, même par corps, ainsi que tous dépositaires étoient et seroient contraints à ladite remise, la somme de 2,423 livres pour la valeur desdites deux terrines, et il fut condamné aux dépens; sur ladite Requête les Parties fussent appointées en droit et joint au procès ; il fût donné acte audit *Pougnet* de ce que, pour satisfaire à l'Ordonnance qui seroit apposée au bas de ladite Requête, il employoit pour écritures, avertissement et productions le contenu en icelles, sauf audit *Pougnet* à prendre par la suite telles autres et plus amples conclusions, ladite Requête signée Piedfort de Senlis, Procureur. Ordonnance de notredite Cour d'en droit et joint et acte, de l'emploi étant au bas. La Requête présentée à notredite Cour le premier Août présent mois par *Jean-Simon Pougnet*, Mar-

chand Orfèvre, contre Jean-Jacques Prevost, ci-devant Adjudicataire général des Fermes-Unies de France, tendante à ce qu'en procédant au Jugement du Procès d'entre les Parties les conclusions par lui ci-devant prises lui fussent adjugées; et icelles augmentant, il fût ordonné que l'Arrêt de Règlement de notredite Cour du 21 Mai 1765 seroit exécuté selon sa forme et teneur; en conséquence, attendu la contravention la plus formelle, commise contre ledit Arrêt par les employés de l'Adjudicataire des Fermes par leur Procès-verbal de saisie et visite faite chez M. le Président Le Mayrat le vingt-un Février mil sept cent soixante-six et dont il s'agit au Procès; ledit Procès-verbal, et tout ce qui s'en est ensuivi, fût déclaré nul et de nul effet, et ledit Prevost fût condamné aux dépens, même en ceux qui pourroient avoir été réservés, sauf aux conclusions qu'il avoit ci-devant prises, ladite requête signée Piedfort de Senlis, Procureur. Ordonnance de notredite Cour d'en jugeant étant au bas d'icelle; signification desdites requête et ordonnance audit Prevôt; l'Arrêt de notredite Cour du 18 Août 1778, par lequel a été ordonné que la veuve *Lambert* seroit tenue de se rendre aux pieds de notredite Cour pour y subir interrogatoire, et ester au Jugement du Procès criminel d'entre les Parties, le Samedi 22 du présent mois d'Août, neuf heures du matin, et ce sous les peines portées par notre Déclaration du mois de Juillet 1773; signification dudit Arrêt faite le 19 Août audit an à ladite veuve *Lambert*, en son dernier domicile; le certificat délivré par le Greffier de la Cour, cejourd'hui 22 Août présent mois, par lequel il est dit que ladite veuve *Lambert* n'a point comparu au Greffe de notredite Cour; ledit *Jean-Simon Pougnet*, entré en la Chambre, interrogé derrière le Barreau, lui retiré, conclusions de notre Procureur Général; ouï le rapport de Me Étienne-Robert Leschassier de Merry, Conseiller. Et tout considéré :

Notredite Cour faisant droit tant sur les appels respectivement interjettés par ledit *Jean-Simon Pougnet* et Jean-Jacques Prevost, ci-devant Adjudicataire Général des Fermes-Unies de France et de la marque d'or et d'argent, de la Sentence dudit jour 30 Août 1768, que sur le profit du défaut, faute de comparoir, obtenu au Greffe des Présentations de notredite Cour le 11 Mars 1769, contre ladite Marie-Françoise Gogly, veuve *Lambert*, et joint au Procès par Arrêt de notredite Cour du 14 Mai 1776; ayant aucunement égard aux requêtes et demandes dudit *Pougnet*, sans s'arrêter à celles dudit Prevost dont il est débouté, a mis et met les appellations et Sentence dont étoit appel au néant, émendant, déclare le Procès-verbal fait par les Commis dudit Prevost, les 21 et 22 Février 1766, et la saisie y contenue, tant des deux terrines, leurs couvercles et doublures, faite à la porte du Bureau, que des 21 assiettes, le tout d'argent, et tout ce qui s'en est ensuivi, nul et de nul effet; condamne ledit Prevost à rendre et restituer audit

Pougnet la somme de 2,423 liv. pour le prix et valeur, déduction faite des droits de contrôle desdites deux terrines et leurs dépendances, qui avoient été déposées au Greffe de notredite Cour, où elles ont presque totalement péri par l'incendie du 11 Janvier 1776; condamne pareillement ledit Prevost en deux mille livres de dommages-intérêts à cet égard envers ledit *Pougnet;* en ce qui touche les vingt-une assiettes d'argent enlevées par les Commis dudit Prevost de chez le Président Le Mayrat, renvoie lesdits *Pougnet* et veuve *Lambert* de l'accusation de faux contr'eux intentée par ledit Prevost, et le condamne à cet égard à quinze cents livres de dommages et intérêts envers ledit *Pougnet;* faisant droit sur l'intervention dudit Président Le Mayrat en l'Élection, et demandes jointes par l'Arrêt de notredite Cour du 18 Juillet 1766; condamne ledit Prevost à payer audit Président Le Mayrat la somme de trois mille trois cents neuf livres douze sols six deniers, pour la juste valeur desdites vingt-une assiettes du poids de cinquante-sept marcs une once d'argent, à raison de cinquante-huit livres, prix que ledit Président Le Mayrat en a payé audit *Pougnet*, et en trois cents livres de dommages et intérêts, applicables, du consentement dudit Président Le Mayrat, au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais, pour, par lesdits Commis dudit Prevost, s'être introduits chez le Président Le Mayrat au mépris de notre Déclaration du 26 Janvier 1749, et Arrêts de règlement de notredite Cour; condamne ledit Prevost en tous les dépens des causes principale, d'appel, intervention et demandes envers toutes les Parties, même en ceux réservés par les Arrêts de notredite Cour des 18 Juillet 1766 et 27 Octobre 1768, sur le surplus des demandes, fins et conclusions des Parties, les a mises et met hors de Cour; faisant droit sur le requisitoire de notre Procureur général fait défenses à tous Fermiers et Régisseurs des droits de marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent, et à leurs Préposés, Commis et Employés, de faire à l'avenir aucunes visites chez les particuliers non fabriquants, ni faisants commerce d'ouvrages d'or et d'argent, autres que ceux énoncés par l'art. XXII de notre Déclaration du 26 Janvier 1749, à peine de nullité et autres peines portées par l'Ordonnance et Arrêts de règlement de notredite Cour; ordonne que les restes desdites deux terrines et leurs dépendances et desdites vingt-une assiettes d'argent, encore existants au Greffe de notredite Cour, suivant le Procès-verbal d'icelle du 31 Janvier 1776, seront, par le Greffier de notredite Cour, remis et délivrés audit Prevost, qui lui en donnera décharge sur son registre, après toutes fois que les onze assiettes restantes des vingt-une marquées d'un poinçon de décharge autre que celui dudit Prevost auront été cassées et brisées par ledit Greffier; ordonne que le présent arrêt sera imprimé et affiché partout où besoin sera, jusqu'à concurrence de deux cents exemplaires aux frais et dépens dudit Prevost. Si te

mandons mettre le présent Arrêt à exécution, de ce faire te donnons pouvoir. Donné à Paris, en la première Chambre, le vingt-deux Août l'an de grâce mil sept cent soixante-dix-huit, et de notre Règne le cinquième. Collationné par la Cour des Aides. Signé : LEPRINCE.

PIERRE-NICOLAS SOMMÉ, ORFÈVRE.

(1775-1777.)

Communication de M. Henry Jouin.

La visite opérée par le Régisseur des droits de contrôle sur la marque d'or et d'argent chez les orfèvres donna souvent lieu à des contestations dont les tribunaux eurent à connaître. L'orfèvre *Sommé* apprit à ses dépens que force devait rester à la loi dans la plupart des cas, alors même que des commis du Régisseur oubliaient de se montrer courtois envers leurs justiciables. Obliger les gens à vider leurs poches, à les retourner, à se dévêtir et les enfermer sous clef dans quelque réduit pendant qu'on visitait à l'aise leurs tiroirs semblerait aujourd'hui un abus de pouvoir. Il y a cent ans, c'était chose permise, et, pour en avoir douté, l'orfèvre *Sommé* se vit condamner à 850 livres d'amende, à la confiscation de six cuillers et aux dépens. L'opinion publique s'accommoderait mal aujourd'hui d'une pareille sentence.

ARREST DE LA COUR DES AIDES ET SENTENCE DE L'ÉLECTION DE PARIS

Qui ordonnent que les Règlements, concernant les Droits de Marque et Contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, et les visites et exercices des Commis, seront exécutés selon leur forme et teneur; enjoignent à *Pierre-Nicolas Sommé*, Marchand Orfèvre à Paris, de s'y conformer et de souffrir paisiblement lesdites visites et exercices; de représenter à la première réquisition des Commis ses ouvrages d'or et d'argent, même ceux qu'il pourra avoir dans ses poches; de vuider et retourner sesdites poches quand il en sera requis; comme aussi de porter honneur et respect aux Juges qui assisteront les Commis et d'obéir à leurs Ordonnances; et pour les refus, manque de respect, insultes et contraventions constatés par le Procès-verbal du 5 Novembre 1774, condamnent ledit *Sommé*, même par corps, en 500 livres d'amende, confisquent la valeur de six Cuillers à café

qu'il a refusé de soumettre à l'examen des Commis, avec 300 livres d'autre amende à cet égard; lui font défenses de récidiver, sous peine de punition exemplaire.

Des 5 Juin 1775 et 6 Février 1777.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : Au premier Huissier de notre Cour des Aides à Paris, ou autre notre Huissier ou Sergent sur ce requis : savoir faisons qu'entre *Pierre-Nicolas Sommé*, Marchand Orfèvre à Paris, Appellant de Sentence de l'Élection de Paris du 21 Juin 1775, d'une part, et Jean-Baptiste Fouache, notre Régisseur des Droits de Contrôle sur la Marque d'or et d'argent et autres droits réunis, Intimé, d'autre part; et entre ledit Jean-Baptiste Fouache, Demandeur en deux requêtes des 14 Mars et 12 Novembre dernier, tendantes à ce que ledit *Sommé* fût purement et simplement déclaré non-recevable dans son appel, et condamné en l'amende de soixante-quinze livres, et aux dépens des causes d'appel et demandes, et Défendeur, d'une part; et ledit *Sommé*, Défendeur et Demandeur en requête du 4 Février présent mois, tendante à ce que l'appellation et la Sentence dont étoit appel fussent mises au néant; émendant, il fût déchargé des condamnations contre lui prononcées par la Sentence du 21 Juin 1775; que le procès-verbal de rébellion, rédigé par les Commis le 5 Novembre 1774, fût déclaré nul, injurieux, vexatoire, tortionnaire et déraisonnable; qu'il leur fût fait défenses d'en rédiger de semblables à l'avenir; il leur fût fait également défenses, lors de leurs visites et exercices, d'obliger les citoyens de se dépouiller de leurs vêtemens, et vuider et retourner leurs poches, sans y être autorisés, et sous telles peines qu'il appartiendroit; et en cas de récidive, que le Régisseur fût condamné solidairement avec ses cautions, et par corps, en tels dommages et intérêts qu'il plairoit à notredite Cour arbitrer; qu'il fût ordonné que la somme de trois cents livres par lui consignée, pour tenir lieu des amendes prononcées par ladite Sentence, lui sera remise, à quoi faire tous dépositaires contraints, même par corps, quoi faisant déchargés; et par forme de réparation, il fût ordonné que l'Arrêt à intervenir seroit affiché dans la Ville et Fauxbourgs de Paris jusques à concurrence de cinq cens exemplaires, aux frais et dépens dudit Fouache, et que ledit Fouache fût condamné en tous les dépens des causes principale, d'appel et demandes, d'autre part; sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier aux parties. Après que Boudet, Avocat de Jean-Baptiste Fouache, Intimé, et Darigrand, Avocat dudit *Sommé*, ont été ouis pendant deux Audiences, ensemble Boula de Mareuil pour notre Procureur Général. Notredite Cour déclare la partie de Darigrand non-recevable dans son appel, et la condamne en l'amende et en tous les dépens de causes d'appel et demandes. Si te mandons

mettre le présent Arrêt à exécution : de ce faire te donnons pouvoir. Donné à Paris en la deuxième Chambre de notre Cour des Aides, le sixième jour de Février, l'an de grace mil sept cent soixante dix-sept, et de notre Règne le troisième. Collationné par la Cour des Aides. Signé : OUTREQUIN. Scellé le 19 Février 1777. Signé : DURAND.

Le 20 Février 1777, signifié à Me BORD, Procureur, par RICHARD, Huissier.

A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, les Président, Lieutenant, Assesseurs et Elus, Conseillers du Roi notre Sire, sur le fait de ses Aides et Tailles, ès Ville, Cité et Election de Paris; Salut. Sçavoir faisons qu'entre Me Louis-René Bercher, Procureur de Jean-Baptiste Fouache, Régisseur, pour le Roi, des droits de marque et contrôle sur tous les ouvrages d'or et d'argent, Demandeur aux fins du procès-verbal de ses Commis, du 5 Novembre dernier, attesté véritable le même jour, et aux fins de l'exploit de Bucan, Huissier, du 12, contrôlé à Paris le 13 dudit mois de Novembre par Imbert, et présenté, à ce qu'il fût ordonné que les Règlemens concernans les droits de marque et contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent seroient exécutés selon leur forme et teneur; qu'il fût enjoint au Défendeur de s'y conformer, et de souffrir paisiblement les visites et exercices des Commis, sans y apporter aucun trouble ni empêchement; représenter auxdit Commis, à leurs première réquisition, des ouvrages d'or et d'argent, même ceux qu'il pourroit avoir dans ses poches, et vuider et retourner sesdites poches, et de porter honneur et respect aux Juges dont les Commis seroient assistés, et obéir à leurs ordonnances. Et pour, par ledit Défendeur, avoir refusé le 5 Novembre dernier de représenter aux Commis ce qu'il pouvoit avoir dans ses poches, et de vuider et retourner sesdites poches, avoir désobéi au Juge qui assistoit les Commis, et qui le lui a ordonné; avoir manqué de respect audit Juge, et l'avoir insulté, ainsi que les Commis; et avoir refusé de remettre auxdits Commis six cuilliers à café qu'il a ramassées sous son établi, qu'il a déclaré n'être point enregistré sur son registre aux raccommodages, et que les Commis lui ont demandé pour les examiner; que ledit Défenseur fût condamné en l'amende de 500 livres portée par la Déclaration du Roi, du 27 Juin 1716, et en 1,000 livres de réparations civiles, dommages et intérêts, le tout par corps; que la juste valeur saisie desdites six cuillers à café fût déclarée acquise et confisquée au Roi, au profit dudit Fouache; et en conséquence que ledit Défendeur fût condamné à payer la somme de 50 livres pour ladite valeur, et en 300 livres d'autre amende à cet égard; que défenses lui fussent faites de récidiver, sous telles peines qu'il appartiendroit, même de punition exemplaire, avec dépens; et que la Sentence à intervenir fût, à ses frais et dépens, imprimée et affichée partout où

besoin seroit, jusqu'à concurrence de cinq cent exemplaires, sauf au Procureur du Roi, dont ledit Fouache requéroit la jonction, à prendre telles conclusions qu'il aviseroit, d'une part; et Me Louis-Mathieu Berry, Procureur de *Pierre-Nicolas Sommé*, Marchand Orfèvre à Paris, Défendeur, d'autre part. Et entre ledit Me Berry, Procureur dudit *Sommé*, Demandeur aux fins de son dire, signifié le 31 mai aussi dernier, à ce que ledit procès-verbal du 5 Novembre dernier fût déclaré nul, injurieux, vexatoire et mal fondé; que défenses fussent faites audit Fouache et à ses Commis de plus à l'avenir venir chez lui, sous prétexte d'exercices, l'enfermer et faire aucunes perquisitions dans l'intérieur de sa maison, qu'en sa présence; et, pour l'avoir enfermé le 5 Novembre dernier, pour profiter de sa détention pour faire perquisition dans sa maison, hors sa présence, et l'avoir menacé et outragé, que ledit Fouache fût condamné en 6,000 livres de dommages et intérêts et aux dépens, et la Sentence imprimée et affichée à ses frais, au nombre de quinze cens exemplaires, d'une part; et ledit Me Bercher, Procureur dudit Fouache, Défendeur, d'autre part; sans que les qualités puissent préjudicier. Après que Bercher, pour ledit Fouache, a conclu en sa demande, et requis Jugement, et que ledit Berry a déclaré n'être sollicité pour ledit *Sommé;* oui M. Me Auger, Avocat du Roi, en ses conclusions : Nous avons donné Jugement à Bercher, pour sa Partie, contre la Partie de Berry; en conséquence ordonnons que les Règlemens concernans les droits de marque et contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, et les visites et exercices des Commis, seront exécutés selon leur forme et teneur. Enjoignons à la Partie de Berry de s'y conformer et de souffrir paisiblement lesdites visites et exercices, sans y apporter aucun trouble ni empêchement; représenter aux Commis, à leur première réquisition, ses ouvrages d'or et d'argent, même ceux qu'il pourra avoir dans ses poches, et vuider et retourner sesdites poches, quand il en sera requis; comme aussi de porter honneur et respect aux Juges dont les Commis seront assistés, et d'obéir aux ordonnances desdits Juges. Et pour, par ladite Partie de Berry, avoir, le 5 novembre dernier, refusé de représenter aux Commis ce qu'il pouvoit avoir dans ses poches, et de vuider et retourner sesdites poches, avoir désobéi au Juge qui assistoit lesdits Commis, et qui le lui a ordonné; avoir manqué de respect audit Juge, avoir insulté les Commis et avoir refusé de leur remettre six cuillers à café qu'il a ramassées sous son établi, et qu'ils lui ont demandé pour les examiner, condamner ladite Partie de Berry, par corps, en 500 livres d'amende : avons déclaré la juste valeur saisie desdites six cuillers à café, acquise et confisquée au Roi, au profit de ladite Partie de Bercher. Condamnons ladite Partie de Berry, aussi par corps, à payer à celle de Bercher la somme de 50 livres pour ladite valeur, et en 300 livres d'autre amende, à cet égard. Lui faisons défenses de réci-

diver, sous plus grande peine, même de punition exemplaire, et le condamnons aux dépens. Ordonnons que la présente Sentence sera à ses frais et dépens imprimée et affichée partout où besoin sera jusqu'à concurrence de cinq cens exemplaires, le tout sans prejudice aux poursuites extraordinaires encommencées à la requête du Procureur du Roi; ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles. Par notre Jugement, mandons au premier Huissier-Audiencier de cette Élection, ou autres Huissiers ou Sergens Royaux sur ce requis, ces présentes mettre à due et entière exécution, selon leur forme et teneur : de ce faire leur donnons tout pouvoir. En témoin de quoi nous avons fait sceller cesdites présentes, qui furent faites et jugées en la Chambre de l'Élection de Paris, l'Audience tenante, par Nous Premier Président, Lieutenant, Day, Ringuet, de Jean, Hébert, Lapourielle, Delic, de la Dainte, Formentin, Lecompte, Gary, Boullaye, Garandeau, Thiebart et d'Herbecourt, tous Conseillers du Roi, Élus en ladite Élection, le Mercredi 21 Juin 1775. Signé : Nolin. Scellé à Paris le 7 Novembre 1775, reçu trente-cinq sols. Signé : Pasquin.

Le 8 Novembre 1775, signifié et baillé copie à Me Berry, Procureur. Signé : Bucan.

L'an mil sept cent soixante-quinze, le huitième jour de Novembre, à la requête de Me Jean-Baptiste Fouache, Régisseur, pour le Roi, des droits de marque et contrôle sur tous les ouvrages d'or et d'argent, qui a élu domicile en son Bureau desdits droits, sis à Paris, rue des Orfèvres, Paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; j'ai, Germain-Marie Bucan, Huissier-Audiencier en l'Élection de Paris, y demeurant, rue et Paroisse Saint-Pierre-aux-Bœufs en la Cité, soussigné, signifié, baillié et laissé copie au sieur *Pierre-Nicolas Sommé*, Marchand-Orfèvre à Paris, y demeurant, rue Saint-Éloy, en son domicile, en parlant à une femme qui n'a dit son nom, de ce sommée, de la Sentence des autres parts, contre lui rendue au profit dudit Fouache, en l'Élection de Paris, le vingt-un Juin dernier, duement signée, scellée et signifiée à Procureur; à ce que ledit sieur *Sommé* n'en ignore, et ait à obéir et s'y conformer, et satisfaire aux condamnations contre lui prononcées par icelle, à peine d'y être contraint par les voies y portées, dont acte. Et lui ai en outre, parlant comme dessus, laissé copie du présent.

Signé : Bucan.

LE CHEVALIER *VOLAIRE* OU *VOLLAIRE*.

(1786.)

Communication de M. Henry Jouin.

Notre ami M. Charles Ginoux s'est occupé avec succès d'éclaircir l'histoire des peintres du nom de *Volaire* (*Nouvelles Archives*, IIIe série, tome V, p. 325-327). Nous recueillons ici deux lettres concernant le chevalier *Volaire* qui, à la fin du dernier siècle, avait élu domicile à Naples et s'était fait une spécialité des *Vues du Vésuve en éruption*. La première de ces lettres est signée du baron Louis-Auguste de Breteuil, ministre de la maison du Roi. Elle est adressée au comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments, qui répondit au ministre, non sans s'être concerté avec le Premier Peintre, alors *Jean-Baptiste Pierre*, directeur de l'Académie de peinture.

H. J.

I.

A M. le comte d'Angivillers.

Versailles, le 12 février 1786.

Il existe à Naples, Monsieur, un peintre françois, très estimable, dont le nom et les ouvrages ne vous sont sûrement pas inconnus, c'est le sieur *Vollaire*, qui excelle à rendre avec une vérité peu commune les effets des feux et des irruptions (*sic*) du Vésuve. Cet artiste a pensé, Monsieur, que, vous occupant de rassembler comme vous le faites les plus beaux ouvrages de nos peintres françois, les siens pourroient figurer avec avantage dans cette précieuse collection; il voudroit vous inspirer le désir d'avoir un de ses tableaux du Vésuve. L'honneur qu'il trouveroit à travailler pour Sa Majesté et pour la France sa patrie lui feroit faire les plus grands efforts pour mériter votre suffrage et se rendre digne de votre protection. Je vous serai très obligé de vouloir bien me faire connoître vos intentions à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE BARON DE BRETEUIL[1].

II.

A M. le baron de Breteuil.

Versailles, le 16 février 1786.

Je connoissois en effet, Monsieur, déjà l'existence à Naples du

1. En marge est écrit : « A communiquer demain à M. *Pierre*. »

s[r] *Vollaire*, qui peint des vues du Vésuve dans ses temps d'éruption, et je n'ignore pas que ses tableaux ont du mérite par leur vérité. Toutefois ses tableaux ne sont pas dans le cas d'entrer dans le museum projetté dans la grande gallerie du Louvre, car l'objet de ce museum n'a pas été d'y rassembler les diverses productions des peintres françois, mais seulement les meilleurs tableaux des plus grands maîtres des trois écoles, et, quoique les productions du s[r] *Vollaire* soyent, d'après ce qu'on m'en a appris, propres à lui faire honneur, je doute qu'elles soyent dans le cas de jouter avec ces morceaux que l'estime générale des connoisseurs met au premier rang. Si le s[r] *Vollaire* avoit d'ailleurs dans ce pays-ci quelque morceau qui put m'être montré, je le verrois volontiers et le ferois voir au premier peintre de S. M. pour prendre une idée de son talent. Car je ne connois cet artiste que de nom.

J'ai l'honneur d'être...

D'ANGIVILLER.

LEGER, SCULPTEUR, *BOURGEOIS*, PEINTRE-DOREUR, ETC., CRÉANCIERS DU PRINCE DE SALM.

(1789.)

Communication de M. Henry Jouin.

Frédéric III, prince de Salm-Kyrbourg, né vers 1746 et mort sur l'échafaud en 1794, fut un homme de plaisirs et de folles dépenses. On trouvera dans la correspondance de M[me] du Deffand plus d'un détail sur ce personnage qui fut fait maréchal de camp et envoyé en Hollande en 1788. Il revint bientôt, en fuyard, de cette expédition pour reprendre son existence fastueuse dans l'hôtel qu'il possédait à Paris et qui est devenu le palais de la Légion d'honneur. Mais ses créanciers troublèrent quelque peu sa tranquillité. D'un jugement rendu par « nosseigneurs les Commissaires généraux du Conseil députés par Sa Majesté pour juger souverainement et en dernier ressort les contestations nées et à naître entre le prince de Salm et ses créanciers, relativement à l'homologation de l'état de distribution à faire par la veuve Leleu et compagnie des deniers appartenant audit prince, » jugement rendu le 8 juillet 1789, nous extrayons les lignes suivantes. Elles concernent divers artistes peu connus, mais, d'une part, les sommes dues, et, d'autre part, le luxe dont le prince aimait à s'en-

tourer nous donnent lieu de penser que le sculpteur *Leger* et le peintre-doreur *Bourgeois* n'auraient pas été appelés à décorer l'hôtel de Salm si leur talent ou leur vogue ne les avaient placés en dehors de la catégorie des artisans.

Acte signifié aux Syndics et Directeurs des Créanciers du Prince de Salm, le 27 Juin 1789, à la requête des sieurs *Lecluse*, maître Maçon, *Corbet*, Marbrier, *Leger*, Sculpteur, Menageot, couvreur, *Guiollet*, maître Serrurier, *Bourgeois*, Peintre-Doreur, tous six Créanciers du Prince de Salm pour la somme totale de 338,641 livres, pour laquelle somme ils ont prêté affirmation et sont compris en l'état de distribution des sieurs Leleu, lesquels dits sieur *Lecluse* et consorts ont élu domicile à l'effet du présent acte seulement en la personne et maison de Me Mauffallé, Avocat aux Conseils; ledit acte contenant qu'ayant eu connoissance d'une Requête signifiée au nom du Prince de Salm, le 10 Juin 1789, par laquelle il consent qu'il soit délivré aux susnommés : ensemble aux sieurs Laurent, Plombier, et *Alexandre*, maître Menuisier, une somme de 40,200 liv. à répartir entr'eux pour leur portion contributoire dans les deniers déposés es mains des sieurs Leleu; lesdits susnommés, dans la vue de faciliter la plus prompte distribution desdits deniers, mais sans préjudice de leurs droits et actions, consentent qu'au lieu de trente-six pour cent qui paroissent devoir être délivrés aux Créanciers ayant titres exécutoires, il ne leur soit réparti au total que ladite somme de 40,200 liv. dans les proportions énoncées audit acte, observant que le défaut de consentement, de la part desdits Laurent et *Alexandre*, ne pouvoit être un obstacle à ce qu'il soit procédé à la distribution entre des Créanciers qui forment une masse de plus d'un million; réservant lesdits susnommés d'être conservés, pour raison du surplus de leurs créances, dans l'effet de leurs oppositions, sur tous autres deniers, entre les mains desdits sieurs Leleu et de tous autres, Requête dudit Prince de Salm, employée pour réponses aux Requêtes des sieurs Leleu et des Créanciers unis, des 22 et 25 juin derniers, fins de non-recevoir aux demandes y portées, et contredits aux pièces y jointes, et tendante à ce qu'il nous plût, procédant au Jugement de l'incident, lui donner acte de ce que les sieurs Leleu s'en rapportent à notre prudence sur le plan de distribution proposé, et de ce que les Créanciers unis déclarent adhérer à ses conclusions, en ce qui touche ladite distribution, et de ce que, dans le cours de leur Requête, ils ont soutenu qu'elle devoit être faite provisoirement, déclarer les uns et les autres purement et simplement non recevables dans leurs autres demandes, fins et conclusions, et que celles par lui prises lui fussent adjugées avec dépens; au bas de laquelle Requête est l'Ordonnance d'ait acte et soit signifié,

du 7 Juillet 1709, et la signification faite le même jour par le Prestre, Huissier des Conseils du Roi, aux Avocats des sieurs Leleu et des Syndics des Créanciers dudit Prince de Salm. Requête des Syndics et Directeurs des Créanciers dudit Prince, employée pour réponse à la précédente, et tendante à ce qu'il nous plût, sans nous arrêter ni avoir égard à ce qui a été dit par ladite Requête et demande y portée, leur adjuger les conclusions par eux ci-devant prises par leur Requête du 25 Juin dernier, avec dépens, qu'ils pourroient employer en frais de Direction; au bas de laquelle Requête est l'Ordonnance d'aient acte et soit signifié, du 8 Juillet 1789, et la signification faite le même jour par Gicquel, Huissier des Conseils du Roi, pièces jointes à l'instance, et généralement tout ce qui a été dit, écrit et produit pardevers M. de Malartic, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Commissaire à ce député, l'un de Nous. Oui le rapport, et tout considéré,

Nous Commissaires généraux susdits, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, ayant aucunement égard aux demandes, aveux, et consentemens respectifs des Parties, avons ordonné et ordonnons que le Prince de Salm sera tenu de mettre en état, dans le mois, le fond des contestations subsistantes entre lui et les sieurs Leleu; et cependant, par provision et sans préjudice des droits d'aucune des Parties, lesquels leur demeurent respectivement réservés, avons ordonné et ordonnons que, dans l'état du passif, signifié par lesdits sieurs Leleu, le 29 Avril dernier, il sera rayé la somme de 11,417 liv. 15 s. 9 d. montant de deux créances affirmées par les nommés *Salmon* et *Guillemet*, Cessionnaires du sieur de Lestrées, formant double emploi avec celle affirmée par ledit de Lestrées; que sur la somme de 345,345 liv. 13 s. 7 den. à laquelle est fixée, quant à présent, la somme restant net entre les mains des sieurs Leleu, il sera payé, par forme de provision : savoir, aux Ouvriers et Constructeurs, en attendant le règlement de leurs mémoires, une somme de 40,200 liv. dans laquelle le nommé *l'Écluse* entrera pour 16,000 livres, *Corbet* pour 3,000 livres, *Leger* pour 2,400 livres, Ménageot pour 1,200 livres, *Guiollet* pour 6,000 livres, *Bourgeois* pour 7,200 livres, *Alexandre* et *Laurent*, le premier pour 4,000 livres, le second pour 400 livres, si mieux n'aiment lesdits *Alexandre* et *Laurent* faire procéder sans délai au règlement de leurs mémoires; après lequel règlement il leur sera payé, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence de 36 pour cent du montant dudit règlement; en ce qui concerne les autres Créanciers portés en l'état de distribution, avons ordonné et ordonnons qu'il leur sera payé aussi, par forme de provision, la somme de 288,184 liv. 16 sols, laquelle sera répartie entr'eux à raison de 36 pour cent de leurs créances principales, portées audit état.

RAETZ, *VOLAIRE* ET *DUBOSC*,

AUTEURS DE TRAVAUX DE PEINTURE POUR L'ÉGLISE DE LA VALETTE[1].

(1665-1738.)

TABLEAU DE SAINT ROCH ET SAINT SÉBASTIEN PAR *JACOB RAETZ*.

VŒU FAIT PAR LA COMMUNAUTÉ A SAINT SÉBASTIEN.

Communication de M. Ch. Ginoux.

On lit dans le procès-verbal de la séance du Conseil de La Valette du 6 janvier 1665 (Archives de La Valette, BB. 9) le paragraphe qui suit :

« De plus ledict Conseil, considérant combien tout le lieu est redevable à Dieu de nous avoir préservé jusqu'à présent de la peste qui afflige tous nos voisins, à délibéré pour la gloire de Dieu de faire rétablir le luminaire de saint Sébastien comme il étoit anciennement, et de plus la Communauté faira faire un tableau nouveau à l'autel dudit saint qui est dans l'église, afin que par son intercession Dieu nous continue sa grâce; ayant ledit Conseil tous unanimement fait et esté délibéré par vœu et dévotion, voulant qu'elle soit mise en effet. »

Prix-fait du tableau de saint Sébastien.

« Plus, lesdits sieurs Consuls, suivant les précédentes délibérations, ont donné à prix-fait au nommé *Jacques Raëts*, peintre, pour faire le plat fond de l'autel de Saint-Sébastien et une bandière de sainte Cécile pour le prix de septante-sept livres, en compte desquelles le trésorier lui payera 22 livres. Le Conseil ratifie le prix-fait et le payement des 22 livres. »

(Archives de La Valette, BB. 9. — Séance du 8 octobre 1665.)

Ordre de payement, et quittance.

« Monsieur Farnous, trésorier moderne de la Communauté, payera à M. *Jacques Raetz*, peintre, la somme de vingt-deux livres à bon compte de celle de septante-sept livres que nous lui avons promises pour faire le tableau de saint Sébastien et saint Roch, et encore une petite bannière de sainte Cécile, le tout accordé en suite d'une délibération du Conseil général tenu le 6 janvier dernier et de l'avis et du consentement verbal du Conseil

1. La Valette est une commune éloignée de cinq kilomètres de Toulon. Le village est situé sur la route d'Italie.

ordinaire. Fait à La Valette le 8 octobre 1665, signé : Chabert, 1[er] consul. »

Je soussigné ai reçu du sieur Farnous, trésorier, les 22 livres ci-dessus, à compte sur 77 qui me sont promises, de quoi je le quitte. A La Valette, le 8 octobre 1665, signé : *Jacob Raëtz*.

(Archives de La Valette, DD. 2.)

Ordre et quittance pour l'entier payement.

« Suivant la délibération du Conseil du 29 novembre 1665, mandons à vous s[r] Gabriel Farnous, trésorier de la Communauté de ce lieu de La Valette, de payer à M. *Jacques Raëtz*, peintre, la somme de cinquante-cinq livres, ce pour l'entier payement du tableau qu'il a fait de saint Sébastien et bannière de sainte Cécile, ayant eu le reste ci-devant, et rapportant le prescrit et acquit ladite somme vous sera admise à votre compte, signé : Chabert, 1[er] consul.

« Je confesse avoir reçu de monsieur le consul de La Valette et des mains du sieur Farnous, trésorier, la somme de cinquante-cinq livres, et ce pour l'entier payement du tableau que je lui ai fait de saint Sébastien et bandière de sainte Cécile; de quoi je le quitte. A La Valette, ce 29 novembre 1665, signé : *Jacques Raëtz*. »

(Archives de La Valette, DD. 2.)

Cadre du tableau de saint Sébastien.

« Plus y sera payé au sieur *Jean Bouyon*, menuisier, à présent second consul, la somme de cent cinquante livres pour le cadre de l'autel de Saint-Sébastien, compris le blanchissage d'icelui et dorure de la pigne (pomme de pin renfermée dans l'écu de La Valette) qui a esté fait, laquelle somme sera payée par le trésorier. »

(Archives de La Valette, BB. 9. — Séance du 20 janvier 1666.)

Tableau de saint Jean par P. Puget, *restauré par* Volaire (Jacques) *et* L.-A. Dubosc.

Par acte du 23 mai 1654, messire Jean de Gautier passait marché à *Pierre Puget* pour un tableau de *saint Jean écrivant l'Apocalypse* (au milieu d'un beau paysage en rapport avec le sujet, avec la Vierge dans une gloire vers le haut de la toile), pour deux autres plus petites toiles devant figurer saint Joseph et saint Antoine, et une troisième sur laquelle serait représenté le Père Éternel. Le tableau principal devait être placé sur l'autel, ceux des deux saints dans les entre-colonnements du retable et celui de Dieu le Père contre le couron-

nement dudit retable[1]. De ces quatre ouvrages, il ne reste que le premier; seulement, de saint Jean écrivant l'Apocalypse on a fait un saint Jean devant la Porte-Latine, à Rome, c'est-à-dire qu'on a substitué à l'aigle une chaudière sous laquelle brille le feu. Nous ignorons à quelle époque le tableau de *Puget* a subi cette transformation; ce n'a pu être lors des deux premières restaurations (restaurations indispensables), puisque, à ces moments, ce tableau était très apprécié de la municipalité. L'acte de vandalisme a dû avoir lieu plus tard, dans le premier quart de notre siècle, et doit être attribué au peintre médiocre qui a gâté en totalité ou en partie plusieurs autres toiles qu'on voit dans la cathédrale de Toulon.

Délibération du Conseil relative à la restauration du tableau de saint Jean.

« De plus, a esté délibéré que le plat fond Saint-Jean du maître-autel de la paroisse de ce lieu, qui est d'un prix considérable, et qui a esté gasté par l'eau de la pluie qui a pénétré le toit, sera incessamment racommodé de par tel peintre que les sieurs Consuls jugeront, auquel il sera payé ce qu'ils auront convenu; de quoi le Conseil leur donne pouvoir. »

(Archives de La Valette, BB. 14. — Séance du 4 juillet 1723.)

Quittance de payement par Volaire.

Je confesse d'avoir ressu du s^r Barnabet Ricaud, trésorier de la Communauté, la somme de septante-cinq livres pour avoir recomoder le tableau de saint Jean de la paroisse, par délibération des Consuls, de quoy le quitte, tant ledit trésorier que la Communauté. A La Valette, ce vingt-neuf juillet mil sept cent vingt-trois.

Volaire.

« Il a été ratifié le payement de 75 livres payées au sieur *Volaire*, peintre, pour avoir racomodé le maître-autel et son plat fond, ensuite de la délibération du Conseil de ville de juillet, au reçu du 29 juillet signé de *Volaire.* »

(Archives de La Valette, BB. 14. — Séance du 1er août 1723.)

Quittance par Dubosc *pour la restauration de 1738.*

J'ay soussigné, reconnois avoir recus de Monsieur Génevief,

---

1. Minutes de Me Jullien, notaire (année 1654, fol. 274), déposées chez Me Aube, notaire à Toulon. — La quittance, datée du 17 décembre 1655, se trouve dans les minutes de Me Mouton, notaire (année 1655, fol. 1031), déposées chez Me Bertrand, successeur de Me Thouron, notaire à Toulon.

trésorier, la somme de soissante livres pour réparation que j'ai fait au tableau du maître-autel de l'église du lieu. Fait à La Valette, ce dix-neuf avril mil sept cent trente-huit.

L.-A. Dubosc.

Bon pour soissante livres.

FRANÇOIS-JOSEPH BOSIO.

LES BAS-RELIEFS DU MONUMENT DE LA PLACE DES VICTOIRES.

(1827.)

Communication de M. Charles Marionneau.

Les polygraphes ont du bon. Accoutumés à toucher à tout, ils font jaillir des étincelles des points les plus opposés. On ne lit plus Villenave, mais le digne écrivain s'est donné la peine en telle circonstance d'interroger *Bosio*, afin de pouvoir glisser un renseignement authentique et curieux dans l'un des innombrables articles qu'il a jetés à tous les vents. Et *Bosio* de lui répondre et d'entrer avec lui dans des explications imprévues au point de vue de la genèse et de la composition des bas-reliefs du monument de Louis XIV érigé à Paris sur la place des Victoires. Comment cette lettre est-elle entrée dans la collection Labouchère que conserve la bibliothèque de Nantes? Comment M. Marionneau l'a-t-il découverte? Le hasard a ses mystères. H. J.

Paris, ce 27 décembre 1827.

Monsieur et ami,

Je me suis empressé de profiter de votre bonne volonté pour moi; je vous envoie les cinq croquis des bas-reliefs de la place des Victoires.

J'ai composé le passage du Rhin, d'après ce qu'en dit Voltaire dans son Siècle de Louis XIV; ayez la bonté de voir dans cet ouvrage l'article sous la date du 16 juin 1672.

Pour le second bas-relief, j'ai choisi le moment où Louis XIV distribue aux grands hommes de son siècle des honneurs et des récompenses.

Celui que vous voyez à genoux est le duc de la Ferté-Senneterre (dont mon gendre est issu); à droite du trône, Louvois, Colbert, Bossuet, Fénelon, Vauban; ensuite vient *Lebrun*, Racine, *Mignard*, *Le Poussin*, Boileau, etc.; dans le groupe des gens de robe, qui forme le cortège, se trouve d'Aguesseau, etc., etc. J'ai

indiqué, comme vous voyez, les principaux personnages de cette première promotion, qui fut très nombreuse.

Votre aimable obligeance pour moi ne fut jamais démentie; votre suffrage éclairé sur mes travaux a mis le sceau à la réputation dont je jouis; ce souvenir vous dit toute ma reconnaissance.

Votre sincère et dévoué ami,

Bosio.

P. S. — Ma femme est toujours souffrante; elle vous prie d'agréer tous ses compliments.

Suscription : Monsieur, Monsieur de Villenave, homme de lettres, rue Vaugirard, nº 84, Paris.

BRIENNE, DROLLING, NIQUEVERT, TREZEL, DESTOUCHES, Mme *JAQUOTOT,*

PEINTRES.

(1827.)

Autobiographies communiquées par M. Henry Jouin.

Nous avons plus d'une fois entretenu les lecteurs des *Nouvelles Archives de l'Art français* du projet conçu par François Grille de publier une *Biographie des artistes vivants* en 1827. Si François Grille eût réalisé son projet, nous aurions un livre préférable au *Dictionnaire* de Gabet paru peu après 1827. Mais Grille était un publiciste impatient, agité, peu stable dans ses plans d'ouvrages dès que leur exécution réclamait de sa part un effort continué. Certes, ce n'étaient cependant pas les documents qui lui faisaient défaut. Les artistes de l'époque se sont montrés dociles aux appels de l'écrivain. Leurs lettres autographes en témoignent. Elles sont conservées au département des manuscrits de la bibliothèque d'Angers. Déjà nous avons puisé dans ce fonds de pièces inédites. Nous y revenons.

Piquet de Brienne qui s'est appelé *Brienne* sur les livrets des salons a exposé de 1814 à 1847. Il était peintre de fleurs et il habitait à la Monnaie. Les biographes le disent élève de *Van Daël* et de *Van Spaendonck.* On verra tout à l'heure que *Brienne* néglige de se réclamer de *Van Daël* comme ayant reçu les leçons de ce peintre élégant.

Michel-Martin Drolling, élève de son père *Martin Drolling,* est entré à l'Institut en 1833. Notre génération connaît cet artiste. Nous n'avons pas à le présenter longuement.

Niquevert est oublié. Il avait de l'esprit. Lui-même nous révèle qu'il a tenu la plume avant 1827. Il est mort en 1860. On le dit élève de *David* et de *Regnault. Niquevert* nous apprend qu'il eut pour premier maître *Vinache,* professeur de dessin des pages de Louis XVI.

Trezel se dit élève de *Prudhon.* Les biographes nomment *Lemire* le jeune comme lui ayant aussi donné ses leçons. *Trezel* a fait partie de l'expédition de Morée. Il prit part aux salons de 1806 à 1852.

Detouche, dit *Destouches*, aurait eu quatre maîtres. Il n'en cite que trois dans la notice rédigée par lui avec beaucoup de soin. Celui de ses maîtres qu'il omet de nommer, et que cite Bellier, est *Girodet*. *Destouches* exposa de 1817 à 1841. Il nous apprend qu'il est peintre, prosateur et poète.

Victoire Jaquotot, qui signe en février 1830 « premier Peintre sur porcelaine du Roi, » titre qui lui avait été conféré en 1828, a terminé, en 1829, sa copie d'après *Girodet*, *Atala au tombeau*. Cette peinture est au Musée de la Manufacture de Sèvres. Nous voyons par la lettre qui va suivre que l'œuvre qui nous occupe était encore dans l'atelier de l'artiste au début de 1830.

I.

BRIENNE.

A M. Grille.

Paris, ce 16 novembre 1827.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements dont vous me faites la demande par votre lettre circulaire du 4 juin de cette année, lesquels vous sont nécessaires pour compléter, autant que possible, le travail important que vous avez entrepris sur les artistes français contemporains.

Brienne Auguste, peintre de fleurs, né à Paris, le 18 septembre 1789, élève de *Gérard van Spaendonk,* dont il a suivi les cours d'iconographie pendant plusieurs années, et ensuite en reçut des leçons particulières et d'amitié.

Depuis 1814, M. *Brienne* a mis à toutes les expositions qui ont eu lieu des aquarelles de fleurs et de fruits de divers genres. En 1818, il a commencé à faire paraître une suite de fleurs et de fruits faits d'après nature et lithographiés, travail qu'il poursuit et dont 85 planches ont déjà paru.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer,

Brienne.

II.

DROLLING.

A M. Grille.

Paris, le 26 novembre 1827.

Monsieur,

Je vous demande pardon d'avoir tardé à vous envoyer les notes que vous m'avez demandées.

Je suis né à Paris le 7 mars 1786. Mon père, peintre de genre

très distingué, ayant cru reconnaître en moi quelques dispositions pour la peinture, m'enseigna de bonne heure les premiers élémens de sa profession. A seize ans, je commençai à suivre les écoles et à vingt ans je fus admis pour la première fois au concours du grand prix. Ce fut alors que je sentis la nécessité d'un autre guide dans la carrière que je voulais suivre. Je priai mon père de me conduire chez M. *David*, et j'entrai dans son école vers le milieu de l'année 1806. Enfin, je remportai le Grand-Prix en l'année 1810, le sujet du concours était la *Colère d'Achille.* Arrivé à Rome j'y fis les études exigées par le règlement, la dernière et celle qui fut accueillie le plus favorablement était la *Mort d'Abel.* Je revins à Paris en septembre 1816, j'eus la douleur de ne pas revoir M. *David* dont j'honorais également le génie et le caractère, mais la perte qui me fut le plus sensible fut celle de mon père qui mourut peu de temps après mon retour en France. J'ai exposé à tous les salons qui se sont succédé depuis cette époque, la première fois j'exposai la *Mort d'Abel*, dont j'ai parlé plus haut; la seconde *Orphée perdant Euridice;* la troisième le *Bon Samaritain;* la quatrième la *Séparation d'Hercule et de Polyxène*, et cette année voyez le livret du salon[1].

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur,

Drolling.

III.

NIQUEVERT.

A M. Grille.

Paris, le 1er décembre 1827.

Monsieur,

Le nom de droit que j'ai reçu avant ma naissance est *Niquevert.* On m'a prénommé depuis *Alphonse-Alexandre*, noms pompeux, et qui promettaient un grand homme si la fortune les eût secondés. Je suis né à Paris, le 22 septembre 1776, j'ai fait mes premières études au collège de Valognes, renommé alors pour la multitude de prêtres bas-normands qu'il envoyait par tout l'univers : les premières notions du dessin m'ont été communiquées à Saint-Germain-en-Laye par M. *Vinache*, maître de des-

1. De la main de Grille : « Cette note m'était donnée par *Drolling* en 1827. Il a fait depuis bien d'autres ouvrages, entre autres un fameux tableau du *Départ des Volontaires.* Il a été de l'Institut. »

sin des pages de S. M. Louis XVI : j'ai suivi pour les mathématiques les leçons de M. Mauduit.

Je ne suis pas sorti du royaume et mes voyages n'ont jamais duré plus de trois mois. J'ai été cinq mois marié et je trouve que c'est assez. J'ai composé, exécuté et exposé aux salons de 1806, 1810, 1812, 1817, 1819, 1822, 1824 une multitude de tableaux d'histoire, de religion, de paysages historiques dont le détail serait trop long, et je n'en suis pas beaucoup plus avancé. Mes plus grands travaux sont dans la cathédrale de Metz où j'ai sept tableaux de 12 pieds sur 10, dont deux ont été exposés au Louvre, et le premier m'a valu une médaille d'or au salon de 1819.

J'avais été dans ma jeunesse clerc de notaire un an, employé dans la douane pendant quatre ans. Maintenant je suis professeur de dessin depuis dix-sept ans au collège de la Marche et par goût je me livre au paysage dans le genre historique. J'ai fait quelques articles de journaux sur les beaux-arts qui m'ont acquis beaucoup d'ennemis, parce que j'ai toujours eu le tort d'avoir raison.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Alp.-Alex. Niquevert,
Peintre d'histoire, rue de Vaugirart, 72.

IV.

TREZEL.

Pierre-Félix Trezel, né à Paris en 1782, a étudié la peinture sous *Prudhon*, membre de l'Institut, a commencé d'exposer des tableaux en 1808.

Au salon de cette même année, la *Mort de Zopire;* au salon de 1810, le *Premier né* et *Phèdre jugée aux Enfers.* Le *Premier né* a été acquis par un Anglais qui habite Calcutta et *Phèdre* a été acquis par le Ministère de l'intérieur et envoyé au musée d'Angers. L'auteur a reçu cette année une médaille d'or du gouvernement. Au salon de 1812, la *Fuite de Caïn après son crime.* Ce tableau ainsi que la *Mort de Zopire* appartiennent encore à l'auteur; plusieurs portraits.

En 1814, il fit quatre tableaux représentant les *Quatre Évangélistes,* pour la chapelle de Mme la comtesse d'Esparbès. Ils ne furent pas exposés au salon.

Au salon de 1817, *Saint Laurent, martyr*, tableau commandé par le préfet de la Seine pour orner l'église de Saint-Laurent à Paris; plusieurs portraits.

Au salon de 1819, les *Adieux d'Hector et d'Andromaque*, tableau commandé par le Ministère de l'intérieur et envoyé au musée de Bordeaux, et les *Femmes de Weinsberg*, tableau acquis par le ministère de la maison du Roi pour la galerie du Luxembourg à Paris; plusieurs portraits.

Au salon de 1822, *Fin tragique de la mère et la sœur de Gustave Vasa,* tableau acquis par le ministère de la maison du Roi et envoyé au château royal de Versailles.

Au salon de 1824, les *Ames du Purgatoire qui s'élèvent au ciel*, tableau commandé par le Ministère de l'intérieur pour l'église de Saint-Étienne de Toulouse.

Saint Jean écrivant une de ses visions de l'Apocalypse, tableau commandé par le préfet de la Seine pour l'église de Saint-Jean-Saint-François à Paris.

Circé, tableau acquis par le ministère de la maison du Roi pour le château royal de Versailles; plusieurs portraits.

Au salon de 1827, la *Déposition de Christiern II* et *Thétis plongeant son fils Achille dans le Styx.*

V.

DESTOUCHES.

1°

A M. Grille.

1819.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous offrir des vers sur un des hommes qui ont le plus illustré la peinture. Veuillez accueillir avec indulgence cet essai qui se rattache à la peinture, objet de ma principale étude; je m'estimerai trop heureux si cet envoi attire votre attention bienveillante sur le tableau que j'ai exposé cette année (*la Résurrection de Lazare*).

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

P.-E. Destouches.

2°

A M. Grille.

1827.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la note que vous avez bien voulu me demander; comme on ne fait jamais plus mal que pour soi, je vous prie de la redresser de ses fautes.

Étant très occupé dans ce moment, j'avais toujours remis d'un jour à l'autre de vous porter moi-même cette notice, afin d'avoir l'occasion de vous donner quelques petits renseignements de vive voix sur d'autres artistes, mais j'espère avant peu avoir l'avantage de vous rencontrer chez vous et de répondre à la bienveillance que vous m'avez témoignée.

Je suis, avec le plus parfait dévouement, Monsieur, votre très humble serviteur,

P.-E. Destouches.

Destouches (*Paul-Émile*), né le 17 décembre 1794 à Dampierre, près Gournay (Seine-Inférieure).

Fils d'un peintre expert, M. *Destouches*, après avoir terminé ses études au collège Louis-le-Grand à Paris, manifesta un goût décidé pour la peinture et devint élève de M. *Pierre Guérin* en 1811. Quinze mois après, il fut placé dans l'atelier de M. *L. David*, et, après le départ de ce dernier, il eut pour troisième maître M. le baron *Gros*.

M. *Destouches* débuta au Salon de 1817 par un tableau représentant *Diane de Poitiers implorant la grâce de son père*, et un tableau de *Bélisaire demandant l'aumône et portant un jeune enfant endormi sur ses genoux*. Le premier de ces tableaux est chez un amateur à Paris, l'autre est dans une galerie d'Allemagne.

Vers la même époque, M. *Destouches* fit pour l'église de Dampierre un *Saint Louis en prière*.

Au Salon de 1819, *la Résurrection de Lazare* exposée par M. *Destouches* lui fit obtenir une grande médaille d'or; ce tableau fut acheté pour la cathédrale de Vannes par les ordres du Ministre de l'Intérieur, qui commanda en même temps à M. *Destouches* un tableau pour la cathédrale de Nevers; ce tableau qui a été exécuté représente *le Martyre de saint Cyr et de sainte Julitte sa mère*.

En 1822, M. *Destouches* a peint, sur la demande du Préfet de la Seine, un *Christ au Mont des Oliviers*, que l'on voit à Paris, dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

M. *Destouches* a fait quelques portraits en pied, plusieurs en buste de grandeur naturelle et des tableaux de famille d'une moyenne dimension.

Toutefois cet artiste paraît s'être fixé depuis plusieurs années à la peinture dite de *genre*. Nous citerons de lui :

Une Scène de Carnaval, actuellement dans la galerie de M. le Comte de Midoff en Italie.

La Convalescence de Gresset, à Paris, chez M. Loviat.

Schéérazade racontant au Sultan Schariar une histoire des Mille et une nuits, à Paris, chez M. Didot.

La Fuite de Marie Stuart dans les souterrains du château de Lochleven, chez S. A. R. la Duchesse de Berry.

Une Jeune dame visitant son père en prison, chez S. A. R. la Duchesse de Berry.

Un Conscrit et la vivandière du Régiment, à Paris, chez M. Moyon.

Anne d'Autriche et le Duc de Buckingham, à Paris, chez M. de Courty.

Charles-Quint visité dans son couvent, chez M. Giroux.

Un Fort de la Halle et une jeune Écaillère, chez M. de Saint-Vincent.

Le Sélam ou bouquet emblématique, chez M. Schrott.

Clément Marot embrassant la Duchesse d'Alençon, chez M. ***.

Philippe Roos surpris avec sa maîtresse, chez M. Du Sommerard.

Une Scène du mariage de Figaro, chez M. Jacques Laffitte.

Le Retour au Village, acheté au dernier Salon par Madame Boursault.

Et quelques tableaux d'études, d'intérieurs, d'architecture, etc.

M. *Destouches* est auteur de quelques opuscules en vers, romances, contes et épîtres. On dit qu'il s'occupe depuis assez longtemps de mémoires sur les principaux peintres français morts depuis cinquante ans.

Cet artiste n'est pas marié et n'a pas encore fait le voyage d'Italie.

3°

A M. Grille.

Paris, le 29 août 1842.

Monsieur,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étais malade, au lit, et hors d'état de pouvoir vous répondre.

Je suis touché, Monsieur, de votre bienveillant souvenir. Je suis fâché de ne pouvoir vous adresser de nouveaux vers ou de nouvelle prose de ma façon ; il n'y a rien de moins poétique que la souffrance, pour celui qui l'endure surtout, et il y a seize mois que je n'ai fait absolument rien que l'état de malade.

Je suis heureux de penser que, dans la retraite que vous avez choisie, vous occupez vos loisirs par le culte des muses, qui sont de si bonnes consolatrices de toutes les injustices et de toutes les misères d'ici-bas.

Quoique je n'aie pas publié ni terminé les mémoires biographiques sur les peintres, dont je vous ai parlé il y a fort longtemps, je m'en occupe toujours, soit en augmentant mes matériaux, soit en rédigeant de temps à autre quelques nouvelles parties. Si cet humble travail est un jour imprimé, je m'empresserai de vous en offrir un exemplaire.

Je n'oublierai jamais, Monsieur, avec quelle courtoisie éclairée vous accueilliez les artistes, à l'époque heureuse pour eux où vous occupiez une place éminente dans la Direction des Beaux-Arts, et je vous prie personnellement d'agréer de nouveau les sentiments de ma parfaite estime et de toute ma reconnaissance.

P.-E. Destouches.

VI.

Mme JAQUOTOT.

Mme Jaquotot *au baron Trouvé.*

Paris, le 9 février 1830.

Monsieur le Baron,

Une indisposition qui m'avait retenue quelques jours au lit m'a empêchée de vous exprimer plus tôt mes félicitations. J'ai appris avec une bien véritable joie votre nomination aux Beaux-Arts, que vous aimez et sentez si bien. Je me disposais alors à vous écrire pour vous prier de me faire l'honneur de venir voir mon dernier grand ouvrage, l'*Atala* de *Girodet.*

Veuillez donc, je vous prie, agréer ici et mon compliment sincère et mon invitation empressée, et me dire lequel des deux jours, aujourd'hui ou après-demain jeudi, je pourrais me flatter de l'avantage de vous recevoir, et quelle serait votre heure entre une et quatre heures et demie?

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron, votre très humble servante,

Fe Victoire Jaquotot,

Premier Peintre sur porcelaine du Roi, quai Voltaire, 5.

JEAN CARRAVAQUE

SCULPTEUR.

(1655.)

Communication de M. Charles Ginoux.

Les frères *Jean* et *Louis Carravaque* étaient sculpteurs, menuisiers, doreurs; nous les trouvons établis à Toulon en 1642, quelques années avant que *Pierre Puget* eût élu domicile dans cette ville. En 1691, parmi les entrepreneurs de peinture de la marine, il en est un du nom de *Carravaque*, dont nous ignorons le prénom et qui a pu être fils d'un des précédents.

Dans les papiers d'archives, le nom de *Carravaque* se rencontre plusieurs fois à côté de celui de *Puget;* cela vient de ce que les *Carravaque* ont dû compter entre les bons amis de cet illustre artiste en même temps qu'ils en étaient les collaborateurs. Ainsi, en 1654, *Jean Carravaque* est un des signataires du marché passé à *Puget* pour les peintures du retable de l'église de la Valette, et, l'année suivante, nous le trouvons chargé de l'exécution de ce retable. En 1661, le même *Carravaque*, de concert avec son frère *Louis* (?), reçoit 1,244 livres 6 sols pour avoir construit et doré en partie la custode ou retable de la chapelle du *Corpus-Domini* de la cathédrale de Toulon, retable dont la composition et les figures ou statues en bois qui l'ornaient étaient de *Puget*. Enfin on trouve la signature d'un *Carravaque*[1] au bas du second testament de *Puget*, fait à Marseille, en 1694, quelques jours avant la mort de ce dernier.

La lettre de *Jean Carravaque* que nous transcrivons est relative à l'emplacement à donner à la porte devant faire communiquer avec le chœur de l'église de la Valette la sacristie en construction au dehors et contiguë au mur du chevet, contre lequel allait être établi un nouveau maître-autel dont le retable devait être orné de peintures de la main de *Puget*[2].

Ch. G.

Lettre de Jean Carravaque *à M. Augias, premier consul de la Valette près Toulon.*

Monsieur,

Après avoir vu l'état de la lettre que Monsieur Robert a escrit

1. Ce *Carravaque* pourrait bien être le peintre entrepreneur cité plus haut. La signature est précédée de la lettre F.

2. Voir, au sujet des peintures de *Puget*, la *Revue de l'Art français*, 7e année, p. 278-279.

à Monsieur de La Valette, touchant les mesures de l'autel, pour faire la porte de la sacristie, et que la même personne qu'il a porté ladite lettre le nous a encore informé davantage, j'avons conclu avec mon frère (beau-frère) Bouyon de vous escrire que vous prendres la peine, sy vous plet, de dire audit mason qui doit faire ladite porte, qu'il prenne le mitan (milieu) de l'église et qu'il y donne sept pans moins un tiers du depuis ledit mitan de l'église jusques... (déchirure) mason n'étoit tant pressé... ladite porte, je ferions en fasson, mon beau-frère Bouyon et moy, de nous y trouver demain, et nous parlerions quelque peu plus d'assurance, voyant la disposition dudit lieu.

Monsieur,

Un de vos très humble et obeissant serviteur,

J. Carravaque.

De Tolon, ce 18e de mars 1655.

(Archives communales de la Valette, DD. 2, carton. — Église.)

ARTISTES FRANÇAIS DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLE.

(1665-1730.)

Pièces diverses recueillies dans les archives des notaires par M. le vicomte de Grouchy.

Quels services rendraient à la science de l'histoire les hommes actifs et intelligents s'ils employaient leurs loisirs au dépouillement de cette masse confuse de documents enfouis dans les études des notaires! Ce n'est pas le moment d'examiner comment on pourrait parvenir à mettre à la disposition des travailleurs ces riches dépôts d'archives privées qui réservent tant de surprises et de si curieuses révélations à l'historien. L'interdiction absolue de communiquer ces documents édictée par la loi commence à recevoir de fréquentes exceptions. Les notaires entrouvrent la porte de leurs minutiers aux personnes connues dont ils ne redoutent ni indiscrétion, ni scandales. Cet adoucissement à la rigueur des règlements fera sans cesse des progrès jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de concilier par une nouvelle loi l'intérêt de l'histoire et le respect dû aux secrets de famille. N'allons-nous pas fouiller sans scrupule les tombes des anciens rois de

l'Orient, et ne jetons-nous pas aux quatre vents les ossements d'une génération disparue depuis un siècle à peine, quand l'impitoyable voirie l'ordonne, alors que les tribunaux punissent avec la dernière rigueur les violateurs de sépultures?

Il y a donc en toute chose une question de mesure et de discrétion, un juste équilibre que la loi est impuissante à déterminer, mais que fixe peu à peu le verdict suprême de l'opinion publique. Et c'est à ce revirement que nous devons nombre de documents précieux comme ceux dont M. le vicomte de Grouchy veut bien enrichir aujourd'hui notre recueil et ceux qu'il a récemment publiés sur Blaise Pascal, Boileau-Despréaux et Mme la marquise de Pompadour.

A ne considérer que les actes en eux-mêmes, apprentissage, constitution de rentes, donations, contrats de mariage, renonciations à des successions, etc., etc., les documents qui suivent n'offriraient qu'un assez faible intérêt. Et encore, le chercheur à qui nous les devons les a-t-il condensés dans une analyse substantielle ne contenant aucune formule inutile, aucune longueur. Mais on n'ignore plus maintenant que ces contrats, d'une si grande aridité apparente, offrent les détails les plus précieux sur les familles, leurs alliances, leur fortune, et nous révèlent ainsi bien des faits curieux sur l'histoire intime des hommes du temps passé. C'est ce côté que nous nous sommes étudié à faire ressortir dans les notes où nous insistons sur les renseignements que les pièces découvertes par M. le vicomte de Grouchy ajoutent aux travaux antérieurs et particulièrement au *Dictionnaire critique* de Jal.

J. J. G.

4 août 1665.

Jean Butay, peintre, valet de chambre ordinaire de S. M. et de ses Ordres, maître peintre à Paris, demeurant rue Saint-Jacques, fils de *Robert Butay*, peintre, valet de chambre du Roi, et de Marguerite Legrain, épouse Michelle Lalobe[1], demeurant rue Galande, fille de Félix Lalobe, chevau-léger de la garde du Roi, et de Louise Foret.

---

1. Jal, qui a donné la date (1651) du premier mariage du beau-frère de *Charles Le Brun*, ignorait à quelle époque exacte il avait épousé en secondes noces Michelle Lalobe. Le présent acte précise la date de cette union. *Jean Butay* mourut en 1686.

16 décembre 1666.

Adrien Baudoin[1], natif de Bruxelles, logé chez le sieur *Vandermeulen*, et ledit sieur *Vandermeulen*, peintre du Roi, demeurant aux Gobelins, aux manufactures royales, conviennent que *Beaudoin* se met en apprentissage chez *Vandermeulen* pour apprendre en trois ans la peinture. *Vandermeulen* lui fournira le vivre, l'hôtel et la lumière, et *Baudoin* s'entretiendra d'habits et payera 300 l. t. par an.

Signé : *Vandermeulen; Bodinier* (sic).

2 août 1669.

Geneviève Goussé[2], veuve de feu *Eustache Le Sueur*, peintre ordinaire du Roi, tant en son nom que comme légataire universelle de Guillaume Goussé, marchand cirier-épicier, bourgeois de Paris, et créancière de Marguerite Goussé, femme séparée de biens de Thomas Belleisle, demeurant place Maubert, reconnaît qu'en conséquence de l'arrêt contradictoire de nosseigneurs du Parlement, du 21 mars dernier et précédents, rendu entre elle et Nicolas Levatier, marchand épicier à Paris, ayant droit par transport de Marguerite Goussé, le 26 juin dernier, elle a reçu de François Cretté, épicier à Paris et héritier de Claude Soret, sa mère, et de Marguerite Soret, sa tante, demeurant rue Sainte-Geneviève près les Carmes, la somme de 800 l. t.

Geneviève Goussé, veufve *Lesueur*.

20 août 1670.

Philibert Bernard[3], sculpteur peintre à Paris, demeurant rue du Mûrier, confesse que Jean Julien a fait cinq ans d'apprentissage chez lui.

13 mars 1671.

Claude-François Vignon, peintre ordinaire du Roi en son Académie Royale, demeurant rue Saint-Antoine, et Geneviève Bernot,

---

1. Jal avait établi que *Baudouin* ou *Boudewyns*, nommé par d'anciens auteurs et par M. Villot dans le *Catalogue du Musée du Louvre* Antoine-François, s'appelait, en réalité, Adrien. On a ici la date exacte de son arrivée à Paris. Il avait alors vingt et un ou vingt-deux ans.

2. Geneviève Goussé était née en 1625, et sa sœur Marguerite en 1629. (Voy. Jal.) Son frère *Thomas*, le collaborateur de *Le Sueur*, était mort, dès 1658, chez Guillaume Goussé qui, comme on le voit par cet acte, vécut jusqu'en 1669.

3. Ignoré de tous les faiseurs de dictionnaires, le nom de *Philibert Bernard* revient fréquemment sur les Comptes des bâtiments qui lui donnent la qualité de sculpteur marbrier; c'est, en somme, plutôt un artisan qu'un artiste.

veuve de Charles Vignon, exempt de la Connétablie de France, demeurant rue Saint-Victor, procuratrice de *Philippe Vignon*, peintre du Roi de la Grande-Bretagne, *Charlotte Vignon*, veuve de Joseph Venant, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-du-Temple, lesdits *Claude-François*, *Philippe* et *Charlotte Vignon*, enfants de feu *Claude Vignon*, peintre ordinaire du Roi en son Académie Royale, et de Charlotte Detten, disent qu'après l'inventaire, le passif de leur père dépassant l'actif, ils renoncent à la succession[1].

3 octobre 1671.

Claude Buttay[2], peintre et valet de chambre ordinaire du Roi, et Louise Davin, sa femme, demeurant en leur maison, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Georges, constituent à Mathieu Fromont, commissaire contrôleur juré mouleur de bois, demeurant près l'abbaye de Saint-Victor, 20 l. t. de rente pour prêt de 400 l.

23 janvier 1672.

Charles Le Brun, Premier Peintre du Roi, directeur des manufactures royales, marguillier d'honneur de l'église Saint-Hypolite, Josse Van der Kerkove, teinturier desdites manufactures, Antoine Turpin, brasseur, et *Pierre Scottain*[3], sculpteur, marguilliers de ladite fabrique, donnent à bail à Germain Tandey diverses terres appartenant à ladite église.

28 juin 1673.

Philippe Caffieri, sculpteur ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant grande cour des Gobelins, donne à bail à Nicolas Mauconduit, compagnon brasseur en la maison ci-après, une maison sise rue Mouffetard, à l'enseigne du Mouton, moyennant la somme de 200 l. t.

Signé : *Philippe Caffier*[4].

1. *Claude Vignon* décéda le 10 mai 1670, d'après Jal qui a pu retrouver les actes de baptême de vingt-quatre de ses enfants. Guillet de Saint-Georges lui en attribuait dix de plus. Ils seraient morts, pour la plupart, en bas âge, puisque trois seulement se présentent comme héritiers. La qualité de peintre du roi de la Grande-Bretagne, attribuée ici à *Philippe*, mérite d'attirer l'attention, car Jal assure qu'on ne sait rien de lui. *Charlotte* fut aussi une artiste assez adroite.

2. Frère de Suzanne Butay, femme de *Charles Lebrun*.

3. Sur la nombreuse famille des *Scotin* et en particulier sur le graveur *Pierre Scotin*, inconnu de tous les biographes antérieurs, il faut consulter Jal. *Pierre Scotin* mourut à soixante-trois ans, le 12 février 1681.

4. On sait que *Caffieri*, suivant un usage assez répandu, avait donné à son nom italien une forme française. On trouve ci-après, à la date du 18 janvier 1679, l'analyse d'une pièce relative à ce même immeuble à l'enseigne du Mouton.

30 septembre 1673.

Charles Le Brun, écuyer, Premier Peintre du Roi, directeur des manufactures des meubles de sa Couronne, demeurant à l'hôtel des Gobelins, constitue à *Jean Legeret*, sculpteur ordinaire des Bâtiments du Roi, demeurant aux Gobelins, et tuteur de Suzanne Francart, fille de *François Francart*[1], peintre du Roi, et d'Anne-Élisabeth Legeret, 150 l. de rente pour prêt de 3,000 l. destinées à l'achat du grenier à sel de Pontoise.

20 novembre 1673.

Sébastien Leclerc, dessignateur et graveur du Roi en son Académie Royale de peinture et sculpture, demeurant à l'hôtel des manufactures royales des Gobelins, fils de *N... Leclerc*, orfèvre à Metz[2], et de Catherine de Ronne, épouse[3] Charlotte-Jeanne Van der Kerkove, fille de Josse Van der Kerkove, teinturier du Roi aux manufactures royales des Gobelins, et de Catherine Petit, en présence de *Jacques Bailli*, peintre ordinaire du Roi, de Philibert Balland, brodeur ordinaire de S. M., amis, et de Louis Van der Kerkove, frère de Catherine Van der Kerkove, de Jean Tixerand, maître d'hôtel de l'évêque d'Orléans, cousin de la mariée, de *Charles Le Brun*, écuyer, Premier Peintre ordinaire du Roi, et de Jacques Rochon, concierge de l'hôtel royal des Gobelins, amis.

5 août 1678.

Louis de Nameur, peintre ordinaire du Roi en son Académie Royale, demeurant rue Beaubourg, tuteur de Louis et François Le Guay, ses neveux, vend à Pierre Gentil, moyennant la somme de 7,000 livres, l'office de procureur postulant au Parlement, appartenant à leur père défunt.

18 janvier 1679.

Philippe Caffier, sculpteur ordinaire des Bâtiments du Roi, demeurant aux Gobelins, donne à baille à Jean Montcornet, tapissier du Roi, la maison du Mouton, rue Mouffetard.

---

1. Le mariage d'Anne-Élisabeth Legeret et de *François Francart* fut célébré le 5 ou le 15 juillet 1669. (Voy. Jal à *Francart* et à *Legeret.*) C'était le troisième mariage du peintre qui mourut le 10 août 1672 aux Gobelins. Jal, qui donne tous ces détails, ne lui connaissait qu'une fille de sa troisième union, et la nomme Jeanne-Françoise, ce qui est en contradiction formelle avec notre acte.

2. Le père de Sébastien s'appelait Laurent (Meaume) et ne mourut qu'en 1695.

3. Jal donne, comme date du mariage, le 21 novembre 1673. Sébastien était né le 26 septembre 1637.

2 juin 1682.

Louise Souillard, veuve de Jean Bienfait, chirurgien à Montgé-sous-Dampmartin, logé à Paris, à l'hôtel d'Avaux, rue Sainte-Avoie, héritière de Jean Soulliard, son père, seigneur en partie de Bondy, et de Marie Blondel, cède à *Guillaume Anguier*, peintre ordinaire du Roi, et à Catherine Souillard[1], demeurant à l'hôtel des Gobelins, diverses terres à Montgé.

29 décembre 1682.

Guillaume Anguier, peintre du Roi, demeurant aux Gobelins, donne à bail à Joseph Bienfait, laboureur, diverses terres à Dampmartin.

13 juillet 1683.

Jean de Courcelles, sr de Villeray, prêtre, rue des Noyers, donne à bail à *Pierre Le Tessier de Montarcy*, joaillier du Roi, demeurant au petit doyenné Saint-Thomas-du-Louvre, pour lui, M. de Méville, gentilhomme de la chambre de Monsieur, *Beran*, dessignateur du cabinet du Roi, et *Nocret*, peintre du Roi, une maison, rue des Garennes, au village d'Auteuil, sur le bois de Boulogne, moyennant 450 l.[2].

9 janvier 1686.

Jean Marot[3], architecte, entrepreneur des bâtiments du Roi, renonçant à tous les biens de Charlotte Garbran, sa mère, promet à ses

---

1. *Guillaume Anguier*, frère des deux célèbres sculpteurs à qui M. Stein a consacré tout récemment une notice pleine de faits nouveaux, avait d'abord épousé Claude Jeny, en 1652. Jal, qui a trouvé cette date, n'a pu savoir celle de l'union de l'artiste avec Catherine Gouliard ou Souillard. Ce second mariage, toutefois, était antérieur au 20 octobre 1680. — Voyez l'étude sur les *Frères Anguier*, par M. H. Stein, dans le compte-rendu de la 13e session des délégués des Beaux-Arts. Paris, Plon, 1889, in-8°.

2. *Pierre le Tessier de Montarsy*, *Jean Berain* et *Jean Nocret* logeaient tous trois dans la grande galerie du Louvre et entretenaient, par conséquent, des relations de voisinage, ce qui explique cette location de maison de campagne faite en commun.

3. C'est le fils de l'architecte célèbre par ses ouvrages gravés. Lance ignorait cette parenté, formellement établie ici par le nom de la mère de notre *Jean Marot*. Charlotte Garbran était la femme de l'architecte graveur mort en 1679. *Daniel Marot*, qui paraît dans la pièce suivante, quitta la France à la révocation de l'Édit de Nantes et passa toute sa vie en Hollande et en Angleterre. Ces deux pièces viennent compléter les renseignements connus sur cette famille d'architectes.

frères et sœurs, résidant en France, de ne pas se prévaloir de cette renonciation.

21 février 1686.

A la requête 1° de *Jean Marot*, architecte des bâtiments du Roi, demeurant à Nantes, logé rue Sainte-Marguerite, ayant fait abandon des biens de Charlotte Garbran, sa mère, veuve de *Jean Marot*, architecte des bâtiments du Roi, 2° de Julien Le Breton, fourbisseur du Roi, demeurant rue de l'Arbre-Seç, tuteur de *Daniel*, Emanuel, Isaac *Marot*, enfants mineurs de défunt *Jean Marot* et de Charlotte Garbran, absents du Royaume, et 3° de *Jacques du Bourg*, orfèvre, demeurant Cour-Neuve du Palais, ayant épousé Charlotte Marot, est fait inventaire des meubles laissés par feue Charlotte Garbran, dans sa maison rue Saint-Sulpice[1].

Parmi les papiers on trouve cette énumération :

Inventaire des planches gravées par feu Mr Jean Marot, *architecte du Roi, tant grandes que petites.*

115 planches de profils et élévations de plusieurs églises, sepultures, palais, grottes et châteaux de Paris et environs.

6 planches des Tuileries.

4 pl. des galeries du Louvre.

52 pl. de dessins de serrurerie.

17 pl. du temple de Valbecque en Grèce (*sic*).

53 pl. d'hôtels et églises.

58 pl. id.

18 pl. de dessins.

4 pl. du Louvre suivant le dessin du cavalier *Bernin.*

2 pl. des batailles gagnées par le vicomte de Turenne.

3 pl. de la Sorbonne.

2 pl. de pensées et propositions pour le Louvre.

8 pl. de l'abbaye du Val-de-Grâce.

18 pl. des plans de la Sorbonne et autres.

10 pl. du sr Richer pour des bâtiments.

14 pl. du Louvre.

1 pl. de la porte du château de Maisons.

Gabriel Chassebras, sieur du Bréau, demeurant au carrefour Saint-Benoît, promet à Charlotte Garbran de faire avant Pâques un traité sur les planches ci-dessus et de le mettre en vente; il aura droit à 1/5 des bénéfices.

---

1. Elle mourut donc dans les derniers jours de l'année 1685 ou tout au commencement de 1686.

22 avril 1686.

André Paul[1], peintre ordinaire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, fils de *Maximilien Paul*, peintre à Amiens, et de Marie Rousseau, demeurant au Palais-Royal, épouse Marie Leprêtre, veuve de Nicolas du May, tapissier aux Gobelins.

5 janvier 1693.

François Francin, sculpteur des Bâtiments du Roi, demeurant aux Gobelins, fils de Pierre Francin, épicier à Rennes en Bretagne, et de Vincente Conneau[2], épouse Léonor Coustou, fille de *François Coustou*, vivant sculpteur à Lyon, et de Claudine Coysevox, en présence d'*Antoine Coysevox*, sculpteur des Bâtiments du Roi, demeurant aux Gobelins.

22 septembre 1693.

Jean-Brio Selincart[3], sculpteur des Bâtiments du Roi, demeurant Montagne-Sainte-Geneviève, épouse Geneviève-Suzanne Thibault.

21 avril 1705.

François Bruand[4], écuyer, architecte des Bâtiments du Roi et de l'Académie d'architecture, demeurant rue Saint-Louis au Marais, fils de *Libéral Bruand*, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, architecte des Bâtiments du Roi, et de

---

1. Bien que peintre ordinaire du duc d'Orléans, *Adrien Paul* est inconnu de tous les historiens, de Jal comme des autres. Dans sa *Notice sur les artistes d'Amiens*, Dusevel s'arrête à la fin du XVI[e] siècle. Il n'a donc pas rencontré le nom de *Maximilien Paul*, dont on trouverait peut-être encore des œuvres signées dans les églises, soit de la ville, soit de la région environnante.

2. Jal appelle la mère de *Francin* Vincente Commère; il dit que Pierre Francin était marchand drapier; on voit ici qu'il était, en réalité, simple épicier. On trouve d'ailleurs dans le *Dictionnaire critique* des détails très précis sur la biographie et sur le mariage de *Francin.* On connaît deux autres sculpteurs du nom de *Francin;* ils vivaient dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle; mais ils n'ont rien de commun avec *François Francin.*

3. Encore un artiste tout à fait oublié. Jal lui-même n'en dit mot. Et ce n'est pas de Bellier de la Chavignerie qu'il faut attendre quelque éclaircissement en pareil cas. On sait que la femme d'*Israel Silvestre* se nommait Henriette Selincart. Notre artiste ne serait-il pas son frère ou plutôt son neveu, car Henriette, mariée en 1662, était morte en 1680, à l'âge de trente-six ans ?

4. Lance sait bien peu de chose sur *François Bruand*, qui fut cependant de l'Académie d'architecture et en sortit par démission. Le présent acte précise une des dates importantes de sa vie, celle de son mariage.

Catherine Noblet, épouse Marie Darras, veuve de Nicolas Durand, greffier au Châtelet, en présence d'Antoine Bruant, de Sébastien-Louis Bruant, sous-lieutenant au régiment de Piémont, servant sur les galères du Roi, de Marie-Madeleine Villedo, veuve de Charles Roste, intendant du duc de Tresmes, tante, de Michel Delavigne de Forcheville, conseiller du Roi, ancien commissaire des guerres, de messire *Jules Hardouin-Mansart*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, comte de Sagonne, et de Anne Bodin, son épouse, de *Robert de Cotte*, intendant, ordonnateur général des Bâtiments du Roi, et de Catherine Bodin, son épouse; de Vincent de Beau, sergent, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, trésorier général des gardes françaises et Suisses, Jacques Gabriel, contrôleur général des bâtiments du Roi, etc.

25 juillet 1705.

Augustin Friou, professeur au collège de la Marche, épouse Louise-Suzanne Legeret, veuve de *Sauveur Lecomte,* peintre du Roi[1].

Mai 1710.

Testament de *Pierre Simon*, chevalier romain, graveur du Roi, demeurant au collège de Navarre[2].

7 octobre 1710.

Testament de Étienne Galand[3] fait à Venise... Il veut être enterré en l'église des Mendicantes, à laquelle il laisse 200 ducats pour qu'on mette sur sa tombe une pierre noire et ces mots : « Ossa Stephani Galland parisiensis... » Si les Mendicantes ne veulent pas, il sera enseveli aux Capucins des Fondements-Neufs.

Il laisse 1,500 ducats de tableaux aux Mendicantes; au chevalier de Angelis, un tableau de N.-S. portant la croix d'*Alberto Duro;* à Mr le Blond, consul de France, un tableau de la Nativité de *Mastelleta;* à Mr Cornet, marchand à Venise, la copie du tableau du *Corrège*, etc.

---

1. Mort le 31 décembre 1694 (Jal). Il avait épousé Louise-Suzanne Legeret le 26 juin 1689. (Jal, art. *Legeret.*)

2. Le *Manuel de l'amateur d'estampes* place la date de la mort de *Pierre Simon,* dit *le vieux*, après 1710. Il se pourrait fort bien que le testament ait précédé de peu le décès; car, en 1710, *Simon* avait déjà soixante-dix ans.

3. Le fameux orientaliste se nommait *Antoine.* Il mourut, non à Venise, mais à Paris, cinq ans plus tard que son homonyme, peut-être son parent, décédé à Venise.

7 mars 1714.

A la requête de *Louis* et de *Bon Boulogne*, peintres ordinaires du Roi et professeurs en l'Académie de peinture et sculpture, demeurant, *Louis Boulogne*, rue des Fossés-Montmartre, et *Bon*, place Louis-le-Grand, donataires de *J.-J. Clérion*, sculpteur du Roi en son Académie, et de Geneviève Boulogne, son épouse, par contrat passé devant Legrand et de Vilaine, notaires, le 20 mai 1698, insinué au greffe du Châtelet, le 4 juin suivant, légataires eux-mêmes de Madeleine Boulogne, donataire de Marie Boulogne, est fait inventaire des biens du s^r *Clérion*.

20 août 1718.

François Bruand, écuyer, ingénieur des Bâtiments du Roi, et Marie-Angélique Durand, son épouse, demeurant rue Saint-Louis, vendent à Charles-Étienne de Glaincenette, conseiller au Grand Conseil, demeurant rue du Foin, deux maisons voisines, rue Saint-Louis, ayant appartenu à Charles Lebrun, bourgeois de Paris, dans lesquelles il y a un donjon, y compris les tableaux encastrés dans les boiseries représentant Catherine de Médicis, des paysages, des fruits, des batailles, etc., pour le prix de 51,000 l. t.

16 juin 1720.

Joseph Yvart, peintre ordinaire du Roi, demeurant aux Gobelins, et Élisabeth Yvart, sa sœur, veuve de *Jean Legeret*, sculpteur ordinaire du Roi, demeurant rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, se partagent la succession de *Baudin Yvart*, leur père[1].

3 février 1724.

Jean-François Perrier, ciseleur aux Gobelins, fils de *Pierre Perrier*, maître brodeur, et de Nicole Moulinard, remariée à Mathias Deshayes, cordonnier, demeurant rue Bordet, épouse Marie-Madeleine Cogné, veuve de *François Melier*, orfèvre aux Gobelins, fille mineure (*sic*) de Claude-Louis Cogné, tapissier du Roi, et de Marie-Madeleine Lumière, en présence de Noël Brossard, fondeur du Roi[2].

---

1. Sous le titre : *Deux peintres boulonnais, Baudren et Joseph Yvart*, M. V.-J. Vaillant a publié, en 1884, une substantielle notice sur ces peintres trop oubliés. On y trouvera tous les renseignements biographiques désirables. *Baudren Yvart* avait été un des collaborateurs les plus assidus de *Charles Le Brun* pour les travaux des tapisseries.

2. Les artistes du métal n'ont pas signé leurs œuvres, aussi leur mémoire est-elle tombée dans l'oubli. Raison de plus, quand l'occasion s'en présente, pour citer ces travailleurs obscurs qui ont contribué, chacun dans leur genre, à la réputation de l'art décoratif en France. En voici d'un coup quatre ou

27 mars 1729.

Contrat d'union et délaissement entre :
François Verdier, peintre du Roi[1],
Antoinette Butay, sa femme,
Michel Tardif, peintre généalogiste du roi,
Geneviève Butay, sa veuve.

22 janvier 1724.

Pierre Perrot[2], peintre du Roi, demeurant rue Fromenteau, donne à bail à Antoine Motiège, garde archer de l'Hôtel-de-Ville, une maison, rue Mouffetard, pour la somme de 140 l.

15 février 1730.

Louis Bedan, ingénieur du Roi, demeurant rue de Seine, et *François Arnier* [ou *Anguier*], peintre du Roi aux Gobelins, attestent que *Joseph Hyvard*, peintre ordinaire du Roi, garde des tableaux de la manufacture des Gobelins, est mort à Paris le 14 novembre 1728, et n'a laissé pour héritière que Élisabeth Hyvard, sa sœur, veuve de *Jean-Louis Legeret*, sculpteur ordinaire du Roi, demeurant rue Saint-Étienne-du-Mont[3].

---

cinq : un ciseleur, un fondeur, un orfèvre, un tapissier et un brodeur. C'est une sorte d'abrégé de la vaillante colonie du faubourg Saint-Marcel fondée par *Le Brun*.

1. Jal nous a conservé l'acte de décès de *François Verdier;* il est daté du 20 juin 1730. *Verdier* avait été précédé dans la tombe par sa femme Antoinette Butay, nièce de la femme de *Charles Le Brun*. Geneviève était la sœur d'Antoinette. On remarquera surtout ce *Michel Tardif*, peintre généalogiste, époux de Geneviève, et, par suite, neveu de *Le Brun*. Le *Dictionnaire critique* cite un *Charles Tardif*, peintre, qui avait épousé Madeleine-Louise Butay (art. *Butay*). D'autre part, il signale la signature de *Charles Tardif* sur l'acte de décès de *Le Brun*.

2. Les artistes prenant les titres de peintres du Roi n'étaient pas tous, il s'en faut, de l'Académie royale de peinture. *Pierre Perrot* nous fournit un nouvel exemple de cette sorte d'usurpation de titre commune à tous les maîtres de l'Académie de Saint-Luc. Son nom est nouveau dans l'histoire de l'art; tous les biographes l'ont ignoré et nous ne savons rien de sa vie ni de ses œuvres.

3. M. Vaillant, dans l'ouvrage cité plus haut, a reproduit l'acte mortuaire de *Joseph Yvart*, extrait des registres de la paroisse de Saint-Hippolyte. L'artiste était mort le 4 novembre 1728, âgé de soixante-dix-neuf ans.

LA CONFRÉRIE
DU MAY DE NOTRE-DAME DE PARIS.

Une plaquette de la plus grande rareté, — si même l'exemplaire que je possède n'est pas unique, — contient divers renseignements qui permettront de compléter et de rectifier, dans quelques détails secondaires, l'histoire des Mays de Notre-Dame de Paris [1].

C'est une plaquette in-12, de deux feuillets liminaires et de trente et une pages de texte, sans nom d'auteur. Je soupçonne fort cet anonyme d'être *Isaac Trouvé,* l'ancien garde de la corporation des orfèvres-joailliers et membre de la confrérie du May, qui écrivit l'histoire de cette association pieuse d'après ses anciens titres et ses archives particulières. Le livret, qui fut publié en 1699 avec l'*imprimatur* de l'archevêque de Paris et les approbations du grand archidiacre et du sous-chantre de la cathédrale, paraît être une seconde édition abrégée et officielle du *Mémoire* de 1684; on pourrait le considérer comme une sorte de guide destiné à renseigner à la fois les confrères et les amateurs sur les origines de la collection des Mays, qui comptait alors soixante-neuf numéros.

Le titre, orné d'un grand fleuron passablement compliqué, qui est signé de *Le Sueur l'aisné,* porte ces mots :

L'institution || de || la Confrairie || de sainte Anne || et l'origine des tableaux votifs || presentez a la sainte Vierge || le premier jour de may de chaque année. || avec les noms des orfevres || Confreres qui les ont presentez, de ceux || des Peintres qui les ont faits. || A Paris || De l'imprimerie de J.-B. Coignard, Imprimeur || du Roy, rüe S. Jacques, à la Bible d'or. || MDC LXXXXIX. || Avec privilege de sa Majesté.

Le livret consacre les pages 1-7 à l'historique sommaire de la confrérie, à la piété de laquelle est due la fondation des tableaux votifs. Si la description des peintures qui occupe les pages 10-23

---

1. E. Bellier de la Chavignerie, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XVI, 457-469. — V.-J. Vaillant, *Société de l'histoire de l'Art français, Nouvelles Archives*, 1880-81, t. VIII, 390-450. — J.-J. Guiffrey, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886, t. XIII, 289-316. — H. Stein, *Revue de l'Art français*, VIIe année, 1890, p. 21-31.

diffère de celle qui en a été donnée par *Isaac Trouvé* et Florent Le Comte, c'est uniquement par des détails sans grand intérêt, simples variantes dans l'intitulé des sujets ou dans l'orthographe des noms, soit des peintres, soit des donateurs. Une seule est à noter : le May de 1661, *saint Jacque le Maieur guérissant un paralytique,* qui appartient au Musée du Louvre, est attribué à *M. Corneille père*, tandis que les autres catalogues le donnent à *M. Coypel père*[1].

Les faits consignés dans le *Mémoire* reçoivent une confirmation, pour ainsi dire officielle, dans le préambule, les considérants et le dispositif d'une ordonnance royale (p. 25-31) du mois de mars 1683 portant confirmation par Louis XIV des règlements qui avaient jusqu'alors régi la confrérie, dont sa mère Anne d'Autriche était membre et patronnesse.

D'après les deux documents dont le texte suit, l'histoire de cette confrérie peut se résumer en peu de faits.

C'était une association religieuse et charitable fondée dans l'église métropolitaine par un certain nombre des orfèvres-joailliers de Paris à la suite du don fait par eux de la châsse de saint Marcel; elle se recrutait exclusivement parmi les membres de la corporation; mais elle fut dès le principe et resta jusqu'à la fin strictement distincte et indépendante de celle-ci, et conserva toujours un règlement, une organisation, une chapelle, une messe commémorative, des fêtes, une caisse et des archives qui lui étaient propres et spéciales.

A l'occasion de son anniversaire, la chapelle de l'œuvre était décorée aux frais des chefs annuels dernièrement élus qui portaient le titre de *Princes du May*. Le May votif et commémoratif fut successivement :

1° Un rameau ou arbre verdoyant;

2° (1449) Une « machine d'architecture » à laquelle on attachait des sonnets, des rondeaux et d'autres pièces de vers en l'honneur de la sainte Vierge;

3° (1533) Un tabernacle triangulaire dont les trois faces, ornées de fleurs et de verdure, encadraient des « Histoires » de l'ancien Testament;

4° (1608) Un édicule de forme triangulaire, de plus grandes

1. Cf. H. Stein, *État des objets d'art.....* (*Revue de l'Art français*), 1890, p. 23.

proportions et d'un caractère plus artistique, qui servait à exposer plusieurs scènes de la vie de la sainte Vierge.

5° (1629) Un grand tableau dont le sujet était laissé au choix des Princes du May et des peintres, et dont les dimensions étaient fixes, afin que la série des toiles pût servir à « tapisser » tout le vaisseau de la cathédrale. De 1620 à 1629, pendant la reconstruction de la chapelle de la Vierge commandée par la reine Anne d'Autriche, on suspendit le triangle et les tableaux votifs devant saint Christophe.

Quant à l'incident de 1683-4, voici en quels termes notre anonyme le décrit (p. 20) :

« ..... Es années 1683 et 1684 il n'y eut point de Tableaux votifs faute d'élection; mais, en l'année 1684 (1683?), les Confrères de sainte Anne ou du Mai presenterent leur Requeste au Conseil et demanderent d'être continuez en leurs devotions. Le Roy, étant au Conseil pour lors à Compiegne, eut la bonté de leur accorder leur demande et leur donna des Lettres Patentes par lesquelles il leur permet de refaire leur élection et Prieres en la manière accoûtumée, à l'issue de la Procession et Messe solennelle de la Feste de l'Ascension, ainsi qu'il a été pratiqué de tout temps, et que la presentation du Tableau votif à la sainte Vierge soit faite par lesdits Confreres le 1. jour de Mai de chacune année..... C'est..... ce que les Confreres..... firent ladite année 1684. et les deux nouveaux élûs presenterent le 1. Mai de l'année 1685. le LV. Tableau representant *Nôtre-Seigneur sur la Montagne*, peint par *M. Person fils*, et présenté à la sainte Vierge par *M*rs *Jean Vivant* et *François-Pierre* nouvellement élus, et ce le 1. jour de Mai de ladite année 1685. »

V.-J. VAILLANT.

MÉMOIRE HISTORIQUE touchant l'origine et ancienneté de la presentation faite du Tableau votif par les Marchands Orfevres Jouaïlliers de Paris, Confreres de la Confrairie de sainte Anne et de S. Marcel; avec l'ordre qui s'observe dans les Processions qui se font, où les Chasses de sainte Geneviéve et de saint Marcel sont portées pour obtenir des graces du Ciel, et la liste des grands Tableaux votifs qui sont dans l'Église Nôtre-Dame de Paris, presentez à la sainte Vierge par lesdits Orfévres. Ceux qui auront la curiosité de voir l'ordre desdits Tableaux votifs trouveront dans ce petit Traité les sujets, les années, les noms des Peintres qui les ont faits, et ceux des Marchands Orfévres-Jouaïlliers et Confreres qui

ont eu l'honneur de les presenter à la sainte Vierge par chacun an depuis l'année 1629. jour auquel on a commencé à donner des grands Tableaux.

Cette liste a été renouvellée le premier de May de l'année 1699.

Sous le regne de Philippe Auguste Roy de France qui nâquit en l'année 1165. l'Eglise de Paris qui avoit été commencée à rétablir par Hugue Capet fut continuée jusqu'en 1223. jour auquel ce Prince mourut; et sous son Regne Eude de Sully, pour lors Evêque de Paris, ayant enrichi cette nouvelle Eglise par le present qu'il lui fit des Reliques de S. Marcel ci-devant Evêque de Paris; les Orfévres qui dés le temps du rétablissement de ladite Eglise avoient une grande devotion à la sainte Vierge, voulurent, pour signaler leur pieté et leur devotion envers ce grand Sainct, et reconnoître l'obligation qu'ils avoient à Messieurs du Chapitre de leur avoir donné une Chapelle en leur Eglise, orner ces Reliques d'une chasse des plus magnifiques, qui fut dés lors du consentement de Messieurs les Evêque et Chapitre, élevée au dessus du maître Autel de leur Eglise, où elle repose encore aujourd'hui, en consideration de quoi Messieurs du Chapitre les honorerent du titre et qualité de Porteurs de Chasse de saint Marcel, prérogatives dont ils ont joüi et joüissent encore à present.

Depuis ce temps-là ils eurent la même devotion pour sainte Anne, dont est venuë l'érection de leur Confrairie, ce qui se justifie par un registre autentique qu'ils ont dans le coffre de la Communauté de la Confrairie, et par les Antiquitez du Pere du Breüil, qui marque qu'en 1449. la Confrairie de sainte Anne et de saint Marcel fut érigée par la devotion de plusieurs Marchands Orfévres, lesquels pour lors presenterent un May qui n'étoit qu'un rameau, et élurent entre eux deux Confreres qu'ils nommérent Princes du May, et en cette Charge n'étoient qu'un an chacun.

Par le même Registre il paroit qu'en 1521. le dernier jour de May il fut fait entr'autre une Procession de la Chasse de S. Marcel, et de celle de S[te] Geneviéve pour la famine, et en 1522. une autre pour la guerre contre les Anglois, et ainsi beaucoup d'autres dans lesquelles nos Rois assistoient aux Processions qui se faisoient; et François Premier commença cette ceremonie, et voulut bien recevoir un bouquet de la main des Orfévres Confreres de la Confrairie de sainte Anne et de saint Marcel : Henri II. son fils, Charles IX. Henri Le Grand, et Loüis le Juste suivirent ses traces, et beaucoup d'autres dans ces Processions, les Princes et Princesses du sang les accompagnoient, et les Cours Souveraines, Messieurs de Ville et autres Tribunaux les y accompagnoient aussi, comme ils le font encore aujourd'hui. La

Chasse de saint Marcel [étoit] toûjours magnifiquement ornée de pierreries et bouquets aux frais de ces mêmes Confreres Orfévres qui étoient élûs tous les ans à l'issuë de la Procession et Messe solemnelle qui se disoit le jour et fête de l'Ascension, ce qui se continuë encore tous les ans.

Par un autre Registre un peu plus moderne, il paroît que les Orfévres ajoûterent à cette premiere devotion du May, le don d'une machine d'architecture en forme de tabernacle suspendu au haut de la voute de l'Eglise, à laquelle ils attacherent le premier jour de May des Sonnets, Rondeaux et autres Vers à la sainte Vierge.

En 1533. ils en mirent un autre auquel ils poserent des tableaux à chaque face du triangle, representant des histoires du Vieux Testament, ausquels ils joignèrent quantité de rameaux, ce qu'ils continuerent jusqu'en 1608. jour auquel les Orfévres Confreres de sainte Anne donnerent un troisieme Tabernacle plus beau et plus riche que les deux premiers, où ils mettoient tous les ans des Tableaux representant la vie de la sainte Vierge.

Après que les Confreres Orfévres eurent enrichi leur Chapelle de sainte Anne de ces petits tableaux, ils y firent faire un retable d'Autel, la firent vitrer et fermer à leurs dépens, et firent mettre tant au vitrage, rétable d'Autel qu'en la fermeture, les armes de leur Communauté, qui leur ont été autrefois données par Philippe de Valois Roy de France, comme elles se voient encore aujourd'hui.

Et en l'année 1620. Paul V. Pape informé de la devotion que feuë Anne d'Autriche de glorieuse memoire mere de Loüis le Grand à present regnant, avoit pour cette honorable Compagnie, lui envoya un des Ossements de sainte Anne qui lui avoit été presenté par le Patriarche de Jerusalem, lequel elle deposa entre les mains desdits Confreres Orfévres qui le firent enchasser dans un Reliquaire qui est encore aujourd'hui en leur possession, et qu'ils mettent sur leur Bureau les jours de Ste Anne et S. Marcel. Cette bonne Princesse voulut être du nombre de cette Confrairie et avoir part aux prieres qui se disent chaque Dimanche de l'année dans cette Chapelle, et voulut prendre le bâton et y rendre le Pain benit, ce qu'elle fit avec grande magnificence; et continuant ses devotions à la sainte Vierge et à Ste Anne, fit construire la Chapelle de la Vierge comme elle se voit encore aujourd'hui; ce qui obligea les Orfévres d'ôter le triangle ou tabernacle de devant la Vierge où il étoit et le mettre devant saint Christophe à l'entrée de l'Eglise, dans lequel on mettoit des tableaux contenant la Vie de la Ste Vierge comme nous l'avons dit, ce qui finit en 1629. jour auquel les dits Confreres Orfévres convoquérent une assemblée generale de leur Compagnie en leur Bureau, et resolurent pour donner une plus grande marque de leur devotion

par un present plus considerable à la sainte Vierge, d'offrir à l'avenir tous les ans, au même jour premier de May, un Tableau votif de quatorze à quinze pieds de haut, de onze à douze pieds de large y compris la bordure. C'est ainsi qu'on les voit orner le Chœur, la Nef et toute l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris.

Louis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous presens et à venir, Salut.

Nos amez les Confreres de la Confrairie de sainte Anne et de saint Marcel dans l'Eglise cathedrale de Nôtre-Dame de Paris, Porteurs de la Châsse dudit S. Marcel, Nous ont fait remontrer que l'établissement de la Confrairie est immémorial, qu'elle a été érigée dans ladite Eglise, et y est entretenuë par lesdits Confreres avec ferveur et assiduité depuis plus de cinq cens ans, et que la presentation annuelle du Tableau votif à la sainte Vierge fait à leurs frais par l'un des plus habiles de l'Académie des Peintres établie dans nôtre bonne Ville de Paris par nôtre permission, est l'une des plus pieuses et plus celebres actions que fassent lesdits Confreres, pour marquer leur dévotion à la Sainte Mère de Dieu Patrone de nôtre Royaume, et dont l'Eglise nôtre Paroisse nous est en singulière veneration, devant le Portail de laquelle ledit Tableau demeure arboré le premier jour de May de chacune année, et le reste du mois devant l'Autel de la sainte Vierge, d'où il est transporté et mis en son rang parmi les autres semblables Tableaux, qui sont les monumens publics de la piété desdits Confreres, et sont l'une des plus belles et plus magnifiques Décorations de ladite Eglise ;

Et quoi que les Maîtres et Gardes de l'Orfévrerie de Paris sous pretexte que par le Reglement de ladite Orfévrerie du 30. Decembre 1679. il est porté que les dépenses superfluës des Confreres d'icelles seront retranchées, les ayant recemment exhortez à consentir la suppression dudit Tableau, qu'ils pretendent par une espèce d'indevotion être une dépense inutile, et que pour faire ledit retranchement dans l'intention de venir ensuite à l'extinction de ladite Confrairie, il se soient adressez à l'insceu et sans la participation desdits Confreres aux sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise de Paris, pour obtenir la décharge dudit Tableau, lesdits sieurs de Chapitre en auroient rejetté la proposition comme extraordinaire et incivile par Resultat du 8. Janvier 1683. et lesdits Confreres ausquels il auroit été notifié par le Notaire dudit Chapitre le douziéme dudit mois, secondant leur zele se seroient assemblez en la maison de leur Ancien, où par Acte du vingt dudit mois et an, ils auroient unanimement

arrêté qu'il ne seroit innové aucune chose à ladite Confrairie, que la presentation dudit Tableau à la sainte Vierge seroit faite et continuée tous les ans à leurs frais au jour accoûtumé, et que cette dépense, qui étoit sainte et loüable, n'étoit point de la qualité de celle[s] dont le retranchement étoit ordonné par ledit Reglement qui ne comprenoit que les festins et autres semblables superfluitez.

Que d'ailleurs ladite Confrairie ayant été établie depuis ledit temps dans l'Eglise de Paris de l'auctorité et sous la protection des sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre d'icelle, n'a jamais été confuse ni eu rien de commun avec les Confrairies du Corps de ladite Orfévrerie, ayant toûjours été regie et administrée par les Maîtres particuliers indépendamment desdits Maîtres et Gardes, tellement fixe et stable, tant par son établissement que par sa dénomination dans l'Eglise de Paris, que le lieu, les Regles et les usages n'en peuvent être changez, n'y ayant rien de plus naturel ni qui puisse mieux convenir à l'Eglise de la sainte Vierge, qu'une Confrairie devoüée à son culte, au service de sa sainte Mere, et à l'invocation de saint Marcel ancien Evêque et Patron de Paris, dont la Chasse, l'une des plus précieuses et éclatantes Reliques de la Chrétienté, repose derrière le maître Autel de ladite Eglise, entretenuë et souvent enrichie de nouvelles pierreries par lesdits Confrères, lesquels en reconnoissance [du Don] qu'ils en ont fait originairement, ont l'honneur et le droit de la porter dans la Cérémonie ordinaire et annuelle de la Procession du jour et fête de l'Ascension de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, et dans l'extraordinaire lors de la descente de la Chasse de sainte Geneviéve aussi Patronne de Paris.

Et pour l'entier accomplissement du contenu audit Acte dudit jour 24. Janvier dernier, lesdits Confrères l'ayant presenté ausdits sieurs de Chapitre afin de reception et homologation d'iceluy, lesdits sieurs de Chapitre par autre Resultat du 17. Fevrier suivant, l'auroient reçû aux charges, clauses et conditions y mentionnées, consenti et agréé que ladite Confrairie fût continuée et entretenuë dans leurdite Eglise à l'avenir comme par le passé : et que pour la stabilité immuable d'icelle lesdits Confreres seroient conseillez de se retirer pardevers Nous pour obtenir nos Lettres sur ce necessaires, lesquelles suivant et au desir dudit Resultat, ils Nous ont tres-humblement supplié leur vouloir accorder.

A ces causes, et qu'il est de nôtre pieté de contribuer de tout nôtre pouvoir à la maintenuë de ladite Confrairie de sainte Anne et de saint Marcel dans l'Eglise de Paris, où Nous participons aux prieres qui s'y font de jour et de nuit pour la conservation de nôtre personne, et la prosperité de nôtre État. Après avoir fait voir en nôtre Conseil lesdits Actes et Resultats capitulaires, ensemble l'Acte d'assemblée

desdits Confreres, de l'avis d'iceluy, et de nôtre science certaine, grace speciale, pleine puissance et autorité Royale,

Nous avons loüé, approuvé, autorisé et confirmé; loüons, approuvons, autorisons et confirmons par ces Présentes signées de notre main lesdits Actes et Resultats capitulaires et Acte d'Assemblées desdits Confreres des huit et vingt Janvìer et dix-sept Février dernier ci-attachez sous le contre-scel de nôtre Chancellerie.

Voulons et nous plaît qu'ils sortent effet et soient executez selon leur forme et teneur; Et qu'en consequence la Confrairie de sainte Anne et de saint Marcel établie dans l'Eglise de Paris, y soit continuée et entretenue à l'avenir comme par le passé, regie et administrée par deux Maîtres qui seront élûs tous les ans à l'issuë de la Procession et messe solemnelle de la feste de l'Ascension, ainsi qu'il a été pratiqué de tout temps, la présentation du Tableau votif à la sainte Vierge soit faite par lesdits Confreres le premier jour de May de chacune année, le Service divin aussi fait et celebré les jours et Fêtes de sainte Anne et de saint Marcel et autres jours accoûtumez, la Chasse de saint Marcel portée par lesdits Confreres en ladite Procession, et en celle de la descente de sainte Geneviéve, le tout sans festins et autres dépenses superfluës conformément audit Reglement, pourveu qu'ausdits Actes et Resultats capitulaires et Actes d'Assemblées il n'y ait rien de contraire aux Canons Apostoliques, Concordats et Privileges de l'Eglise Gallicane.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement à Paris, que ces Presentes ils fassent registrer, de leur contenu joüir lesdits Confreres et ceux qui leur succederont, pleinement, paisiblement et perpetuellement, cessans ou faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires.

Car tel est nôtre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, Nous avons fait mettre nôtre scel à cesdites Presentes.

Donné à Compiegne au mois de Mars l'an de grace mil six cens quatre-vingt-trois et de nôtre Regne le quarantiéme.

Registré au Parlement le huitiéme May 1683.

PIÈCES DIVERSES
SUR DES
ARTISTES DES DEUX DERNIERS SIÈCLES.

Extraits et analyses par M. Henry Jouin.

I.

MAZILLE ou *MASILLE*
SCULPTEUR DU ROI.

(1691.)

Cet artiste paraît être un nouveau venu. Son nom ne figure pas à la table si riche des Comptes des Bâtiments édités jusqu'à la date de 1687 par M. Jules Guiffrey. Nous avons sous les yeux une pièce notariée concernant *Mazille* dont nous croyons devoir donner ici l'analyse.

H. J.

Bail d'une maison située rue Saint-Denis, à Paris.

Par acte passé devant Mes Saingny et Couvreur, notaires à Paris, le 8 juillet 1691, le sr *Adrian Mazille*, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue Princesse, paroisse Saint-Sulpice, a donné bail pour trois années à « Damoiselle Marguerite Pintard, fille majeure, marchande lingère à Paris, d' « une maison lui appartenant, scise rue Saint-Denis, où pend pour enseigne la Roze-Rouge. » Cette location est consentie moyennant le prix annuel de cinq cents livres.

II.

CLAUDE JACQUOT
SCULPTEUR DU ROI.

(1713.)

Le nom de *Jacquot* n'est pas inconnu pour les biographes des sculpteurs. Un artiste de ce siècle a porté ce nom. Le maître mis en cause dans les lignes qui vont suivre serait-il un aïeul de notre contemporain ?

H. J.

Le 30 janvier 1713 a été passé à Paris le contrat de mariage de

Raymond Bouleste, tailleur, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, avec Marie-Anne Jacquot, fille de « *Claude Jacquot*, sculpteur des bâtimens du Roy, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, et de deffunte Marie Blesson, sa femme. »

Claude Jacquot avait trois autres filles dont les prénoms ne sont pas mentionnés dans le contrat. Toutefois, parmi les signatures, on relève celle de « Suzanne Jacquot. »

III.

CLAUDE NICQUE ET *LOUIS RENDOUX*

SCULPTEURS.

(1721.)

Voici l'analyse d'un acte rédigé à l'occasion du partage des biens d'un sieur Caqué. *Claude Nicque*, sculpteur du Roi, intervient dans cet acte comme héritier. *Louis Rendoux*, maître sculpteur, apparaît à son rang. Nous sommes en 1721. Il est donc bien probable que ce *Louis Rendoux* est le même personnage que le marbrier-sculpteur *Randoux*, mort en 1736 et dont M. J. Guiffrey nous a donné le scellé au tome I de sa précieuse publication (p. 321-322).

H. J.

Par le partage des biens des successions du s^r Joseph Caqué, m^e charpentier à Paris, et de D^lle Catherine Pierrart, sa première femme, fait par Me Étienne Duchesne, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, le quatre juillet mil sept cent vingt-un et jours suivants, en exécution d'une sentence dud. Châtelet du dix juillet mil sept cent dix-huit,

Entre D^lle Élizabeth Caqué, veuve du s^r Corniquet, marchand bourgeois de Paris;

Sr Jean Caqué, m^e charpentier à Paris;

Sr Nicolas Mouchy, bourgeois de Paris, tuteur des enfans nés et à naître dud. s^r Jean-Baptiste Caqué;

Sr *Claude Nicque*, sculpteur du Roy, et D^lle Marie-Catherine Caqué, son épouse, auparavant veuve de François Arnoult;

Sr *Louis Rendoux*, m^e sculpteur à Paris, tuteur aux enfans nés et à naître de lad. D^e Nicque, à cause de la substitution faitte en leur faveur par led. s^r Joseph Caqué;

Sr Philippe Douart, marchand de fer à Paris, donataire en usufruit des biens de deffunte Catherine Caqué, décédée, sa femme;

Et s[r] Pierre Caqué, aussy m[e] charpentier à Paris, et maître des œuvres de charpenterie de cette ville.

Lesdittes veuve Corniquet, s[r] Jean Caqué, femme Nicque, femme Douart et Pierre Caqué, héritiers chacuns pour un cinquième desd. deffunts Joseph Caqué et Catherine Pierrart, leur père et mère, et encore lesd. veuve Corniquet, Jean Caqué, femme Nicque et s[r] Pierre Caqué, héritiers chacun pour un quart de lad. Catherine Caqué, leur sœur, décédée, femme dud. s[r] Philippe Douart, d'une part;

Et D[lle] Élizabeth Binet, veuve dud. feu s[r] Joseph Caqué, ès noms et qualités qu'elle procède, d'autre part.

Appert : 1° être entré en la masse des biens desd. successions, et par l'article quatorze d'icelle, la somme de huit mille sept cent soixante-trois livres à prendre en celle de douze mille cent livres, à quoy montoit le sort principal de quatre cent quatre-vingt-quatre livres de rente sur les Aydes et Gabelles constituée par contract passé devant Bailly et Aveline, notaires à Paris, le dix février mil sept cent seize, inventorié sous la cotte quatre de l'inventaire fait après le déced dud s[r] Joseph Caqué.

En marge dud. article quatorze est une mention portant que cet article est trop foible de cinquante livres, ainsy qu'il a été reconnu et qu'il en a été fait raison en la vacation du dix-neuf septembre mil sept cent vingt.

Plus, et par l'article seize de lad. masse, la somme de quatre mille cinq cent livres faisant moitié de celle de neuf mille livres, à quoy monte le sort principal de trois cent soixante livres de rente sur les tailles par contract passé devant Garchier et Aveline, notaires à Paris, le vingt-neuf janvier mil sept cent quatorze, inventorié sous la cotte cinq du susd. inventaire, l'autre moitié de lad. rente appartenant à lad. veuve Caqué.

2° Que pour fournir à lad. D[lle] Marie-Catherine Caqué, femme Nicque, ce qui lui revenoit esd. successions, il luy a été délaissé et abandonné la somme de deux mille trois cent dix-neuf livres à prendre dans les huit mille sept cent soixante-trois livres qui étoient aussy à prendre en celle de douze mille cent livres, à quoy montoit le sort principal de quatre cent quatre-vingt-quatre livres de rente sur les aides et gabelles constituée par contract passé devant lesd. Bailly et Aveline, notaires, le dix février mil sept cent seize, inventorié sous la cotte quatre, et faisant l'article quatorze de la masse; en marge duquel article d'abandon est une

mention portant que les parties sont convenues en la vacation du dix-neuf septembre mil sept cent vingt, vu que lesd. s^r^ et D^lle^ Nicque auroit et leur appartiendroit la somme de deux mille trois cent soixante et neuf livres au lieu de ce qui est marqué aud. article d'abandon.

Plus et la somme de quinze cent soixante-dix-huit livres dix-neuf sols quatre deniers à prendre dans celle de quatre mille cinq cent livres, faisant la moitié de celle de neuf mille livres, à quoy monte le sort principal de trois cent soixante livres de rente sur les tailles constituées par contract passé par devant Garchier et Aveline, notaires à Paris, le vingt-neuf janvier mil sept cent quatorze, inventorié sous la cotte cinq dud. inventaire, faisant l'article seize de la masse.

Et 3° que la grosse du contract passé devant Bailly et Aveline le dix février mil sept cent seize, portant constitution de quatre cent quatre-vingt-quatre livres de rente sur les aydes et gabelles, a été remise es mains dud. s^r^ *Nicque*. Plus, et que la grosse du contract passé devant Garchier et Aveline, notaires, le vingt-neuf janvier mil sept cent quatorze, portant constitution de trois cent soixante livres de rente sur les tailles, a été délivré à lad. D^lle^ Élizabeth Binet, veuve dud. s^r^ Caqué, et il a été dit qu'il en seroit délivré copie. — Collationné dud. Me Duchesne auxd. s^r^ et D^lle^ Nicque.

Ce que dessus a été extrait et collationné par nous, Bernard-Louis-Philippe Fontaine, conseiller du Roy, commissaire aud. Châtelet, sur la minutte dud. partage étant en notre possession, comme ayant succédé aux offices et pratiques de Me Bricogne, qui avoit succédé à Me Demortain, lequel étoit successeur de Me Deprime, qui avoit succédé aud. Me Duchesne, et délivré par nous ce jourd'huy vingt-un janvier mil sept cent soixante-neuf.

Signé : Fontaine.

IV.

JEAN-TOUSSAINT BOUCLET

MAITRE PEINTRE SCULPTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

(1737.)

Bouclet a négligé de prendre part aux Expositions de l'Académie de Saint-Luc de 1751 à 1774. Est-ce par modestie ou insuffisance de mérite? *Bouclet* serait-il mort entre 1737 et 1751? Mystère. Quoi qu'il

en soit, à la première de ces deux dates, *Bouclet* fut reçu maître. Voici son brevet dont l'original sur parchemin est sous nos yeux.

H. J.

Brevet.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gabriel-Jérosme de Bullion, chevalier, comte d'Esclimont, mestre de camp du régiment de Provence infanterie, conseiller du Roy en ses conseils, prévost de Paris, salut. Sçavoir faisons qu'aujourd'hui *Jean-Toussaint Bouclet* a esté reçeu m[e] peintre sculpteur de l'Académie de Saint-Luc à Paris, comme fils de maistre, en la présence et du consentement de *Henry Cliquet*, *Guillaume Bouclet*, *Louis Defontaine* et *Jacques Adam*, jurez tous de présent en charges et gardes de ladite communauté, pour de ladite maîtrise dorénavant jouir et user pleinement et paisiblement, tout ainsi que les autres maîtres d'icelle, après qu'il a fait le serment de bien et fidellement exercer ledit métier, garder et observer les statuts et ordonnances d'icelui; souffrir la visitation des gardes en la manière accoutumée. Ce fut fait et donné par messire François Moreau, conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé, honoraire en sa cour de Parlement et procureur de Sa Majesté au Châtelet, siège présidial, ville, prévôté et vicomté de Paris, premier juge et conservateur des corps des marchands, arts, métiers, maîtrises et jurandes de ladite ville, fauxbourgs et banlieue de Paris : après avoir vû la quittance de la somme de trois livres du jour d'hier. Signé : Duchesne, receveur des aumônes de l'Hôpital-Général de Paris.

Ce dix-huitième jour de septembre mil sept cent trente-sept.

Signé : Debeauvais, Chaillou, *Cliquet*, *Bouclet*, *L. Defontaine*, *Jacques Adan.*

Vingt septembre 1737. — Reçu trente sols. — Signé : Sauvage.

V.

PIERRE-FRANÇOIS CADOLLE

SCULPTEUR.

(1753.)

Cadolle, « maître sculpteur, » n'a pas pris part aux Salons de l'Académie de Saint-Luc; son nom ne figure pas sur les tables des *Scellés d'artistes*. Mais *Cadolle* est propriétaire d'immeubles à Paris et il a du crédit. C'est tout ce que nous révèle l'acte qu'on va lire, bien et dûment écrit et signé sur parchemin. H. J.

A tous ceux qui présentes lettres verront Guillaume-François-Isly de Fleury, chevalier, conseiller ordinaire du Roy en son conseil d'État, son procureur général et garde de la prevosté et vicomté de Paris, le siege vacant salut.

Sçavoir faisons que par devant Mes Guillaume Charlier et Alexandre-Louis-François Desmeure Le Jeune, conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris, soussignez, furent présens sieur *Pierre-François Cadolle*, maître sculpteur, et Damoiselle Marie-Helaine Ledain, son épouze, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, fauxbourg Saint-Antoine, rue Contrescarpe, paroisse Sainte-Marguerite, lesquels ont reconnu devoir bien et légitimement à sieur Germain-Simon Pichard, marchand épicier à Paris, y demeurant rue Neuve-de-Fourcy, paroisse Saint-Paul, à ce présent et acceptant, la somme de neuf cent quatre-vingt-une livres pour prest de pareille somme à eux fait par led. sr Pichard, tant cy devant que cejourd'huy, en espèces sonnantes pour employer à leurs besoins et affaires dont ils sont contens. En conséquence, promettent et s'obligent lesd. sr et Damoiselle *Cadolle* solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux seul pour le tout sans discussion, division ny fidéjussion, à quoy ils renoncent rendre et payer la somme de neuf cent quatre-vingt-une livres en pareilles espèces sonnantes et non autrement aud. sr Pichard en sa demeure en cette ville ou au porteur de la présente grosse en dix-neuf payemens de cinquante livres chacun, et un de trente-une livres de mois en mois, dont les dix-neuf premiers qui seront de cinquante livres chacun, et le vingtième et dernier de trente-une livres; le premier desquels payemens echera et se fera dans le courant du mois de mars de la présente année mil sept cent cinquante-trois, le second dans le courant du mois d'avril suivant, et ainsy continuer de mois en mois pour chacun an jusqu'à l'actuel, parfait et entier payement de la somme de neuf cent quatre-vingt-une livres à peine de tous dépens, dommages et intérests, au payement de laquelle somme de neuf cent quatre-vingt-une livres dans les tems cy dessus convenus lesd. sr et Damoiselle *Cadolle* obligent et hypothèquent sous lad. solidité spécialement et par hypothèque la maison scize susd. rue Contrescarpe, en laquelle ils sont demeurans et qui est un conquest de leur communauté, et généralement sans qu'une obligation déroge à l'autre tous et uns chacuns leurs autres biens meubles et immeubles présens et avenir : tous lesquels biens tant spéciale-

ment que généralement affectés lesd. s^r et Damoiselle *Cadolle* déclarent et affirment sous les peines du stellionnat qui leur ont été expliquées et données à entendre par Desmeure le jeune, l'un des notaires soussignez, et qui ont dit bien sçavoir et comprendre être francs et quittes de touttes dettes hypothécaires du passé jusqu'à ce jour, consentant lesd. sieur et Damoiselle *Cadolle* sous lad. solidité, à deffaut du payement d'aucuns des termes cy dessus fixés, d'être contraints pour tout ce qui restera lors de lad. somme de neuf cent quatre-vingt-une livres, sans que cette convention puisse être réputée comminatoire, mais de rigueur et essentielle à ces présentes, et sans laquelle lesd. s^r et Damoiselle *Cadolle* reconnoissent que led. s^r Pichard ne leur accorde les termes cy dessus et n'en accepte ces présentes, pour l'exécution desquelles lesd. sieur et Damoiselle *Cadolle* élisent leur domicile solidaire et irrévocable en leur demeure sus désignée, auquel lieu ils consentent la validité de tous actes et exploits de justice qui y seront faits et signiffiés nonobstant changement de demeure, et ont promis en outre exécuter et accomplir cesd. présentes sous l'obligation et hipothèque de tous leurs biens meubles et immeubles présens et avenir qu'ils ont à cet effet solidairement, comme dessus, soumis à la contrainte et jurisdiction du Chatelet de Paris, renonçant à toutes choses contraires à cesd. présentes que nous avons en témoin de ce fait sceller par led. Desmeure le jeune, notaire, en l'étude duquel elles furent faites et passées à Paris es estude, l'an mil sept cent cinquante-trois, le vingt-sixième jour du mois de février avant midy, et ont signé. Ainsy signé : *P.-F. Cadolle*, M.-H. Ledain, Pichard avec Charlier et Desmeure, notaire, avec paraphes.

Le brevet original des présentes a été raporté pour minutte à Desmeure le jeune, notaire, par led. s^r Germain-Simon Pichard, marchand épicier à Paris, y dénommé par acte de cejourd'huy douze octobre mil sept cent cinquante-quatre, étant ensuite de l'acte dont expédition est des autres parts; le tout resté en la possession dud. Desmeure, notaire.

Signé : Charlier.

VI.

BATTEUX ET *LETELLIER*, SCULPTEURS, *HARTAUX*, DOREUR, *AUDIBERT*, MENUISIER.

(1772-1774.)

Un acte notarié, visant d'autres actes, passe à notre portée. Quatre artistes y sont nommés parmi les créanciers d'un artisan. Sauvons leurs noms de l'oubli, sans grand espoir de rencontrer jamais leurs signatures au pied d'un chef-d'œuvre.

H. J.

Concordat intervenu entre Daniel-Pierre-Louis Dupont, maître charron à Paris, et Marie-Françoise Luisse, son épouse, et leurs créanciers.

(1773.)

Suivant actes passés devant Mes Laroche et Giraudeau, notaires à Paris, en 1772 et en 1773, le sr Daniel-Pierre-Louis Dupont, charron, et Marie-Françoise Luisse, son épouse, demeurant à Paris, rue et paroisse de la Madeleine-la-Ville-Levêque, se sont reconnus débiteurs envers différents créanciers de la somme de 13,585 livres.

Il ressort de l'état présenté par eux que leur actif s'élevait à 15,752 livres. En présence de cette situation, tous les créanciers ont consenti à n'exercer aucune poursuite et ont accepté l'arrangement proposé par les débiteurs.

Au nombre des créanciers se trouvent :

1° *Pierre-Henry Batteux*, sculpteur à Paris, y demeurant, rue basse du Rempart-Saint-Honoré, paroisse de la Madelaine-Laville-Levêque, pour 600 livres.

2° *Claude-Mathieu Hartaux*, maître doreur à Paris, y demeurant, rue Guérin-Boineau, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, pour 160 livres.

3° *Jean-Pierre Audibert*, maître menuisier à Paris, y demeurant, rue et paroisse de la Madelaine-Laville-Levêque, pour 825 livres.

4° *Claude-Charles Letellier* ou *Tellier*, sculpteur à Paris, y demeurant, rue des Canettes, « faubourg Saint-Germain, Accademie de Vaudeuil, » paroisse Saint-Sulpice, pour 400 livres.

VII.

JULES-ANTOINE, JULES-HUGUES ET *JEAN-SIMON ROUSSEAU*

SCULPTEURS DU ROI.

(1773.)

Trois sculpteurs des Bâtiments du Roi nous révèlent leur existence dans les lignes qui vont suivre. Le père et deux de ses fils ont su atteindre à une égale notoriété. Peut-être sommes-nous en présence des descendants de *Jacques Rousseau*, le peintre de l'hôtel Lambert au XVIIe siècle.

H. J.

Rachat de rente.

En présence des conseillers du Roi, notaires à Paris, soussignés, sieur Pierre-Louis Castel, ancien officier de la bouche du Roi et maître d'hôtel de M. le premier président Mollé, demeurant à Paris, à l'hôtel Molé, rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice,

A reconnu avoir reçu de sr *Jules-Antoine Rousseau*, sculteur des bâtimens du Roi, demeurant à Versailles, rue Neuve et paroisse Notre-Dame, étant ce jour à Paris, à ce présent, qui tant en son acquit qu'en celui des srs *Julles-Hugues Rousseau* et *Jean-Simon Rousseau*, ses fils, aussi sculteurs des bâtimens du Roy, héritiers chacun pour moitié de Dlle Marie-Jeanne Auger, leur mère, décédée, sa femme, a led. sr *Rousseau* présentement payé aud. sr Castel en espèces, au cours de ce jour, comptées et réellement délivrées à la vue des notaires soussignés,

La somme de unze mille trois cent quatre-vingt-douze livres deux sols deux deniers, savoir :

Neuf mille sept cens livres pour le rachat et extinction de trois cent quatre-vingt-huit livres de rente au principal et rachetable sur le pied du denier vingt-cinq de pareille somme de neuf mille sept cens livres constituée par led. sr *Julles-Antoine Rousseau* et lad. feue Dlle Marie-Jeanne Auger, son épouse, de lui autorisée et solidairement, au profit dud. sr Castel par contrat passé devant Marchand, notaire à Paris, qui en a la minutte, et son confrère, le trois mars mil sept cent soixante-neuf.

Et seize cent quatre-vingt-douze livres deux sols deux deniers pour les arrérages de lad. rente échus sans déduction des impositions royalles depuis le premier janvier mil sept cent soixante-neuf qu'ils sont dus aux termes dud. contrat de constitution jusqu'à ce jour.

De laquelle première somme de unze mille trois cent quatre-vingt-douze livres deux sols deux deniers led. s^r Castel a quitté et déchargé led. s^r *Rousseau* père et lesd. s^rs ses fils, ainsi que de toutes choses au sujet de lad. rente.

Et a led. s^r Castel présentement remis aud. s^r *Rousseau*, qui l'a reconnu, la grosse en parchemin dud. contrat de constitution sur laquelle sa minutte et autres pièces que besoin sera les parties ont consenti mention des présentes être faite en leur absence par tous notaires requis.

Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an mil sept cent soixante-treize, le dix may, et ont signé la minutte des présentes, demeurée à Me Trudon de Roissy, l'un des notaires soussignés.

Signé : Trudon, Semilliard.

VIII.

MÉQUIGNON

SCULPTEUR FIGURISTE.

(1774-1776.)

Méquignon n'est pas connu de nous, mais le nombre de ses créanciers laisse supposer qu'il a pu avoir quelque importance en son temps. Une pièce notariée le concerne. En voici l'analyse.

H. J.

Mémoire des honoraires, frais, vacations et déboursés dus à Me Trudon de Roissy, notaire, par l'union des créanciers du sieur François-Guillaume Méquignon, *sculpteur figuriste à Paris.*

Ce mémoire, qui s'élève à la somme de 2,224 livres 7 sols 6 deniers, commence le 27 septembre 1774 et se termine le 3 mars 1776.

Parmi les pièces mentionnées dans ledit mémoire on trouve, à la date du 11 octobre 1774 : « Minute et grosse d'un cautionnement souscrit par la n^ée Samson, belle-mère dud. s^r *Méquignon*,

en faveur de la demoiselle Medrouet. » Et le 31 mars 1775 : « Projet minute d'une expédition contenant arrangement entre led. s^r *Méquignon* et ses créanciers, délégation d'une somme de 30,360 livres, prix de l'adjudication de la maison de la rue de la Lune aux créanciers venants en ordre util sur led. prix; » le 26 juin suivant : « Transport fait par *Méquignon* à ses créanciers d'une créance sur M. Defontenilles, évêque de Meaux. »

IX.

GUILLAUMONT (*ANDRÉ*), SCULPTEUR, *GUILLAUMONT* (*ANTOINE-CATHERINE*), PEINTRE, LES *PIGNARD-DUPLESSIS*, TAPISSIERS.

(1777.)

L'acte qui suit se passe de commentaire. Un sculpteur, un peintre, un tapissier y apparaissent, mais ils sont escortés d'un lieutenant des gardes du corps, d'une duchesse, d'une marquise. A n'en pas douter, nos artistes sont de bonne souche. *Pignard-Duplessis*, le tapissier, le futur époux, est fils de tapissier. Il apporte en mariage près de six cents livres de rente.

H. J.

Contrat de mariage de Jean-François Pignard-Duplessis et de Jeanne Le Roy, passé devant Me Guillaume, notaire à Paris, le 29 janvier 1777.

Par devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, furent présens *Jean-François Pignard-Duplessis*, marchand tapissier à Paris, y demeurant, rue du Pont-aux-Choux-au-Marais, paroisse Saint-Gervais, fils majeur de défunts *Jean Pignard-Duplessis*, aussi marchand tapissier, et de D^lle Marie-Suzanne Debray, sa femme, ses père et mère, stipulant pour lui en son nom, d'une part;

Et D^lle Jeanne Le Roy, fille majeure, demeurante à l'Abbaye et grande rue du fauxbourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite, fille de Pierre Le Roy, laboureur à Villers-les-Hauts, et Marie Marcout, sa femme, ses père et mère, desquels elle déclare avoir le consentement à l'effet de son mariage, stipulante aussi pour elle en son nom et de son consentement, d'autre part;

Lesquelles parties pour raison du mariage projeté entre elles et dont la célébration sera incessamment faite en face d'église, en ont fait et arrêté les clauses et conventions civilles, ainsi qu'il suit, en présence de leurs parens et amis ci-après nommés, sçavoir :

Du côté du futur époux, de Baudoin-Nicolas Debray, son ayeul maternel, de Jeanne-Suzanne Pignard-Duplessis, femme de Nicolas-François Laurent, bourgeois de Paris, frère du futur, de Me Antoine Pignard-Duplessis, prêtre du diocèse de Paris, son frère.

Et de la part de la future, de Mre Armand-Louis De Goyon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des Gardes du corps,

De Madame la duchesse de Crillon,

De Madame la marquise de La Roncheraye,

De Mlle Le Roy, fille majeure.

Et encore du côté du futur, de *André Guillaumont*, sculpteur à Paris, son oncle maternel, et d'*Antoine-Catherine Guillaumont,* peintre à Paris, cousin du futur.

Les futurs époux seront communs en tous biens, meubles et conquets immeubles conformément à la coutume de Paris, au désir de laquelle leur future communauté sera régie et gouvernée et les biens d'icelle partagés encore que par la suitte ils vinssent à faire leur demeure où des acquisitions en pays de coutumes, loix et usages contraires au bénéfice desquels est à cet égard expressément dérogé et renoncé.

L'époux apporte en mariage : 1° son fonds de boutique et commerce de md tapissier estimé 7,000 livres, plus quatre parties de rente : la 1re de 50 livres de rente perpétuelle, la 2e de 90 livres, la 3e de 350 livres, la 4e de 90 livres. L'épouse apporte une somme de 4,000 livres, tant en deniers comptants qu'en meubles meublants. Les futurs époux se font donation entrevifs par contrat de mariage.

Fait et passé à Paris en l'étude de Me Guillaume notaire, l'an mil sept cent soixante-dix-sept, le vingt-neuf janvier.

Signé : Guillaume et Garnier.

Ensuite est écrit :

Insinué à Paris le dix février mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé : Caqué.

X.

JEAN HAURÉ

SCULPTEUR.

(1781.)

Plus heureux que *Méquignon*, dont il est parlé plus haut, *Hauré* est créancier. Son débiteur est le marquis de Louvois. *Hauré* est-il statuaire? N'est-ce qu'un ornemaniste?

H. J.

D'une requête datée du 15 décembre 1781, signée de Vallée de Clairville, commissaire aux ventes, huissier-priseur, agissant au nom du sieur *Jean Hauré*, m^e^ sculpteur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, il résulte que celui-ci s'oppose à ce que Me Bertrand, commissaire aux ventes, huissier-priseur, « paye et vuide ses mains des sommes de deniers ou autres généralement quelconques qu'il doit, devra ou aura par la suite, provenant de la vente des meubles et effets restés après le décès de Mme la marquise de Louvois. »

D'une requête du 10 mai 1782, il résulte que *Hauré* a fait signifier au marquis de Louvois rétrocession de deux actes, afin que ledit marquis « n'eut à faire aucun paiement à d'autres qu'au sieur *Hauré*, déclarant ledit *Hauré* qu'étant sur le point de donner en paiement la créance portée aux actes sus visés, il y rencontre des difficultés relativement aux oppositions qui pourraient avoir été formées ès mains de mondit sieur de Louvois. »

Le 5 septembre 1782, une nouvelle opposition, confirmant la précédente, est signifiée de la part de *Hauré* au marquis de Louvois.

NOUVELLES PIÈCES

SUR

LE MAUSOLÉE DE LA MAISON DE BOUILLON

PRÉPARÉ POUR ÊTRE ÉRIGÉ DANS L'ABBAYE DE CLUNY.

Communication de M. Georges Guigue.

Dans la cinquième année de la *Revue de l'Art français ancien et moderne*, publiée par la Société de l'histoire de l'Art français, M. Jules Guiffrey (novembre et décembre 1888, p. 329-64) a

donné un article, important et nouveau, sur ce Mausolée, élevé à la gloire et à la vanité de la Maison de Bouillon. Après une note instructive, où il pose la question et rappelle les documents antérieurement connus, M. Guiffrey a publié, d'après les pièces des Archives nationales, l'Arrêt du Parlement du 5 août 1710, le long Procès-verbal de description du Mausolée, fait à Cluny par le sieur de Sève, le 22 août 1710, et un second Arrêt du Parlement du 2 janvier 1711. L'article était terminé par la note d'un de nos correspondants sur ce qui subsiste encore à Cluny de parties de ce monument et sur les recherches qu'on pourrait tenter en Italie pour en retrouver le reste.

La communication de notre ami M. Georges Guigue, Archiviste du département du Rhône, vient s'ajouter à celle de M. Guiffrey d'une telle façon que, pour bien lire la seconde, il faut se reporter à la première, qui, sur certains points, la complète par avance. Ainsi la seconde des nouvelles pièces donne les légendes des dessins envoyés à Paris; le Procès-verbal de description, imprimé ici même en 1888, nous apprend que le dessinateur employé par de Sève était un sieur *Hugon*, d'ailleurs inconnu.

Est-il nécessaire de dire que la lettre du Chancelier d'Aguesseau ne se trouve pas dans les deux volumes de ses *Lettres inédites*, publiées par D. B. Rives en 1824?

Les documents que nous envoie M. Guigue sont tirés du fonds des anciennes Archives du Greffe de la Cour de Lyon, qui viennent d'entrer, fort heureusement, aux Archives du Rhône. C'est en les mettant en ordre qu'il les a rencontrées; comme le classement n'en est pas terminé, elles sont encore sans numéro.

Par contre, ces nouvelles pièces continuent à ne pas nous apprendre le nom des sculpteurs du monument. Les trouvailles et le hasard des recherches des uns ou des autres finiront peut-être par le révéler. Le dossier, tout en s'enrichissant, est loin d'être complet, et il reste encore du nouveau à savoir et à dire sur le Mausolée des Bouillon.

A. DE M.

Le dossier réuni par M. Guigue nous avait été remis quand MM. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, et P. Martin communiquèrent au Congrès des beaux-arts, tenu à l'École des beaux-arts en 1890 (14[e] session), une note intéressante sur le Mausolée de Cluny. Cette communication assez concise vient compléter heu-

reusement les précédentes publications et les pièces réunies par M. Guigue. Elle comprend deux parties distinctes : 1° un état anonyme des statues existant dans les caisses restées à Cluny, datant de 1810 environ; 2° une liste des morceaux du Mausolée actuellement conservés à Cluny, — soit dans le vestibule de la chapelle de l'hôpital où se trouvent le sarcophage transformé en autel, les statues du duc et de la duchesse de Bouillon, le bas-relief destiné à la face antérieure du sarcophage et le génie qui devait surmonter la tour, — soit dans le Musée lapidaire de la ville, où l'on voit le sommet de la tour, quatre chapiteaux-pilastres et vingt et un fragments de moulures. Quatre planches accompagnent l'article de MM. Lex et Martin. C'est d'abord la réduction de la planche d'Audran gravée pour l'ouvrage de Baluze, et qui nous montre l'ensemble du monument quand il aurait été terminé, les statues du duc et de la duchesse de Bouillon, enfin le bas-relief du sarcophage d'après des photographies. Ajoutons que, le bas-relief, dont nos auteurs vantent beaucoup l'exécution, ayant été déjà moulé, il serait facile d'en déposer un exemplaire en plâtre au Musée du Trocadéro.

J. J. G.

I.

A Paris, le 21 de février 1707.

Mon frère le prince Frédéric a besoin des titres énoncez dans le mémoire ci-joint pour soutenir le procès qu'il a au sujet du prieuré de Nantua, qui lui a été conféré par M. le Cardinal. Il faut, Monsieur, que vous fassiez chercher incessamment lesd. titres; si l'on peut les envoyer en original, ce sera le mieux et le plus prompt, et, en ce cas, vous n'auriez qu'à donner votre récépissé; après quoi, mon frère le prince Frédéric vous enverroit le sien et vous retireriez le vôtre; mais, si l'on ne peut pas déplacer les originaux, il faut faire faire tout le plus promptement des copies collationnées. Quand on sçaura ce qu'il en aura cousté, mon frère le fera payer. Il faudra envoyer le pacquet par toute autre voye que celle de la poste, la plus prompte qu'il se pourra. Je compte que vous aporterez dans cette affaire toute la diligence nécessaire, et suis de bon cœur tout à vous.

L'abbé d'Auvergne.

Il faudra que les copies soient collationnées par deux notaires, sur la représentation de celuy qui est préposé à la garde des archives. Au cas que les titres en question fussent dans les archives des Reli-

gieux, dites au P. Prieur de ma part que, s'agissant de soutenir un droit de l'abbaye, je crois qu'il voudra bien faire rechercher lesd. titres avec toute la diligence possible.

L'abbé D'AUVERGNE.

— Je reconnois que Monsieur Feuillot m'a remis vingt-neuf titres qu'il a retiré du thrésor de l'abbaye de Cluny, sçavoir trèze en parchemin et sèze en papier, ce dont il a fait sa charge au bas du mémoire desd. titres, envoyé par monseigneur l'abbé d'Auvergne, suivant la présente lettre, lequel mémoire il a laissé au trésor, desquels titres, au nombre de vingt-neuf, je le décharge et promais le faire décharger. A Cluny, le 3 mars 1707.

CHANORIER.

En cote : Décharge des pièces que j'ay retiré du thrésor pour le Prieuré de Nantua.

(Original. Arch. du Rhône.)

II.

Lettre de cachet du Roy aux Prieur et Religieux de Saint-Denis.

Ayant permis aux héritiers du vicomte de Turesne, Maréchal de France, de mettre son corps en dépost dans la parroisse de Saint-Eustache, et même d'y faire élever un mausolée à la gloire de ce grand capitaine, dont les actions éclatantes dans la guerre nous sont toujours présentes, nous avons appris avec étonnement qu'on avoit excédé les bornes de notre permission en faisant mettre des ornemens et placer des armoiries qu'il n'étoit pas permis de rependre en un tel lieu. Ce qui fait que nous avons donné ordre au sieur *De Coste*, notre Premier Architecte, de se transporter sur les lieux et de faire ôter tout ce qui a esté fait au delà de nos intentions, tant dans la chapelle haute que dans la basse, sans toucher pourtant au mausolée dud. Maréchal de Turenne, de sorte que les choses demeurent dans une décence convenable pour marquer à la postérité la gloire que ses services luy ont acquise après sa mort.

(Copie. Arch. du Rhône; pièces non classées.)

III.

Extrait d'une lettre écritte de Clugny du 23e juin 1710.

Mr le Cardinal de Bouillon a fait commencer un mausolée dans l'une des aisles de l'église de l'Abbaye de cette ville, vis-à-vis du Chœur, dont la chapelle intérieure est finie et l'urne y est posée, garnie de deux griffons de plomb bronzé, avec une teste de mort au

milieu de mesme façon. La face de ce mausolée est imparfaicte, n'ayant que les fondations des pilastres avec l'élévation de cinq à six pieds, au lieu qu'ils doivent estre de trente-cinq à quarente. Dans le devant, il y a un grillage de fer dont les garnitures sont de fleurs de lys et de tours, semées de mesme, ayant dessus, des deux costés, les armes de Bouillon partagées, et, au milieu, les armes de la famille, sur le tout de Bouillon, garnies du manteau ducal, *des Cordons des Ordres*[1] du Roy, d'une couronne Ducalle chargée *d'un Bonnet Électoral*[2]. Il y a deux autres grillages, de mesme façon, aux deux costez du maistre-autel. Il y en a un autre aussy, tout semblable, qui est posé dans la grande nef pour servir d'entrée au Chœur, avec les mesmes armes, les mesmes ornemens et les Cordons des Ordres de Sa Majesté. Ce dernier grillage n'est posé que depuis deux ou trois ans, et il en est deub encore six cents francs à l'ouvrier. Il n'y a aucune inscription ny épitaphe dans tous ces endroits; il y en a une seule dans la chapelle intérieure, dont j'ay eu l'honneur de vous parler, et dans l'enfoncement d'icelle, qui est semée de fleurs de lis d'or peintes, avec une tour au milieu, aussy peinte, d'environ cinq pieds de hauteur sur deux pieds ou environ de largeur, à laquelle sont suspendus des trophées, et, au-dessus, sont escrits en lettres d'or ces mots : *Mille clippei pendent ex ea*[3]. Il n'y a que les corps de Mr et de Mad. de Bouillon et celuy de Mr le Prince de Turenne[4], qui fut tué, je pense, à la bataille de Steinkerke, et qui y furent conduits en l'année 1692 ou 1693, et celuy du Sr Vaillant, qui est hors de la chapelle et immédiatement entre les deux grillages, joignant toutefois celuy du mausolée. Mais il n'y a encore paru aucunes inscriptions ny épitaphes. S'il y en a quelques-unes, elles sont dans les caisses que M. le Cardinal de Bouillon a fait venir de Rome et a fait conduire en cette ville l'année dernière, et qui sont déposées dans le dessous d'une tour quarrée qui est à l'entrée du logis abatial. Il y a huit caisses fort grosses et fort grandes, dans l'une desquelles sont les figures de Mr et de Mad. de Bouillon; l'on ne sçait point ce qui est dans les sept autres, car elles n'ont pas esté ouvertes jusqu'à présent.

---

1. *En marge :* Voir si ce sont des Colliers ou des Cordons.
2. *En marge :* Prendre garde si c'est vrayment un Bonnet Électoral, ou si ce n'est pas plustost un Bonnet de Prince de l'Empire.
3. Cantique des Cantiques, IV, 4.
4. Louis de la Tour d'Auvergne, mort le 4 août 1692.

IV.

Comptes du voyage de Cluny.

(13-22 août 1710.)

Recepte.

12e aoust 1710. De Monsieur le premier président, trois louis d'or neufs de 20 l., cy	60 l.
De Monsieur le procureur général, trois louis d'or aussy neufs	60
21e dud. De mond. sieur le premier président, deux louis d'or neufs	40
De mond. sr le procureur général, deux louis d'or aussy neufs, cy	40
	200 l.

Dépense.

13e aoust. A la diligence, pour 3 places jusques à Mascon, à 3 l. 15 s.	11 l.	5 s.	» d.
Pour le disner à Riottier[1], pour 2 maistres et un vallet	3	»	»
A Mascons, pour le souper de 4 maistres, 2 valetz et un cheval	8	10	»
14e dud. Pour vallets, servantes et vin, avant que partir		12	6
Pour loüage de cinq chevaux de Mascon à Cluny et pour le conducteur	6	5	»
A l'hoste de Cluny, pour le disner dud. conducteur et celluy des chevaux.	3	»	»
21e dud. Au serrurier de Cluny, pour tous les ouvrages par luy faiz de l'ordre de Mr le premier président	18	»	»
A la gouvernante de M. Demilly	5	»	»
Au maréchal		15	»
Aud. hoste de Cluny, suivant son compte particulier, pendant 8 jours	141	»	»
Aux filles et valletz	5	10	»
22e dud. Pour loüage de trois chevaux et pour le conducteur	4	5	»
A l'hoste de Macons, pour le disner de quatre maîtres,			

1. Riottiers, commune de Jussans (Ain).

deux vallez, dépense des chevaux et fournitures par luy faittes (pour Fléchères. — *D'une autre écriture*)[1].	16	10	»
Pour servantes et vallèz d'écurie		10	»
Au battellier qui a conduit jusqu'à Fléchères[2]. .	6	5	»
	225	7	6
Pour le retour de Fléchères par la diligence . . .	6	10	»
	231	17	6
Papier timbré.	4	10	»
Embalage de la caisse envoyée à Paris	3	»	»
	239	7	6
	3	»	»
	242	7	6
Augmenté, à cause de la littière, à	246 l.	12 s.	6 d.

Au dos : Dépense du voyage de Cluny. — *A la sanguine :* 6 l. 10 s. pour 3 places.

V.

J'ay receu de M. Legras la somme de quinze livres pour serrures et autres ouvrages par moy faitz et fournis de l'ordre de Monsieur de Fléchères, lors des procès-verbaux par luy faits dans l'abbaye de Cluny. Aud. lieu, le 21e aoust 1710.

P. Buvet.

(Original. Arch. du Rhône.)

VI.

Ce qui est escript sur chaque plan ou dessein envoyé à Paris.

1. Figure première. — De la fermeture du Chœur, descripte page 1re.

2. Figure 2e, page 6e. — Dessein ou projet, peint sur toile, pour servir à la construction du monument.

3. Figure 3e, page 10e. — L'une des fermetures ou travées qui séparent le Chœur des petittes nefs.

4. Figure 4e, page 12. — Commencement du grand ordre d'architecture élevé dans la chapelle où le monument doit estre construit, composé seulement de trois pilastres de marbre rouge.

5. Figure 5e, pages 13 et 14. — Profil représentant la face et le

---

1. *Nota.* Soustraire pour M. de Fléchères, qui n'a pas payé à la diligence. — *D'une autre écriture.*

2. Fléchères, château, commune de Fareins (Ain).

costé de la chapelle, avec tous ses ornemens. Écusson placé dans l'épaisseur de la porte, ornée de roses.

6. Figure 6e, page 18e. — Modelle en plastre du mauzolée trouvé dans la tour de l'Abbaye de Cluny.

7. Figure 7e, pages 25 et 26. — Trophées d'armes de bronze doré qui doivent estre attachés, le premier à la face de la tour, et les deux autres à chaque côté.

8. Figure 8e, page 26. — Console de bronze doré; griffond de bronze doré; rond de bosses.

9. Figure 9e, page 28. — Chapitteau de colonne et modillon de marbre; modelles en plastre des console et cassolette brûlants, estans dans la galerie de l'Abbaye.

10. Figure 10e, page 49. — Pillier de Justice.

VII.

Le Chancelier d'Aguesseau au Procureur de Lyon.

Monsieur le Procureur, — Vous verrés, par l'Arrest que je vous envoye, ce que la Cour a jugé à propos d'ordonner en conséquence du procès-verbal que M. le Lieutenant-général de Lion a dressé en vostre présence dans l'Abbaye et dans l'église de Cluny.

Quoiqu'un Arrest de cette qualité, remis entre vos mains et dans celles d'un si digne Commissaire, n'ait pas besoin d'une grande explication, j'y adjouteray néanmoins quelques observations sur la manière de l'exécuter, pour prévenir les doutes que vostre exactitude pourroit vous faire concevoir dans le temps mesme de l'exécution.

La destruction du mauzolée et de tout ce qui en dépend est la première partie de l'Arrest. La suppression des actes qui concernent la sépulture de la Maison de la Tour est la seconde.

A l'esgard de la première, je suivray l'ordre des desseins que le Peintre de Lion a tracés, pour vous marquer la conduitte que vous avés à tenir pour l'exécution de cet Arrest. Je suppose que le Peintre a gardé les originaux de ses desseins, et, quand il ne les auroit pas conservés, l'énumération qui est faitte dans le procès-verbal des dix figures qu'il y a jointes suffiroit pour vous mettre pleinement au fait de ce que j'ay à vous marquer sur chacune.

Dans ce qui est représenté dans la 1re figure, il n'y a rien à faire oster, en exécution de l'Arrest, que le manteau fourré d'hermine, dont les armes de M. le Cardinal de Bouillon sont ornées.

Le dessein en peinture du mauzolée entier, qui est le sujet de la 2e figure, doit estre entièrement effacé et supprimé.

Je ne puis que vous répéter, à l'esgard de la fermeture du Chœur

représentée dans la 3e figure[1], ce que je viens de vous dire sur la 1re, par rapport au manteau fourré d'hermine, et j'y adjouteray qu'en quelque lieu de l'église ou de l'Abbaye qu'il se trouve de pareils manteaux ils doivent estre effacés ou destruits.

Le commencement du mauzolée élevé dans la chappelle qu'on y avoit destinée, et qui est le sujet de la 4e figure, doit estre entierement défait, de sorte qu'il ne reste dans cette chappelle aucun vestige de ce monument.

Il en est de mesme des ornemens de la face et du costé de la mesme chappelle et de l'escusson placé dans l'épaisseur de la porte, ornée de roses, que la 5e figure représente.

Le modèle en plastre, trouvé dans une des caisses qui sont dans la tour du logis abbatial, et qui a esté peint dans la 6e figure, doit aussy estre détruit en entier.

Pour ce qui est du Pilier de Justice que la 10e figure représente, il n'y a que le manteau fourré d'hermine qu'il y faille effacer.

J'ay différé de vous parler des ornemens que la 7e, la 8e et la 9e figure représentent, pour les joindre à ce qui regarde le bas-relief de marbre, les statues de feu M. le Duc et de feu Made la Duchesse de Bouillon, la figure de marbre blanc pour représenter un génie aislé et les autres pièces du mauzolée, qui se sont trouvées dans les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e caisses. Comme il n'y a aucun de ces ouvrages qui soit en place, ny par conséquent qu'il faille en oster suivant l'Arrest, il est inutile d'y toucher, d'autant plus que ce sont des choses qui ne sont de nulle conséquence par rapport à l'objet de l'Arrest. Il n'y a qu'un Bonnet de Prince de l'Empire, placé sur un modillon de marbre, dont il est fait mention dans la 9e figure, qu'il faudra faire oster; mais, pour le reste, il n'est point nécessaire de le faire rompre ny défigurer, au moins jusqu'à nouvel ordre, et, par conséquent, vous n'avés rien à requérir ny à faire insérer à cet égard dans le procès-verbal qui sera dressé par M. le Lieutenant-général de Lion.

Comme l'Arrest porte que les titres qui ont esté gravés sur le cercueil de feu M. de Turenne, décédé le 4 aoust 1692, seront aussy effacés, il faudra en faire effacer les mots de *très haut*, *très puissant et sérénissime Prince*, et encore ceux de *Prince de Turenne*, en sorte qu'il ne reste que ceux-cy : *Icy gist dans ce cercueil de plomb le corps de Louis de la Tour d'Auvergne*, *décédé le 4 aoust 1692*.

Après avoir ainsy fait exécuter la première partie de l'Arrest, par rapport aux changemens extérieurs qu'il faut faire dans l'église de Cluny, il vous restera à exécuter la seconde partie du mesme Arrest, en faisant faire la radiation de tous les actes qui y sont énoncés avec

1. Le mot *que* biffé.

mention de l'Arrest à la marge de ces actes et l'enregistrement du mesme Arrest dans le Registre capitulaire de l'abbaye.

Enfin, par rapport à ce que la Cour a adjouté par son Arrest touchant la table généalogique et la liasse de cinq pièces trouvées dans les archives de Cluny, vous prendrés, s'il vous plaist, la peine de faire signifier l'Arrest au Garde de ces archives, ou, s'il n'y en a point, au Prieur ou premier Officier de la Communauté, avec commandement d'y satisfaire incessamment, en envoyant ces pièces au Greffe de la Cour par la voye du Messager, auquel il faudra les bien recommander.

S'il arrivoit, ce que néantmoins je ne présume pas, que vous eussiés besoin du secours de M. l'Intendant de Bourgogne pour l'exécution de l'Arrest, vous pourrés vous adresser à luy avec toute sorte de confiance, le Roy lui ayant fait escrire de vous appuyer de toute l'authorité que Sa Majesté luy confie, si cela vous estoit nécessaire.

J'ay arresté à la somme de cinq cent livres les frais du premier voyage que vous avés fait à Cluny, sur lesquelles je croy qu'il sera juste qu'il y ait au moins deux cens livres pour le Peintre. Je voudrois que la conjoncture présente nous permît de faire les choses avec moins d'économie et plus de proportion au mérite des Officiers que la Cour a chargés en cette occasion de l'exécution de ses Arrêts. Quand vous aurés fait ce second voyage, que je croy qu'il est bon que vous fassiés au plus tôt, vous prendrés la peine de m'envoyer le mémoire de la dépense que vous y aurés faitte et de charger quelque personne de vostre connoissance de recevoir icy ce qui sera dû, tant pour le second voyage que pour le premier.

Il ne me reste après cela que de vous témoigner la peine que j'ay de vous engager à faire encore ce voyage dans une saison bien différente de celle où vous avés fait le premier. Je sçay tous les égards qui sont dûs à vostre âge et à vos longs services. Ainsy, en cas que vostre santé pût estre intéressée par ce voyage, ne faittes, s'il vous plaist, aucune difficulté d'y envoyer un de vos substituts à vostre place, après luy avoir donné les instructions nécessaires.

Si vous prévoyés quelque difficulté que je n'aye pas applanie d'avance par cette lettre, vous pouvés me la faire sçavoir au plus tost et me marquer en mesme temps si ce sera à Lion ou à Mascons que je vous adresseray ma réponse.

Je compte que cette lettre vous sera commune avec M. le Lieutenant-général de Lion, auquel je n'escris qu'un mot.

Par cette raison, je suis, Monsieur le Procureur, vostre frère et bon amy,

Daguesseau.

A Paris, ce 5 janvier 1711.

Je vous prie de ne point donner de copie de cette lettre à personne. Je prends cette précaution parce qu'il m'est revenu que quelques personnes avoient eu des copies de celle que je vous escrivis en vous envoyant l'Arrest du 5[e] aoust. Je ne prétends pas vous en faire un reproche, car cela a pu arriver très innocemment, mais seulement vous prévenir sur ce sujet, afin que la mesme chose n'arrive plus.

(Original.)

VIII.

Procès-verbaux de démolition du Monument.

(23-31 mars 1711.)

Pierre de Sève, Chevalier, seigneur de Fléchères, Saint-André-du-Coing, Limonetz, Vilette, Égrelonges et autres places, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Président, Lieutenant-général en la Sénéchaussée et Présidial de Lyon, commissaire en cette partie, savoir faisons qu'en conséquance de l'Arrest de nos seigneurs de la Cour du Parlement de Paris du deuxième janvier dernier, portant que les monument ou mauzolée que le Cardinal de Bouillon avoit commencé de faire élever, dans l'église de Cluny, les statues, ouvrages et ornemens en dépendans mentionnés dans nostre procès-verbal du 13 aoust dernier et jours suivans, ensemble les desseins et modelle dud. mauzolée, et pareillement les titres gravés sur le cercueil de Louis de la Tour, enterré dans lad. église, en seroient incessamment ostés, destruits et effacés, comme aussy que la deslibération du Chapitre général de Cluny de l'année M VI[c] quatre vingt cinq, celle du 24 octobre de la même année, l'acte du 25 8[bre] 1692 et la deslibération du 14 octobre M VI[c] quatre vingt treize, concernans la réception des corps du feu Duc et de la feue Duchesse de Bouillon, du feu Louis de la Tour, leur petit-fils et du chœur (*sic*) du feu Maréchal de Turesne, lesd. actes énoncés et transcripts dans nostred. procès verbal, ensemble tous autres actes semblables, si aucuns se trouvoient dans lad. église concernans lad. sépulture, seroient rayés et biffés, à la marge desquels mention seroit faitte du susd. Arrest, lequel, en outre, seroit transcript en entier dans le registre des délibérations capitulaires de l'abbaye de Cluny. A l'effet de quoy nous nous transporterions dans lad. abbaye en présence du Procureur du Roy esd. Siège et Séneschausée de Lyon, et autrement ainsy qu'il est plus au long porté par ledit arrest, duquel ayant accepté l'exécution avec respect, nous n'aurions néantmoins pû y procéder qu'à présent, attandu la rigueur de la saison et les innondations qui avoient rendu la routte de Lyon à Cluny impraticable, aussitost après lesquelles, et le dix neufvième mars de la présente année mil sept cens unze, nous serions

partis dud. Lyon accompagné de Me Gabriel de Glatigny, Premier Avocat du Roy ezd. Siège et Séneschaussée, assisté de Jean-Jaques Legras, nostre Greffier, et ne sommes arrivés aud. Cluny que le dimanche vingt-deuxième sur les trois à quatre heures du soir, attendu la difficulté des chemins causée par les pluyes continuelles, et sommes dessendus dans le logis du Lyon d'or. Et, ce jourdhuy matin, vingt troisième desd. mois et an, sur les sept à huit heures, nous nous sommes transportés avec led. Procureur du Roy et le Greffier dans la grande église dud. Cluny, où, ayant fait avertir les Pères Prieur et Procureur du couvent, Dom Joseph Laloy, Procureur, seroit survenu, qui nous a dit que le Père Prieur estoit en campagne et que le Sous-Prieur estoit malade, et, après luy avoir expliqué le sujet de nostre transport, nous sommes entrés avec luy, et lesd. Procureur du Roy et Greffier, dans la grande nef de lad. église.

Et, estans au devant de la fermeture de fer du chœur qui compose la première figure descripte dans nostre procès-verbal du quatorziesme aoust dernier, comm' il s'agit, pour l'exécution de nostre commission, de faire oster le manteau fourré d'hermine dont les armes en plain dud. sr cardinal de Bouillon sont ornées, lesquelles reposent sur la grande corniche de thôle de lad. fermeture, nous avons mandé (.....) Beuvet, maistre serrurier dud. Cluny, auquel nous avons ordonné d'oster sur le champ et en nostre présence led. manteau. Sur quoy il nous a dit qu'ayant fabriqué tant lad. fermeture que les deux travées qui séparent le chœur des petittes nefs et la fermeture de la chapelle où est le commencement du mauzolée, il estoit certain qu'on ne pouvoit enlever les manteaux de chaque écusson qu'en démontant entièrement le second ordre d'ornemens qui est sur la grande corniche, les cordons et houppes de chappeau de cardinal, celluy de l'Ordre ainsy que la croix, estans en partie forgés et rivés avec le manteau, et que, de cette manière, il luy faut employer nombre d'ouvriers pour déplacer partie desd. fermetures, couper lesd. manteaux et ensuitte remonter les écus, ce qu'il ne peut faire que dans trois à quatre jours. Et estans allés sur le champ au devant de chacune des trois autres fermetures ou travées, l'une desquelles compose la troisième figure donnée dans nostre susdit procès verbal, nous avons enjoint aud. serrurier d'oster incessamment lesd. manteaux fourrés d'hermine, dont chaque écu est orné, ce qu'il a promis de faire, et a commencé en nostre présence par celluy de la première figure. Et, l'heure de midy estant sonnée, nous nous sommes retirés et du tout dressé le présent procès verbal et renvoyé la continuation de nostre procès-verbal à ce jourdhuy deux heures de relevée.

Fait aud. Cluny les an et jour que dessus.

Desève, Deglatigny, P. Buvet, Legras.

Le même jour, nous, Conseiller du Roy en ses Conseils, commissaire susdit, en conséquence de nostre précédent renvoye, nous sommes transportés, sur les deux heures de relevée, à la réquisition dud. s[r] Procureur du Roy, et assisté du Greffier, dans la susd. église, et, estans dans une chapelle à main gauche du grand autel, au dessous des grandes cloches, où est attaché le dessein du mauzolée paint en détrampe sur de la toile, descript dans nostre procès verbal du seizième dud. mois d'aoust, et qui compose la seconde figure mentionnée en icelluy, nous avons mandé quelques ouvriers à qui nous avons ordonné de détacher led. dessein; ce qu'ayant fait, nous avons, en exécution du susd. arrest, fait laver, entièrement effacer et même fait rompre la toile, en sorte qu'il est absolument suprimé.

Et, l'heure de sept estant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation de nostre description à demain, huit heures du matin.

Fait aud. lieu les an et jour susd.

Desève, Deglatigny, Legras.

Le landemain, vingt quatriesme mars mil sept cens unze, sur les huit heures du matin, nous, commissaire susd., à la même réquisition, accompagné et assisté comme dessus, nous sommes, en exécution du susd. Arrest, transporté dans la chapelle, qui est du costé gauche en entrant dans la grande église, où est élevé le commencement du grand ordre d'architecture, de marbre rouge et noir, destiné pour le monument descript, ainsy que l'enfoncement fermé en voutte par une porte cintrée avec tous les ornemens, dans nostre procès verbal du dix septième dud. mois d'aoust, et qui composent les quatre et cinquième figures y mentionnées. Comm' il nous est apparu que toutes les pièces de marbre dont led. monument est composé sont d'une grosseur et du (d'un) poidz extraordinaire, touttes scellées dans le mur et liées les unes avec les autres par des gros crampons de fert, nous aurions ordonné à huit ouvriers massons, travaillans pour les Religieux dud. Cluny et qui nous les ont indiqués, d'abbattre et défaire touttes lesd. pierres et matériaux, en sorte qu'il ne reste dans lad. chappelle aucun vestige dud. monument, ce qui a esté fait, ainsy et en la manière qu'il suit :

Premièrement, ils ont démontés et enlevés les piedz d'estaux de marbre rouge qui devoient porter les colonnes, ceux des pilastres et les bazes de marbre noir, dont les hautteur, largeur et saillie sont descriptes dans nostre procès verbal, et rangés touttes les pierres aux environs de lad. chapelle, ainsy que les carreaux et les cinq marches, aussy de marbre noir, par lesquelles l'on monte dans l'enfoncement fermé en voutte.

Ensuitte, nous leur avons fait détacher et enlever la clef d'arc de

marbre blanc, composé d'une console et d'un tailloir, sur lequel est posée une couronne de Duc ou Prince, de laquelle sort un bonnet rond, séparé par le millieu du front, lad. couronne reposant sur un drappeau brodé, sur lequel est représentée une tour, comm' aussy touttes les roses dont l'épaisseur de la porte ceintrée est ornée; le grand écusson pareillement de marbre blanc, attaché au millieu de lad. porte, contenant les armes en plain dud. s[r] Cardinal de Bouillon, couvert d'une couronne de Duc ou Prince, semblable à celle reposant sur le susd. tailloir, le tout sous un manteau d'hermine, lesquelles deux couronnes, bonnet, manteaux, consoles et roses ont esté enlevées, destruitz et entièrement effacées.

Et, l'heure de midy estant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation de la présente description à ce jourdhuy deux heures de relevée.

Fait audit Cluny par nous commissaire susd., les an et jour que dessus.

Desève, Deglatigny, Legras.

Ledit jour, sur les deux heures de relevée, nous Lieutenant-général et commissaire susd., accompagné dud. S[r] Procureur du Roy et assisté du Greffier, nous sommes retournés dans la susd. chappelle où les ouvriers ont en nostre présence détaché le grand vaze ou tombeau de marbre noir vainé de blanc, enrichy d'agraphes de plomb bronzé, ornées de meufles de lyon, placé sur un pied d'estal composé de pierres de marbre rouge, gris et noir, sur les plaintes duquel y ayant deux griffons, de plomb bronzé, couronnés d'une couronne de Duc ou Prince, de laquelle sort un bonnet séparé en quatre, cerclé par la moitié d'une oreille à l'autre, et suportans les cartouches des armes d'Auvergne et de Bouillon, nous avons fait brizer et détruire lesd. deux griffons qui se sont trouvés remplis de plastre sous une superficie de plomb de l'épaisseur d'environ un écu.

Nous avons pareillement fait abattre les quatre pilastres corinthiens de marbre rouge, pliés dans les angles, et détaché les chapiteaux de marbre blanc portans une corniche architravée ornée d'oves, feuilles, fleurons, fleur de lys et tours, l'ovale orné d'un cordon dans le millieu de la voutte, composé de palmes et lauriers, le tout en marbre gris. Tous lesquels ornemens nous avons fait piquer, détruire et effacer, comme aussy la tour painte derrière le tombeau, en bas-relief, et la devise qui estoit entre les crénaux et la console. Et, l'heure de sept estant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation du présent procès-verbal à jeudy prochain vingt-sixième de ce mois, attendu la sollennité de la feste de l'annonciation de la Vierge, et du tout dressé le présent procès-verbal. A Lyon (*sic*), les an et jours susd.

Desève, Deglatigny, Legras.

Despuis et le vingt-sixiesme dud. mois de mars aud. an mil sept cens unze, sur les huit heures du matin, nous commissaire susd., accompagné dud. S[r] Procureur du Roy et assisté du Greffier, continuanz toujours l'exécution du susd. arrest et pendant le temps que les ouvriers estoient occupés à démolir et oster les archivolte, cadres, panneaux, corniches, ornemens et gouttes dont l'épaisseur de la porte ceintrée et tout l'enfoncement de la chappelle sont construiz et ornés, ayant fait ouvrir le caveau qui est au-dessous dud. mauzolée, nous y sommes dessendus avec led. Procureur du Roy et le Greffier et led. Beuvet, serrurier, auquel nous avons, suivant et au desir de notre commission, ordonné d'effacer entièrement les mots de *Très haut, très puissant et sérénissime Prince*, et encore ceux de *Prince de Turenne*, dont l'inscription, qui est sur l'un des deux cercueils de plomb estans dans led. caveau, est composée. Ce qu'ayant sur le champ exécutté avec un cizeau de fert, il n'y reste à présent que ces mots : *Icy gist dans ce cercueil de plomb le corps de Louis de la Tour d'Auvergne décédé le 4[e] aoust 1692.*

Ensuitte nous sommes remontés dans lad. chappelle et fait refermer la pierre dud. caveau. Et, l'heure de midy estant sonnée, nous nous sommes retirés et du tout dressé le présent procès-verbal.

DESÈVE, DEGLATIGNY, P. BUVET, LEGRAS.

Ledit jour, nous commissaire susd., nous estantz encore transporté sur les deux heures après midy avec lesd. Procureur du Roy et Greffier dans la susd. chappelle du monument pour faire continuer les susd. démolitions, sur l'avis à nous donné que sur une des pilastres de marbre, ou bases de pilastres, l'on avait posé une table de plomb contenant une inscription au sujet de l'érection dud. mauzolée, nous aurions ordonné ausd. ouvriers de la chercher avec exactitude, lesquels, après avoir enlevé plusieurs pièces du pilastre angulaire qui est dans l'un des coings de lad. chappelle, à droit à costé de l'urne, ils auroient trouvé en nostre présence une table de plomb de dix poulces de long sur sept de large, entaillée sur le premier soc dud. pilastre angulaire, sur laquelle table sont écripts d'un côté ces mots :

Mausolei Sereniss[m] Principum a Turre Arverniæ struendi angularem lapidem posuit Sereniss. Princeps Henricus Osvaldus hejusdem Familiæ, canonicus Argentinensis, abbas S. Salvatoris de Rotono, necnon SS. Petri et Pauli de Conchis et Vicarius generalis Ordinis Cluniacensis, die vigesima septima Feb. an. D. M·D·CXCVII.

Laquelle nous avons parraffée au dos avec un poinson et icelle délaissée entre les mains du Greffier, et enjoint ausd. ouvriers de continuer lesd. démolitions, lesquels nous ont dit qu'elles ne pour-

roient estre parrachevées que mardy prochain 31e de ce mois. Et, l'heure de six estant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation de nostre présent procès-verbal à demain, vendredy vingt-septième, sur les huit heures du matin. Dont nous avons dressé le présent procès-verbal aud. Cluny, led. jour xxvie mars 1711.

Desève, Deglatigny, Legras.

Le vingt-septième desd. mois et an, nous, commissaire susd., à la réquisition dud. Procureur du Roy, nous nous sommes transporté avec le Greffier, sur les huit heures du matin, à la porte de la tour de la maison abbatiale, où sont renfermées les caisses descriptes dans nostre procès-verbal du dix-septième dud. mois d'aoust, les scellés par nous apposés sur lad. porte reconnus sans altération, et, comme les clefs d'icelles furent enfermées dans les archives de lad. église, vulgairement appelées le grand Trésor, nous les avons fait tirer; et, ouverture ayant esté faitte de la porte de lad. tour, nous y sommes entrés et fait ouvrir par led. serrurier la caisse qui contient le modelle en plastre du mauzolée descript dans nostre susd. procès-verbal et qui compose la sixième figure y énoncée, lequel modelle nous avons fait brizer et entièrement détruire. Ensuitte avons fait transporter dans lad. tour tous les desbris des ornemens, consoles, roses, gouttes, couronnes, menteaux et autres, dépendans du monument, et fait fermer lad. porte, sur la serrure de laquelle nous avons apposé le sceau de nos armes en deux endroits sur cire molle rouge.

Après quoy nous nous sommes transportés avec led. Sr Procureur du Roy, le Greffier et led. serrurier dans la gallerie, dépendante de lad. abbaye, qui a servi d'attellier pour la sculpture des pierres destinées pour le mauzolée, contre la muraille de laquelle est appliqué le modelle en plastre de la clef d'arc de voutte, composé d'une console et d'un tailloir sur lequel est posée une couronne de Duc ou Prince, de laquelle sort un bonnet, le tout descript dans nostre procès-verbal du 19e dud. mois d'aoust et représenté dans la 9e figure y énoncée, lequel modelle en plastre nous avons fait oster, abbattre et entièrement effacer. Et, comme lad. gallerie renferme les chappiteaux de colonnes et pilastres et les modillons, le tout de marbre blanc, mentionnés dans nostre susd. verbal, nous y avons fait apporter les quatre chappiteaux de pilastres pliés dans les angles de la chappelle où étoit le monument et fait fermer lad. porte, sur la serrure de laquelle nous avons apposé le sceau de nos armes en deux endroits.

Et l'heure de midy estant sonnée, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation de nostre procès verbal à ce jourdhuy, deux heures de relevée.

Desève, Deglatigny, Legras, gref.

Le même jour, sur les deux heures de relevée, nous, Lieutenant-général et commissaire susd., accompagné dud. Procureur du Roy et assisté du Greffier et de *Claude Guivernois*, paintre, nous sommes transporté dans la place du Marché publiq de la ville de Cluny, aux quatre portes d'icelle appellées de Mâcon, du Merle, des Prés et de la Levée, et au devant du grand portail, formant deux portiques, dont l'un conduit à la grande église et l'autre en la Maison abbatiale, dans chacun desquels endroits est planté un pillier de justice où sont attachés sur une feuille de fert blanc l'écu des armes dud. Sr Cardinal de Bouillon, blazonnées et descriptes dans nostre susd. procès-verbal, l'un desquels pilliers est représenté dans la dixième et dernière figure y énoncée, de chacun desquels écus nous avons fait effacer le manteau ducal par led. paintre, et ensuitte nous sommes retirés et renvoyé la continuation de nostre présent procès-verbal à demain vingt-huittième desd. mois et an, huit heures du matin.

Fait aud. Cluny, led. jour XXVIIe mars 1711.

DESÈVE, DEGLATIGNY, LEGRAS.

Despuis, et le vingt-huittième desd. mois et an, nous, commissaire susd., nous sommes transportés dans le couvent de lad. abbaye, où ayant fait avertir Dom Placide Delporte, Prieur, arrivé despuis hier, Dom Joseph Laloy, procureur, et Dom Pierre Ducoing, aussy procureur et sacristain, estans survenus, nous leur avons donné à entendre le faict de nostre commission, et pour cet effet fait faire lecture du susd. Arrest du deuxième janvier dernier, avec interpellation de nous faire faire ouverture de leurs archives où sont renfermées la table généalogique de la Maison de la Tour et la liasse composée des cinq pièces descriptes dans nostre susd. procès-verbal dud. jour dix-neufvième aoust dernier, et de nous représenter les registres d'où nous avons tiré les extraits des actes et deslibération mentionnées dans le susd. arrest, sur quoy lesd. Prieur et Procureur auroient sur le champ fait avertir Me Heustache Chanorrier, Maire de lad. ville, Me Jean Viard, prestre, curé de la paroisse de Saint-Marcel de la même ville, et Théodore Feuillot, juge du couvent dud. Cluny, dépositaires des quatre clefs des deux portes qui ferment lesd. archives, où nous sommes sur le champ allés avec tous les sus-nommés, et, y estans, led. Père Prieur nous auroit représenté le petit cahier de parchemin timbré, contenant quatorze feuillets, intitulé sur le premier : *Capitulum generale Ordinis Cluniacensis*, *anno Domini 1685*, et au commencement de la cinquième page est l'extrait, de mot à autre, du décret entièrement descript par nostre susd. procès-verbal, lequel décret nous avons, en présence de tous les sus-nommés rayé et biffé, et en marge d'icelluy, fait mettre par le Greffier ces mots : « Le décret cy contre a esté rayé et biffé, en exécution de l'Arrest du Parlement de Paris

du 2e janvier 1711, par nous commissaire susdit. » Ce que nous avons signé et avons fait ensuitte transcrire le susd. Arrest en entier à la fin du cahier de parchemin, commençant au 13e feuillet ro, et remplir la quatorzième et dernière page d'icelluy, dont il a esté fait mention par nostre procès-verbal, qui a esté par nous signé, dud. Sr Procureur du Roy et du Greffier. »

Led. Prieur nous ayant aussy exhibé le registre des actes capitulaires, contenant la deslibération des Religieux de l'abbaye du 24 octobre MVIc quatre-vingt-cinq, transcripte au 13 feuillet, et celle du quatorze octobre MVIc quatre-vingt-treize, estant au vingt-septième feuillet dud. registre, et finalement l'acte qui fut dressé le vingt-cinquième octobre MVIc quatre-vingt-douze, lors de la réception des corps de Messieur et Dame de Bouillon et de feu Mr de la Tour, leur petit-fils, lesquelles deux deslibérations et acte nous avons pareillement rayées et biffées, et en marge de chacun d'iceux fait semblable mention du susd. Arrest que dessus, et lesd. cahier, registre et acte rendus aud. Dom Placide, lequel nous a représenté qu'il est prest de satisfaire présentement à l'injonction qui luy est faitte par le susd. arrest d'envoyer au Greffe de la Cour lesd. cinq pièces descriptes dans nostre verbal, ainsy que la table généalogique, et pour cet effet de nous remettre le tout sous les protestations et réserves, qu'il est indispensablement obligé de faire, de donner ses très humbles remontrances à la Cour pour faire reporter dans lesd. archives les deux premières pièces en parchemin comprises dans cette liasse, qui sont le testament contenant la donnation à eux faitte de la ville de Cluny par Guillaume le Pieux, qui est un titre très important et nécessaire à leur monastère, consentans que le tout soit par nous envoyé au Greffe de Nosseigneurs de la Cour du Parlement, et à l'instant nous ayant remis lad. liasse composée de cinq pièces et la table généalogique de la Maison de la Tour, qui ont esté par nous reconnues pour les mêmes descriptes dans nostre susdit procès-verbal, nous avons le tout enfermé avec la planche de plomb trouvée dans lad. démolition de la chappelle du monument, descripte dans nostre procès-verbal du jour d'hier, dans une boette de sapin que nous avons fissellé et cachettée du cachet de nos armes en huit endroits, pour estre par nous envoyée au Greffe de la Cour du Parlement avec l'expédition du présent procès-verbal. Et apprès avoir interpellé lesd. Prieur et Procureur de nous exhiber les autres actes qui peuvent concerner les susd. sépultures et qu'ils nous ont déclarés n'en avoir aucun autre, leur avons délaissés et remis dans lesd. archives les clefs desd. tour et gallerie, et nous nous sommes retirés et du (*sic*)[1] dressé le présent procès-verbal. Aud. Cluny, led. jour XXVIII mars 1711.

---

1. Probablement : « ... et du tout avons dressé... »

Et ont tous les desnommés en icelluy signé avec nous.

F. Placide Delporte, prieur claustral; Chanorier; J. Viard; D.-J. Laloy, procureur; D. Du Coin, pro.; Feuillot; Desève; Deglatigny; Legras.

Et, le mardy trente-unième desd. mois et an, sur les sept heures du matin, nous, commissaire susd., assisté dud. Sr Deglatigny, nous sommes retournés dans l'église de lad. abbaye et avons veu et reconnu que les manteaux fourrés d'hermine qui couvroient les écus des quatre fermetures ou travées de fert, estans au devant et de chaque costé du chœur et au devant de la chappelle où estoit led. monument, ont esté entièrement ostées, destruitz et enlevés, et que dans lad. chappelle il n'y reste aucun vestige dud. monument par les démolitions et enlèvemens qui ont esté faites, tous ouvrages et ornemens en dépendans ayans esté ostés, rompus et destruits, ainsy qu'il est plus particulièrement spécifié par nos susd. procès-verbaux, et à l'égard des autres ornemens qui compesoient lad. chapelle et les deux pieds d'estaux élevés au devant d'icelle, le tout consistant en moulures, panneaux, cadres, corniches, pilastres, bazes, pieds d'estaux et autres membres d'architecture, ils ont esté délaissés en leur entier, tant dans lad. chappelle que dans deux réduits à costé d'icelle fermans sous deux clefs estans au pouvoir et puissance desd. Prieur, Procureur et Religieux, qui nous ont requis et suplié d'observer que les marbres qui revettissoient lad. chappelle ou le commencement du mauzolée estoit élevé, ayans esté ostés et enlevés, il n'y reste présentement que les murs. Et de plus, Monsr le Cardinal de Bouillon ayant fait boucher les jours et enlevé les vittres et boisages, dont tant lad. chappelle, que celles, où sont à présent répandus lesd. matériaux, estoient éclairées et ornées, ils ne peuvent remettre le tout en un état décent qu'il ne leur en coutte considérablement. C'est pourquoy ils protestent de donner leurs très humbles remontrances à la Cour pour obtenir un dédommagement proportionné aux réparations qu'il faudra faire, faisans à cet effet touttes et telles réserves que de droit, dont ils ont requis acte, à eux octroyé pour leur servir et valoir en temps et lieu ce que de raison.

Fait aud. Cluny led. jour xxxie et dernier jour du mois de mars 1711.

F. Placide Delporte, prieur claustral; Desève; D. Du Coin, pr.; D.-J. Laloy, procur.; Deglatigny; Legras.

(*D'une autre main :*) L'expédition du présent procès-verbal envoyée à Paris avec la boette contenant la carte généalogique et les cinq pièces, le 9e avril 1711, par le courrier et recommandé le paquet au Sr Rouillé du Perret, directeur de la poste.

(Original. Arch. du Rhône.)

IX.

Lettre de M. Daguesseau.

Messieurs, — J'ay trouvé dans le procès-verbal que vous m'avez envoyé des preuves de vostre attention et de vostre exactitude, qui ne m'ont pas surpris, parce que j'y suis accoutumé, mais qui m'ont fait beaucoup de plaisir. Il n'y manque rien de tout ce que l'on pouvoit desirer pour l'entière exécution de l'Arrest du Parlement que la Cour vous avoit confiée. On peut dire même qu'outre vostre attention et vostre exactitude, il y a eu beaucoup de bonheur de vostre part à trouver l'importante lame de plomb qui a esté le fruit de vostre recherche.

Après vous avoir témoigné la juste satisfaction que j'ay du zèle et de l'application avec laquelle vous avez répondu à l'attente de la Cour, il ne me reste plus que de vous prier de m'envoyer un mémoire des frais de vostre voyage, y compris ce que vous avez fait donner réglé aux ouvriers dont vous vous este servis, afin que je fasse acquitter incessamment cette dépense avec celle du premier voyage. Je suis, etc.

16 avril 1711.

(Copie. Arch. du Rhône.)

X.

28 avril 1711.

Si notre attention et nos soins à exécuter la commission qu'il vous a plû de nous confier a eu quelque succès, on vous le doit uniquement. Il n'est pas difficile de réussir quand on n'a qu'à suivre des ordres aussi précis et des instructions aussi bien marquées que celles dont vous avés pris soin d'accompagner l'Arrêt de la Cour; c'est ce que nous avons tâché de faire avec toutte l'exactitude possible. Nous nous estimerions très heureux, Monseigneur, si nous osions nous flatter que vous soyez aussi satisfait de notre conduitte et de nos soins que vous avés eu la bonté de nous en assurer par la lettre que vous nous avés fait l'honneur de nous écrire, et si elle a pû vous persuader que l'on ne peut être avec plus d'attachement et avec plus de respect...

(*D'une autre main :*) Nous joignons à celle-cy l'état des frais du second voyage avec un mémoire concernant les prétentions du Sr Debalaine; nous vous suplions d'avoir quelque égard aux vacations du Greffier, tant dans la première que dans la seconde commission, et de nous croire avec un très profond respect.

(Minute. Arch. du Rhône.)

XI.

Second voyage à Cluny.

Pour la dépense et nourriture de Messieurs de Fléchères et de Glatigny, du Greffier et des vallets, pendant quinze jours entiers. 132 l. 5 s.

Pour les différentes voitures, chevaux et dépense. . 55 10

Aux paintre, serruriers, massons et charpentiers et autres ouvriers employés aux démolitions 51 10

239 l. 5 s.

Le Greffier a esté employé, tant dans le premier que dans le second voyage, l'espace de 28 jours entiers.

... la liste de Mrs	au paintre. . .	5 l.	
	serruriers. . .	30	
	aux ouvriers. .	10	
	charpentier . .	5	10
		50 l.	10 s.

(Original. Arch. du Rhône, pièces non classées.)

XII.

Monsieur, — J'ay arresté à la somme de huict cens livres le mémoire de la dépense des deux voyages que vous avés faits à Cluny, l'un avec mon substitut, et l'autre avec le second advocat du Roy, pour l'exécution de deux Arrests de la Cour, dont le premier a ordonné la visite, et le deuxième la démolition du mauzolée que M. le Cardinal de Bouillon avoit commencé de faire élever dans l'église de l'abbaye de Cluny. Il ne reste qu'à dire au Greffier de vostre siège d'envoyer icy sa procuration à quelque personne seure pour en recevoir le payement de celuy qui est chargé de le faire. Je suis bien fasché que la conjoncture du temps ne m'ait pas permis de mieux reconnoistre l'attention que vous avés donnée à cette affaire et le désintéressement que vous y avés fait paroistre.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

DAGUESSEAU.

A Paris, ce 17 may 1711.

(*Au bas :*) M. le L. gal de Lyon.

(Original. Arch. du Rhône.)

XIII.

Du 18 juillet 1711.

Par ordre de Mr Daguesseau, Procureur général du Parlement de Paris, contenu dans sa lettre du 17e may 1711, il a esté compté pour la dépense des deux voyages de Cluny faitz en exécution des arrestz de lad. Cour des 7 aoust 1710 et 2e janvier 1711 la somme de huit cens livres.

Savoir :

A monsieur de Fléchères, premier président et Lieutenant-général, la somme de deux cens livres, cy . . . . IIc l.

— Reçeu lad. somme. — Desève.

A monsieur de Glatigny, avocat général, celle de cent livres, cy . . . . c l.

— Reçû lad. somme. — Deglatigny.

A Sr Pierre-Louis Hugon, paintre et architecte, la somme de...

Et finalement au Greffier, celle de...

(Original. Arch. du Rhône.)

— M. Guigue a bien voulu prendre la peine de collationner le texte de la visite faite à Cluny par les commissaires du Roi, publié dans la *Revue* de 1888 (p. 334 et suiv.) sur un original de la même pièce faisant partie des Archives du Rhône. Cette pièce ayant été publiée d'après une copie très défectueuse, les variantes données par les Archives du Rhône éclaircissent plusieurs points obscurs ou incompréhensibles. C'est à ce titre que nous reproduisons ci-après les corrections de M. Guigue ayant une importance pour le sens des phrases. Les mots en italiques sont ceux qu'il faut changer ou ajouter au texte déjà imprimé.

Page 335, ligne 25 : portail ancien *formant* deux portiques...

Ibid., l. 27-28 : taillé en *figure* octogone de neuf pieds dix poulces d'hauteur, *au dessus de la teste, et de quinze poulces de grosseur*, y ayant une entaille...

Ibid., l. 31 : à la tour d'argent maçonnée de sable.

P. 336, l. 7 : retours carrés, *hautte*, despuis l'entablement.

Ibid., l. 13 : les entrepilastres *estans* des barreaux.

P. 337, l. 10 : et pilastres ont *un pied dix* poulces...

Ibid., l. 12 : portant un diamettre *et un sixième d'hautteur*, *la baze un demy diamettre*, au dessus...

Ibid., l. 34 : le plaffond de l'*architrave* qui finit l'ordre...

P. 338, l. 8 : l'autre tenant *de la main gauche* un miroir.

Ibid., l. 22 : cinq marches *de marbre noir* veiné de blanc...

Ibid., l. 29 : et sur led. pied destail est *posée* une plainte...

Ibid., l. 32 : en bronze doré, *de grosseur naturelle*, de chaque...

P. 33o, l. 14 : les petittes nefs estans placés *au devant* du presbytère.

Ibid., l. 16 : au devant du chœur, *descripte* dans nostre...

Ibid., l. 18 : une même ligne de vingt-cinq pieds *9 poulces* de longueur...

Ibid., l. 22 : deux consoles *fermées* en frontons ovales...

Ibid., l. 24 : les mêmes armes, *couronne*, cordon du...

P. 340, l. 33 : dans des renfoncemens douze *roȝes* en cul de lampe...

P. 341, l. 78 : une teste de mort *entre* deux branches de laurier...

Ibid., l. 12 : deux griffons de plomb bronzé, aux *cols* de chacun...

Ibid., l. 18 : une corniche *architravée*, ornée d'oves...

P. 342, l. 40 : faisant retour par *deux* ressauts...

P. 343, l. 25 : de vingt poulces d'hauteur sur *treiȝe* de face *les créneaux soutenus par des consoles; sur la friȝe des créneaux* sont escripts ces mots...

P. 344, l. 24 : corps de cuirasse *formé* en écailles...

Ibid., l. 27 : drapperie, *attachée par* le devant *à une boucle*, estant couchée...

P. 345, l. 6 : dantelles modernes, *led. habillement couvrant lad. figure, par dessus lequel* est un grand manteau.

Ibid., l. 35 : l'un en *figure de cartouche.*

P. 346, l. 1 : éployé, *chargé* de croissans et d'*étoiles*.

Ibid., l. 5-6 : deux boucliers *en* cartouche, fort ornés, *une* masse, un porte-feu et son arc avec flèches et un cimetairre.

P. 347, l. 10 : des pièces dépendans du monument commençé dans la grande *église*, nous nous y sommes transportés...

P. 35o, l. 19 : unde *R^mo Domino Laurentio Lempereur*, *priori majoris*, et R. domino Paulo Rabusson.

Ibid., l. 31 : beneficia *grati* animi...

Ibid., l. 33 : ne contenir que des *décrets* concernans...

Ibid., l. 40 : qui sont le *testament* de Willaume d'Aquitaine.

P. 351, l. 1 : *contenant* la donation.

P. 355, l. 16 : aussi bien que *tout* le chœur *et la croisée où est le caveau, à la gauche du chœur* du cotté de l'évangile.

P. 356, l. 13 : où sont *attachés* sur une feuille de fert blanc.

RICHARD JARRY

ORFÈVRE.

(1720-1756.)

Documents communiqués par M. Henry Jouin.

S'il faut en croire Lamartine, « la gloire n'est qu'un nom qu'on répète souvent. » A ce compte, *Richard Jarry* doit être réputé célèbre, car nous venons de lire douze pièces dans lesquelles cet artiste est continuellement nommé. En voici l'analyse.

H. J.

I.

BILLET.

« Nous, sous signés Jean-François Huguet et Jeanne Peuvrier, ma femme, que jautorise à l'effet des présentes, promettons payer solidairement à mon frère *Jarry* la somme de cinq mille livres en dix payements égaux de la somme de cinq cens livres chacun, sçavoir à commancer le premier novembre mil sept cens vingt et un et continuer d'année en année jusqua fain et parfait payement de la dite somme.

« Fait à Paris, le trente et unième octobre mil sept cens vingt. »

Signé : J.-F. Huguet, Jeanne Peuvrier.

II.

RÉTABLISSEMENT DE CONSTITUTION.

Le 6 octobre 1728, devant Mes André Valet et Philippe Vatry, notaires à Paris, « furent présens le sr *Richard Jarry*, marchand orphèure, bourgeois de Paris, y demeurant, quay des Orphèures, créancier, 1° de deux cens liures de rente au principal de dix mil liures par contrat passé deuant Me Gaillardie, notaire à Paris, le 29 octobre 1720; 2° de huit cent liures pour quatre années escheantes à la fin du présent mois, de la susditte rente, et enfin de la somme de quatre mil liures restant deue de celle de cinq mil liures contenue au billet en datte du 31 octobre 1720, d'une part;

« Et le sr Jean-François Huguet, marchand tanneur, et Jeanne Peuvrier, sa femme, demeurant à Paris, fauxbourg Saint-Marcel, rue Censier, débiteurs solidaires des rentes, arrérages et sommes cy-dessus énoncées, d'autre part.

« Lesquels sont convenus de ce qui suit : C'est à sçauoir que les époux Huguet ont volontairement conuerty laditte rente du denier cinquante au denier vingt. En conséquence, ils ont promis de payer audit s[r] *Jarry* cinq cens liures de rente annuelle et perpétuelle racheptable de lad. somme de dix mil liures.

« Moyennant cette convention, le s[r] *Jarry* fait remise aux époux Huguet des quatre mil huit cens liures mentionnées ci-dessus. »

III.

CONSTITUTION D'UNE RENTE VIAGÈRE PAR RICHARD JARRY AU PROFIT DE M[me] VEUVE CHATELLAIN.

Par acte passé devant M[es] Louis-Jean-François Bulliet et Jacques Delange, notaires à Saint-Germain-en-Laye, le 22 décembre 1728, le sieur *Richard Jarry*, marchand orfèvre, et Marie-Anne Peuvrier, sa femme, demeurant à Paris, quai des Orfèvres, ont vendu, créé, constitué, etc., « à Damoiselle Marie Mozeÿ, ueuve du sieur *Étienne-Joseph Chatellain*, aussy marchand orpheure à Paris, demeurante aud. Saint-Germain, trois cens liures de rente annuelle sur le pied du denier vingt. »

La garantie de cette rente repose « spécialement sur une loge et demye située dans la halle et la foire de Saint-Germain-des-Prés, rue Mercière ou des Orphèures, tenu à loyer par le nommé *Dufour*, marchand joüailler, acquise par led. s[r] *Jarry* dud. s[r] *Dufour* et de la damoiselle son épouse, par contrat passé devant Chevre, notaire à Paris, le 27 janvier 1722; plus sur cinq cens liures de rente au principal de dix mille liures que lesd. sieur et damoiselle *Jarry* ont à prendre sur une maison scitués à Paris, rue Censier, fauxbourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard, et sur la moitié au total d'un moulin à tan dit vulgairement le « Moulin brûlé, » scis en la paroisse de Brières Château, au dessus de Chastres Arpajon, terres et héritages qui en dépendent, appartenant au sieur Jean-François Huguet, marchand tanneur à Paris, et Jeanne Peuvrier, sa femme, qui sont débiteurs de lad. rente qu'ils ont constituée aud. s[r] *Jarry* pour les causes portées au contrat qu'ils en ont passé devant Vatry, notaire à Paris, le six octobre dernier. »

Cette rente rachetable est constituée moyennant la somme de 6,000 livres que les époux *Jarry* reconnaissent avoir reçue comptant.

En marge de la minute de cet acte est écrit :

« La rente constituée par le contrat cy en droit a été remboursée à Étienne Louis Chastelain, bourgeois de Paris, donataire entrevifs de la d[lle] veuve Chastelain y dénommée. Fait la quittance passée devant mon confrère et moy qui en ay la minute, ce jourd'huy vingt-six jan-

vier mil sept cens quarante-cinq, portant pouvoir de faire la présente mention. » Signé : Michelin.

IV.

CONSTITUTION DE RENTE VIAGÈRE AU PROFIT DE RICHARD JARRY, ORFÈVRE.

Par acte passé devant Mes Guillaume-Pierre Champias et Joseph Prevost, notaires à Paris, le 1er mars 1731, « le sieur Joachim Varquain, marchand mercier, et Dlle Catherine Jarry, sa femme, demeurant à Paris, sur le quay de la Mégisserie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et encore led. sr Varquain, au nom et comme tuteur de Vincent-Denis et Alexandre Varquain, ses frères, enfans mineurs des défunts sr Jean-François Varquain, inspecteur de police sur les vins, et Marie Delavoyepierre, son épouse, eslu en laditte charge par sentence rendüe au Châtelet de Paris le neuf février dernier, ont reconnu avoir créé et constitué au sr *Richard Jarry*, marchand orphèure à Paris, y demeurant sur le quay des Orphèures, paroisse Saint-Barthélemy, deux cent livres de rente annuelle et perpétuelle. »

« Cette constitution est faite moyennant la somme de quatre mille liures que les dits constituans ont reconnu avoir receu dud. sr *Jarry* qui leur a icelle somme présentement payé en loüis d'or, d'argent et monnoye ayans cours. »

En marge dudit acte, à la date du 21 juillet 1734, il a été inséré une mention contenant approbation des clauses et conditions de cet acte, par le « sieur *Alexandre Varquain*, marchand orphèure, demeurant sur le quay de l'Orloge, paroisse Saint-Barthélemy. »

Il résulte d'une autre mention inscrite, le 22 juillet 1734, en marge du même acte, que cette rente viagère, qui était rachetable, fut en effet rachetée par les constituants ce même jour moyennant le remboursement, fait à *Richard Jarry*, des quatre mille livres qu'ils avaient reçues de ce dernier.

V.

REQUÊTE.

A la requête de *Richard Jarry*, marchand orfèvre à Paris, présentée au Châtelet de Paris, le 9 janvier 1745, Pierre-Étienne Dufour, marchand à Paris, et Anne-Louise Jarry, sa femme, sont condamnés à lui « payer les intérests de la somme de neuf cent soixante-neuf livres treize sols, à compter du dix décembre dernier. »

VI.

JUGEMENT.

Le 9 mars 1745, *Richard Jarry*, marchand orfèvre à Paris, obtient un jugement rendu au Châtelet de Paris, contre le « sieur Lefebvre, cy deuant président à la Chambre des Comptes, » condamnant ce dernier à lui payer une somme de 371 livres qu'il lui doit pour « valleur receuë comptant, » suivant billet souscrit à son profit le 21 août 1744.

VII.

RICHARD JARRY CONTRE LE BRUN, BIJOUTIER.

« Gabriel-Jérôme de Bullion, prévôt de Paris, savoir faisons que sur la requête faite en jugement à l'audience de la Chambre civile au Châtelet de Paris, par *Richard Jarry*, marchand orphèvre à Paris, demandeur aux fins de la requête à nous présentée le 27 février dernier, et exploit fait en conséquence le premier mars, présent mois, tendante contre le cy après nommé à ce qu'attendu que tout opposant doit être prêt à déduire les causes et moyens de son opposition, il fut permis au demandeur de faire assigner au premier jour en notre audience le cy après nommé pour voir dire que sans s'arrêter ny avoir égard à l'opposition par luy formé, par exploit du 27 février dernier, au recollement, enlèvement et transport des meubles et effets saisis sur le s[r] Dufour et sa femme, à la requête du demandeur, dont main levée pure et simple passé outre aux d. recollement, transport, enlèvement et vente d'iceux, et ce nonobstant toutes oppositions faites ou à faire, attendu que c'est la troisième extra judiciaire, et les deniers provenant de la vente qui en sera faite, tenus en justice à la conservation de ce qu'il appartiendra et autres fins y contenues avec dépens; contre le sieur *Henry Le Brun*, marchand bijoutier à Paris, deffendeur aux requête et exploit sus datté.

« Faites et données par le lieutenant civil au Châtelet de Paris, le 24 mars 1745. »

VIII.

RICHARD JARRY CONTRE LEFEBVRE.

« Le Prévot de Paris fait savoir que sur la requête faite en jugement à l'audiance du Châtelet de Paris par le sieur *Richard Jarry*, marchand orphèvre à Paris, demandeur, en exécution de notre sentence du 9 du présent mois de mars, portant condamnation de la somme de 371 livres tournois, intérests et dépens, et deffendeur;

« Contre le sieur Lefebvre, cy devant président en la Chambre des Comptes, deffendeur opposant et demandeur aux fins de sa requête verballe signifiée le 23 du présent mois.

« Nous, par jugement présidial, sans s'arrêter à l'opposition de Lefebvre, dont le déboutons, Disons que notre sentence du 16 mars, présent mois, sera exécutée selon sa forme et teneur avec dépens; disons qu'il sera sursis à l'exécution des présentes de trois mois, en payant par moitié de six semaines en six semaines.

« Au Châtelet de Paris, le trente mars mil sept cent quarante-cinq. »

IX.

JUGEMENT EN FAVEUR DE RICHARD JARRY.

Richard Jarry ayant fait saisir les meubles et objets mobiliers appartenant à Pierre-Étienne Dufour et Anne-Louise Jarry, sa femme, une opposition à la vente de ce mobilier avait été faite par *Henry Le Brun*, marchand bijoutier à Paris.

Par jugement du Parlement en date du 13 juillet 1745, *Le Brun* fut débouté de sa demande et condamné aux dépens.

X.

ÉTAT DES OUTILS D'ORFÈURE QUE LE Sr JARRY VEND AU Sr HUGUET.

Cet état comprenant la liste des divers outils à l'usage de la profession d'orfèvre, et dont l'estimation s'élève à la somme de 212 livres, est arrêté le 26 mars 1749. Le s^r^ Huguet s'engage à payer cette somme dans deux ans.

Signé : *Jarry*, V. Huguet.

Huguet, qui avait payé 100 livres comptant, ne s'acquitta pas du reste dans les deux années qui suivirent, car au bas de l'état on lit : « Le 7 octobre 1761, receu en comte du contenue au présent billet de M. Vincent Huguet la somme de quinze livres. »

Signé : Veufe Jarry.

Un deuxième reçu de 18 livres est daté du 22 juillet 1762.

Signé : Veufe Jarry.

XI.

CESSION DE RENTE AU PROFIT DE RICHARD JARRY.

« Par devant Mes Claude Clément et Jean-Joseph Nau, notaires au Châtelet de Paris, fut présente D^lle^ Marie Chastelain, fille majeure, demeurante à Paris, à la communauté des Orphelines de l'Enfant-Jésus, cul-de-sac des Vignes, rue des Postes, paroisse Saint-Médard.

« Laquelle a par ces présentes cédé et transporté à sire *Richard Jarry*, consul, et D^e^ Marie-Anne Peuvrier, son épouse, demeurant à Paris, quay des Orphèvres, paroisse Saint-Barthélemy, acquéreurs pour eux, leurs hoirs et ayans causes, cinquante livres de rente au principal de mille livres deue à lad. d^lle^ Chastelain par la succession du sieur Cornuot, chanoine de Saint-Benoist, suivant sa promesse du 17 septembre 1726, en qualité de seul héritier du sieur Robert Cornuot, au proffit de lad. d^lle^ Chastelain, légataire universelle de la d^lle^ Dherby, laquelle étoit créancière du s^r^ Robert Cornuot, suivant son billet du 31 may 1722; lesd. promesse et billet, l'un ensuitte de l'autre, controllé à Paris par Blondelu le même jour 4 janvier 1737.

« Ce transport fait moyennant la somme de mille livres pour laquelle lesd. s^r^ et d^e^ *Jarry* ont par ces présentes créé, constitué, assis et assigné dès maintenant cent livres de rentes viagère qu'ils s'obligent de payer par chacun an à lad. d^lle^ Chastelain, en sa demeure à Paris.

« Fait et passé à Paris, le dix-neuf avril mil sept cent cinquante-trois. »

Une autre rente viagère annuelle de 200 livres avait été constituée par les époux *Jarry* au profit de la d^lle^ Chastelain, suivant contrat passé devant Me Michelin, notaire à Paris, le 25 avril 1746.

XII.

JUGEMENT EN FAVEUR DE RICHARD JARRY.

Par jugement du Châtelet de Paris, en date du 1er décembre 1756, rendu à la requête de *Jarry*, marchand orfèvre, demeurant à Paris, quai des Orfèvres, le sieur Ducardonnois, demeurant à Paris, rue de la Lune, est condamné à payer au sieur *Jarry* la somme de 137 livres 15 sols, suivant un billet souscrit à son profit le 29 juin 1750.

CLAUDE-JEAN PITOIN

DOREUR.

(1777-1781.)

Documents communiqués par M. Henry Jouin.

Voici deux pièces concernant un doreur, *Claude-Jean Pitoin.* Ces actes nous révèlent les noms de quatre autres artistes, tant doreurs que sculpteurs.

H. J.

I.

ÉMANCIPATION DE CLAUDE-JEAN PITOIN, Me DOREUR A PARIS.

(1777.)

« L'an mil sept cent soixante-dix-sept, le dix juin, vu par nous Denis-François Augran d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris, les lettres du Roy, en forme de bénéfice d'âge pour émancipation, données à Paris, sous le scel de la Chancellerie du Palais, le six du présent mois, collationnées, signées par le conseil Cochepin, et insinuées le sept, impétrées et obtenues par *Claude-Jean Pitoin*, âgé de vingt ans passés, suivant son acte baptistaire du treize février mil sept cent cinquante-sept, extrait des registres de l'église de Saint-Sauveur de cette ville, fils de deffunt *Quentin-Claude Pitoin*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, doreur du Roy et bourgeois de Paris, et Élizabeth Lelièvre, décédée, sa femme. Et à l'effet de l'enthérinement des d. lettres et autres fins cy après, sont comparus par devant nous les parens et amis, tant dud. mineur impétrant, que de Germaine-Élizabeth Pitoin, sœur germaine dud. impétrant, épouse émancipée par mariage avec Jean-Antoine Daugé, maître serrurier à Paris, et encore d'Antoine-Louis Fixon, fils mineur de *Louis-Pierre Fixon*, maître sculpteur, et de deffunte Marie-Élizabeth Pitoin, sa femme, qui était aussy sœur de l'impétrant et de lad. femme Daugé, sçavoir : *Antoine Lelièvre*, ancien doreur du Roy, ayeul et bisayeul maternel; led. Daugé, mary, beau-frère et oncle maternel; led. *Louis-Pierre Fixon*, beau-frère de l'impétrant et de sa sœur, et père dud. mineur Fixon, nommé son tuteur par notre sentence du dix-sept janvier mil sept cent soixante-quatorze suivie de son acceptation du vingt-un dud. mois au greffe de Me *Morisset-Louis Pitoin*, sculpteur, oncle paternel et grand-oncle maternel; *Jean-Baptiste-Louis Falanpin*, Me peintre, cousin, à cause de Marguerite-Catherine Davanne, sa femme; Pierre-François Delafosse, huissier-priseur au Châtelet, cousin, à cause de Catherine Duval, sa femme; *Pierre Fixon*, sculpteur du Roy, ayeul paternel dud. mineur Fixon; *Louis-Augustin Cariby*, machiniste du Roy; *Louis-Gabriel Feloix*, Me fondeur, et *Nicolas Henry*, Me doreur sur métaux; ces trois derniers amis communs; tous par Me Lambert, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration annexée à la minutte des présentes; lequel, après serment fait pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis de l'enthérinement desd. lettres d'émancipation pour jouir par led. mineur *Pitoin*, impétrant, de leur effet et contenu, que led. sr *Lelièvre*, son ayeul, soit nommé son curateur aux présentes, et tuteur à ses actions immobiliaires et que led. Daugé soit nommé tuteur de sad. femme mineure; et que

lesd. *Lelièvre* en sad. qualité de curateur et tuteur dud. *Pitoin*, impétrant, et Daugé en qualité de tuteur de sa femme et led. *Louis-Pierre Fixon* en celle de tuteur dud. mineur Fixon, son fils, soient autorisés à prendre communication des testament et codicile dud. *Quentin-Claude Pitoin.* »

II.

CONTRAT DE MARIAGE DE CLAUDE-JEAN PITOIN ET DE ANNE-FRANÇOISE DE CALALDE.

(1781.)

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, furent présens *Antoine Lelièvre*, ancien maître doreur du Roy, demeurant rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, paroisse Saint-Sauveur, au nom et comme tuteur adhoc de s^r *Claude-Jean Pitoin*, son petit-fils mineur, âgé de vingt-quatre ans passés, fils de défunt s^r *Quentin-Claude Pitoin*, doreur et sculpteur, et de Élisabeth Lelièvre, sa femme, élu à lad. charge par sentence homologative de l'avis des parens et amis dud. s^r *Pitoin*, rendu par M. le lieutenant civil au Châtelet de Paris, le vingt-cinq may dernier, dont la grosse est demeurée annexée à la minute des présentes après qu'il a été fait mention sur icelle par les notaires soussignés en la présence dud. s^r *Lelièvre*, lad. sentence contenant l'acceptation de lad. charge par led. s^r *Lelièvre* qui en cette qualité stipule pour led. s^r *Pitoin*, demeurant rue des Petits carreaux, paroisse Saint-Eustache, à ce présent de son consentement pour lui et en son nom, d'une part;

« Et D^lle Anne-Françoise de Calalde, demeurant à Paris, rue du Petit Carreau, paroisse Saint-Eustache, fille majeure de s^r Jacques-Antoine de Calalde, capitaine de Dragons, et de Anne Bayard, son épouse, de lui délaissée et de laquelle elle déclare avoir le consentement stipulant pour elle et en son nom, d'autre part;

« Lesquelles parties pour raison du mariage proposé entre led. s^r *Pitoin* et lad. D^lle de Calalde, et qui sera incessamment célébré à la première réquisition l'un de l'autre, en ont fait et arrêté les clauses et conditions civiles de la manière suivante en présence de leurs parens et amis cy après nommés, savoir :

« De D^lle Marie Pitoin, tante du futur, de *Louis-Pierre Fixon*, maître sculpteur, beau-frère du futur, de s^r *Claude-Etienne Sevestre*, architecte à Paris et sous-inspecteur des bâtimens du Roy au Louvre, et Dame Germaine-Élisabeth Pitoin, son épouse, beau-frère et sœur du futur, de s^r Jean Mahay, bourgeois de Paris, cousin maternel, de Me Pierre-Élisabeth Defontanieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire général de la maison du Roy, de Dame Marie-Charlotte Ferrand, épouse de M. *Fixon*, sculpteur à

Paris, de sr Joseph Rouillon Desarnet, professeur du collège d'Orléans à Versailles, cousin germain de la future, de Me Simon-Gervais Picard, de Sainte-Croix, chanoine de Saint-Spire à Corbeil, de Marie-Françoise Foliot, épouse de M. *Pierre-Joseph De Laplace*, maître sculpteur, de sr Philippe-Jean Gudin de la Fertière, bourgeois de Paris, et de Charles-Paul Gusbert, avocat en Parlement; tous ces derniers amis des futurs.

« Led. sr *Pitoin* se constitue en dot la somme de cent quatorze mille quatre cent quatre livres, dont huit mille livres en meubles meublants, habits, linge, etc., et cent six mille quatre cent quatre livres qui lui sont dues pour ouvrages de dorure qu'il a fait et fourni au garde meuble de la Couronne et pour différens particuliers sur quoi il doit tant par billets que par compte courant la somme de vingt-quatre mille livres.

« Led. sr futur époux se constitue aussi en dot le tiers de différentes dettes actives restant à recouvrer de la succession dud. sr son père, montant pour ce qui en reste dû à la somme de quarante-six mille sept cent quatre-vingt-seize livres cinq sols six deniers, suivant un état qui a été fait et extrait de celui qui est annexé au partage provisionnel de sa succession, passé devant Me Guillaume le jeune, l'un des notaires soussignés qui en a la minute, et son confrère, le dix-neuf aoust mil sept cent soixante dix-sept...

« Et enfin le tiers des objets cy après qui dépendent pareillement de lad. succession, savoir : une maison située en cette ville, rue des Petits Carreaux; une rente de deux cens livres due par led. sr *Lelièvre* et lad. De son épouse avec les arrérages depuis l'origine; et une autre rente de cent cinq livres provenant d'effets d'Alsace avec les arrérages du premier may mil six cent soixante dix-neuf... »

La future apporte en mariage la somme de 3,000 livres en meubles meublant et 600 livres de rente viagère constituée à son profit.

Les futurs se font donation entrevifs par contrat de mariage.

« Fait et passé à Paris le six juin mil sept cent quatre-vingt-un. »

Dans une pièce annexée au dit contrat de mariage, en date du 25 mai 1781, contenant nomination d'*Antoine Lelièvre* comme tuteur ad hoc de *Claude-Jean Pitoin*, son petit-fils, il est dit que ce dernier est né dans la paroisse de Saint-Sauveur de Paris, le 13 février 1757.

D'un inventaire des dettes actives restant à recouvrer de la succession de *Pitoin* père, également annexé au contrat, il résulte que cet artiste serait décédé en 1777.

BUREAU CHINOIS DE MARIE DE MÉDICIS.

(1608.)

Communication de M. Germain Bapst.

Nous avons rencontré, dans les Dépêches des Ambassadeurs Vénitiens, une lettre qui montre que, dès le commencement du XVIIe siècle, les Jésuites introduisaient en France des meubles chinois à incrustations. Nous donnons la traduction du passage relatif à ce fait d'après une Dépêche adressée de Paris à son Gouvernement, le 15 janvier 1608, par l'Ambassadeur Vénitien Piero Priuli (Bibl. nat., mss.; filza n° 38).

Germain Bapst.

Sérénissime Prince,

. . . .

..... Le Père Barisoni, Jésuite fort bien vu à la Cour, a été reçu par la Reine, et, au nom de son Général, il lui a fait présent d'un Bureau fabriqué en Chine, entièrement garni de nacre de perles, et incrusté d'argent.

Sa Majesté l'a trouvé excessivement beau et elle lui en a témoigné toute sa satisfaction.....

Paris, le 15 janvier 1608.

Piero Priuli, Ambassadeur.

NICOLAS LEVRAY

SCULPTEUR.

(1655.)

Communication de M. Charles Ginoux.

Prix fait pour la Cté de Tollon contre Nicollas Leuré[1].

Le dix février mil six cens cinquante cinq, pardevant moy, notaire, et tesmoings soubsignés, Anthoine Martinenq et Gas-

1. Voy., pour les autres travaux de ce sculpteur commandés par la ville de Toulon, la *Revue de l'Art français,* 6e année, p. 66-72.

pard Montanarq, en absance du s[r] Antoine Martiny, escuyers, consuls et lieutenant pour le Roy au gouvern[t] de ceste ville de Tollon, ont baillé à prix fait à *Nicolas Leuré*, esculteur de ceste ville, pour reffaire la fontaine dicte de Saint-Éloy, au mesme lieu et plasse qu'elle est de présent, ou au lieu ou lesdits sieurs Consuls sera admise conformément à la délibération du Conseil, en la fasson et conforme au dessein qu'il en a esté fait..... et signé desdits sieurs Consuls et moi notaire, afin d'être conforme jusqu'à la perfection dicelle, laquelle aura à son estimation quinze pans du haut, et la figure qui se faict au-dessus icelle représentant l'image de Saint-Éloy, et sept pans de diamètre à son piédestail franc, et la saillie de ses mollures de son bassin à proportion; et sera fait une petite niche avec une porte pour servir à la visite de l'eau. Le tout de bonne besogne bien polie et piebres blanches de Callissanne, que ledit entrepreneur fornira à ses despans comme son travail, et sera tout autour et audessus du pavé un marchepied de pierre grize haut d'un pan dudit pavé et un pan et demi large. Le grand bassin dembas aura trois pans d'ouverture franc partout son rond. Il aura fait et parfait en le issy et la feste de S[t] Jean Baptiste prochain moyennant la somme de quatre cent livres, et lesdits payables : dans huist jours, cent vingt livres, et le restant moitié pendant le travail, et l'autre moitié à la fin deceluy, sauf alaq. com[té] faire payer les voizins pour la moitié conforme à la délibération de son conseil et pardessus laquelle com[té] fornira le mortier et le plomb et tout autre chose que sera besoin pour laquelle fontaine soit si que lesdits entrepreneurs obligé que dessus....., et, pour l'observation de tout ce que dessus, lesquels sieurs Consuls ont obligé les rantes de lad[te] communauté, et ledit *Nicolas Leuré* ses biens propres et encore sa personne aux rigueurs de toutes Cours et tous droits contraires et l'ont juré. Ledict acte fait dans la maison de ville, en présance de Charles Martin et Benoit Hermite, tesmoings requis, signé qui a seu à l'original.

Jacques Benoist, notaire.

(Archives communales, DD 6, registre.)

ANTONIO CANOVA.

LETTRE AU MARÉCHAL DUROC, INTENDANT GÉNÉRAL DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

(18 septembre 1810.)

Le grand sculpteur italien fut vivement pressé à différentes reprises de quitter Rome et l'Italie pour venir se fixer en France. Son historien Melchior Missirini, dans sa *Vie de Canova*, publiée à Prato en 1824, a raconté comment il sut toujours se dérober à ces sollicitations qui ressemblaient à des ordres. Toutefois il n'a probablement pas connu la lettre suivante qu'il n'eût pas manqué de publier, car elle fait vraiment honneur au caractère de l'homme. Elle fournit de plus des détails précieux sur ses travaux pour l'Empereur et pour les divers membres de sa famille. A cet égard, elle a une véritable importance pour l'histoire de l'art au commencement de ce siècle.

Cette pièce nous avait été communiquée par M. B. Fillon quand elle faisait partie de sa collection. Elle figure à son Catalogue (p. 135 de la série des artistes).

Depuis Missirini, Alessandro d'Este a publié à Florence, chez Lemonnier (1864, in-12), les « Memorie di *Canova* scritte da Antonio d'Este, » l'ami et l'élève du Maître. On y pourra voir, p. 161-174, des fragments de ses lettres relatives à sa venue à Paris pour faire la statue de l'Impératrice, et dans les documents de la fin du volume, nos 85 et 86, p. 439-440, les lettres d'invitation du duc de Frioul et du maréchal Duroc des 14 et 22 août 1810. C'est à ce dernier que répond évidemment *Canova*. Il aurait préféré ne pas venir à Paris ; il s'y décida cependant et arriva à Fontainebleau le 15 octobre 1810 ; mais il retourna en Italie avant la fin de l'année.

Dans le courant du volume des *Memorie di Canova*, il est constamment, sans indication de pages ni de date de publication, renvoyé à l'*Epistolario di Canova*, « pubblicato da Alessandro d'Este. » N'ayant pu réussir à la voir ni même à savoir si la publication en a été réellement faite, je ne puis dire si la lettre de *Canova* du 18 septembre y est ou n'y est pas. En tous cas, l'autographe possédé par M. Fillon est bien la lettre envoyée par *Canova* et reçue en France, par conséquent la pièce officielle et authentique. Il y a donc lieu de la donner.

Quant à ce premier voyage de l'artiste à Paris, il faut renvoyer à un curieux volume publié à Londres en 1825, in-8° de 91 pages : « Napoleon and *Canova*. Eight conversations held at the Château of the Tuileries in 1810. » C'est une réimpression de la traduction

française faite d'après les manuscrits de *Canova*, auxquels on a joint une traduction anglaise de la traduction française.

A. DE M.

Excellence, — Je reçois à Florence la lettre que V. Ex. a eu la bonté de m'adresser. Il ne m'est pas possible de vous exprimer les sentimens de confusion et de reconnoissance dont je suis vivement pénétré par ce nouvel trait de munificence de l'Empereur, qui du haut de son trône s'est daigné jetter ses regards de bienveillance sur moi. Que n'ai-je point la plume si facile que j'ai le cœur éloquent, mais toute expression seroit inutile à peindre les sensations de mon âme, et la preuve plus éclatante, ce seroit une soumission immédiate aux ordres de Sa Majesté. Mais cette soumission, si conforme à mes vœux, à mon devoir, ne peut pas se concilier avec la nature et le génie de ma profession, et je ne saurai donner à l'Empereur aucune autre marque plus frappante de mon dévouement que de quitter à l'instant tous mes affaires, d'interrompre tous mes travaux et de me rendre sur le champ aux pieds de Sa Majesté pour lui faire agréer l'hommage de mes sentimens. Et, avant même d'avoir la réponse que j'attendai du Maréchal Duroc à l'égard du délai pour faire au printems le portrait de l'Empératrice, j'y mettrai tout l'empressement possible pour m'en acquitter dès mon arrivée à Paris, et je me propose de tenter l'ouvrage mille fois jusqu'à ce que S. M. en soit satisfaite et revenir tout de suite auprès de mes travaux et m'occuper de la statue et de la nouvelle Auguste.

Ici j'ose conjurer V. Ex. de vouloir bien observer les motifs invincibles qui m'attachent nécessairement en Italie et à Rome. Cette ville, mère et patrie des beaux-arts, paroit le seul asile pour un sculpteur et surtout pour moi, qui depuis longtemps j'y ai fixé ma retraite, mon athelier et tous mes affaires. Cependant plusieurs de ces années se sont écoulées au service de S. M. ou de la Famille Impériale à préférence d'autres commissions importantes et honorifiques par la belle envie de perpétuer mon nom à côté de celui de l'Empereur. La quantité d'intérêts, de travaux, de modèles, de statues, de colosses est de telle importance pour moi que je ne pourrai m'en éloigner absolument.

Parmi ces ouvrages il faut compter la statue équestre de S. M. J'en ai déjà modellé le cheval en la grandeur la plus forte que l'on connaisse en Europe, et non inférieure, peut-être, dans le jugement du public à la Majesté du Héros qui le gouverne et qui va

y être modellé dans la proportion de vingt-deux palmes Romaines. Et de cette statue équestre l'on en faira un jet de bronze, qui sera surveillé par moi, et à propos l'on fait faire le moule du cheval pour le fondeur de Rome qui a fait le beau jet de la statue pédestre de Sa Majesté, tirée de la mienne en marbre, opération dont j'ai été garant par ordre du Prince Vice-Roi. Il y a un autre groupe colossal pour S. M., les statues de l'Empereur assis et de Madame Mère pour le Roi de Vestfalie, avec d'autres travaux pour la Famille Impériale.

Or, même dans la supposition que la Munificence de S. M. vouloit vaincre tous ces obstacles, comment pourrai-je abbandonner mon sistème de vie sans attenter à mes jours? Accoutumé, comme je le fus dez mon enfance à l'étude, à la tranquillité d'une vie paisible et solitaire, avec une santé si peu robuste à moins d'être soigneusement ménagée, avec un caractère de sensibilité, de timidité excessive, je me connois tout à fait insuffisant à m'acquitter des soins qui ne soient pas intimement liées avec l'exercice pratique de ma profession. Les premiers jours que l'on me forceroit à une nouvelle méthode, je mourrai à moi-même, à mon art, pour laquelle seule je respire. Si l'Empereur ne conçoit pas une seule pensée sans la diriger à l'immortalité, et moi je ne travaille, je ne vis que de ce noble enthousiasme. S. M. peut bien, s'elle veut, m'obliger de consacrer exclusivement à ses ordres, sans aucune récompense, tout le reste de ma vie, dont j'en lui dois partir encore j'obéirai; Elle peut me demander l'existence, mais Elle ne sauroit, sans violer le magnanimité de son cœur, la splendeur de son Nom et cet acte même de munificence à qui Elle deigne m'élever, Elle ne pourroit, dis-je, m'ordonner de renoncer à jamais à ma profession, à ma gloire, à l'orgueil flatteur d'associer au siècle de Napoléon mon ciseau.

Si ma valeur quelconque dans les Arts a pu mériter ses regards de bonté, qu'Elle veuille bien me laisser dans le silence de mon athelier, qui est mon élément et dans lequel seul je puis me forcer à me rendre moins indigne de Sa bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée et respectueuse, de Votre Excellence très humble et très obéissant serviteur.

Antoine Canova.

Florence, 18 septembre 1810.

ÉLÈVES DE *LOUIS DAVID*

A L'ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE.

(1794).

Documents communiqués et annotés par M. Paul Marmottan.

En 1794, la République s'ouvrit, les armes à la main, la route de Bruxelles, conquit pour la seconde fois les riches provinces des Pays-Bas, poussant ses armées victorieuses jusqu'au Rhin, qu'elle fit un peu plus tard reconnaître par les différents peuples comme frontière naturelle de la France. Les conventionnels, détachés à l'armée pour en suivre les opérations, les diriger et organiser le pays suivant nos lois, eurent aussi pour mission de relever partout l'état des objets d'art de grande valeur, destinés à être pris comme dépouilles opimes au profit du Museum de Paris. Les premiers envois au Louvre (Palais des sciences et des arts) datent de vendémiaire an III (octobre 1795). Pour les préparer, les représentants, dès juillet 1794, se préoccupent de s'entourer d'hommes compétents. En attendant l'arrivée de commissaires spéciaux, venant de Paris, ils songent à rechercher, jusque dans les rangs des volontaires, les hommes qui ont suivi les leçons du maître incontesté, dont l'autorité est déjà partout si répandue, de *Louis David*. Les deux documents ci-joints que j'ai eu la bonne fortune de découvrir récemment dans les archives de la Guerre nous éclairent à ce sujet et nous dispensent de plus longs commentaires.

Bruxelles, 15 juillet 1794.

L.-B. Guyton[1], à son collègue Gillet[2].

J'ai reçu ce matin, cher collègue, deux dépêches du Comité de salut public, l'une, dont je me hâte de t'envoyer copie, qui contient les instructions importantes et pour les opérations militaires et pour la manière de se conduire avec les habitants de ce pays. Tu la communiqueras au général Jourdan, je l'ai communiquée au général Pichegru et lui en ai remis copie; il faudrait bien que nous puissions conférer, mais quand!

Je t'ai parlé d'une seconde dépêche du Comité, elle me charge de faire relever les tableaux, livres, manuscrits, etc., et m'envoie un volume de notice des objets qui doivent s'y trouver pour commencer;

---

1. Louis-Bernard Guyton-Morveau, procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, député à la Législative et à la Convention, représentant du Comité de salut public à l'armée de Sambre-et-Meuse.

2. Gillet (Pierre-Mathurin), député du Morbihan à la Convention, délégué du Comité de salut public à l'armée de Sambre-et-Meuse (né en 1762, mort le 4 brumaire an IV).

je viens de faire mettre à l'ordre ici qu'on nous envoie les Citoyens de la Réquisition qui ont cultivé la peinture, etc., et surtout des élèves de *David* que je sais avoir quitté son école pour marcher à la frontière. J'envoie le même arrêté au général Jourdan pour qu'il le fasse mettre à l'ordre dans son armée.

Je t'embrasse fraternellement et amicalement.

L.-B. Guyton.

P. S. — Fais-moi le plaisir de faire porter la lettre ci-jointe au général Championnet, c'est pour lui annoncer que jai un ferreri complet pour lui.

Au quartier général à Genape[1], le 16 juillet 1794.

Ordre général du 28 au 29 messidor.

Les Représentants du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, informés qu'il se trouve dans nos armées des Citoyens qui, avant de s'armer pour la défense de la patrie, cultivoient les arts de la peinture et de la sculpture, quelques-uns même qui se formoient dans nos arts sous la direction des plus grands maîtres de Paris, voulant momentanément appliquer leurs talents à un autre genre de service pour la République, arrêtent que les chefs de corps dans lesquels se trouvent ces Citoyens les feront connaître aux généraux de division qui leur donneront ordre de se rendre près de nous, à Bruxelles, jusqu'à ce qu'il en soit autrement par nous ordonné.

Fait à Bruxelles, le 26 messidor, l'an II de la République une et indivisible.

Signés : Laurent[2] et Guiton.

LE SCULPTEUR *HENRI LEMAIRE*.

(1817.)

Document communiqué et annoté par M. Paul Marmottan.

Ceci est une lettre d'*Henri Lemaire*, datant de sa jeunesse, de la période des débuts toujours si difficile pour un artiste. Né, en 1798, à Valenciennes, le futur auteur du fronton de la Madeleine avait juste vingt ans en 1817 et

---

1. Genappes-sur-la-Dyle, gros bourg entre Charleroi et Bruxelles, lieu célèbre en 1815 lors de la retraite de l'armée française après la bataille de Waterloo.

2. Représentant du Bas-Rhin.

venait d'entrer à l'École des Beaux-Arts de Paris depuis trois mois[1]. Pensionnaire de la ville de Valenciennes, protégé par son compatriote, le sculpteur *Milhomme*[2], qui tenait un atelier à Paris, *Lemaire* justifia bientôt les espérances que ses débuts avaient fait concevoir. *Cartellier*[3] s'intéressa à lui et lui donna ses leçons de concert avec *Milhomme*. En 1819 et 1821, *Lemaire* obtint le Prix de Rome et, depuis, il continua une carrière des plus honorables qui lui acquit le fauteuil de *Bosio* à l'Institut (1845).

A M. Hécart[4], *chez M. Pluchart, brasseur, rue des Porcelets, à Valenciennes.*

Paris, le 6 février 1817.

Monsieur,

Je devais, par cette lettre, vous prier de m'envoyer de l'argent; mais comme je n'avais que cette occasion pour écrire à M. Benoist[5], c'est à lui que je me suis adressé; j'espère que vous ne serez pas fâché de la préférence et que vous voudrez bien veiller à ce qu'il ne tarde pas à m'en envoyer.

Je viens d'apprendre avec plaisir, par une lettre, que M. Benoist a écrit à Carpentier[6]; qu'il avait proposé sur le budget une augmentation de 200 fr. Notre pension serait alors de 1,200 fr. par an. Voici ce que j'ai pensé à cet égard et comment je crois pouvoir profiter de cet avantage inattendu; je me conformerais cependant à vos bons conseils. N'ayant besoin d'argent que pour ce qui m'est absolument nécessaire, je pense, avec de l'économie, épargner ces 200 fr. Si j'ai le bonheur de jouir de la pension pendant trois ans, ce serait alors une somme de 600 fr. dont je pourrais disposer, si le besoin l'exige, pour la continuation de mes études; si, au contraire, je peux m'en passer, je la destine pour mes parents; c'est une reconnaissance que je leur dois pour les sacrifices qu'ils ont faits pour moi. Je crois, Monsieur, que cela pourra se faire sans que personne n'en soit instruit (pas même mes parents). Puisque c'est vous qui êtes chargé de me payer, vous vous arrangeriez de manière à ce que je ne touchasse que

---

1. Il y fut admis, en effet, le 8 novembre 1816.
2. *Milhomme* (*Fr.-Dominique*), 1758-1823. Voir la note que nous avons donnée sur cet artiste dans la *Revue de l'Art français*, année 1889, p. 222.
3. *Cartellier* (*P.*), sculpteur, 1757-1831.
4. Polygraphe et savant linguiste, né à Valenciennes.
5. Maire de Valenciennes, ancien député au Corps législatif.
6. *Carpentier* (*Germain-Primidi*), né à Valenciennes le 3 décembre 1794, mort à Paris en 1817, ancien élève de *Momal* à l'Académie de Valenciennes, camarade d'*Henri Lemaire*, pensionnaire comme lui à cette époque de sa ville natale à l'École des Beaux-Arts de Paris. *Carpentier*, mort jeune, promettait un talent en peinture.

1,000 fr. Voilà, Monsieur, ce que j'ai pensé, si l'augmentation a lieu.

Je ne peux m'enpêcher de vous entretenir un peu de mes études chez M. *Milhomme;* elle ne sont pas conséquentes, mais cependant je fais en sorte que je ne perde pas un instant. Je continue toujours à modeler d'après des plâtres qui sont dans son atelier (il vaudrait bien mieux pour moi, d'après les conseils de M. *Abel*[1], qu'il me fasse modeler d'après nature quelques heures dans la journée); à vous dire la vérité, si M. *Milhomme* ne me fait pas étudier d'une autre manière, je pourrais fort bien retourner à Valenciennes comme j'en suis sorti, mais je me repose à cet égard sur vos bonnes dispositions et sur celles de M. Abel.

Vous êtes sans doute surpris que je ne vous parle pas encore de mon buste d'Enry Quatre (*sic*); je vous avais dit dans ma dernière lettre qu'il était commencé, il ne l'était pas et ne l'est pas encore; je vous l'avais marqué parce que M. *Milhomme* l'avait écrit à M. Benoist, et qu'il me faisait espérer que, bientôt, je le commencerait; mais il n'a pas tenu sa promesse, et je suis encore en attendant qu'il veuille me le faire exécuter. Vous devez juger comme cela me contrarie; vous n'ignorez pas que je destinais cet argent pour mes parents qui m'ont déjà demandé plusieurs fois si je m'en occupais. Je suis obligé, pour les tranquilliser, de leur répondre qu'il est en train; cependant, je ne peux toujours les tromper de la sorte.

Je vous prie donc, Monsieur, si cela est possible, de chercher un moyen qui puisse engager M. *Milhomme* à me le faire commencer. Sans cela, je pourrais fort bien attendre jusqu'à l'année prochaine. Mais je m'aperçois que bientôt je ne pourrais pas vous prier de présenter mes respects à M. et à Mme Pluchart. Je finis en vous priant de m'envoyer de l'argent le plus tôt possible. Je suis, en attendant de vos nouvelles,

Votre très humble et reconnaissant protégé.

H. Lemaire.

P. S. — Je déplie ma lettre pour vous annoncer que je commence le concours lundi prochain.

---

1. *Abel de Pujol*, fils naturel de Pujol de Mortry, ancien prévôt de Valenciennes. Non encore reconnu par son père, le futur membre de l'Institut signait alors *Abel* tout court et n'était connu que sous ce simple prénom.

BIBLIOGRAPHIE.

Jouin (Henry), *Charles Le Brun et les Arts sous Louis XIV. Le Premier Peintre; sa vie, son œuvre, ses écrits, ses contemporains, son influence, d'après le manuscrit de Nivelon et de nombreuses pièces inédites,* avec un portrait gravé par *Burney*. (Paris, Impr. nationale. Laurens, éditeur, 1889, in-4° de 818 pages.) L'ouvrage de M. Jouin est l'étude de tout un siècle envisagé sous son aspect le plus brillant. La politique, les lettres, l'administration, le mouvement social sont l'objet de pages réfléchies, dans ce livre plein de sève, riche en observations, en renseignements de toute nature. Pour ne donner ici qu'un détail, l'œuvre du maître et de ses collaborateurs, analysé avec un soin minutieux, n'occupe pas moins de 400 colonnes en petit texte. Dans ce nouveau travail, nous avons le droit de le dire en toute vérité, tant au point de vue du style et de l'élévation de la pensée, que sous le rapport des informations puisées aux meilleures sources, M. Jouin a su justifier la parole de *Poussin,* dont il a fait l'épigraphe de son ouvrage : « Je n'ai rien négligé. » Les toiles de *Charles Le Brun* ne vaudraient rien qu'il garderait encore un rôle important dans l'histoire, non seulement comme l'un des auteurs du magnifique décor au milieu duquel Louis XIV se présente à la postérité, mais comme le principal promoteur des grandes créations qui ont émancipé et ennobli l'art français au xviie siècle, à savoir l'Académie de Peinture, l'École académique et l'Académie de France à Rome. C'est l'Imprimerie nationale qui nous donne cette belle publication. « Chez nos voisins d'outre-Manche, écrit M. Augustin Filon, un livre de ce genre, consacré à *Reynolds* et à la fondation de l'Académie, trouverait en quelques semaines, malgré le prix élevé du volume, des milliers d'acheteurs. Nous comptons, en France, peu d'amateurs riches. J'espère, du moins, que pas un ne négligera de placer dans sa bibliothèque l'ouvrage de M. Jouin. Quant à nous autres, gens de lettres, ce livre semble fait pour nous réconcilier avec nous-mêmes et nous inspirer l'estime de notre métier. Tant de labeur, tant de goût, tant de patience et de conscience! Et puis M. Jouin, à force de vivre auprès de *Le Brun,* a pris les manières de parler et de sentir d'un contemporain de Louis XIV. En le lisant, on croirait, après avoir traversé la place d'Armes de Versailles, pénétrer dans un de ces calmes logis d'autrefois, dans une de ces bibliothèques de savant où il ne pouvait venir à l'esprit que des idées nobles et graves. Peu de livres m'ont donné à ce point l'impression du grand siècle. » — F. C.

Beraldi (Henri), *Les Graveurs du XIXe siècle.* Tome X, *Meissonier-Piguet.* Paris, Conquet, 1890. In-8°, 292 et 32 p., avec 3 planches. — Nous nous sommes étendu à plusieurs reprises ici même sur les qualités du travail de M. *Beraldi* : originalité, compétence, esprit du meilleur aloi. A tous ces mérites s'en joint un autre. Il marche rapidement, sans fatigue et sans défaillance, au but. Dans très peu d'années, le manuel des graveurs du xixe siècle sera achevé, et alors, non seulement les amateurs d'estampes, mais aussi tous ceux qui s'occupent de l'art contemporain auront un guide sûr, et, ce qui ne gâte rien, fort agréable à lire, sur tous les artistes grands ou petits, illustres ou obscurs, durables ou éphémères qui ont gravé eux-

mêmes ou ont été traduits par d'autres. Quand l'homme en vaut la peine, l'écrivain lui consacre une notice biographique marquée d'une note très personnelle et, par conséquent, fort curieuse à tous égards. Les pages sur *Meissonier*, *Méryon, Henri Monnier, Edmond Morin* contiennent des appréciations du plus haut intérêt parce qu'elles émanent d'un juge dont la compétence est universellement reconnue. Il n'y a pas jusqu'aux digressions humoristiques sur les événements les plus récents, tels que la pluie de médailles à la suite de l'Exposition universelle, la scission des artistes, l'Exposition du Champ de Mars, qui ne viennent fort à point pour réveiller l'attention du lecteur. Un catalogue tout cru est chose sérieuse et quelque peu monotone. L'assaisonnement dont celui-ci est accompagné lui vaudra les bonnes grâces de plus d'un lecteur, soit qu'on partage, soit qu'on se refuse à admettre les opinions de l'auteur. Nous avons dit déjà quelle somme énorme de recherches, de connaissances et de travail supposait un livre comme celui-ci. Les dix volumes déjà parus sont là pour l'attester. Sans insister davantage, nous nous contenterons de relever les noms éminents que les hasards de l'ordre alphabétique ont placés aujourd'hui sous la plume de l'auteur. C'est d'abord le dessinateur *Jules Chéret*, auquel M. *Beraldi*, après s'être déjà occupé de lui, consacre un supplément de trente-deux pages. Puis voici, dans l'ordre du Dictionnaire, les noms les plus saillants de la livraison nouvelle : *Meissonier, Mélingue, L.-O. Merson, Mercuri, Milius, J.-F. Milet, Antonin Moine, Henri Monnier, Gustave Moreau, Morel-Fatio, Edmond Morin, Mouilleron, Célestin Nanteuil, Nargeot, de Nittis, le duc d'Orléans, Pannemaker, Papety, Pasini, Perlet, Pigal.* Deux ou trois pages sur les graveurs à l'eau-forte américains et sur divers peintres-graveurs récemment arrivés à la réputation terminent le volume, décoré d'une jolie gravure sur bois de *Lepère* et de deux eaux-fortes de *Gaujean* d'après *Maurice Leloir* et *Célestin Nanteuil.* — J.-J. G.

Bouvenne (Aglaüs), *Le peintre Émile Garbet*, avec quatre planches tirées hors texte. Paris, E. Sagot, 1890. In-8°, 10 p. — Parmi les cent tableaux exposés en 1883 à la galerie Georges Petit sous le titre, peut-être ambitieux, de Cent chefs-d'œuvre, les curieux avaient été singulièrement attirés et intrigués par une toile signée *Garbet*, intitulée : *Foire de Saint-Germain*, et appartenant à M. le baron Gœthals. Quel était ce *Garbet?* Le catalogue n'en savait pas plus que ceux qui le consultaient. Il supposait, sans en être absolument sûr, que *Garbet* avait été employé à la préfecture de la Seine et qu'il se livrait à la peinture dans ses moments de loisir. M. Aglaüs Bouvenne publie aujourd'hui le résultat des efforts multiples qu'il a tentés pour déterminer l'état civil et le *curriculum vitæ* du mystérieux artiste. Il y est parvenu en grande partie, car, s'il n'a pu fixer par des dates précises sa naissance et sa mort, on ne confondra plus, du moins, *Émile Garbet* avec son cousin *Léon Garbet*, dont on a aussi des peintures et des aquarelles. Il y a eu, en effet, deux *Garbet* comme il y a eu deux *Eugène Delacroix*, deux *Alexandre Decamps*, deux *Théophile Gautier* et quatre *Henry Monnier!* Si les contemporains eux-mêmes s'y sont parfois trompés, que feraient les chercheurs de l'avenir en présence de pareilles énigmes? Remercions donc M. Bouvenne de leur avoir épargné les doutes et les contradictions auxquels il s'est heurté avant d'entrevoir la vérité, et signalons, en termi-

nant, les quatre planches qui ornent sa brochure : le fac-similé d'un dessin à la plume d'après un tableau exposé à Douai en 1835, deux eaux-fortes d'après la *Fête aux environs de Paris* et une page de croquis, enfin un portrait d'*Émile Garbet* d'après lui-même, appartenant aussi à M. le baron Gœthals et qui témoigne de la parfaite sincérité de l'artiste, car il ne s'y est nullement flatté. — M. Tx.

Marmottan (Paul), *Les Peintres de Bar-le-Duc, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.* — Nomenclature des peintres et verriers originaires du Barrois à partir de 1350 environ; un seul nom pour le xive siècle; peu de détails sur les artistes du xve et du xvie siècle, un nom et une date le plus souvent. Quelques-uns cependant méritent une mention spéciale et ont un commencement de biographie, tels sont *Simonnin* et *Jennin de Bar*, vivant vers 1450, *Michel de Bar*, vers 1550, *Jérôme Villotte*, travaillant en 1579, *Nicolas de Bar*, parent de la Pucelle d'Orléans, l'académicien *Charles Armand* (1635-1720) et *Louis Yard*, qui vivait au xviiie siècle et a laissé plusieurs œuvres signées à sa ville natale. La reproduction d'une *Ascension* de *Louis Yard*, conservée aujourd'hui dans l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc, accompagne la notice de M. Marmottan. Si arides que paraissent ces listes de noms, elles sont utiles, et il faut savoir gré à M. Maxe-Verly et à M. Jacob, archiviste de la Meuse, d'avoir réuni les éléments de celle-ci comme à M. Marmottan de l'avoir complétée et publiée. — J. G.

Le *Compte-rendu de la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements,* tenue à Paris en 1890, a paru récemment à la librairie E. Plon, Nourrit et Cie. C'est un magnifique in-8° de 850 pages, orné de 31 planches. Il renferme trente-huit mémoires se rattachant à l'histoire de l'art, et dus à la plume des érudits le plus en vue de nos provinces : MM. Giron, Godard-Faultrier, Dehaisnes, Foucart, de Swarte, Requin, Durieux, de Grandmaison, Marionneau, etc. On trouve également dans ce volume, outre le discours du ministre à la Sorbonne, le rapport général de M. Henry Jouin sur les travaux de la session, ainsi que les allocutions des présidents. — P. N.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DE LA SEPTIÈME ANNÉE

(1890).

SIGNES ET ABRÉVIATIONS :

A. signifie Architecte. — Aq., Aquarelliste. — Art. dr., Artiste dramatique. — Art. lyr., Artiste lyrique. — Br., Brodeur. — Caric., Caricaturiste. — Cér., Céramiste. — Cis., Ciseleur. — Comp., Compositeur. — Dess., Dessinateur. — Éd., Éditeur. — Ém., Émailleur. — Fond., Fondeur. — G., Graveur. — Gr. en méd., Graveur en médailles. — Hist., Historien. — Imp., Imprimeur. — Jo., Joaillier. — Lap., Lapidaire. — Lith., Lithographe. — Méd., Médailleur. — Men. éb., Menuisier ébéniste. — Mod., Modeleur. — Mon., Monnayeur. — Mos., Mosaïste. — Orf., Orfèvre. — P., Peintre. — P. sur porcel., Peintre sur porcelaine. — P. verr., Peintre verrier. — Phot., Photographe. — Sc., Sculpteur. — Stuc., Stucateur. — Tap., Tapissier. — Verr., Verrier.

Le mot *Bibliogr.* indique un article bibliographique spécial ou une mention d'ouvrage.

Un astérisque (*) précède les noms de lieux.

Henry Jouin.



NOGENT-LE-ROTROU

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

